

Les commissions scolaires combattent farouchement le transfert fiscal prévu

par Paule des Rivières

Peu impressionnée par l'intention du gouvernement de convoquer les commissions scolaires à l'automne pour discuter revenus et décentralisation, et attendant toujours d'être invitée à la prochaine conférence Québec-municipalités, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) refuse de s'opposer farouchement au transfert de l'impôt foncier scolaire aux municipalités. Associant la proposition faite aux muni-

cipalités par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, à "une mainmise de l'état sur l'éducation de nos enfants", le président de la FCSCQ, M. Claude Paquette, persiste à soutenir que la disparition de cette source de taxation — "base de l'autonomie des commissions scolaires" — équivaldrait à une perte totale de tout pouvoir de négociation face à l'état, qui serait en mesure d'exiger ce que bon lui semble des commissions scolaires. M. Paquette interprète ce désir de réforme fiscale comme une volonté centra-

lisatrice du gouvernement. Selon lui, ce geste vise à permettre à l'état d'enlever aux citoyens le contrôle de leurs écoles pour mieux ensuite être en mesure de "poser d'autres gestes qui verront à faire disparaître les vrais pouvoirs des municipalités". Donc, la FCSCQ — représentant 216 commissions scolaires catholiques — déploiera toute sa batterie d'arguments pour convaincre les participants à la conférence Québec-municipalités du bien-fondé de son opposition à la réforme fiscale.

M. Paquette se posait encore de sérieuses questions hier quant au mode de participation de la FCSCQ à cette conférence. Et bien que le gouvernement ait clairement indiqué que l'exécutif de la fédération et un certain nombre de représentants régionaux étaient conviés à la conférence, M. Paquette attendait toujours, en fin d'après-midi, une réponse "officielle" à sa demande de participation. "Selon les informations officielles que j'ai reçues, nous aurions droit à une trentaine de représentants, ce qui est mince sur un total de 600, et nous n'aurions droit

qu'à une seule intervention le vendredi, soit le 9", a dit M. Paquette, en ajoutant: "Avec 30 personnes, nous sommes en état d'infériorité et pas du tout sur le même pied que les autres; ça peut devenir désastre". Quoi qu'il en soit, M. Paquette s'entretiendra au cours du week-end avec les membres de son conseil d'administration qui "m'indiqueront les orientations à suivre". La FCSCQ présentera-t-elle une solution de rechange à la réforme proposée? M. Paquette répond qu'il est prématuré. Voir page 6: Les commissions

au sommaire

- Il est, 16 heures et les clochards rentrent à la Maison du père — page 2
- Un nouveau parti, le GAM, aura des candidats partout le 12 novembre
- Pourquoi ne pas recycler plutôt qu'enfouir les déchets organiques — page 3
- Ottawa cherche un scénario honorable: un éditorial de Michel Roy — page 4
- L'Ontario modifie son plaidoyer contre l'enquête Keable — page 7
- La loi obligera les employeurs à embaucher des personnes handicapées — page 8
- L'observateur du mont Mégantic est maintenant accessible aux amateurs — page 10
- Carter veut aider certains rebelles d'Angola et d'Erythrée — page 13
- Scotty Bowman mérite \$200,000 par année, estime Don Cherry — page 15
- Alfred Rouleau plaide en faveur de l'engagement social des caisses populaires — page 19



Ce bel été prématuré qui nous est donné en cadeau a de quoi réjouir les enfants d'âge pré-scolaire qui ont envahi hier les parcs de la ville pour se rafraîchir et s'ébrouer dans les eaux invitantes des bassins. Et cela dans la meilleure tradition du paradis terrestre... Les adultes souffrent la canicule en chantant ce refrain: "Il fait trop beau pour travailler." (Photo Jacques Grenier)

Les accrochages continuent aux abords de Kolwezi

KINSHASA (d'après Reuter et AFP) — Les accrochages continuent aux abords de Kolwezi entre les parachutistes français et les rebelles du Shaba, qui semblent avoir opté pour la guérilla. Deux soldats français ont été ainsi tués hier au cours d'une "action ponctuelle" à vingt kilomètres de Kolwezi. Les pertes subies par la légion étrangère s'élevaient hier à quatre morts et une dizaine de blessés. Le bilan des victimes civiles atteint vraisemblablement deux cents morts mais n'a pu être établi avec précision. Certains Européens abattus par les rebelles ou pris dans le feu croisé auraient été enterrés dans les jardins de leurs villas par leurs domestiques. L'identification des cadavres retrouvés jusqu'à présent n'est pas non plus aisée, étant donnée la décomposition de certains, le fait que d'autres aient été défigurés. D'après le consulat de France à Kinshasa, deux seulement des victimes françaises (sur sans doute plusieurs di-

zaines) ont pu être identifiées. Selon un membre du consulat de retour de Kolwezi, "l'état de putréfaction de certains corps a atteint un degré tel qu'il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit d'un Européen ou d'un Africain". Pendant ce temps, les forces rebelles ont regagné en grande partie l'Angola via le territoire zambien, emmenant avec elles des otages européens, ainsi qu'un matériel hétéroclite (camions, postes TV, réfrigérateurs, etc) fruit du pillage des magasins et maisons de Kolwezi, ont indiqué des témoins à la frontière de la Zambie et du Zaïre. Aussi, le gouvernement français a demandé hier à l'Angola et à la Zambie d'assurer la sécurité des ressortissants français qui auraient pu être emmenés en otages par les rebelles. Des légionnaires français ont poussé en outre hier jusqu'à Loubumbashi et Mikasi, au Shaba, afin de réassurer les populations européennes alarmées par les événements. Voir page 6: Kolwezi

À New York et à Washington

Trudeau tour à tour colombe et faucon

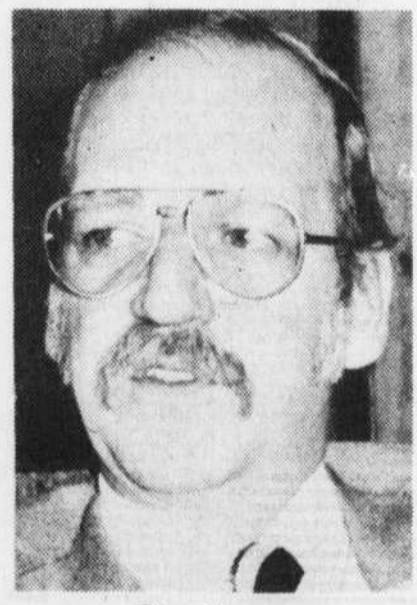
par Lise Bissonnette

OTTAWA — En deux brèves incursions chez nos voisins du Sud au cours des prochains jours, le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau passera du colombier à la fauconnerie, sur la scène internationale. A New York demain, à l'occasion d'une session spéciale des Nations unies, il se joindra au concert de dirigeants politiques du monde entier, un peu pour quelque temps autour de la cause du désarmement.

A Washington, mardi et mercredi prochains, il participera à un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Alliance atlantique, centré plus froidement sur le renforcement de leur stratégie de défense à long terme. Ouverte mardi soir, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le désarmement donnera pour la première fois au premier ministre l'occasion de prononcer un discours dans la célèbre enceinte. Il y exposera évidemment la position canadienne sur la question du désarmement.

Son texte ne manquera pas aux canons du lyrisme et de la sagesse philosophique auxquels il s'oblige toujours en des circonstances du genre, indique-t-on dans son entourage; mais il n'en comportera pas moins des propositions précises aux quelque 150 pays participants, aux intérêts et divergences avoués dès avant le début de la réunion. M. Trudeau s'adressera à l'assemblée au milieu de l'après-midi. Il aura été précédé à la tribune par de prestigieuses figures, dont le vice-président américain M. Walter Mondale hier, le président

français, M. Valéry Giscard d'Estaing aujourd'hui, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko et le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt vendredi matin. Selon diverses sources à Ottawa, le discours de M. Trudeau sera plutôt conservateur, au sens où le Canada ne se range certes pas parmi les pays "maximalistes" de plus en plus rares, qui réclament un désarmement complet et général. La "course aux armements", estime-t-on généralement, monopolise des sommes al-



Robert Burns

de sa réunion ordinaire d'hier, a demandé au député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, d'agir à titre de leader parlementaire par intérim. M. Charron partageait déjà avec son collègue de Saint-Maurice, M. Yves Duhaime, la tâche de leader parlementaire adjoint. Il avait en réalité commencé son nouveau travail dès mardi.

Si cette nomination de M. Charron au poste de leader du gouvernement allait un peu de soi, compte tenu de l'habileté parlementaire et des états de service du député de Saint-Jacques, la désignation d'un remplaçant au titre de parrain du projet de loi 92 pose de son côté beaucoup plus de problèmes. Il faut d'abord que ce remplaçant n'ait pas un calendrier trop chargé pour les prochains mois, compte tenu du nombre imposant de séances qu'il aura à consacrer à l'examen de ce projet de loi qui compte une bonne cinquantaine d'articles tout aussi importants les uns que les autres et dont seulement quatre ou cinq ont été adoptés jusqu'ici. Il faudra donc qu'il n'ait pas déjà lui-

même trop d'affaires au feu et qu'il puisse se plonger dès à présent dans l'étude de cette législation dont l'importance est capitale pour la tenue du référendum et dont l'adoption dès les prochains mois est stratégique pour le gouvernement. Mais il faudra surtout qu'il soit un peu de même tempérament que M. Burns et qu'il puisse manoeuvrer avec autant de doigté que ce dernier dans l'examen de cette question. Doigté dont il devra faire preuve autant à l'endroit de l'opposition, pour éviter des accusations de dirigisme et d'autoritarisme dans des matières aussi délicates, qu'à l'endroit du député de Maisonneuve, qui, même en convalescence, voudra sûrement surveiller de loin la progression de son "bébé". Hier, le rumeur publique désignait trois remplaçants éventuels, MM. Bernard Landry, Pierre Marois et Marc-André Bédard. Chacun des trois avait d'ailleurs été prévenu de sa possible affectation à cette tâche. Bien que le premier ministre n'arrêtera définitivement son choix que dans quelques jours, il semble que ce soit le ministre de la Justice, M. Bédard, qui ait le plus de chance de se voir décerner ce pen-

Voir page 6: Le référendum

La taxe de vente

Claude Ryan prône un abattement fiscal

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — N'hésitant pas à se démarquer très clairement des libéraux fédéraux et du type de fédéralisme qu'ils ont pratiqué dans l'affaire de la taxe de vente, M. Claude Ryan croit que l'idée d'un abattement fiscal trace la voie à une solution honorable autant pour Ottawa que Québec.

C'est la position exprimée par le nouveau chef du Parti libéral du Québec, hier, au cours d'une conférence de presse dans la Vieille capitale, à l'issue d'une rencontre avec l'aile parlementaire de son parti.

Dans une déclaration dont on retrouvera le texte intégral en page 2, M. Claude Ryan a lancé un appel, tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial, pour que le contact reprenne, "et que Québec et Ottawa s'emploient à mettre au point une formule de compensation équitable pour le Québec, honorable pour Ottawa et acceptable pour les autres provinces". Selon lui, ce qui importe, ce n'est pas que ce soit l'un ou l'autre qui fasse le premier pas, mais qu'il y ait un premier pas, dans l'intérêt des Québécois.

Sa déclaration rappelle à plusieurs égards, par la forme et par le ton, ses éditoriaux, alors qu'il était commentateur politique. En ce qui a trait à la forme, soulignons que M. Ryan rappelle les divers éléments de la situation avant de les analyser sous les divers angles et tirer cette conclusion ou, par un compromis, il essaie de rallier les extrêmes.

Le ton employé est plus surprenant, non pas qu'il déroge à ses anciennes habitudes d'éditorialiste, mais surtout parce qu'il se montre à titre de chef libéral, très critique à l'endroit des libéraux fédéraux dont il réprovoque abondamment les positions.

Invité à s'expliquer à ce propos en conférence de presse, M. Ryan a affirmé, qu'il recherchait d'abord une solution et qu'il pensait à l'intérêt du Québec, avant de se demander si ses déclarations peuvent constituer une source d'embarras pour le gouvernement fédéral.

L'intérêt de l'opération sur le plan politique peut s'expliquer autrement. Alors qu'il est accusé par le Parti québécois de n'être le chef que de la succursale provinciale du parti libéral canadien, accusation que M. Ryan n'a pas relevée, par l'exemple il cherche à démontrer qu'il n'en est pas ainsi.

En conférence de presse, le chef libéral a volontiers reconnu que si, côté québécois, le gouvernement Lévesque a des intérêts à faire valoir dans le différend sur la taxe de vente, le gouvernement Trudeau avait aussi des intérêts partisans. Sauf qu'à son avis, du côté fédéral, on est allé plus loin que prévu dans le pari qui avait été pris alors qu'on pensait marquer des points sur le Québec.

La où il se fait le plus dur dans ses critiques, c'est lorsqu'il analyse la solution mise de l'avant par le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, pour régler le différend Ottawa-Québec.

Au point de départ, M. Chrétien n'aurait pas dû aller de l'avant sans s'être assuré de tenir dans sa poche une solution de rechange acceptable pour le Québec et les autres provinces, pense M. Ryan, qui juge que la solution des paiements directs aux contribuables, que cherche à faire adopter M. Chrétien, est "incompatible avec le véritable esprit fédéral, adminis-

trativement coûteuse et encombrante, et socialement injuste".

Il associe cette solution à une forme de chantage; et il croit que si, à chaque fois, le gouvernement fédéral devait agir ainsi lorsqu'une province refuse de souscrire à un programme, ce serait dangereux parce que ça créerait des pressions indues sur

les provinces, et ça dévaluerait les gouvernements locaux dans l'esprit des citoyens.

"Drôle de fédéralisme que celui-là s'il fallait jamais y venir", écrit M. Ryan, qui croit aussi que la méthode consistant à contourner le gouvernement québécois pour transiger directement avec les con-

Voir page 6: Claude Ryan

Le tribunal impose 90 jours de prison à un chef syndical

par Bernard Morrier

La Cour d'appel l'ayant forcé à reprendre en main le dossier de la grève de 1974, à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, le juge Jules Deschênes, de la Cour supérieure, a condamné hier le président du Syndicat du transport de Montréal (CSN), M. Jacques Beaudoin, à 90 jours de prison.

On se souvient que, dans un premier temps, le juge en chef, voyant plus d'implication sociale dans cette grève qu'autre chose, avait libéré inconditionnellement une accusation d'outrage au tribunal certains grévistes, tout en accusant le gouvernement de l'époque d'être responsable du pourrissement de la grève.

Dans son jugement d'hier, le juge Deschênes ordonne aussi l'incarcération pour 60 jours, à compter du 31 mai prochain, de MM. Jacques Morissette, Jacques Thibault et Pierre Arnault, respectivement secrétaire, trésorier et agent syndical. Le jugement condamne en outre le syndicat à payer une amende de \$50,000, à défaut de quoi ses biens pourraient être saisis.

Pour leur part, cinq directeurs syndicaux devront verser chacun, d'ici 30 jours, des amendes de \$1,000 ou purger un mois de prison. De leur côté, cinq délégués syndicaux ont été condamnés à payer des amendes de \$600 chacun ou à passer 14 jours en prison. De plus, des amendes de

\$400 ont été imposées à huit autres délégués, alors que cinq capitaines de lignes de piquetage échappent d'amendes de \$200 chacun.

Enfin, un assistant directeur de la grève, Noël Ferraris, a été condamné à une amende de \$750, tandis que 62 autres syndiqués ont bénéficié d'une remise de peine.

Rappelons que toutes des accusations d'outrage au tribunal remontaient aux 12, 13, 16 et 30 août 1974, alors que le syndicat et ses membres avaient défilé une injonction provisoire, émise le 7 août 1974 et interdisant la cessation du travail et le piquetage, tout en ordonnant le retour immédiat au travail.

Pour éviter tout retard

Lévesque désignera un nouveau parrain à la loi du référendum

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — La soudaine absence de M. Robert Burns de l'Assemblée nationale, qui pourrait bien se prolonger jusqu'à l'automne prochain, n'aura pas pour effet de retarder l'adoption du projet de loi 92 fixant les mécanismes qui régiront la tenue du référendum sur la souveraineté-association.

Le premier ministre, M. René Lévesque, en a lui-même donné l'assurance hier, en indiquant à l'ensemble des députés que le gouvernement avait bien l'intention de poursuivre l'étude de cet important projet de loi, actuellement rendue à l'étape de l'examen article par article, et qu'il désignera d'ici quelques jours un remplaçant à son leader parlementaire et parrain de cette législation.

"Le gouvernement n'a pas l'intention de mettre ce projet de loi sur les tablettes d'ici l'ajournement d'été. J'annoncerai d'ici quelques jours un remplaçant à M. Burns, dès que toutes les modalités de ce remplacement auront été ajustées", a dit M. Lévesque en réponse aux questions de son vis-à-vis libéral, M. Gérard-D. Lévesque.

Déjà, le conseil des ministres, au cours

de sa réunion ordinaire d'hier, a demandé au député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, d'agir à titre de leader parlementaire par intérim. M. Charron partageait déjà avec son collègue de Saint-Maurice, M. Yves Duhaime, la tâche de leader parlementaire adjoint. Il avait en réalité commencé son nouveau travail dès mardi.

Si cette nomination de M. Charron au poste de leader du gouvernement allait un peu de soi, compte tenu de l'habileté parlementaire et des états de service du député de Saint-Jacques, la désignation d'un remplaçant au titre de parrain du projet de loi 92 pose de son côté beaucoup plus de problèmes. Il faut d'abord que ce remplaçant n'ait pas un calendrier trop chargé pour les prochains mois, compte tenu du nombre imposant de séances qu'il aura à consacrer à l'examen de ce projet de loi qui compte une bonne cinquantaine d'articles tout aussi importants les uns que les autres et dont seulement quatre ou cinq ont été adoptés jusqu'ici. Il faudra donc qu'il n'ait pas déjà lui-

même trop d'affaires au feu et qu'il puisse se plonger dès à présent dans l'étude de cette législation dont l'importance est capitale pour la tenue du référendum et dont l'adoption dès les prochains mois est stratégique pour le gouvernement.

Mais il faudra surtout qu'il soit un peu de même tempérament que M. Burns et qu'il puisse manoeuvrer avec autant de doigté que ce dernier dans l'examen de cette question. Doigté dont il devra faire preuve autant à l'endroit de l'opposition, pour éviter des accusations de dirigisme et d'autoritarisme dans des matières aussi délicates, qu'à l'endroit du député de Maisonneuve, qui, même en convalescence, voudra sûrement surveiller de loin la progression de son "bébé".

Hier, le rumeur publique désignait trois remplaçants éventuels, MM. Bernard Landry, Pierre Marois et Marc-André Bédard. Chacun des trois avait d'ailleurs été prévenu de sa possible affectation à cette tâche. Bien que le premier ministre n'arrêtera définitivement son choix que dans quelques jours, il semble que ce soit le ministre de la Justice, M. Bédard, qui ait le plus de chance de se voir décerner ce pen-

Voir page 6: Le référendum

Le Portugal à Montréal au **Solmar**

HAUTE CUISINE CLASSIQUE PORTUGAISE

Maria Rodrigues et Germano Rocha et autres artistes portugais

3699, boul. Saint Laurent 844-7748 285-9151

stationnement gratuit

Il est 16h et les clochards rentrent à la Maison du père

par Marie Laurier

Ils sont là, debout, en file indienne, attendant patiemment leur tour pour s'inscrire au registre de la Maison du père.

Comme chaque jour à 16 heures précises, la porte du centre d'accueil de la rue Saint-Hubert vient de s'ouvrir toute grande. Côté cour, pour plus de discrétion.

A en juger par la mine chiffonnée de ces 60 hommes dont quelques-uns titubent pendant que d'autres, prématurément vieillies par les ravages de l'alcool, essaient de se composer une attitude, il saute aux yeux que la vie et la misère ne les ont pas épargnés.

Ce sont des parias de la société, des hommes mûrs qui ont égaré leur maturité dans les hasards d'une existence catholique et malchanceuse. Ils vivent dans la déché, comme des marginaux.

Mais à la Maison du père, on ne les stigmatise pas ainsi. On les appelle les clochards, et ce terme les rend sympathiques, voir même "poétiques". Leurs hôtes se contentent de les recevoir avec le sourire, de leur donner le gîte et le couvert pour une nuit, le temps de réaliser qu'il vaut mieux dormir parfois dans un lit que sous les ponts, fussent-ils ceux de Paris ou de Montréal.

Demain matin, dès 9 heures, ils redeviendront des rats de la ville, à la recherche du temps perdu dans les parcs, les rues, les places publiques, toujours bousculés par un itinéraire qui n'en est pas un. Puisque justement, ils n'en ont pas, ces faux itinéraires. Avec un peu de chance et de combine, ils finiront bien par attraper les quelques sous requis pour acheter une dive bouteille qu'ils parta-

geront entre eux. La solidarité est la règle d'or de leur statut d'inadaptés sociaux: un clochard ne garde jamais deux cigarettes, il en donne une à son copain et il boit rarement seul.

Chacun de ces visages burinés qui, Dieu merci, savent encore sourire et blaguer, recèle une histoire dramatique. Inénarrable, pensent-ils, quand ils arrivent à la Maison du père.

Ils se trompent. Car dans ce centre d'accueil pour corps disloqués qui cachent des âmes en détresse, tout peut être dit, raconté, confié, pleuré. Des personnes sympathiques sont là pour les écouter, les reconforter, les sustenter. Des personnes qui ne cherchent pas nécessairement à les comprendre mais les aiment. Sans reproche ni préchi-prêcha. Mme Georgette Gosselin,

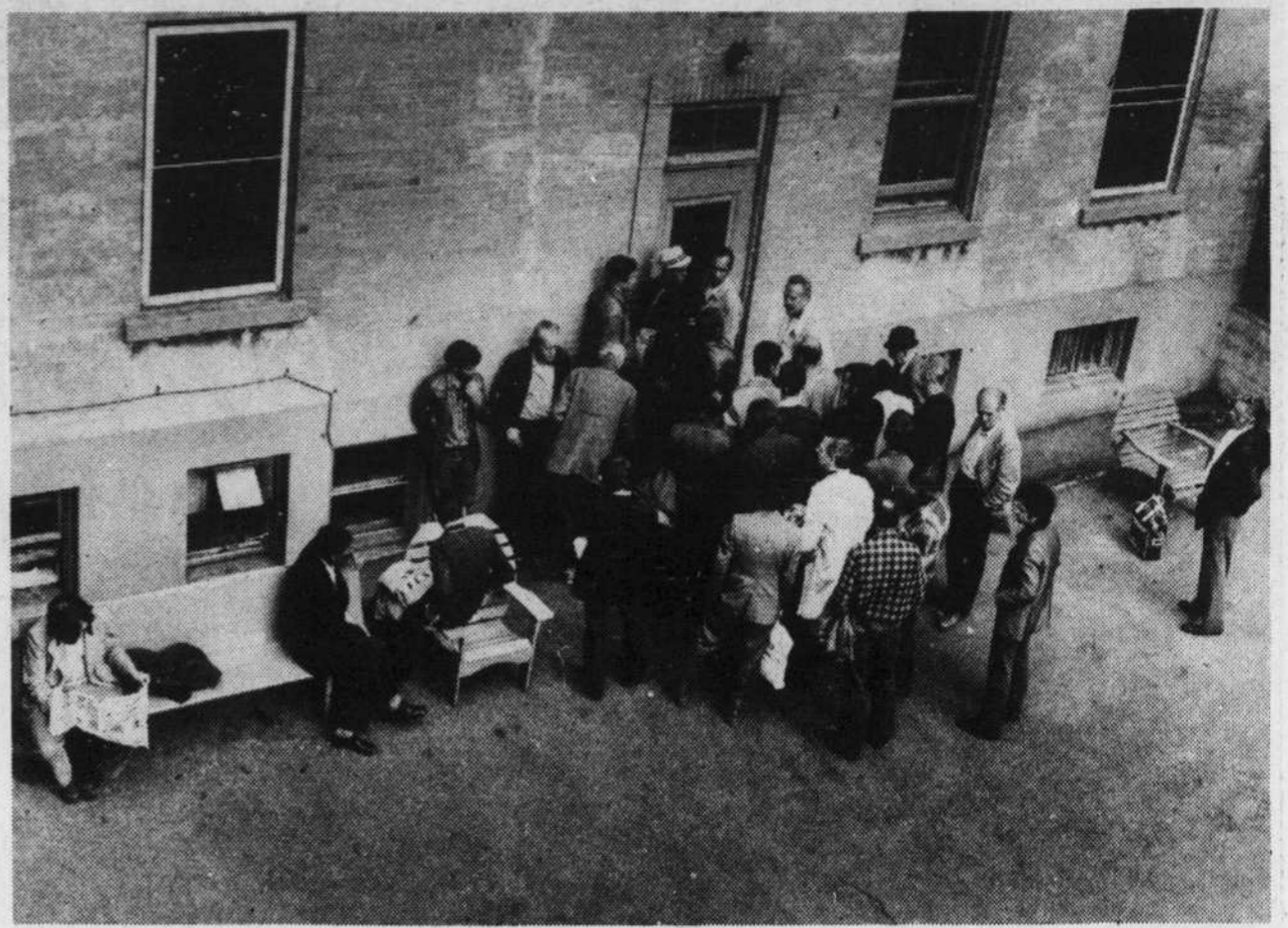
conseillère en relations humaines depuis sept ans parmi ces hommes alcooliques, pourrait passer des heures et des heures à raconter les malheurs de ces vagabonds urbains, à analyser pour nous les profondeurs de l'abîme morale de ces existences ratées. La liste des malchances est longue, les résultats, cruels: abandon, rejet, solitude. Amours et travail perdus dans l'alcool, pourrait-on résumer brièvement.

"Nous ne sommes pas ici pour faire de la morale, précise le père Gilles Lesage, de l'Ordre des Trinitaires, directeur général de la Maison du père. Mais pour accueillir ces hommes comme s'ils étaient nos amis nos frères. Nous faisons tout de notre pouvoir pour leur redonner le sens de la dignité humaine."

Cet idéal, pour difficile qu'il soit à atteindre dans ce quotidien toujours reconstruit, repose sur un règlement simple mais strict. Le clochard doit s'y soumettre sans rembourner, sinon il devra retourner d'où il vient, c'est-à-dire nulle part.

Dès l'arrivée à la Maison du père, la douche est de rigueur avant d'endosser des vêtements propres et de souper. Les pauvres pères ne verront plus jamais leurs oripeaux qui ne tenaient d'ailleurs sur eux que par le dernier pli de la décence. Le vestiaire est bien garni, le garde-manger aussi: un frère touriste s'occupe de la cueillette des vêtements et de la nourriture. Il a sa liste de bienfaiteurs et chaque jour le ravitaillement se fait sans problème.

La Maison du père, unique refuge francophone pour les clochards de l'est de Montréal — il en existe quatre dans le



Chaque après-midi, dès 16 heures, les clochards se réunissent dans la cour de la Maison du père où ils sont assurés du gîte et du couvert pour la nuit, et surtout d'un accueil chaleureux. (Photo Jacques Grenier)

milieu anglophone — a été fondée en 1969 par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal. Dans un texte qu'il signa en décembre 1977, le prélat expliquait ainsi son engagement: "Même dans une métropole attrayante et prospère, une promenade dans certaines rues permet de rencontrer des êtres seuls, sans travail, sans abri, livrés à une détresse qui risque de passer inaperçue. Ces êtres sont nos frères. Pouvons-nous rester sourds à ces appels, aveugles devant tant de misères secrètes? Bien sûr que non. (...) C'est ainsi que la Maison du père apparaît comme un centre indispensable où le frère en détresse retrouve sa dignité, en étant accueilli

comme le membre précieux d'une communauté chaleureuse." L'attachement de Mgr Grégoire à cette œuvre est bien connu et c'est au milieu de ses amis les clochards qu'il choisit, chaque Noël, de réveillonner.

Mais ce centre d'accueil ne saurait survivre sans l'aide quotidienne d'une équipe de bénévoles: des femmes et des hommes de tous les milieux sociaux viennent chaque jour, après leur travail, donner un coup de main pour servir le souper, participer à l'accueil, organiser le vestiaire, etc.

La Maison du père possède aussi une aile où logent 15 pensionnaires décidés à suivre une cure de désintoxication, et une équipe de thérapeutes,

subventionnée par le programme Canada au travail, s'occupe avec succès, depuis janvier dernier, d'instaurer dans le milieu les techniques de réinsertion sociale. S'ils en manifestent le désir, les résidents auront aussi accès à la ferme située à Disraeli, dans les Cantons de l'Est, une ressource miraculeuse pour ceux qui ne croient pas pouvoir supporter la ville et ses traquenards et retrouver un milieu de travail. Là, ils participent aux travaux et deviennent ainsi d'excellents hommes de ferme.

Au moment de notre visite à la Maison du père, on ne parlait que de la dernière nouvelle que nous livrons en premier aux lecteurs du

DEVOIR. En effet, dès le mois de juillet, une maison de transition accueillera les candidats aptes à franchir la dernière étape de réinsertion sociale, avant leur grande entrée dans le monde ordinaire. Ce centre sera situé à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue Charland, à Montréal-Nord, et les résidents sont en train de lui faire une toilette.

L'équipe est si enthousiaste à l'idée d'avoir enfin ce prolongement à son travail — le dernier chaînon qui manquait, précise le père Gilles — et qui a pu être réalisé en partie par les dons versés par le public, qu'elle n'a pas encore trouvé le temps de lui donner un nom. C'est un détail.



Le père Gilles Lesage: "Les clochards m'apprennent à vivre l'Évangile". (Photo Jacques Grenier)

Le conflit de la taxe de vente

Claude Ryan fait le point et propose des solutions

M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, a donné hier à Québec une conférence de presse sur le contentieux de la taxe de vente entre Ottawa et Québec. Voici le texte de la déclaration écrite qu'il avait préparée pour la presse.

A deux reprises ces derniers temps, les députés libéraux à l'Assemblée nationale, à l'unanimité, ont décidé d'appuyer des résolutions approuvant la position de principe du gouvernement actuel du Québec dans le litige de la taxe de vente. Je voudrais dégager les principes en cause dans ce litige, et esquisser des perspectives de solution.

Le conflit remonte au dernier budget fédéral, lequel fut déposé à la Chambre des Communes par M. Jean Chrétien, ministre des Finances, le 10 avril dernier. Dans son discours du budget, M. Chrétien offrait aux provinces de défrayer une réduction de deux points de leur taxe de vente au détail pendant une période de six mois, à condition qu'elles assument elles-mêmes le fardeau d'une réduction additionnelle d'un point de la même taxe pendant la même période. Aux provinces atlantiques, M. Chrétien offrait de défrayer au complet la réduction de trois points de leur taxe de vente pendant six mois. Il ajoutait que le dédommagement fédéral prendrait la forme d'un transfert temporaire de \$800 millions d'impôt sur le revenu des particuliers (dont une somme d'environ \$225 millions était destinée au Québec).

Le Québec, consulté pendant les semaines qui précéderont le budget Chrétien, n'avait encore donné aucune réponse aux propositions fédérales lorsque vint le jour du budget le 10 avril. M. Chrétien décida de procéder quand même avec son projet, dans son discours du budget, il évo-

quait la position du Québec dans les termes suivants: "Quant à la province de Québec, elle continue d'étudier l'offre fédérale. J'ai demandé à mon collègue à Québec (M. Parizeau) de me faire part de sa décision dans les jours qui suivent, et il a accepté".

De fait, M. Parizeau faisait connaître sa position le 12 avril. Il annonçait ce jour-là que Québec avait décidé, au lieu d'appliquer la réduction universelle de la taxe de vente indiquée par Ottawa, de supprimer purement et simplement la taxe de vente au détail sur les vêtements, les chaussures, les textiles et les meubles et de maintenir l'actuelle taxe de 8% sur les autres produits. A cela, M. Chrétien rétorqua la semaine suivante par une contre-proposition invitant le Québec à réduire universellement sa taxe de vente de 2% pendant six mois, sans obligations pour le Québec d'ajouter une diminution additionnelle de 1% aux frais de la province. Cette nouvelle proposition fut refusée par le Québec. M. Parizeau soutenait que le Québec avait déjà réduit sa taxe de vente de \$377 millions et réclamant du gouvernement fédéral les deux tiers de cette somme, soit \$225 millions. M. Chrétien se déclara prêt à verser \$40 millions au titre des mesures prises par Québec, il refusa cependant de s'engager à verser davantage, en soutenant que les mesures Parizeau ne pouvaient donner lieu à une compensation que dans la mesure où elles satisfaisaient aux conditions d'Ottawa.

Depuis ce temps, l'affaire a paru s'enliser dans un dialogue de sourds. Puis est venue le 5 mai la "solution Chrétien", en vertu de laquelle le ministre des Finances modifiait son budget du 10 avril pour proposer que des remboursements rétroactifs d'impôt sur le revenu pour l'année 1977 soient versés aux contribuables québécois, afin qu'ils ne perdent rien par suite de la dispute entre Québec et Ottawa.



Claude Ryan

Mais la solution Chrétien fut rejetée à l'unanimité le 16 mai par les membres de l'Assemblée nationale y compris les députés libéraux présents lors du vote. Elle fut également rejetée par les partis fédéraux d'opposition.

Les principes en jeu

Afin de voir clair dans le litige de la taxe de vente, il importe de saisir les valeurs qu'il implique. On peut les résumer comme suit:

1) suivant la tradition constitutionnelle canadienne, la taxe de vente au détail est nettement de compétence provinciale. Chaque province est souveraine dans ce champ de taxation et est en conséquence libre de définir elle-même ses politiques à cet égard;

2) en vertu de son pouvoir de dépenser et de sa responsabilité en ce qui touche la direction générale de l'économie, le gouvernement fédéral avait le pouvoir de soumettre aux provinces une proposition comme celle que leur fit M. Chrétien avant son discours du budget. Dans ce cas-ci, l'initiative revêtait en outre un caractère intéressant qu'on n'a pas assez souligné: la consultation était certes hâtive et rapide, mais c'était la première fois, semble-t-il, que le gouvernement fédéral procédait à une consultation avec les provinces avant de recourir à une mesure budgétaire importante. L'on en revient encore au stade de conversations bilatérales plutôt que de consulter avec toutes les provinces réunies. Un pas significatif était néanmoins fait dans la voie d'une concertation inter-gouvernementale dont la nécessité apparaît de plus en plus en matière de fiscalité;

3) visant la réduction de la taxe de vente au détail, la proposition fédérale s'appuyait au plan économique sur l'avis de très nombreuses autorités, qui voyaient dans cette mesure (la réduction de la taxe de vente au détail) l'un des moyens les plus susceptibles de relancer à court terme l'économie du pays;

4) afin de procéder en parfaite légitimité, le gouvernement fédéral devait toutefois s'assurer au départ, c'est-à-dire avant le budget Chrétien, de l'acquiescement et de la participation de toutes les provinces, dont chacune restait libre de donner ou de refuser son consentement. A défaut de l'accord de l'une ou de plusieurs des provinces, Ottawa devait aussi s'assurer que la province ou les provinces dissidentes ne souffriraient aucune pénalisation financière pour avoir exercé leur souveraineté dans un champ relevant de leur compétence constitutionnelle;

5) enfin, étant donné que l'affaire concernait d'abord des gouvernements, il allait

de soi que toute solution de rechange dans le cas des provinces dissidentes devait passer par la voie d'un accord entre les gouvernements concernés et comporter des modes de règlement ne causant aucun inconvénient aux contribuables qui doivent égale loyauté à chaque ordre de gouvernement et ne doivent pas être incommodés par les chicanes entre gouvernements.

La solution Chrétien

Dans cette perspective, et sans porter de jugement sur ses intentions, M. Chrétien, à défaut d'un acquiescement clair de Québec, n'aurait pas dû procéder avec son budget avant de s'être assuré qu'il tenait dans sa poche une solution de rechange acceptable pour le Québec et les autres provinces. Il procéda néanmoins sans déterminer cette solution. Dans la mise au point d'une solution de rechange, M. Chrétien avait en outre la responsabilité de mettre au point une formule qui eût maintenu le débat au niveau où il avait surgi, c'est-à-dire au niveau des gouvernements. Il devait aussi tendre vers la solution la plus simple, la plus juste et la plus économique au plan administratif. Or, la solution qu'il mettait de l'avant le 15 mai ne répondait pas à ces conditions.

La solution des paiements directs aux contribuables est en effet incompatible avec le véritable esprit fédéral, administrativement coûteuse et encombrante, et socialement injuste. Si le gouvernement fédéral devait être libre de recourir à pareille solution chaque fois qu'une province refuse de souscrire à un programme dont il prend l'initiative, on serait en présence d'une menace perpétuelle de chantage. Le gouvernement le plus riche pourrait en tout temps faire peser auprès des citoyens d'une province le poids de sa richesse fiscale pour amener ceux-ci à agir à leur tour sur leur gouvernement provincial. Drôle de fédéralisme que celui-là s'il fallait jamais y venir.

Pour éviter d'avoir à traiter de nouveau avec Québec, Ottawa prétend en outre contourner le gouvernement québécois en transigeant directement avec les contribuables québécois et en obligeant Québec à retourner chercher dans leurs poches des sommes qui leur auraient été d'abord remboursées par le Trésor fédéral. Pareille méthode entraîne des coûts administratifs énormes et artificiels. Elle est aussi de nature à causer un tort énorme à l'idée même du fédéralisme. Comment ne pas se rendre compte en outre qu'en procédant ainsi directement avec les contribuables, on crée dans les charges fiscales des uns et des autres des distorsions nouvelles qui n'avaient pas été voulues explicitement?

La solution Chrétien contient un autre élément malsain. Ottawa prétend légiférer rétroactivement en accordant aux contribuables québécois des remboursements fiscaux pour l'année 1977 alors que nous sommes désormais en 1978. Si l'on cherche surtout à jouer un tour à Québec, la solution Chrétien se comprend. Dans la perspective d'une saine politique de gestion des finances publiques, elle ne saurait toutefois se justifier.

Les éléments d'une solution

Certains voudraient qu'Ottawa adresse simplement à M. Parizeau un chèque de \$225 millions embrassant la totalité des sommes que réclame le gouvernement Lévêque. Or, la formule du remboursement ou de la subvention pure et simple s'écarterait de la formule de transfert fiscal mise de l'avant par M. Chrétien dès le 10 avril. Elle contredirait le principe suivant lequel l'impôt doit être perçu par celui qui effectue la dépense, i.e. en l'occurrence par le gouvernement du Québec. Elle ou-

blie aussi une possibilité entrouverte par M. Parizeau lui-même dans sa lettre du 27 avril à M. Chrétien: "Votre proposition concernant le mode de paiement de la contribution fédérale prévoit que cette contribution prendrait la forme d'un transfert fiscal plutôt que financier, écrivait alors M. Parizeau à son homologue fédéral. Le gouvernement du Québec ne s'y objecte pas et je demeure disponible pour discuter des modalités de cet aménagement fiscal". Et d'ailleurs, le 23 mai, à l'Assemblée nationale, en réponse à un geste de M. Gérard D. Lévesque, M. Parizeau réitérait cette ouverture.

M. Chrétien et M. Parizeau reconnaissent ainsi tous deux le principe d'une solution qui revêtirait la forme d'un aménagement fiscal. C'est dans cette perspective qu'il faut trouver une formule concrète susceptible de satisfaire Québec et Ottawa sans contredire les objectifs visés par le gouvernement fédéral et le principe défendu par Québec, et sans comporter d'injustice pour les autres provinces.

Or, une solution acceptable pourrait consister soit dans un accord de perception fiscale suivant lequel à titre exceptionnel les sommes destinées à Québec seraient perçues par Ottawa puis remises au gouvernement québécois, soit dans un abatement fiscal en vertu duquel une partie de l'impôt sur le revenu des particuliers qui devrait en 1978-79 être payé à Ottawa, serait divertie vers le Trésor québécois suivant une proportion devant produire la somme totale de \$225 millions à laquelle a droit le Québec. Il s'agirait dans ce dernier cas de mettre à point une entente inter-gouvernementale en vertu de laquelle les sommes nécessaires seraient transférées à Québec sans qu'Ottawa ait à faire un chèque à Québec et sans que les contribuables soient incommodés. Cela pourrait se faire à la fin de l'exercice 1978 à l'occasion de la remise des rapports d'impôt des contribuables, sous la forme d'un abatement d'impôt spécial pour l'année 1978. Les formules de rapport d'impôt des contribuables seraient modifiées en conséquence.

Pour échapper au reproche de favoritisme envers une province, il faudrait modifier de nouveau le budget Chrétien de manière qu'une compensation fiscale soit mise à la disposition de toute province qui aura contribué à activer l'économie soit en réduisant sa taxe de vente selon les modalités déjà arrêtées, soit en réduisant son impôt sur le revenu des particuliers

dans des proportions et avec un impact comparables.

Les sommes qu'Ottawa voulait mettre en circulation des maintenant ont été de fait mises en circulation par le Québec sous la forme de réductions sensibles de l'impôt sur le revenu et aussi sous la forme de réductions sélectives de la taxe de vente. L'arrangement visé reconnaîtrait ce fait. Il consacrerait aussi le principe de la souveraineté inviolable des provinces dans leur ordre de compétence. Il établirait enfin de nouveau un principe que consacrait déjà la règle de l'opting out mise au point sous Lester Pearson, à savoir qu'une province ne saurait en toute justice être pénalisée financièrement ou autrement, sous prétexte qu'elle refuse de participer à un programme à frais partagés ou qu'elle préfère y participer sous des formes ou à des conditions arrêtées par elle-même.

Conclusion

Le litige sur la taxe de vente met en cause des enjeux importants. Sous un régime de gouvernement fédéral, il est essentiel que chaque ordre de gouvernement soit maître dans sa maison et dispose des ressources voulues pour s'acquitter librement de ses responsabilités propres. Par contre, dans une société en rapide évolution où de nouveaux problèmes et des formes inédites de vie collective et d'organisation surgissent sans cesse, il est impensable que les deux niveaux de gouvernement évoluent dans un isolement total ou dans un immobilisme absolu l'un vis-à-vis de l'autre. De l'un à l'autre, il existe et doit exister une interaction continue. Ce serait à regretter en couleurs ou en noir de voir déjà dans un esprit de séparation que de vouloir qu'il en soit autrement.

Il importe que le contact reprenne entre les deux gouvernements, et que Québec et Ottawa s'emploient à mettre au point une formule de compensation équitable pour le Québec, honorable pour Ottawa et acceptable pour les autres provinces. LE DEVOIR rapportait le 20 mai qu'un groupe de députés et de sénateurs fédéraux s'emploie à rechercher une formule d'abatement fiscal inspirée de la méthode de l'opting out mise au jour du temps de Lester Pearson. C'est dans cette voie qu'il faut chercher une solution à l'impasse. Il y a déjà, semble-t-il, accord entre les deux gouvernements sur le principe d'un aménagement fiscal. Il ne saurait exister d'obstacles insurmontables au chapitre des modalités.

Les PME seront exemptées de la taxe de vente fédérale

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien a annoncé, hier, que 11,000 petits fabricants seront exemptés de la taxe de vente fédérale sur leur production et leurs ventes, et qu'il entend accorder plus de place aux sous-traitants dans l'attribution de contrats gouvernementaux.

Le ministre d'Etat à la petite entreprise, M. Anthony Abbott, a expliqué au cours d'une conférence de presse que le gouvernement a pris une série de mesures pour favoriser l'espoir des petites et moyennes entreprises (PME).

Dans un premier temps, le gouvernement a décidé de porter de \$10,000 à \$50,000 le niveau d'exclusion sur la taxe de vente. Actuellement, seuls les fabricants qui ont moins de \$10,000 de ventes brutes sont exclus des provisions de la loi. C'est donc 11,000 entreprises qui ne paieront plus de taxe de vente et de taxe d'accise sur leurs ventes mais elles devront continuer à les payer sur leurs achats.

Certains assouplissements seront également apportés à la taxe d'accise pour que 8,500 entreprises ne soient plus obligées de produire des rapports mensuels.

Signalons que la hausse du plafond de la taxe de vente se traduira pour le gouvernement par une perte de revenus d'environ \$30 millions.

D'autre part, les grosses entreprises qui obtiennent des contrats du gouvernement seront tenues d'accorder davantage de

sous-contrats à des petites entreprises canadiennes.

Ainsi, chaque fournisseur principal qui se verra adjudger un marché important par le ministère des Approvisionnements et Services devra nommer un coordonnateur des contrats de sous-traitance à la petite entreprise.

De plus, tous les soumissionnaires de marchés importants seront tenus d'incorporer à leur proposition ou à leur offre un plan de sous-traitance à la PME.

M. Abbott a affirmé hier au cours de sa conférence de presse que d'autres mesures seront annoncées jeudi par le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, mais il s'est refusé à élaborer sur cette question.

Le ministre d'Etat à la petite entreprise a indiqué hier que des travaux sont en cours, suite à de nombreuses plaintes d'entrepreneurs, pour accélérer le paiement des factures par le gouvernement.

Il a signalé en outre que son ministère établira si certains petits fabricants pourront acheter ou importer, sans payer la taxe de vente fédérale, des machines et des appareils de production dont ils ont besoin.

Enfin, M. Abbott a noté que le contrôleur de la papeterie, dont le mandat est d'annuler les formules gouvernementales inutiles, a commencé son travail et qu'il a déjà obtenu de bons résultats. On évalue qu'il en coûte \$10 milliards annuellement pour remplir ces formules.

**Rien ne sert de conduire.
Il faut marcher à point.**

PARTICIPATION

Marchez. Dès aujourd'hui.

Pourquoi ne pas recycler plutôt que d'enfouir les déchets organiques?

par Gilles Provost

"Il est inconcevable que le gouvernement du Québec recommande aux municipalités d'éliminer leurs déchets en les enterrant alors qu'il serait possible, pour le même prix, de transformer toutes les matières organiques en terreau (compost) d'une valeur inestimable pour les agriculteurs, et de récupérer en même temps le plastique, la vitre et les métaux."

C'est ce qu'affirme M. Léo Charlebois, président de la Société de recyclage et de compost du Canada (SRC), en prenant connaissance du nouveau règlement sur l'élimination des déchets solides qui est entré en vigueur récemment. Ce règlement interdit les dépotoirs à ciel ouvert et oblige les municipalités à se regrouper pour éliminer plus efficacement leurs déchets.

M. Charlebois est évidemment heureux de l'élimination des dépotoirs et, surtout, de la régionalisation des lieux d'élimination, qu'il présente comme "un pas dans la bonne direction" mais il sort littéralement de ses gonds en constatant qu'on a une fois de plus écarté en pratique la technique du compostage, même si cette dernière a fait la preuve de son efficacité et de sa compétitivité à l'étranger.

La compagnie SRC est disposée, poursuit M. Charlebois, à prendre à sa charge l'élimination des déchets d'une municipalité pour seulement \$4 la tonne (le prix de l'enfouissement sanitaire) si cette agglomération peut garantir un approvisionnement moyen de 1.000 tonnes par jour pendant une période de vingt ans.

Cette méthode permettrait à la municipalité de se dispenser de tout investissement initial, qui serait fourni par la compagnie, et fournirait des emplois intéressants dans l'industrie du recyclage des matériaux, tout en économisant l'énergie aussi bien que les matières premières.

Selon ses promoteurs, la technique de compostage mise de l'avant par SRC n'implique pratiquement aucun risque puisqu'elle s'appuie sur de nombreuses expériences européennes qui ont démontré son efficacité et sa rentabilité à une échelle commerciale. Connue sous le nom de "procédé Dano", cette technique de compostage utilise des modules d'une capacité de



A l'aide de photos, M. Léo Charlebois, président de la Société de recyclage et de compost du Canada, explique le "procédé Dano" qu'il voudrait implanter au Québec.

50 ou 75 tonnes par jour et une usine de traitement installée à Rome peut traiter 900 tonnes par jour.

Ce genre d'usine est tout à fait automatisé et les ouvriers n'ont pas à venir en contact avec les déchets, souligne M. Charlebois. L'élément majeur de l'usine est un long cylindre qui tourne

lentement sur lui-même pour mélanger, humidifier et aérer les déchets, de façon à accélérer leur dégradation biologique sans qu'il y ait de dégagement de gaz nauséabonds.

Au bout de quatre jours, environ 60% à 75% des déchets ont été transformés en terreau inodore et stérile,

excellent engrais organique qui améliore aussi la qualité physique des sols. Les déchets ainsi compostés sont filtrés pour recueillir les substances qui ne se sont pas décomposées. Les plastiques, le verre et les métaux peuvent alors être récupérés tandis que les autres déchets sont incinérés ou enfouis.

Selon M. Charlebois, le prix demandé à la municipalité ne paierait à peu près que le coût d'immobilisation. La rentabilité de l'usine proviendrait de la vente des produits récupérés et du compost.

Du côté des Services de protection de l'Environnement, toutefois, on estime que le coût d'une usine de compostage serait probablement plus élevé que ne le dit M. Charlebois et on soutient qu'il faudra de toute façon un incinérateur ou un site d'enfouissement sanitaire pour éliminer les déchets inaptes au compostage ou au recyclage. Dans ce sens, dit-on, l'établissement de sites d'enfouissement régionaux ne préjuge de rien pour l'avenir et n'exclut aucunement le compostage.

De plus, le gouvernement québécois craint qu'il n'y ait un marché suffisant pour absorber tout le compost ainsi produit. D'autant plus que les déchets sont surtout concentrés dans les zones urbaines plutôt que dans les régions agricoles. Enfin, en hiver, tout le compost produit devra inévitablement être stocké, ce qui implique des coûts importants. Pour sa part, M. Charlebois souligne que le compost peut être comprimé en granulés qui occupent un volume réduit et il se dit tellement convaincu de la valeur de cet engrais qu'il refuse de croire qu'il puisse y avoir surplus. "On n'aurait qu'à l'exporter", dit-il.

Par contre, les fonctionnaires québécois rappellent que plusieurs régions d'élevage ont des surplus d'engrais animal dont ils ne savent comment se débarrasser. On doute donc que le compost réponde à un réel besoin comme c'était le cas en Europe, là où le compostage a été utilisé avec succès.

Il est probable que seul un projet-pilote permettra de voir qui a raison dans ce dossier et M. Charlebois espère que les regroupements régionaux pour l'élimination des déchets vont multiplier les possibilités.

Dans NDG

Richard Lors brigue la candidature libérale

par Pierre O'Neill

C'est pour combattre les injustices du gouvernement Lévesque à l'endroit des Québécois anglophones et des autres minorités ethniques que M. Richard Lors veut devenir député libéral de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale.

Candidat à la convention qui choisira le 5 juin le candidat du PLQ en vue de l'élection partielle du 5 juillet, M. Lors a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que la politique linguistique du Parti québécois brime les droits des anglophones. C'est ce qu'il explique, selon M. Lors, que s'est volatilisée la bonne foi qui marquait jadis les rapports entre Québécois anglophones et francophones.

Et pour rétablir un climat de confiance entre les deux communautés ethniques, M. Lors presse le gouvernement Lévesque de favoriser une reprise "des communications humaines" avec tous les groupes ethniques. Il invite en outre le gouvernement à cesser "d'intimider" les minorités, à "éliminer les attaques" contre les Québécois anglophones et les autres minorités.

Concernant plus spécifiquement la langue d'enseignement, M. Lors opte pour le libre choix des parents anglophones et francophones. Aux journalistes qui lui rappellent que la politique du chef du parti au chapitre de la langue d'enseignement favorise le critère de la langue maternelle des parents, M. Lors réplique

que M. Ryan, qu'il a consulté, partage ses vues sur cette délicate question.

Ci-devant juge à la Cour d'immigration, ex-vice-président du Parti libéral du Québec, militant libéral actif depuis l'époque duplessiste, ingénieur professionnel de race noire, Richard Lors, se défend de nourrir des préjugés anti-francophones. Il se proclame tout à fait favorable à l'épanouissement de la langue française au Québec. Ceci dit, M. Lors estime qu'être Canadien ou Québécois, c'est exactement la même chose et dans son esprit, le gouvernement Lévesque pourrait faire preuve de beaucoup de patience dans la mise en oeuvre de ses politiques linguistiques. "Oui au Québec français" déclare-t-il, mais à la condition que les travailleurs unilingues puissent conserver leur emploi.

Personnellement, Richard Lors n'est pas convaincu que les anglophones ont été "brutalisés" au Québec mais c'est le sentiment qu'il a perçu chez des milliers de ses compatriotes qu'il a côtoyés aussi bien dans le comté de Notre-Dame-de-Grâce qu'à l'extérieur du Québec.

Aux anglophones québécois, Richard Lors reproche de se réfugier dans des clubs privés et dans leur foyer en se plaignant d'être persécutés plutôt que de se "tenir debout" pour faire face à la musique. C'est la mission qu'il entend se donner comme député de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire, la défense des droits des minorités ethniques du Québec.

aujourd'hui

A 9 h, au Centre fédéral de formation (Saint-Vincent-de-Paul), le symposium organisé par le Comité des détenus se poursuit, en collaboration avec l'Association professionnelle des criminologues du Québec et l'école de criminologie de l'Université de Montréal.

Au motel Universel, à Drummondville, congrès annuel de l'Association des acheteurs des hôpitaux du Québec.

De 8 h 30 à 17 h, à l'hôtel Ritz-Carlton, symposium sur l'ingénierie, la construction et le droit, organisé par le département de génie civil et de mécanique appliquée de McGill.

Aujourd'hui, demain et samedi, au Cégep du Vieux-Montréal, 12ème congrès annuel de l'Association québécoise des travailleurs en loisir, sous le thème: le travailleur dans son milieu.

A 14 h, le conseil des commissaires de la CECM reprend, à l'endroit habituel, l'assemblée ajournée du 18 mai.

Aujourd'hui, demain et samedi, ouverture officielle du Centre communautaire d'économie d'énergie de Montréal au 3336, rue Ontario. Il y aura également un café-rencontre à 14 h, au local du centre commercial K-Mart, à LaSalle.

A 15 h 45, à l'hôtel Bonaventure, assemblée générale annuelle du Conseil du patronat du Québec.

A 17 h, à l'Auberge le Vieux-Carrefour, 426, rue Saint-François-Xavier, 13ème assemblée annuelle de l'Association des propriétaires du Vieux-Montréal.

De 18 à 20 h, au Musée des beaux-arts de la rue Sherbrooke, réception à l'occasion de l'exposition sur le Sault-a-Récollet.

A 9 h 30, à l'Hôtel Méridien de Montréal, ouverture du congrès conjoint du Barreau du Québec et du Barreau canadien (Québec). A 12 h 30, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, est conférencier au déjeuner.

A 20 h, à la chapelle de la Réparation de Pointe-aux-Trembles, début de la neuvaine prêchée par l'abbé Pierre Gendron.

A 20 h, à l'église Notre-Dame de Montréal, célébration de la Fête-Dieu; Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, présidera la concélébration, suivie de la procession aux

flambeaux dans les rues du Vieux-Montréal.

A 20 h, au Vidéographe de la rue Saint-Denis, soirée d'information sur le nucléaire organisée par le Mouvement écologique anti-nucléaire.

A 20 h, au sous-sol de l'église Notre-Dame de Grâce, soirée d'information organisée par le comité de liaison des bénévoles de la paroisse.

Cliniques de la Croix-Rouge: Montréal: Place des arts et Commission de l'emploi et de l'immigration, salle philosophie, de 10 h à 12 h, et de 13 h 30 à 16 h; Saint-Henri: sous-sol de la Caisse populaire Saint-Isidore, de 14 h à 17 h, et de 18 h 30 à 21 h; Trois-Rivières: centre commercial de Trois-Rivières ouest, de 13 h à 21 h.

Congrès de fondation à la mi-juin

Un nouveau parti, le GAM, présentera des candidats partout le 12 novembre

par Rodolphe Morissette

Le Groupe d'action municipale (GAM) se constituera en parti politique municipal à Montréal dans trois semaines et il présentera des candidats dans tous les quartiers de la Ville aux élections du 12 novembre prochain.

Les membres du GAM annonceront aujourd'hui cette décision qui a été prise lundi soir à Montréal. Le GAM tiendra donc son congrès de fondation dans la métropole à la mi-juin et y rendra publique la synthèse de son programme, de même que ses statuts.

Six semaines avant les élections municipales de novembre, soit vers le 1er octobre, le GAM tiendra un congrès pour le choix d'un candidat du parti à la mairie de Montréal. Par ailleurs, le nouveau parti prévoit recruter cet été des candidats qui le représenteront dans tous les quartiers de la métropole.

Le recrutement de candidats sera un peu compliqué tant que le gouvernement québécois n'aura pas adopté le nouveau découpage de la carte électorale de Montréal. On ne sait toujours pas si la nouvelle carte sera adoptée par le gouvernement québécois d'ici l'ajournement de la session, le 23 juin. On s'attend cependant à ce que le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, rende publiques ces

jours-ci, avec les éléments de son projet de démocratisation municipale, les données de la nouvelle carte.

Le modèle qui circule actuellement, tant parmi les dirigeants du Parti civique que chez des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal prévoit un redécoupage de Montréal en 54 quartiers, à chacun desquels répondrait un conseiller. Voilà qui remplacerait la Division actuelle en 19 districts, lesquels comptent en tout 55 conseillers.

Ce projet ne paraît pas faire des heureux partout. Si, par exemple, les conseillers du district de Notre-Dame-de-Grâce se félicitent d'obtenir, suivant ce projet, quatre élus au lieu de trois, les représentants de l'actuel district de Saint-Louis, en revanche, verront leur circonscription parfaitement émietlée, redistribuée qu'elle sera dans six autres quartiers. À l'exception de Rivière-des-Prairies, les nouveaux quartiers compteraient à peu près 20.000 âmes chacun.

Quant au candidat que le GAM présentera à la mairie, on n'en sait toujours rien, sinon qu'"on compte beaucoup sur M. Serge Joyal", le député libéral de Maisonneuve-Rosemont à Ottawa, et qui participe à toutes les réunions du GAM. Si certains membres, de ce qui formait au

départ un simple groupe de pression, ne voyaient pas sans réticence la candidature de M. Joyal à la mairie, on paraît beaucoup plus enthousiaste maintenant; on pense comprendre qu'avec lui, M. Joyal entraînerait ses organisateurs et ses amis, de même que de nombreux militants qui l'appuient comme député. Mais le premier intéressé n'a pas encore arrêté sa décision à cet égard.

Au GAM, on ne se fait illusion, guère plus, du reste, que chez les observateurs de la scène municipale, sur la participation, non officielle certes, des partis politiques lors des élections municipales de Montréal. Aussi prévoit-on que les militants du Parti québécois de la région Montréal-Centre se rangeront derrière des candidats du RCM, tandis que le GAM pourrait compter sur l'appui des pé-

quistes de l'est de Montréal. Ce dernier sera également sur les troupes libérales provinciales de M. Claude Ryan dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Parmi les membres du GAM, on compte, on le sait, deux candidats élus sous les couleurs du RCM en 1974: MM. Nick Auf der Maur et Bob Keaton, de même que quelques candidats du même parti, mais défait il y a quatre ans: MM. Jean-Charles Des Roches et Jean-Claude Marsan. Un autre conseiller élu du RCM, M. Yves Normandin, a été tenté d'adhérer au GAM. Il a participé à quelques réunions au début, puis ses nombreuses occupations l'ont empêché de poursuivre sa participation. Pour l'heure, le conseiller Normandin se demande s'il se présentera ou non en novembre.

Début de l'enquête des deux échelons de Lachine

L'enquête préliminaire de deux échelons et d'un ingénieur de Lachine a débuté, comme il était prévu, hier, devant le juge Gilbert Morier, mais il est impossible d'en donner le moindre compte rendu, les procureurs de la défense ayant réclamé et obtenu une ordonnance de non publication.

Les échelons Victor Timbro et Léo Bourque, respectivement âgés de 52 et 54 ans, de même que l'ingénieur Antonio Pellegrino, âgé de 58 ans et directeur des travaux publics de Lachine, avaient été appréhendés à l'hôtel de ville de cette municipalité, le 30 avril dernier, pour répondre à des accusations de conspiration, corruption et abus de confiance.

Selon ces accusations, le trio aurait

exigé une somme de \$50.000 pour faciliter l'adoption, par le conseil municipal, d'un règlement qui aurait permis le paiement rapide d'un compte de plus de \$500.000, présenté par la compagnie québécoise Pilote & Frères, pour certains travaux de pavage effectués dans cette banlieue montréalaise.

Peu après l'arrestation des prévenus, on avait laissé entendre que la preuve avait été accumulée par l'écoute électronique mais, vu l'ordonnance de non publication, on ne sait s'il en sera ainsi. Cependant, le nombre élevé de témoins et une preuve qu'on croit abondante laissent supposer que l'enquête préliminaire des trois hommes pourrait durer plusieurs jours.

ON VOUS A À L'OEIL

POLICE ET LIBERTÉ

Un colloque de la Ligue des Droits de l'Homme en collaboration avec la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Les 26, 27 et 28 mai 1978

au Pavillon des Sciences sociales de l'Université de Montréal, 3150 rue Jean-Brillant (angle Decelles)



- Traduction simultanée assurée grâce à la collaboration du Secrétariat d'État du Canada
- Frais d'inscription (incluant tous les documents): \$10.00
- Garderie gratuite

HOMARD VIVANT DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

EN PLEINE SAISON



PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC

655-787 rue du Marché-central
Montréal 382-5500
1460 rue Provinciale
Québec 418-688-8621

TAPIS DE PERSE

650 pièces, incluant une nouvelle expédition de marchandises venant récemment d'arriver. Notre commentaire est le suivant: IL FAUT VOIR POUR CROIRE. Découvrez l'artisanat iranien avec la collaboration du H.A.M. internationalement reconnu et un groupe de représentants en gros de tapis persans, Teheran Bazaar. Pour la première fois, ces tapis sont sélectionnés avec soins par l'Iranian Carpet Weavers Association, pour être présentés en Amérique du Nord, particulièrement à Montréal.

VENTE JEUDI & VENDREDI, 25 ET 26 MAI, DE 10 A.M. À 9 P.M.

Nous sommes fiers de présenter une collection unique de quelques précieuses pièces de maîtres de Perse et autres tapis orientaux, carpettes, tapis de passage, tapisseries et pièces décoratives, lesquels ont nécessité énormément de temps et d'effort pour faire partie de ces collections. A l'occasion de cette vente spéciale, nous invitons tous nos clients à voir ces importations le 25 et 26 mai, tous ces articles seront en vente à notre.

VENTE DE LIQUIDATION DE FIN D'HIVER

Cette collection comprend plusieurs pièces en soie pure naturelle Qum 100% jusqu'à des pièces de maîtres quasi incroyables et extra-grandes, très belle soie NAIENS, grandeurs de pièces, pièces de musée en très belle soie de Isfahans, pour la première fois des pièces uniques de Tabriz (portrait de Chahar Darweesh), grand choix de Ferdoss, Belouch, Kazaks, Bokhara, Birjand, Kashmar, tapis de passage jusqu'à 21' de longueur et collection de semi-antiquités, et encore plus...

Pourquoi pouvons-nous vendre nos tapis à des prix aussi bas? Parce que nous traitons directement avec nos fournisseurs d'Iran. Directement tissés à la main pour votre maison. Profitez de cette occasion pour l'achat de vos tapis, parce que les tapis de Perse augmenteront de 15 à 20% cette année.

HÔTEL WINDSOR — SALON VERSAILLES

1170 RUE PEEL
Montréal.

licence commerciale 140241

éditorial

Ottawa cherche un scénario honorable

Le gouvernement fédéral ne cherche plus des solutions politiques et techniques aux problèmes de la taxe de vente. Il les connaît déjà et pourrait, en quelques heures, avec l'accord du Québec, les mettre en oeuvre. Ce que recherche plutôt Ottawa à présent, c'est le moins mauvais des scénarios, celui qui lui permettrait de résoudre le conflit sans perdre son prestige, sans gêner son ministre des Finances, sans avoir à se contredire ouvertement, bref sans aggraver une mauvaise cause.

Depuis une dizaine de jours, voyant que toutes les oppositions à Ottawa et tous les milieux politiques au Québec faisaient l'unité contre lui, le gouvernement a dû réviser sa stratégie, sinon ses convictions. Ainsi, MM. Trudeau et Chrétien affirmaient la semaine dernière aux Communautés que le gouvernement tiendrait sa position jusqu'au bout. Mais le premier ministre a repris cette semaine en conférence de presse l'idée d'une rencontre possible avec M. Lévesque. Certes, il en a profité pour dénoncer le "mutisme magnifique" de M. Parizeau et, de façon générale, l'attentisme calculé du Québec depuis les jours qui ont précédé le budget fédéral du 10 avril; mais il consentait à examiner sérieusement l'hypothèse d'un entretien avec le premier ministre du Québec "s'il y a quelque chose à discuter". Il y a six jours, le gouvernement annonçait qu'il serait inflexible. Cette semaine, il pourrait y avoir des choses à discuter. C'est un progrès incontestable.

Pour sa part, à l'Assemblée nationale, M. Parizeau semblait tout disposé mardi à discuter d'arrangements fiscaux avec le gouvernement fédéral pour en arriver à une solution acceptable. On dira qu'il n'a plus rien à perdre, qu'il est déjà assuré d'une victoire politique retentissante, et qu'il n'a pas à se presser pour donner suite aux invitations à discuter venant

de M. Trudeau. Erreur. Le gouvernement fédéral peut encore, si aucune porte de sortie ne lui est offerte, s'accrocher à la "solution Chrétien" du 5 mai, c'est-à-dire rembourser les contribuables plutôt que le gouvernement. Le cas échéant, M. Parizeau aurait quelques difficultés à récupérer ce qui lui est dû. Sa victoire de principe resterait entière, certes, mais dans ce genre de conflit, il vaut mieux qu'elle soit accompagnée d'une victoire d'ordre pratique.

M. Parizeau, malgré les accusations répétées des ministères fédéraux, n'a pas défendu de "thèses séparatistes" depuis le début de ce contentieux. D'autres provinces ont reconnu le bien-fondé de sa position; toutes les oppositions aux Communautés l'ont appuyé; tous les partis de l'Assemblée nationale l'ont soutenu. On a compris en somme que cette bataille transcende les partis, qu'elle touche les intérêts fondamentaux du Québec, en même temps qu'un certain esprit du fédéralisme. Dans ces conditions, le ministre des Finances, ou M. Lévesque lui-même si M. Trudeau insiste, devrait en effet se prêter à une rencontre afin de mettre au point une solution inspirée de la formule d'abattement fiscal qu'un groupe de sénateurs et députés fédéraux s'efforce de mettre au point.

Cette formule de compensation, dont le chef du Parti libéral déclarait hier à Québec qu'elle doit être "équitable pour le Québec, honorable pour Ottawa et acceptable pour les autres provinces", était déjà envisagée pour l'essentiel par M. Chrétien le 10 avril, acceptée par M. Parizeau dans une lettre adressée à M. Chrétien le 27 avril, et confirmée par ce dernier mardi à l'Assemblée nationale.

Ainsi que le faisait observer M. Ryan hier, MM. Chrétien et Parizeau sont d'accord sur le principe d'un aménagement fiscal entre les deux gouvernements. Il existe, autour de

cette formule, quelques variations possibles. Mais la plus réaliste est celle qui prévoit un abattement fiscal fédéral en faveur des contribuables québécois pour l'année 1978: une partie de ce qu'ils paieront à Ottawa, jusqu'à concurrence de \$226 millions, serait détournée vers le Québec. Il suffirait d'apporter aux formules d'impôt quelques changements mineurs.

Tout cela, rappelons-le, aurait été résolu bien avant ce jour si M. Chrétien avait tenté avec M. Parizeau de mettre au point une solution à laquelle songeait déjà le ministre fédéral des Finances. Il s'est plutôt engagé sur la voie de l'affrontement, refusant de traiter avec le gouvernement, offrant le 5 mai de rembourser les contribuables suivant un système dont il a lui-même reconnu les lacunes et l'injustice.

Il serait fort simple pour M. Chrétien d'apporter à son projet de loi les changements qui rendraient celui-ci "équitable pour le Québec" et "honorable pour Ottawa". Ces modifications sont précisément celles auxquelles travaillent depuis quelques jours des sénateurs et députés libéraux, celles que le chef du Parti libéral du Québec a exposées dans leurs grandes lignes hier devant la presse. Rien n'interdit à M. Chrétien de s'inspirer des suggestions qui lui sont faites par la direction du Parti libéral du Québec.

La rencontre "au sommet" que propose M. Trudeau permettrait simplement au premier ministre fédéral et à M. Lévesque, accompagnés de leurs ministres des Finances, d'entamer une entente d'aménagement fiscal qui aurait été définie par leurs fonctionnaires.

Par cette mise en scène, Québec aurait droit à sa solution équitable et Ottawa pourrait enfin la qualifier "d'honorable".

Michel ROY

lettres au DEVOIR

"Au fil de l'égalité"!

M. Louis-Paul Béguin,
Votre chronique du 15 mai, intitulée "Victoire des femmes", me donne envie de hurler. L'intérêt que vous prétendez porter à cette "histoire de titres au féminin" est démenti par le ton condescendant que vous adoptez et par la conclusion inopinée de votre texte: "Je crois que certaines femmes, arrivées au sommet de

leur carrière, se contentent d'un titre au masculin, par désir inconscient d'égalité totale avec l'homme. Ce n'est pas nécessaire d'aller jusque là". Un peu de rigueur intellectuelle, M. Béguin: peut-on parler d'égalité si elle n'est pas totale? Et jusqu'où nous reconnaissez-vous le droit d'aller? A qui croyez-vous vous adresser? A de charmantes

"dames" qui devraient crier victoire pour si peu et vous féliciter de votre gentille petite chronique dans laquelle vous niez l'égalité des sexes?

Ou bien c'est de la mauvaise foi, ou bien l'inconscience n'est pas du côté la voyez.

Lisette MENARD

Montréal, le 16 mai 1978.

Y a-t-il vraiment urgence à l'hôpital de Sept-Îles?

M. le directeur,
J'étais de passage cette semaine dans la région de Sept-Îles avec un ami. Celui-ci ayant eu une infection de l'oeil, nous avons dû nous présenter à l'hôpital de Sept-Îles et c'est là qu'a commencé notre aventure abracadabrante.

En entrant à la Clinique d'urgence dudit hôpital, le téléphone sonnait mais il n'y avait personne pour y répondre car le poste d'urgence était vide.

Le téléphone sonna au

moins vingt coups avant que la préposée ne fasse apparition, et en entendant le téléphone, elle fit immédiatement demi-tour.

Lorsqu'elle revint quelques cinq minutes plus tard, "après son break syndical", nous étions toujours là à attendre afin que mon ami puisse se faire examiner par un médecin.

C'est alors que la réceptionniste nous dit que cela prendrait au moins quatre heures avant de voir un médecin à la

Clinique d'urgence.

Ce délai aurait pu se justifier si la Clinique d'urgence avait été remplie de patients, mais il n'y avait que six personnes, comprenant mon ami.

Voyant cela, j'ai pris mon courage à deux mains et je suis retourné à l'hôtel avec mon ami car vraiment, à Sept-Îles, il n'y a pas d'hôpital, mais plutôt un édifice gouvernemental que je ne peux qualifier.

Hugues ROY

Beauport, le 19 mai 1978.

L'ennemi principal

M. le rédacteur,
Le Parti libéral fédéral peut bien être le Parti national des Canadiens français, mais quant au nationalisme canadien-anglais, c'est l'en-

nemi principal. Récemment on espérait du secrétaire d'Etat des mesures destinées à protéger notre industrie cinématographique. Cependant les forces américanistes au ca-

binet, M. Chrétien en tête, ont exigé la continuation de l'actuelle politique anti-nationale.

Robert ADAMSON

Keene, Ontario, le 14 mai 1978

Encore faudrait-il placer les étudiants qui en ont besoin!

M. le directeur du service de placement étudiant,
J'ai fait application au service de placement étudiant il y a plusieurs mois et j'ai reçu une carte confirmant mon inscription.

Je vous écris pour me plaindre de l'injustice qui règne dans votre organisation car je connais beaucoup d'étudiants

de famille très aisée, et même plus, qui ont obtenu un travail grâce à vous, tandis que moi, qui connais des difficultés financières, aucun emploi ne m'a été offert. Vous savez qu'il est très difficile cette année de trouver du travail, et je comptais beaucoup sur votre aide, mais j'ai été très déçu.

Tout ceci pour vous propo-

ser de demander de plus amples renseignements sur les formules d'inscription aux étudiants, et plus précisément la situation financière de ceux-ci.

J'espère que cette lettre contribuera à quelque amélioration.

Helena CUOPA

Montréal, le 18 mai 1978

Des "lettres au Montreal Star" aux "lettres au Devoir"

M. le directeur,
J'aimerais appuyer les commentaires de John Lehnert (LE DEVOIR du 16 mai 1978) au sujet de l'article de Lise Noël concernant les lettres au rédacteur du Montreal Star. Ce fut, comme il l'a souligné, un sommaire "malheureusement très juste".

Je suis toutefois persuadé

que la vaste majorité des lecteurs de ce journal se contentent de pousser des cris d'adversion plutôt que de prendre stylo pour donner la réplique aux opinions bornées et intolérantes (quand elles ne sont carrément racistes) des correspondants du Star.

Je crois que l'article se sera avéré extrêmement utile

même s'il ne fait que mobiliser les gens (comme moi) qui jusqu'à présent ont été trop préoccupés ou trop paresseux pour lutter contre certaines attitudes dangereuses et inacceptables au sein de la communauté anglophone.

Jane PYCOCK

Montréal, le 20 mai 1978.

La "libération" passe par le travail à temps partiel

Récemment, Paule Des Rivières précisait que la CEQ "dénonce l'octroi toujours croissant de contrats à demi-temps". Je comprends mal une telle dénonciation qui proviendrait de la CEQ car à mon avis, dénoncer les contrats à demi-temps c'est refuser une urgente mesure sociale.

Après on pourra se questionner sur le phénomène de la natalité, du peu d'intérêt des membres des syndicats pour "leurs" affaires. Peut-être bien que si les gens (les femmes surtout malheureusement) ne se rendent pas aux réunions c'est parce qu'il y a des soupers à préparer, des enfants à aller chercher à la garderie, un minimum de récurage à effectuer dans les maisons où il y a de jeunes enfants. Peut-être les hommes accepteraient-ils plus facilement les tâches ingrates de la maison s'il leur restait un peu de temps pour vivre... la femme intéressée pourrait alors travailler à temps plein... Le sacro-saint partage des tâches ne règle pas tous les problèmes car le temps n'est pas élastique mais il deviendrait peut-être possible...

encore moins de temps disponible?

Il me semble urgent qu'une politique soit définie pour les emplois à temps partiel, laquelle permettrait une rémunération correspondant au temps travaillé avec les bénéfices marginaux correspondants et la même sécurité d'emploi que ceux qui travaillent à temps plein. Ce serait une ouverture pour de nouveaux travailleurs et on respecterait en même temps les besoins d'un grand nombre de travailleurs qui y sont intéressés.

Marie BOUCHARD

Fabreville, avril 1978.

Combien de travailleurs, hommes et femmes ne sentent-ils pas au cours de leur vie le besoin d'un ralentissement au niveau de leur tâche? Un engagement réel au niveau des tâches professionnelles, sociales ou syndicales suppose qu'à un "certain moment" le travailleur prenne du recul. S'il a besoin de 3, 5 ou 7 ans de travail à demi-temps pourquoi lui refuse-t-on cette possibilité? Cela pourrait lui permettre de subvenir temporairement à un certain nombre de besoins tout en se donnant le temps de prendre du recul face à son travail, de se donner du temps de réflexion et de profiter d'une marge de repos nécessaire.

2) Que dire des couples qui acceptent d'avoir des enfants? Peu de parents, hommes ou femmes, travaillant à temps plein, disent profiter au maximum des joies de la maternité ou de la paternité. Même avec l'aide de garderies, (qui sont déjà très rares) nous admettons l'adjonction dans la famille de 2, 3 ou 4 enfants provoque une surcharge telle qu'il nous est impossible pendant près d'une dizaine d'années de vivre une vie "normale". Quels choix s'offrent à nous?

— Que la femme quitte son travail pour se retrouver dans les rôles traditionnels fort insatisfaisants pour plusieurs d'entre elles en acceptant la presque certitude de ne se retrouver un emploi qu'avec de

grandes difficultés quand elle reviendra sur le marché du travail...
— Que l'homme quitte son emploi avec les mêmes conséquences...
— Que comme couple nous ayons à faire des choix entre divers éléments de notre vie qui sont tout aussi importants les uns que les autres: une présence minimale auprès de nos enfants; une vie culturelle et sociale normale; un engagement social, politique ou syndical; un minimum de temps pour se détendre.

Permettez-moi de vous donner, terminant, deux éléments d'information. Premièrement: inquiet des coûts des aménagements occasionnés par le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux, j'ai pris moi-même l'initiative de confier aux vérificateurs externes de l'Université, une analyse de la structure, des contrôles et des coûts des travaux faits par le Service de l'équipement; le rapport montre clairement que ce Service est bien structuré et que ses coûts se comparent aux coûts des travaux correspondants faits en dehors de l'Université. Deuxièmement: afin d'éviter que l'austérité budgétaire imposée à l'Université crée des injustices, M. le recteur se propose de faire examiner par des représentants des diverses composantes, toutes les activités de l'Université afin d'en déterminer la pertinence et de vérifier si leur coût d'opération est justifié. Vous conviendrez que ces deux éléments d'information vous auraient évité de donner au public qui nous soutient — vous et moi — de ses derniers, une impression fautive et injustifiée.

Je ne pense pas cependant, que de disperser quelques dizaines d'hommes à tout faire dans l'Université créerait tout faire dans l'obligation dans laquelle se trouve l'Université de respecter les conventions collectives honnêtement négociées et signées, ainsi que les règlements de construction et d'aménagement, à la fois municipaux et provinciaux. Comment pouvez-vous écrire, vous qui êtes du métier, que nous aurions avantage à donner un contrat à l'extérieur les quelque mille commandes de menus travaux que l'Université doit exécuter chaque année? Pouvez-vous sérieusement prétendre que l'Université pourrait agir ainsi et continuer à protéger les quelque 200 millions de dollars de propriétés et d'équipement qui constituent son actif?

Je ne m'attarderais pas sur le récit pathétique que vous faites des professeurs et des étudiants qui doivent s'installer ailleurs qu'à l'École et je sollicite votre permission de considérer comme une bonne blague votre affirmation que les seuls locaux convenablement aménagés de votre École l'ont été par les étudiants et les professeurs eux-mêmes. Ce que je considère extrêmement sérieux cependant, c'est que votre École ne semble pas pouvoir respecter les règles les plus élémentaires qui régissent la vie communautaire à l'Université.

Ceci dit, je persiste à croire que la collaboration reste possible entre vo-

La politique française en Afrique

Les massacres commis à Kolwezi — même s'ils ne sont pas tous imputables aux "rébélés" du Shaba — permettent à M. Giscard d'Estaing de justifier sans difficulté l'intervention des parachutistes français.

Cela étant, la politique française en Afrique — décidée et conduite sans vrais débats — demeure en question. Avoir pu sauver de la mort plusieurs centaines d'Européens est une chose dont on peut se féliciter. Avoir fourni par la même occasion au régime très contestable du président Mobutu — et le lui fournir demain en demeurant sur place? — un nouveau suris en est une autre. Tôt ou tard, et à moins d'un improbable amendement du "mobutisme", se posera la vraie question: doit-on, pour défendre ici comme au Tchad les "amis" de la France (ou ses intérêts économiques), maintenir artificiellement au pouvoir des dirigeants rejetés par une partie importante de leur peuple? Autrement dit, peut-on, sous couvert de solidarité "modérée",

devenir en Afrique ce "gendarme occidental" que les États-Unis avaient tragiquement voulu incarner en Indochine?

A cette question, moins facile à trancher que ne le pense parfois la gauche, mais qui concerne au premier chef les Français, s'en ajoute une seconde, qu'il appartiendra cette fois aux Africains eux-mêmes de réexaminer. Au Shaba comme en Ouganda, au Sahara comme au Tchad, au Sud-Soudan ou en Érythrée se multiplient des conflits qui ne peuvent s'analyser en se référant exclusivement à l'affrontement des idéologies ou aux rivalités internationales. Dans tous les cas, ce qui est en cause, c'est aussi et surtout la lancinante question des frontières coloniales. Une question bien trop complexe et trop grave pour qu'on l'escamote en cédant à des réflexes simplificateurs ou militants. La lutte entre "modérés" et "progressistes", la volonté néocoloniale de l'Occident et de l'U.R.S.S. de se partager les prodigieuses richesses

d'un continent longtemps négligé, ne suffisent pas à rendre compte du drame que vit aujourd'hui l'Afrique.

Dans la plupart des cas — la guerre de l'Ogaden l'a spectaculairement démontré — les facteurs nationalistes, le souci de minorités opprimées de sauvegarder, ou de reconquérir, une certaine identité nationale, l'empont de très loin sur les préoccupations idéologiques. Autoritairement découpe par la colonisation, partagée selon des critères abstraits, l'Afrique est un mosaïque d'États d'autant plus fragiles qu'ils sont sans vraies racines ni cohésion culturelle. En défendant le principe tabou du maintien des frontières, l'O.U.A. accepte délibérément de perpétuer beaucoup d'injustices pour éviter à l'Afrique, sous-peuplée et déjà trop dévastée, de basculer dans un chaos de violences à répétition. Elle renonce par là même à s'engager dans l'avenant d'une seconde décolonisation qui, dans bien des cas, serait justifiée en

équité. Jusqu'à présent, les dirigeants africains — qu'ils soient "progressistes" ou "modérés" — ont jugé que l'enjeu était trop grave pour que ce principe souffre une seule exception.

On peut se demander aujourd'hui, face à cette efflorescence de rébellions éparses, si une telle rigidité sera longtemps tenable. L'instabilité chronique d'États contre nature constitue pour l'Afrique un danger mortel. D'autant plus mortel que, en dehors du continent, trop de "protecteurs" en puissance s'emploient déjà à tirer profit — pour la deuxième fois dans l'histoire — d'une aberration géographique que l'homme blanc imposa jadis à l'homme noir. Par la France, en tout cas, définir une vraie politique africaine consisterait d'abord à choisir: jouer "habilement" de cette contradiction principale ou aider modestement à sa solution.

(Le Monde)

L'ACTUALITÉ

Réponse à Jean-Claude Marsan

L'U. de M. et son école d'architecture

par Roger Larose
vice-recteur à l'administration

Cher collègue,
Dans votre article intitulé "A l'Université, c'est la centralisation qu'il faut combattre" que publiait LE DEVOIR du samedi 20 mai, j'ai noté avec plaisir: "Le rôle fondamental de tout bon administrateur est de libérer les énergies des administrés pour leur permettre d'accomplir convenablement leurs tâches." C'est précisément l'objectif qui motive, à la fois, les cadres et les employés des services administratifs de l'Université. Ce qui me chagrine, c'est que les efforts consciencieux et efficaces de vos collègues de l'administration n'aient pas réussi à vous en convaincre. Je vous avoue qu'il m'est impossible de comprendre pourquoi l'administrateur chevronné de l'Université de Montréal que vous êtes, — vous êtes directeur de l'École d'architecture et membre du Sous-comité de développement physique que je préside et où vos avis sont respectés — a choisi de porter des difficultés de relations de famille à l'attention d'un large public. Ne craignez-vous pas qu'un lecteur, insuffisamment informé, soit porté à se demander s'il est possible que des administrateurs d'université, incapables de fournir des services administratifs compétents et efficaces, soient capables de grouper des enseignants et des

chercheurs de qualité?

Vous écrivez que les étudiants et les professeurs de l'École d'architecture sont mal logés et cependant vous savez que, depuis dix ans, le Service de l'équipement a multiplié les efforts pour vous mieux loger; en fait, je me suis occupé moi-même d'amener l'École d'architecture sur le campus et, éventuellement, de louer des espaces pour elle à l'École Déla-Tétrault et au couvent des Soeurs de l'Immaculée Conception, espaces que vous partagez, j'en conviens, avec le département de Mathématiques. Vous savez mieux que quiconque que nous ne construisons pas présentement et que nous devons nous satisfaire d'espaces loués, toujours plus ou moins adéquats.

Je ne m'attarderais pas sur le récit pathétique que vous faites des professeurs et des étudiants qui doivent s'installer ailleurs qu'à l'École et je sollicite votre permission de considérer comme une bonne blague votre affirmation que les seuls locaux convenablement aménagés de votre École l'ont été par les étudiants et les professeurs eux-mêmes. Ce que je considère extrêmement sérieux cependant, c'est que votre École ne semble pas pouvoir respecter les règles les plus élémentaires qui régissent la vie communautaire à l'Université.

Ceci dit, je persiste à croire que la collaboration reste possible entre vo-

tre École et les services administratifs. Je ne pense pas cependant, que de disperser quelques dizaines d'hommes à tout faire dans l'Université créerait tout faire dans l'obligation dans laquelle se trouve l'Université de respecter les conventions collectives honnêtement négociées et signées, ainsi que les règlements de construction et d'aménagement, à la fois municipaux et provinciaux. Comment pouvez-vous écrire, vous qui êtes du métier, que nous aurions avantage à donner un contrat à l'extérieur les quelque mille commandes de menus travaux que l'Université doit exécuter chaque année? Pouvez-vous sérieusement prétendre que l'Université pourrait agir ainsi et continuer à protéger les quelque 200 millions de dollars de propriétés et d'équipement qui constituent son actif?

J'aurais préféré que vous ne fussiez pas allusion au Centre d'informatique de gestion, car vous m'obligez à vous retourner que le comportement de votre École vis-à-vis de ce service, n'a pas ajouté de fleuron à son blason. Je ne pense pas qu'il ait été essentiel que votre École invente sa propre mesure d'unité pédagogique en contradiction avec celles acceptées par les corps universitaires compétents et dont devait tenir compte, dans sa programmation, le Centre d'informatique de gestion.

Il me semble que vous dépassez dangereusement la mesure quand vous

écrivez: "Lorsque arrivent les coupures budgétaires, c'est encore les professeurs et les chercheurs qui écopent, tandis que l'empire administratif demeure intact." Les coupures, cher collègue, réjouissez-vous, atteindront l'Université tout entière!

Permettez-moi de vous donner, terminant, deux éléments d'information. Premièrement: inquiet des coûts des aménagements occasionnés par le coût de la main-d'oeuvre et des matériaux, j'ai pris moi-même l'initiative de confier aux vérificateurs externes de l'Université, une analyse de la structure, des contrôles et des coûts des travaux faits par le Service de l'équipement; le rapport montre clairement que ce Service est bien structuré et que ses coûts se comparent aux coûts des travaux correspondants faits en dehors de l'Université. Deuxièmement: afin d'éviter que l'austérité budgétaire imposée à l'Université crée des injustices, M. le recteur se propose de faire examiner par des représentants des diverses composantes, toutes les activités de l'Université afin d'en déterminer la pertinence et de vérifier si leur coût d'opération est justifié. Vous conviendrez que ces deux éléments d'information vous auraient évité de donner au public qui nous soutient — vous et moi — de ses derniers, une impression fautive et injustifiée.

"Low Canada"

A Toronto, on ne semble pas apprécier très fort les insertions de paroles françaises dans l'hymne national des Canadiens. "On", bien entendu, c'est une poignée d'extrémistes, comme on ne manque pas de le faire savoir à Baptiste.

Les autorités trouvent comode de jeter le blâme sur les extrémistes. Le procédé a cependant le désavantage de dissimuler des sentiments plus répandus qu'on ne le croit généralement. On n'a qu'à se souvenir de Monsieur Trudeau qui, quelques mois avant la prise du pouvoir par le PQ, déclarait mort le séparatisme au Québec.

Déjà les personnages officiels, dont M. Davis, s'emploient à minimiser l'importance des huées qui ont accueilli au Stadium de Toronto, les quelques vers en langue française de l'"O Canada". Ils ont sans doute raison.

Il y a cependant une proclamation de bons sentiments pan-canadiens qui laisse rêveur, celle du relationniste de l'équipe de baseball de Toronto: "L'équipe appuie l'unité canadienne à 100 pour cent". Le contraire surprendrait: tous les joueurs sont Américains.

Albert BRIE

la parole du jour

"Malheur à qui amasse le bien d'autrui et se charge d'un fardeau de gages!... Malheur à qui commet pour sa maison des rapines d'injustice, afin d'établir bien haut son repaire, croyant ainsi esquiver les coups du malheur!... Malheur à qui bâtit une cité dans le sang et la fonde sur le crime!" — Habacouq 2,8-12 (vers 800 avant JC)

"Ne savez-vous pas quel est le jeûne qui me plaît? Dénoncer les emprisonnements injustes, faire tomber les liens de l'oppression, renvoyer libres les opprimés et briser tous les jougs, partager le pain avec un affamé, héberger les pauvres sans maison, couvrir celui qu'on voit nu et ne pas se dérober devant un frère." — Isaïe 58,6-7 (texte du cinquième siècle avant JC)

"Un ami fidèle est un puissant soutien: qui l'a trouvé, a trouvé un trésor. Un ami fidèle n'a pas de prix: il n'y a pas de poids pour peser sa valeur. Un ami fidèle, c'est un remède capable de rendre la vie." — Ecclésiastique 6,14-16 (deuxième siècle avant JC)

"Puisse que vous écrasez les faibles et que vous leur imposez une taxe même sur le nécessaire, ces maisons en pierres de taille que vous avez bâties, vous n'y habitez pas... oppresseurs des justes et extorqueurs de paiements!" — Amos 5,11-12.

"Ne fais rien sans réflexion et tu ne te repentiras jamais de ce que tu as fait." — Ecclésiastique 32,19 (deuxième siècle avant JC)

"Ne garde jamais rancune au prochain, quels que soient ses torts, et ne fais rien dans un mouvement de passion." — Ecclésiastique 10,6 (deuxième siècle avant JC)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur intérimaire et rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est chargée de l'emploi et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$60 par année; six mois: \$33; trois mois: \$21. À l'étranger: \$65 par année; six mois: \$36; trois mois: \$24. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Si le dollar canadien m'était conté...

par Jean-Pierre Langlois

Professeur d'économie internationale à l'Université du Québec à Montréal jusqu'en 1978, l'auteur est aujourd'hui étudiant en économie à l'Université McGill.

"Pour la plupart l'économie internationale est un peu comme les dents. On y pense quand on a mal". Le Monde, nov. 1973.

On pourrait sans trop se tromper remplacer dans la citation "l'économie internationale" par "le dollar canadien" pour avoir une image assez fidèle de ce que nous avons vécu sur la scène canadienne depuis plusieurs mois. A cet égard, des titres comme "Le \$ en difficulté", "Le \$: des jours sombres" sont devenus "monnaies" courantes. Or, il y a un peu plus d'un an (en oct. 1976), le \$ était coté à US \$1.03 et à l'époque des taux de change flexibles des années '50, il atteignit un sommet voisin de US \$1.06. Pourtant, personne ne s'affola! Au contraire, on y vit une preuve de santé économique, sinon politique: le gouvernement marquait alors de bons points.

Il nous apparaît nécessaire au lendemain des récents records plancher de notre monnaie et maintenant au sein de l'annonce fébrile vers sa hausse, de jeter un coup d'oeil historique sur l'évolution du \$ depuis sa création. Notre dollar a 120 ans cette année. Nous tenterons dans ce qui suivra de restituer l'événement par la prise en considération des leçons de l'histoire. Cette vue télescopique sur les "heurs" et "malheurs" de notre monnaie nous permettra peut-être de nous dégager de la vue en rase-mottes qui est celle des titres à la une.

Mais voyons d'abord ce qu'on entend par le \$. Regardé sous l'angle d'une devise, le \$ exprime sa valeur par rapport à une autre devise au moyen du taux de change. Ce prix relatif qu'est le taux de change se traduit à l'aide d'une autre monnaie ou devise. Au Canada, il est de coutume de prendre le dollar américain comme devise étrangère. Pour prendre un exemple récent, il fallait payer fin avril US\$ 0.87 pour acheter \$ 1.00. Au début du siècle par contre, alors que la Grande-Bretagne était notre principal partenaire commercial, il fallait \$ 4.87 pour se procurer un livre sterling. Depuis la seconde guerre mondiale, les U.S.A. sont devenus sans conteste notre grand partenaire commercial et constituent à ce titre un baromètre de première importance permettant de juger des fluctuations de notre devise. Nous suivrons donc selon les époques l'évolution de ces deux devises étrangères.

En fait, toute devise est le reflet de deux forces qui déterminent son oscillation sur les tableaux électroniques des marchés des changes: ce sont d'une part les pulsions de l'économie interne (i.e. sa productivité, son taux d'inflation, la stabilité politique etc.) et d'autre part, les facteurs externes (i.e. les mouvements de capitaux, la dévaluation des autres devises, le cycle économique des marchés étrangers etc.). Or, si toute devise sera sensible aux pressions venant de l'étranger, elle le sera d'autant plus si l'économie qu'elle représente est ouverte sur l'extérieur. Ainsi de l'économie canadienne dont la part du secteur extérieur (exportations) sur son PNB représente environ 25%. En outre, cette sensibilité sera accrue si l'environnement international vit des moments d'une grande instabilité. A l'exemple, les périodes de l'après-guerre

(1ère et 2e), la Grande Dépression (1931-33) et maintenant depuis 1970. Une certaine coutume veut qu'une monnaie qui s'apprécie soit une monnaie en santé, alors que celle qui se dévalue, une monnaie plus ou moins malade. C'est pourquoi le vocabulaire témoigne de ce piège: chuter, dégringoler sont des termes appliqués à la dépréciation et donc à connotation négative. Nous ne partageons pas ce point de vue. Malgré tout, si nous avons employé partiellement le vocabulaire, c'est plus par souci narratif que par rationalité économique.

1858 - 1914: de la naissance aux premiers soubresauts: On s'accorde à dire que le \$ d'aujourd'hui est celui qui fut adopté par la Province du Canada en 1858 et qui fut retenu au moment de la création de la Confédération canadienne en 1867. Nous sommes à l'époque de l'étalon-or dont le règne s'échelonna de 1870 à 1914. Chaque monnaie se définit par un poids d'or (pair) et toutes les espèces circulantes (fiduciaires et scripturales) sont convertibles en or. L'essentiel est les parités fixes, i.e. le refus de laisser fluctuer les parités; le seul écart possible étant défini par les "points-or" qui représentent les coûts d'importation et d'exportation d'or. Au centre de l'économie mondiale: la Grande-Bretagne. Sa monnaie, la livre sterling (L.), est rattachée à l'or, ce qui rend le rapport initial entre celle-ci et le \$ pratiquement inchangé jusqu'à la première guerre mondiale.

Le Canada d'alors (Ontario et Québec) adoptera l'étalon-or en 1853 et le jeune Dominion de 1867 fait sien ce régime monétaire jusqu'en 1914. C'est pourquoi, le \$ de 1858, fixé à parité avec le US\$ ne s'écartera pas de sa trajectoire définie par l'étalon-or. En principe et parfois de fait, les déséquilibres économiques se traduisent et se résolvent par la libre circulation de l'or entre pays et par les hausses ou les baisses des prix domestiques.

1914 - 1939: de la pax britannica à la pax americana: Avec l'avènement de la première guerre mondiale, le Canada quitte le havre tranquille de la période précédente et connaît sa première expérience en taux de change flexibles. Le déclenchement des hostilités mettra un terme à l'importation massive de capitaux principalement en provenance de la Grande-Bretagne (G.B.). Une crise interne due aux traumatismes de la guerre et des dettes envers l'étranger maintenant trop lourdes à assumer font chuter rapidement la devise canadienne. Le Canada cessera ses paiements en or.

La guerre ayant endetté la G.B., la \$ flottera bientôt à la baisse, ce qui incite nos débiteurs canadiens à payer en \$ dépréciés leurs dettes envers les Anglais. Les capitaux quitteront alors sans tarder nos frontières si bien qu'entre 1919-20, le \$ perd entre 12% et 14% de sa valeur par rapport au US\$. Mais bientôt la marée se retournera, si bien qu'en 1922, le \$ remonte à US\$ 0.98.

En 1926, le Canada tout comme la G.B. revient à l'espoir d'un ordre codifié: l'étalon-or. Toutefois, l'aventure ne dura que 2 ans, car en 1928 le gouvernement canadien interdit la conversion des billets du Dominion en or. Malgré cette inconvertibilité de fait, les taux de change de-

meurent stables jusqu'en sept. 1931.

De nouveau, le \$ connaît les angoisses de la chute libre. Nous sommes en pleine dépression, l'Angleterre avoue au monde entier qu'elle ne pourra soutenir plus longtemps son rôle de banquier international. Elle quitte l'étalon-or, le Canada suit son geste. Rapidement, le \$ tombe autour de US\$ 0.80, remonte à US\$ 0.90 en 1932 et de nouveau glisse à US\$ 0.826 en 1933.

En 1934, le US\$ est dévalué lorsque le prix officiel de l'or est porté de US\$ 20.67 à US\$ 35 l'once. Tout de suite sur les marchés des changes, la devise canadienne reprend du poil de la bête par rapport à son vis-à-vis américain. Dès cet instant, le \$ se cramponne à parité avec le US\$ jusqu'en 1939.

Bref, malgré cet entre-deux guerre trouble, le \$ fit montre d'une stabilité étonnante. Si spéculation il y eut, elle fut le plus souvent stabilisatrice. Il sera de plus intéressant de constater que notre devise se trouvait le plus souvent au point médian entre la £ et le US\$, étrangement nos deux partenaires économiques (commercial et financier) d'importance. Mais bientôt, les USA éclipsent la mère Albion et cette évolution relative se reflète sur les cours de notre monnaie. Nous suivrons dorénavant l'oncle Sam, nous étant lentement sevrés de la mère patrie.

1939 - 1950: la guerre... des taux de change: 1939 sonne le glas d'une époque. La guerre éclate! Afin de parer aux chocs (de tous ordres), le gouvernement canadien met sur pied le Bureau de Contrôle des Changes et fixe son dollar à \$0.909. Dévalué de 10% par rapport au US\$, le \$ est révalué eu égard à la £. L'Angleterre est ravagée par la guerre; sa monnaie suit une pente identique. Le Canada a besoin de ses réserves en or et en US\$, donc des contrôles stricts viennent vite réglementer tous les déplacements outre-frontières.

Afin de répondre à la hausse rapide des prix à l'étranger et singulièrement aux U.S.A., le gouvernement du Canada rétablit en juillet 46 la devise canadienne à parité avec sa consœur américaine selon les principes de Bretton Woods. Mais aussitôt la spéculation assaille notre monnaie dans l'espoir qu'elle sera révaluée. Les événements évolueront souvent sous forme de crises (en 1947, le gouvernement impose des contrôles sévères sur les importations, les voyages, les prêts), si bien qu'en septembre 1949, face à des dévaluations mondiales qui font tache d'huile et qui menacent dangereusement nos exportations, le Canada revient au taux de US\$ 0.90.

Il est à noter que 1946 marque le début d'une nouvelle ère de coopération monétaire internationale. Le Fonds Monétaire International (FMI) a vu le jour aux U.S.A. et celui-ci impose un nouveau code de conduite aux monnaies: celles-ci seront tenues d'avoir une parité fixe par rapport au US\$ lequel est rattaché à l'or. Le Canada ne fait pas exception et essaie de fixer sa monnaie au "bon" taux. Néanmoins, dans le monde instable de l'après-guerre, il est prématuré de chercher à coincer le cours des changes dans des limites trop étroites.

1950 - 1962: un flottement hors pair: A partir de maintenant, nous allons vivre une expérience unique dans les annales monétaires internationales. Le Canada fut le premier pays à avoir adopté un taux flexible alors qu'il se trouvait en position de force et non de faiblesse. De plus, son marché des changes, bien huilé et sophistiqué, tranchait nettement avec les pays non industrialisés qui avaient souvent recours aux taux flottants comme d'une béquille. Les économistes accueillirent la salive à la bouche ce beau plat de résistance: un taux flexible sans intervention gouvernementale. Le Canada devint un cas d'analyse par excellence.

La dévaluation de '49 s'avouera vite comme une nouvelle erreur: les fonds entrent sans discontinuer au Canada, ce qui moussait l'inflation. On ira logiquement aux conclusions: la parité est inadéquate. Mais cette fois, à l'encontre des règles du FMI, on laisse flotter nos billets verts: nous sommes en sept. 1950. Deux ans plus tard on aura su "dépasser" la monnaie du sud. Dès cet instant (1952), le \$ maintiendra jusqu'en 1960 sa prime par rapport au US\$ au point tel qu'en 1959, on devait payer US\$1.06 pour obtenir un \$.

Cependant, cette longueur d'avance n'ira pas sans inconvénients. Sous l'impulsion du gouverneur de la Banque du Canada, James Coyne, la crainte de l'inflation nous fait adopter une politique monétaire restrictive: pas beaucoup d'argent en circulation et des taux d'intérêt élevés (1950-60). La récession de 1953-54 nous gagne par ricochet, ce qui exige en la circonstance un \$ "faible", afin d'exporter nos produits. Mais Coyne s'entête; le gouvernement fait de même. Dénouement: Coyne cède sa place à L. Rasminsky et de nouveau ce conflit sert d'exemple à d'autres pays. Suite à ces incidents, le \$ en prend pour son rhume et amorce une chute libre. Le budget de 1961 et une déclaration officielle pour faire baisser le cours du \$ ont un effet choc: notre devise déboule! On perdra alors des réserves considérables en quelques mois sous le coup de la spéculation et le gouvernement se voit forcé de mettre un terme à l'hémorragie: le \$ est de nouveau fixé, cette fois à US\$ 0.92 le 2 mai 1962. Par ce geste, on regagnera le peloton des monnaies fixes et aussi le giron accueillant du FMI. Mais à quel prix?

Ce dernier épisode du taux flexible laissera songeur: plusieurs incrimineront ce régime d'être facteur d'instabilité, d'autres (les économistes) y verront la conséquence de politiques gouvernementales contradictoires.

1962 - 1970: le prix de la stabilité: Les huit années qui suivirent illustrent à merveille la dépendance croissante d'une économie à l'égard d'une autre économie et partant d'un petit dollar face à un gros dollar. Du côté externe, deux événements marquants: la balance des paiements des U.S. et la dévaluation de la £ en 1967. Du côté interne: une économie prospère qui essaie de faire usage de sa politique fiscale et monétaire dans le cadre trop étroit d'un taux fixe (variations admises de +1% autour de la parité) amputé de surcroît par les exigences du grand frère du sud. De nouveau, ce taux fixe canadien allait être jeté en pâture à l'appétit des penseurs en taux de change.

Le nouveau US\$ 92.5 de '62 ne fera pas exception à la règle: dès son adoption, il risque d'éclater tantôt vers le haut, tantôt vers le bas. Afin d'éviter que le \$ ne crève son tunnel vers le bas, le gouvernement prend des mesures sévères: surtaxes à l'importation, emprunts massifs à l'étranger, etc. Les réactions ne tardent pas sur le marché des changes: le \$ est de nouveau à l'aise dans ses limites étroites imposées par le FMI. 1963 marque le début d'un long et douloureux asservissement à l'endroit des mesures prises par le gouvernement américain pour renforcer sa balance des paiements déficitaire. Kennedy impose la taxe de péréquation des taux d'intérêt afin de freiner la ponction sur les capitaux US. Johnson (1965) propose un programme de restriction volontaire à l'endroit des prêts U.S. aux étrangers. En 1968, ceux-ci deviennent obligatoires. Le Canada sera exempté de cette kyrielle de mesures, mais au prix d'une discipline interne qui ira souvent à l'encontre de ses propres besoins économiques. La dévaluation de la £ en 1967 produit ses contrecoups sur toutes les monnaies et l'assaut sur l'or en 1968 rend les grandes devises moins alléchantes. On craindra une dévaluation du \$. Parallèlement, notre balance commerciale prendra du mieux (le pacte de l'Auto Can-US nous étant alors profitable) et on verra nos réserves gonfler... d'orgueil.

Tout comme en septembre 1950, on se verra au début de 1970 dans l'impossibilité de contenir le flot de devises nous arrivant d'outre-frontières: La guerre de Corée en 1950 et la guerre du Vietnam en 1970 nous valent de subir l'inflation des Américains. On n'aura d'autre choix que de réévaluer. Mais à quel taux? La solution sera ici encore de laisser flotter et pour une période temporaire le temps d'avoir trouvé un taux d'équilibre. Or, le \$ fluctue toujours à l'heure où nous écrivons.

1970 - 1978: les nouvelles angoisses: Le nouveau flottement de juin '70 apparaît original à bien des égards, le plus manifeste étant sûrement le cadre externe de la nouvelle donne du système monétaire international. Le système de Bretton Woods s'est effondré en août '71 avec la suppression de la convertibilité du US\$ en or et au printemps '73 avec le flottement généralisé des monnaies. La crise de l'énergie de 1973-74 laissera des marques qu'on n'a pas fini de "panser". Des puissances économiques nouvelles verront le jour (OPEP), tandis que la force relative des puissants d'hier se verra amoindrie (U.S., G.B.). La récession mondiale frappera partout.

Tout ce branle-bas international ne sera pas sans influencer les économies occidentales et partant le Canada et son dollar. Parallèlement, le dilemme inflation-chômage et la stagnation portent un sérieux coup aux politiques traditionnelles de stabilisation des économies domestiques. Des changements structurels profonds voient le jour dans ce pays, rendant par là même certaines de nos industries moins compétitives en comparaison des compétiteurs internationaux. Nos coûts unitaires moyens dans les industries manufacturières rejoignent et dépassent ceux de nos voisins du sud entre 1970 et 1976. Un taux d'inflation qui grimpe plus vite ici qu'aux U.S. depuis 1975. Tout ceci composé un tableau en mouvement qui se reflète sur l'ensemble des monnaies, y compris la nôtre. Mais voyons d'un peu plus près l'évolution récente.

En 1970, le Canada connaît un surplus exceptionnel au compte courant. Le \$ rejoint le US\$ (une première dévaluation en déc. '71, une seconde en mars '73) et un retour au réflexe du déficit au compte courant, le \$ talonne de près le US\$ quand il ne le devance pas tout simplement. En fait, les entrées de capitaux à long terme seront considérables durant toute cette période. En octobre 1976, le \$ s'achète à US\$ 1.03. A ce moment, notre déficit au compte courant s'allègera et l'écart des taux d'intérêt entre les US. et le Canada amènera chez nous des capitaux à la recherche de hauts rendements. Depuis lors, le \$ suivra les sentiers de la descente. Les manchettes s'emparent de l'événement dans la seconde moitié de 1977, lorsque le seuil psychologique de US\$ 0.90 est atteint. 1978 nous fait craindre les "records" des années '30, alors que nous avions atteint le US\$ 0.80. Le rapprochement sera vite fait: nous nous dirigeons vers le krach de 1979!

Sans vouloir jouer aux devins, il nous apparaît toutefois que la panique qui secoua nos médias et cie depuis plusieurs

mois vient obscurcir exagérément un climat économique qu'on contribua à rendre encore plus sombre. L'expérience historique doit ici nous servir de phare. Durant ce XXe siècle, le \$ oscilla tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du US\$, mais le plus souvent vers le bas. Peu de monnaies en comparaison affichèrent autant de stabilité. Nous sommes fondés de penser qu'il y a des raisons économiques réelles qui maintiennent notre monnaie autour de son pivot: les U.S.A. Et un \$ s'entortillant autour de US\$ 0.90 ne fut pas rare par le passé. Soumis aux forces du marché (avec des interventions gouvernementales pour régulariser le taux), il ne faut pas se surprendre si le \$ se cote parfois à moins de US\$ 0.90. Ce seuil psychologique est vite pris de court quand l'offre de \$ décide d'être plus grande que la demande de \$. Répondant ces derniers temps aux assauts à sens unique des spéculateurs, notre monnaie a vraisemblablement été grignotée plus qu'il ne fallait. Certains croient que son taux "normal" se situerait autour de US\$ 0.90: cette opinion se fonde en partie sur la théorie de la parité des pouvoirs d'achat qui veut que notre taux d'inflation croissant plus rapidement qu'aux U.S.A., notre taux de change (qui est un prix) doit en conséquence se déprécier afin de rétablir l'équilibre rompu entre deux économies si étroitement liées.

Mais d'autres facteurs viennent brouiller le paysage. Depuis le 15 nov. 1976, l'unité nationale est en cause et cela aurait des repercussions désastreuses sur la "santé" de notre monnaie. On va même jusqu'à mesurer ce facteur d'incertitude. Si on ne peut nier que ce domaine tout psychologique de la confiance soit un facteur d'importance, il faudrait néanmoins ne pas perdre de vue les autres forces réelles de notre économie qui ont contribué à expliquer la chute du \$. Les "difficultés" du US\$, la crise de l'énergie, la perte relative en compétitivité de notre

secteur manufacturier, la récession des dernières années, des marchés mondiaux moins sensibles à nos matières premières, le tourisme, des flux de capitaux au Canada en diminution, sont autant de facteurs qu'il ne faut pas perdre de vue.

Or, que nous réserve l'avenir? Encore une fois, il faudra regarder du côté des U.S.A. autant que du côté canadien pour connaître la réponse. Depuis quelque temps, il semble que le US\$ ait perdu les faveurs des détenteurs traditionnels de cette monnaie (le marché de l'Eurodollar, l'OPEP, les spéculateurs etc.) et il est à craindre que les portefeuilles n'aient pas encore fini de céder des US\$. Ce facteur en est un de longue période. Plus près de nous dans le temps, les taux d'intérêt qui suivent de près les cycles économiques ne devraient pas grimper plus haut que maintenant aux U.S.A. sauf si l'inflation s'intensifie. C'est pourquoi, les ajustements récents du taux d'escompte au Canada devaient porter fruits. En outre, plusieurs attendent avec impatience que la dépréciation du \$ fasse sentir ses bénéfices dans les mois à venir. Sous ce rapport, Statistique-Canada nous révélait à la fin avril que la balance commerciale pour le premier trimestre 1978 enregistrait un surplus de l'ordre de \$3,412 millions, soit le double de ce que nous avions connu pour la même période il y a un an. Si on ajoute à ce tableau une balance touristique se relevant des durs mois d'hiver et quelques emprunts d'appoint à l'étranger, il est à prévoir que nous sortirons bientôt des cotes à moins de US\$ 0.90. Toutefois, le référendum québécois et la question de l'unité nationale demeurent notre grand coefficient d'incertitude qu'on ne saurait "appréhender" qu'au moyen de l'intuition. Mais lorsqu'on nous presse de quantifier cet intangible facteur politique et de fixer une date sur la hausse définitive de notre devise, notre boule de cristal devient tout embrouillée...

Association des Conseils des Médecins et Dentistes du Québec

COLLOQUE HOTEL BONAVENTURE MONTRÉAL Samedi, le 27 mai 1978 9h00 à 16h00 PROGRAMME "La santé: un besoin ou un luxe?" Conférenciers invités: Dr Augustin Roy, Corporation professionnelle des médecins du Québec Dr Pierre-Yves Lamarche, Ordre des dentistes du Québec M. Marcel Pepin, Confédération mondiale du travail Dr Raymond Robillard, Fédération des médecins spécialistes du Québec Dr Denis Lazure, Ministre des Affaires sociales du Québec M. Léon Dion, politologue, Université Laval TOUS LES MÉDECINS ET DENTISTES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ SONT INVITÉS

SÉMINAIRE INFORMATIQUE POUR NON-INFORMATICIEN

Objectif: Ce séminaire s'adresse aux gestionnaires, cadres, ou usagers de l'informatique qui veulent comprendre quelque chose à l'informatique. Au fond l'informatique c'est simple! Durée: 2 jours, 28 et 29 juin 1978. Lieu: Hôtel Loews La Cité Avenue du Parc Montréal, Québec Coût: \$210 par personne incluant le repas du midi. Conférencier: Prosper M. Bernard, Ph.D. Vous devez réserver le plus tôt possible. PROSPER MANAGEMENT INC. C.P. 100, Bromont, P. Qué. JOE 1L0 Tel: (514) 861-3948

SCIENTOLOGIE* vous offre UN TEST DE PERSONNALITÉ sans aucune obligation de votre part. Connaissiez vos capacités et sachez comment les améliorer. DE PLUS, nous donnons une conférence tous les dimanches à 8:00 p.m. Aussi, conférences par L. Ron Hubbard sur bande magnétique et films chaque soir de la semaine. C'EST UN PAS VERS L'AMÉLIORATION DE SOI-MÊME 15 ouest, Notre-Dame, Montréal. Informations: 844-5468 ouvert 7 jours par semaine de 9:30 à 22:30 heures.

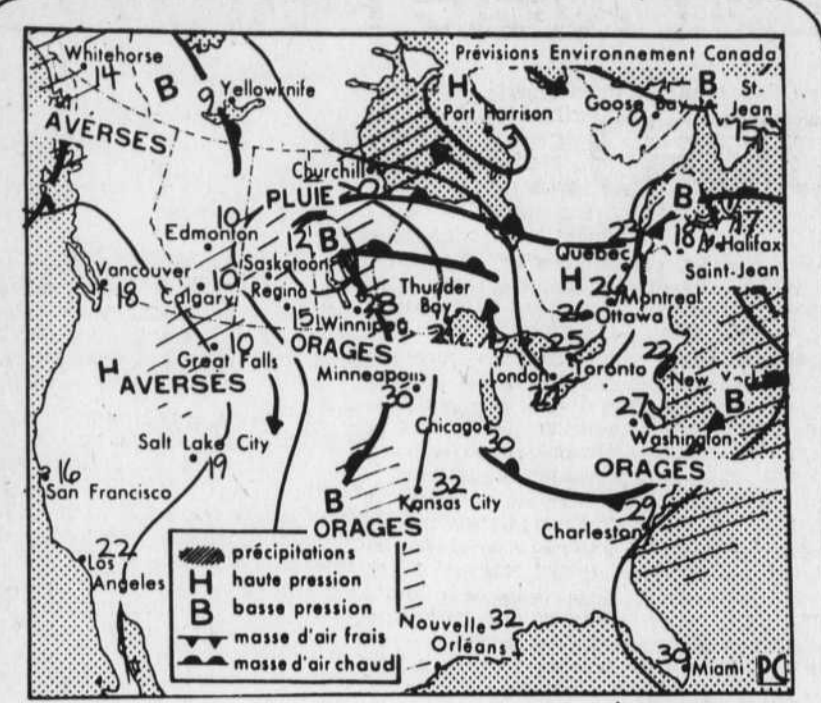
"DIX ANS D'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL DE LA PHILOSOPHIE... ET APRÈS?" Bilan et perspectives Colloque organisé par le Comité de coordination provinciale de la philosophie. Jeudi (1er juin) et vendredi (2 juin) CEGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (auditorium) 255, rue Ontario est Montréal

Judi (1er juin) 9h00: Inscription 9h30: Table ronde: "Dix ans d'enseignement collégial de la philosophie au Québec: échec ou réussite?" 14h00: Ateliers. Vendredi (2 juin) 9h00: Ateliers 14h00: Table ronde: "Rôle futur de l'enseignement de la philosophie au Québec". 16h30: Allotution finale du sous-ministre de l'éducation, Monsieur Jacques Girard. — Aucun frais d'inscription n'est requis. — Le colloque est ouvert au public. POUR INFORMATION: (514) 284-7319 (819) 376-1721 poste 355 ou 345

FORFAIT DE FIN DE SEMAINE au VERMONT \$38.00 par pers, occ. double (taxes et pourboires) The Black Bear BOLTON VALLEY, VERMONT 05477 Inclus: chambre pour 2 nuits, 2 déjeuners et un dîner. Un hôtel enchanteur de 20 chambres situé à 2000 pieds d'altitude en montagne. Piscine chauffée, tennis et équitation à seulement 2 hrs de Montréal. Écrire ou téléphoner pour brochure détaillée. Vos hôtes: Steve & Debbie Riley 802-434-2126

Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain À L'INTENTION DES USAGERS ÉLECTION DES CANDIDATS "USAGERS" AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.S.S.M.M. Date de votation: 28 mai 1978 Heures de votation: 13 à 17 heures Lieu de votation: C.S.S.M.M. Place Dupuis, 10e étage 800 est, boul. de Maisonneuve Pour information sur les candidats et sur le déroulement des élections: 843-4281 poste 243 BERNARD, Claude BLARD, Didier CORMIER, Hector DÉSORMEAUX, Nicole PAQUETTE, André DÉFINITION DE L'USAGER: Toute personne qui détient une carte ou est inscrite à un registre, démontrant qu'un établissement lui a fourni des services depuis moins de deux ans. À l'exclusion toutefois d'une personne employée par ledit établissement ou par un autre établissement de même catégorie ou exerçant des fonctions pour le compte dudit établissement ou d'un autre établissement de même catégorie ainsi que, le cas échéant, d'une personne membre d'une corporation sans but lucratif autre qu'une corporation constituée en vertu de la présente loi et propriétaire des actifs de l'établissement.

la météo



Abitibi, Haute Mauricie, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé et chaud. Maximum 25 à 28. Aperçu pour vendredi: beau et chaud.

Chibougamau, Saguenay-Lac Saint-Jean: ensoleillé et chaud. Maximum 24 à 26. Aperçu pour vendredi: beau et chaud.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: ensoleillé et chaud. Maximum 27 à 29. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et chaud.

Baie Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 16 à 18. Aperçu pour vendredi: beau.

moenne annuelle des exportations de ce genre au pays a atteint \$307 millions, qui comprennent autant la vente d'armes offensives (artillerie, munitions) que de matériel logistique servant par exemple au transport et aux communications. 63% des exportations canadiennes vont aux Etats-Unis conformément aux accords militaires qui lient les deux pays, et 18% aux alliés européens du Canada au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Les 19% de reste vont vers des pays non membres de l'OTAN, dont la moitié à des pays en développement.

Aux Affaires extérieures, on prend bien soin de signaler que parmi ces ventes d'une trentaine de millions aux pays en développement, les armes offensives ne comptent que pour trois millions de dollars, le reste allant à des activités de "soutien" militaire.

Le pessimisme règne chez tous les experts qui suivent de près la conférence spéciale sur le désarmement, qui durera jusqu'au 28 juin prochain. Il y a trente ans qu'on parle de désarmement et que toutes les tentatives de réduction ont été des échecs, répète-t-on. On espère tout au plus pouvoir émettre un communiqué final qui contienne au moins un accord de principe, et peut-être une nouvelle "méthodologie" de négociations entre pays de l'Est, pays de l'Ouest, et non-alignés.

Les chefs d'Etat, chefs de gouvernement, et ministres des affaires étrangères se succéderont à la tribune des Nations unies pendant quelques jours, après quoi des comités de travail prendront la relève pour tenter de définir une position.

M. Trudeau arrive à New York dès aujourd'hui et assistera ce soir à une réception offerte par M. Valéry Giscard d'Estaing, le président français, qui y a convié un gratin de 800 personnes de la plupart des délégations. C'est la première fois que le gouvernement français accepte de participer à des pourparlers sur le désarmement et il boude activement la Conférence du désarmement, qui siège depuis 1961 à Genève.

Vendredi midi, juste avant son départ, M. Trudeau rencontrera pour déjeuner le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Schmidt, et le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim.

Il reviendra à Ottawa au cours de la fin de semaine et repartira dès lundi pour Washington, où aura lieu le sommet de l'OTAN.

CLAUDE RYAN

tribuable est de "nature à causer un tort énorme à l'idée même du fédéralisme".

En outre, M. Ryan trouve que la solution Chrétien ne saurait se justifier dans la perspective d'une saine gestion des finances publiques, en raison de son caractère rétroactif.

Sur le fond de la question, M. Ryan se range plus du côté québécois que du côté fédéral. Faisant l'analyse des principes en jeu, il rappelle que la taxe de vente est nettement de compétence provinciale. Il croit qu'en vertu de son pouvoir de dépenser et de sa responsabilité en ce qui a trait à la direction générale de l'économie, Ottawa pouvait faire la proposition contenue dans le budget Chrétien.

Cependant il devait s'assurer, au départ, précise-t-il, de l'acquiescement et de la participation de toutes les provinces.

M. Ryan par contre note avec intérêt qu'on retrouve dans cette affaire un élément de consultation fédérale-provinciale sur le plan budgétaire. C'était un premier pas, à son avis, dans la voie d'une concertation intergouvernementale en matière de fiscalité.

Quant aux éléments de solution pour sortir cette affaire du dialogue de sourds dans laquelle elle s'est enfoncée, M. Ryan rappelle que, tant le ministre fédéral des Finances que son homologue québécois, ont reconnu le principe d'une solution révisant la forme d'un aménagement fiscal. C'est à son avis dans cette perspective qu'il faut chercher.

Pour sa part, il voit deux solutions possibles. Tout d'abord, il croit qu'un accord de perception fiscale à titre tout à fait exceptionnel pourrait être conclu. Cela lui apparaît plus compliqué que la solution d'un abatement fiscal qui permettrait au Québec de récupérer directement les sommes en cause dans toute cette affaire, soit \$25 millions.

L'arrangement recherché doit, à son avis, consacrer le principe de la souveraineté inaliénable des provinces dans leur ordre de compétence et établir de nouveau le principe de "l'opting out" permettant à une province de refuser de participer à un programme fédéral sans être pénalisée.

La solution d'un abatement fiscal que préconisent déjà à Ottawa certains députés et sénateurs libéraux lui apparaît une solution viable.

En intervenant ainsi, M. Ryan dit vouloir manifester de bonnes intentions. Ce sont les seules cartes qu'il dit posséder dans ce que d'autres ont appelé une partie de poker.

Au passage M. Ryan s'en prend au ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, lui reprochant d'hésiter à présenter les modalités d'une solution et de se contenter de se dire prêt à discuter.

Juger lui, les Québécois sont capables de juger du mérite de propositions en vue de résoudre ce problème. Il ne faut pas nous prendre pour des ânes, dit-il.

A Cannes, le temps se partage entre un bon film et les appels à la bombe

par Jean-Pierre Tadros

CANNES — Deux activités principales semblent de plus en plus partager le monde depuis quelques jours à ce 31e Festival de Cannes. D'un côté, on voit la meute des journalistes chercher désespérément un bon film parmi la trentaine qu'on leur propose chaque jour. Et de l'autre, les policiers cherchent tout aussi désespérément les bombes que de charitables voix anonymes semblent leur annoncer de plus en plus fréquemment. Et dans cette quête éperdue, tout le monde arrive à trouver finalement ce qu'il cherche.

La police, par exemple, a déniché une bombe avant-hier qu'elle est allée faire exploser sur la plage. C'était 3 heures de l'après-midi, je n'étais pas là et je le regrette. Car l'alerte à la bombe, à Cannes, cela fait partie du folklore. L'année dernière, le petit rigolo a sauté avec sa bombe avant d'avoir pu la déposer. Cette année, il a eu de la chance, les spectateurs aussi. Mais à ce rythme, il n'y aura plus que des comités de travail pour tenter de définir une position.

M. Trudeau arrive à New York dès aujourd'hui et assistera ce soir à une réception offerte par M. Valéry Giscard d'Estaing, le président français, qui y a convié un gratin de 800 personnes de la plupart des délégations. C'est la première fois que le gouvernement français accepte de participer à des pourparlers sur le désarmement et il boude activement la Conférence du désarmement, qui siège depuis 1961 à Genève.

Vendredi midi, juste avant son départ, M. Trudeau rencontrera pour déjeuner le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Schmidt, et le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim.

Il reviendra à Ottawa au cours de la fin de semaine et repartira dès lundi pour Washington, où aura lieu le sommet de l'OTAN.

Et on arrive aussi à trouver quelque bons films. Celui qui a été sélectionné par la semaine de la critique, par exemple, et qui s'intitule "Alambriqué". C'est un film américain de Robert M. Young qui décrit le sort épouvantable des ouvriers agricoles mexicains qui vont travailler clandestinement aux Etats-Unis. Ce qu'il y a d'ad-

mirable dans ce film, c'est que cette époque d'un jeune travailleur mexicain nous est décrite avec beaucoup de retenue. Le réalisateur n'essaye pas de noircir le tableau inutilement. Mais, en restant très près de son personnage et en utilisant un style proche du documentaire, il nous fait vivre l'aventure hallucinante de ce jeune homme avec beaucoup de simplicité. Un film dur qu'on n'ose pas qualifier de beau.

Une autre découverte, du moins pour les journalistes étrangers: "L'affaire Bronswek" des Canadiens Robert Awad et André Leduc.

De tous les courts métrages présentés, c'est sûrement celui qui a remporté le plus chaleureux accueil du public lors de la projection des courts métrages en compétition. Il est donc très probable que l'Office national du film retourne de Cannes cette année avec une nouvelle palme d'or. On se rappelle que l'année dernière, Monique Mercure avait obtenu la palme d'or pour la meilleure interprétation féminine (ex aequo) pour son rôle dans "J.A. Martin photographe", une coproduction de l'ONF.

Peter Collinson avait annoncé, avec une arrogance qui en avait surpris plusieurs, qu'il allait apprendre aux Canadiens comment faire un bon film commercial. On vient de voir son "Tomorrow Never Comes", qu'il a réalisé l'été passé à Montréal. On n'aurait pas pu espérer plus mauvais film. Mais gageons que le réalisateur anglais saura trouver un autre pays et des financiers assez idiots pour lui confier un autre film qui viendra démontrer une fois de plus son génie...

Au fait, son producteur, Julian Melzack, qui a aussi produit ces autres grands films que nous n'avons pas encore vu comme "Angela", "Full Circle", "Blood Relatives", vient d'annoncer qu'il quittait le Canada pour aller s'installer à Los Angeles. "Bien qu'il n'y ait pas de problèmes pour trouver de l'argent pour une production au Canada, les restrictions quant à la façon de le dépenser deviennent trop strictes", a-t-il dit à un journaliste français. Alors il s'en va ailleurs trouver l'argent canadien qu'il aura trouvé, sous le couvert des accords de coproduction. On est astucieux ou on ne l'est pas.

Une grosse déception: le film de Miguel Littin. "Le recours de la méthode". Et la foule était trop dense pour qu'on arrive à pénétrer dans la petite salle Jean-Cocoteau qui présentait "Jubilée", un film punk délirant "laid à faire faire et beau à faire peur" à ce qu'il paraît. Mais Cannes a sa petite colonie punk, et ils sont laids à faire frémir. Mais c'est une question d'habitude, m'a-t-on expliqué.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

suites de la première page

LES COMMISSIONS

de répondre à cette question.

L'impôt foncier normalisé — \$1 par \$100 d'évaluation — représente \$591 millions, soit près de 30% du budget global des commissions scolaires. Les commissions scolaires ne décident ni du taux de cet impôt, ni du réajustement de rôle d'évaluation, ni de la date de la mise en place de ces rôles.

C'est pourquoi le gouvernement — et d'autres organismes, dont l'Association des cadres scolaires du Québec — considèrent cet impôt comme un impôt provincial déguisé qui n'a rien à voir avec l'autonomie des commissions scolaires, d'autant plus que l'état assumerait le manque à gagner par des subventions directes.

Le gouvernement estime que cet impôt foncier scolaire normalisé n'a qu'une valeur de symbole et que la source réelle d'autonomie des commissions scolaires réside plutôt dans le pouvoir des administrateurs scolaires de prélever des taxes pour certaines dépenses qui ne sont pas admissibles aux fins d'équilibre budgétaire, c'est-à-dire non comprises dans les programmes autorisés par l'état. Cette source de revenu représente actuellement environ 3% du budget total des commissions scolaires.

D'autre part, au sujet d'une éventuelle rencontre qui réunirait, à l'automne, des porte-parole gouvernementaux et des représentants des commissions scolaires, afin de permettre aux parties de s'entendre sur les revenus des commissions, la décentralisation et la gestion, M. Paquette exprime les plus grandes réserves. "Une telle consultation peut facilement devenir un post-mortem. Qu'on nous consulte avant, pas après", commente M. Paquette.

M. Paquette est d'avis que l'opinion publique n'a pas dit son dernier mot et il mise sur les représentants municipaux qui, espère-t-il, "prendront le temps nécessaire à l'étude d'une telle réforme afin d'éviter d'acheter un cheval de Troie qui sera tantôt l'artisan de leur propre destruction". "La Fédération lance un appel aux élus municipaux ainsi qu'à tous les organismes et individus soucieux de la démocratie locale pour qu'ensemble les citoyens saient le contrôle du milieu sur leurs institutions scolaires et municipales", écrit M. Paquette dans un communiqué envoyé aux médias.

En dépit des inquiétudes qu'il a à maintes reprises exprimées au cours des deux

derniers mois, M. Paquette s'est dit "très étonné" de la teneur de la réforme fiscale proposée avant hier par le ministre Tardif. D'après M. Paquette, le premier ministre, M. René Lévesque, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, et le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, ont, à la mi-mars, clairement indiqué que cette réforme était définitivement mise au rancart.

Par contre, l'Association des cadres scolaires du Québec ne partage pas exactement l'avis de la FCSQ et voit, en résumé, la chose ainsi: "C'est un leurre de croire que l'impôt foncier scolaire est un véhicule d'autonomie mais quand tout le monde tient à un leurre, doit-on le leur laisser".

En effet, le président de l'Association — qui regroupe 1.700 cadres occupant des postes de direction, de coordination et de gestion — M. Roger Carrette, s'est montré davantage surpris par les propositions sur le financement des commissions scolaires contenues dans le Livre vert sur l'enseignement que par les suggestions de M. Tardif.

M. Carrette, interrogé hier au cours d'une conférence de presse portant sur le sixième colloque de son association, est convaincu que l'impôt foncier scolaire est une subvention statutaire déguisée, et que la vraie marge d'autonomie se trouve dans le pouvoir des commissions d'imposer une taxe pour les dépenses dites "inadmissibles".

M. Carrette souscrit à la réforme suggérée si elle devait conduire non pas à une solution de facilité de la part de l'état mais à l'instauration réelle de la pérennité à l'échelle provinciale. "On assume dans le Livre vert que l'égalité des services est acquise, ce qui est faux".

lant de \$350 à \$400 milliards annuellement pour le monde entier, et il n'est question, depuis quelques années de pourparlers à peu près infructueux, que de contrôle et de réduction des armements plutôt que de désarmement proprement dit.

Le premier ministre, dit-on, exposera ses vues sur une sorte d'asphyxie très graduelle des arsenaux nucléaires et conventionnels à travers le monde.

Ce n'est pas à New York, affirme-t-on toutefois, mais bien au sommet de Washington, que M. Trudeau fera enfin connaître la position canadienne sur la fameuse bombe à neutrons. Le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, a refusé à plusieurs reprises de répondre à des questions de l'opposition à ce sujet au cours des dernières semaines, laissant ainsi l'effet de surprise au premier ministre.

Mais cet effet sera limité, étant donné la position traditionnelle du Canada en matière belliqueuses. M. Trudeau s'oppose en principe non seulement à la production mais aussi à l'expérimentation de ce genre de haute technologie mortelle, dit-on, et il ne saurait donc qu'appuyer la décision prise par le président Carter, au début d'avril dernier, de différer la production en série de la bombe à neutrons.

Mais, a précisé hier un fonctionnaire du Secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures, le Canada est d'accord avec les USA pour y mettre une condition: exiger de l'Union soviétique, dans le cadre des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements stratégiques (SALT II), de renoncer elle aussi à de nouvelles armes qui ont dépassé le stade de la recherche et qui s'apprêteraient à passer à celui de la production.

Dans le domaine des armements nucléaires, M. Trudeau appuiera vraisemblablement la position américaine de demander l'arrêt de la production de matières fissiles militaires, et il réclamera probablement l'arrêt de toutes les expériences atomiques, même souterraines.

L'essentiel de son discours portera cependant sur les armes conventionnelles, principal sujet de préoccupation de l'ONU, puisque la course aux armements a tendance à s'accélérer, surtout chez les pays dits non-alignés, qui s'approvisionnent de ce genre d'armements.

M. Trudeau pourrait proposer des accords entre pays producteurs d'armes conventionnelles, dont le Canada fait partie, ou encore l'enregistrement auprès d'un organisme international des transferts d'armements d'un pays à l'autre pour que ces transactions deviennent plus visibles, donc plus faciles à contrôler.

Parmi les producteurs d'armements, le Canada fait figure de petite entreprise, même s'il se situe actuellement au neuvième rang des exportateurs de produits militaires.

L'URSS et les Etats-Unis occupent à eux seuls 80% du marché, suivis par la France et la Grande-Bretagne qui s'en partagent 10%. Le Canada n'y figure que pour 0,5%.

Au cours des six dernières années, la

conférence franco-africaine qui a pris fin mardi à Paris. A Kinshasa, un officier français, le colonel Yves Gras, a déclaré aux correspondants que la force d'intervention africaine envisagée lors du sommet ne pourrait pas entrer en action avant trois semaines. "Sauf contre-ordre", a-t-il ajouté, la légion restera à Kolwezi jusqu'à l'arrivée de la force africaine.

De son côté, M. Léo Tindemans, premier ministre belge, a proposé que la force pan-africaine de sécurité, envisagée par les chefs d'Etat qui viennent de participer au sommet franco-africain bénéficie du soutien logistique de la Communauté européenne. Dans un discours devant le Sénat belge, M. Tindemans a déclaré avoir suggéré cette idée lors de son entretien avec le président zairois Mobutu Sese Seko à Paris dans la matinée.

Le soutien logistique de la communauté européenne ne serait maintenu toutefois que jusqu'à ce que la force pan-africaine soit en place, a-t-il déclaré dans une interview à la radio. "Les relations diplomatiques entre la Belgique et le Zaïre sont rétablies comme elles étaient avant", a-t-il dit. "Grâce à cette rencontre, les difficultés ont été aplanies".

Les relations entre la Belgique et le Zaïre s'étaient sensiblement détériorées à la suite des événements du Shaba. Le président Mobutu avait reproché d'une manière générale à la Belgique la manière dont elle avait mené son opération de sauvetage des Européens à Kolwezi et avait accusé le ministre belge des Affaires étrangères, M. Henri Simonet, d'avoir pris des contacts avec le Front national de libération du Congo (FLNC) à Bruxelles.

Le président Mobutu avait alors interdit à son ambassadeur à Bruxelles de prendre le moindre contact avec le chef de la diplomatie belge.

Enfin, M. Tindemans a abordé avec le président zairois le plan de relance économique du Zaïre qui doit être examiné les 13 et 14 juin prochains lors d'une réunion des pays intéressés à participer à ce plan (France, Belgique, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, Allemagne de l'Ouest, Arabie saoudite et Iran). Ce plan doit notamment permettre de réduire la dette extérieure du Zaïre qui est à l'heure actuelle de l'ordre de 3,5 milliards de dollars.

"J'ai conseillé au président Mobutu, a expliqué M. Tindemans, d'accepter les conditions du Fonds monétaire international, sinon les pays qui ont manifesté le désir de participer à ce plan de relance au Zaïre pourraient se désister".

La ville de Kolwezi revient timidement à la vie après des jours et des jours d'atrocités. Hier, de nombreux habitants zairois jusqu'ici enfoncés dans la brousse ou barricadés chez eux se promenaient dans les rues.

Les militaires français ont rencontré les autorités locales afin de tenter de réorganiser la vie civile: premier résultat: l'électricité a été rétablie dans certains quartiers.

Des équipes placées sous l'autorité d'un médecin de l'hôpital ont commencé à ramasser les cadavres, gonflés et à moitié dévorés par les chiens, qui gisent encore à tous les coins de rue. Les corps sont arrosés de formol, puis enfermés dans des cercueils sommaires en bois et enterrés. Les fossoyeurs, qui portent tous des masques tellement l'odeur est insupportable, s'astreignent à relever les identités des morts, quand c'est possible, ainsi que l'endroit où ils sont inhumés.

Dans la matinée d'hier, plusieurs dizaines d'habitants, tous anciens ouvriers de la Gécamines, casqués, ont pris à pied de leur propre initiative le chemin de la mine qui se trouve à plusieurs kilomètres. Aux militaires qui les interrogeaient, ils ont répondu: "On va essayer d'arranger ce qui peut être arrangé".

Beaucoup d'habitants ont refait surface", notamment dans le centre ville et dans le quartier commerçant. Des hommes, des femmes portant d'énormes paquets sur la tête et suivies de ribambelles d'enfants arpentent les rues, cherchant à s'organiser. C'est encore le "Système D" qui prévaut le plus souvent, en passant par la "récupération" dans les magasins et les maisons dévastées. Les marchandises récupérées fournissent ainsi matière à des opérations de troc qui se passent à l'abri des regards des autorités de la force armée zairoise ou des légionnaires français qui assurent la sécurité de la ville.

Les forces zairoises à Kolwezi ont entrepris de regrouper les habitants qui le veulent dans une cité d'accueil, non sans les avoir préalablement fouillés et contrôlés. Ces opérations de contrôle, assez nombreuses dans toute la ville, ont pour but de repérer si possible les indicateurs ou les rebelles infiltrés.

pour M. Burns, il se pourrait qu'on attende à la reprise sessionnelle d'automne pour franchir l'étape finale de la troisième lecture.

De son côté, le député de Maisonneuve qui se repose actuellement à l'hôpital Saint-Luc des suites de "l'avertissement cardiaque" qu'il a eu vendredi dernier, n'était évidemment pas disponible à la presse.

M. Burns, qui aura 42 ans en septembre prochain, devra, a indiqué hier M. Lévesque, prendre plusieurs mois de repos.

Littéralement surmené au cours des huit dernières années, où il a d'abord tenu l'opposition à bout de bras pour ensuite occuper l'important fauteuil de leader parlementaire d'une majorité encore fort inexpérimentée, et piloter successivement la loi 2 sur les dépenses électorales et le projet de loi 92, M. Burns était visiblement rendu au bout de son rouleau et son "accident" de vendredi dernier n'aurait au fond surpris personne.

Ce son souvenir d'ailleurs que M. Lévesque avait songé au cours des derniers mois, au moment de son faux remaniement ministériel, à le soulager de sa tâche de leader parlementaire pour nommer M. Charron à sa place. Voilà qui, dans d'autres circonstances, est fait. Dans cette perspective et à moins que le député de Saint-Jacques n'accumule les bourdes au cours des prochaines semaines, il serait surprenant que M. Burns réoccupe à son retour la fonction de leader de la majorité.

Quant à son poste de ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire, certains souhaitent que le premier ministre désigne un ministre par interim pour bien montrer l'importance que le gouvernement attache à cette fonction.

Dans cette perspective, on ajoute que M. Lévesque lui-même, qui porte beaucoup d'attention à ces questions, ferait un excellent ministre par interim.

nements de Kolwezi, déclare-t-on de source informée à Kinshasa.

Selon les témoignages de voyageurs venant de diverses localités habitées par des Européens, une psychose d'insécurité s'est emparée d'une grande partie de la population blanche du Zaïre. Des européens jouant un rôle vital dans l'économie zairoise se préparent à quitter le pays à la suite de l'orgie de violence de Kolwezi, ou s'est produit le plus important massacre d'Européens de l'histoire de l'Afrique.

C'est pourquoi, le maintien prolongé dans la région de Kolwezi des parachutistes français n'est pas à écarter. Répondant, aux questions d'un député socialiste, le premier ministre, M. Raymond Barre, s'est borné à déclarer à l'Assemblée nationale que le gouvernement français prendrait "les décisions qui s'imposent en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain".

La sécurité en Afrique, la nécessité de soustraire le continent noir aux rivalités des deux blocs avaient été examinées par

LAPOINTE, Louis A. — A l'Hôpital Notre-Dame, le mardi, 22 mai 1978 à l'âge de 68 ans, est décédé, M. Louis A. Lapointe C.R., époux de Magdalaine Talfeur. Outre son épouse, il laisse ses enfants, Francine (Mme Bruce Everly), Robert A. (époux de Andrée Valiquette), Louis A. jr. (époux de Suzanne Wilhelm), ses sœurs, Liane (épouse de Leo LeBlanc), Aline (épouse de feu Jacques Patenaude), Marthe (épouse de Maurice Lalonde), son frère, Gérard A. (époux de Hélène Lacombe), ses petits-enfants, Marie-Josée, Bruce, Charles, Johanne, Robert jr., Lisane, Louis et ses belles-sœurs, Marthe (épouse de feu André Bernard), Marie-Paule (épouse de L. Gaston LeBlanc), son beau-frère, Raymond Talfeur (époux de Rita Turcotte). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 mai. Le convoi funéraire partira des salons J.R. Deslauriers et Ugel Bourgie No 5650 rue Côte des Neiges (ave. Laurier coin Bloomfield), pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 p.m. heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à l'Œuvre du fond de Recherches de la fondation Notre-Dame (Hôpital Notre-Dame) seraient appréciés.

MARTIN, Herménégilde. — A Montréal, le 23 mai 1978 à l'âge de 89 ans, est décédé, M. Herménégilde Martin époux de feu Alberte Dextraze. Il laisse sa fille Liliane et son époux Bob Frushour. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 mai. Le convoi funéraire partira du salon Ugel Bourgie No 745 rue Crémazie, pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrer où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS DE DECÈS

LIMOGES, J. Armand
A Montréal le 23 mai 1978 à l'âge de 77 ans est décédé M. J. Armand Limoges, anciennement Vice-Président et secrétaire-trésorier de Canadian Wright Ltd et plus tard de Bristol Aero Engine Co. Il fut aussi Directeur et secrétaire de Cho-Wood Products Ltd. Garderont son souvenir ému, son épouse Fernande Coutu, ses enfants Huguette et Marcelle, son gendre Laurent Paquette, ses petits-enfants Sylvie, Suzel, Michel et François Noël. Ses frères René, Clément, Marcel et leurs épouses, ses sœurs Lucienne, Gilberte, Simone et Pauline. Les funérailles auront lieu vendredi, 26 mai 1978. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire inc., pour se rendre à l'église Marie Reine des Cœurs, 5905 Turennes, Montréal où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

25 mai

par l'Associated Press

Il y a huit ans aujourd'hui, le 25 mai 1970, les Etats-Unis mettaient en service, dans des silos souterrains du Dakota du Sud, leurs premiers missiles MIRV (Multiple Independent Reentry Vehicle). Chacun de ces beaux engins porte plusieurs bombes thermonucléaires qui, une fois en orbite, peuvent être orientées vers autant d'objectifs séparés.

1973 — Après sept années de régime militaire, Hector Campora est installé à la présidence de la République argentine.

1969 — L'explorateur norvégien Thor Heyerdahl appareille du Maroc à bord d'un radeau de papyrus afin d'essayer de démontrer que, 3.000 ans plus tôt, des Égyptiens de l'Antiquité ont pu traverser l'Atlantique à bord d'une embarcation semblable pour atteindre l'Amérique centrale.

1968 — Par les accords de Grenelle, les salaires augmentent de 35 pour cent en France.

1959 — Nikita Khrouchtchev, chef du gouvernement soviétique, visite l'Albanie.

1923 — Proclamation de l'indépendance de la Jordanie, sous l'autorité de l'émir Abdullah.

Il sont nés un 25 mai: — Ralph Waldo Emerson, philosophe américain (1803-1882). — William Aitken, anobli sous le nom de lord Bervie, propriétaire de journaux et homme politique britannique (1879-1964). — Le compositeur hongrois Bela Bartok (1881-1945). — Josip Broz, dit Tito, chef de l'Etat yougoslave (1892).

LE RÉFÉRENDUM

Ami et fidèle du premier ministre, M. Bédard a un style "low profile" qui se rapproche assez de celui de M. Burns. De plus, il jouit de l'estime et du respect de l'opposition, ce qui n'est pas inutile avec pareil projet de loi.

Enfin, il a bien quelques législations et projets à venir, dont le plus important a trait au mode de nomination et de rémunération des juges et sera déposé d'ici peu, mais on ne peut pas dire qu'il soit actuellement le ministre le plus occupé du Cabinet.

Quoi qu'il en soit, celui qui se verra confier cette tâche par M. Lévesque deviendra vite, s'il ne l'est déjà, très important au sein du gouvernement, puisqu'il aura à piloter une législation vitale d'un point de vue stratégique.

En réalité et bien que le gouvernement attendra fort probablement à l'automne 1979 pour tenir son référendum, il veut absolument disposer dès les prochains mois de l'outil référendaire que constitue la loi 92 afin de pouvoir s'ajuster un peu mieux à la stratégie fédérale et déclencher au besoin un référendum précipité.

Voilà pourquoi le projet de loi devra être adopté au cours des prochaines semaines et de là l'empressément qu'a mis hier le premier ministre à indiquer ses couleurs. Toutefois, par égard et gentillesse

Mort de Sam Steinberg

MONTREAL (PC) — Le président du conseil d'administration de Steinberg Inc., M. Sam Steinberg, est décédé hier après-midi à la suite d'une défaillance cardiaque. Il était âgé de 72 ans. Transporté d'urgence au Jewish General Hospital, c'est en vain que les médecins ont tenté de le ranimer.

Le disparu laisse dans le deuil son épouse Helen, née Roth, ses filles et gendres, M. et Mme Mel Dobrin (Mitz), M. et Mme Simon Cobrin (Marylin) et M. et Mme William Alexander (Evelyn); ses frères, Jack, Nathan et Morris Steinberg, une sœur, Mme Rafman (Lily) ainsi que 12 petits enfants et deux arrière-petits-enfants.

L'heure et la date des funérailles n'ont pas encore été arrêtées.

Mort de Sam Steinberg

MERCI À JEAN XXIII POUR FAVEUR OBTENUE

par I.M.

L'Ontario modifie son plaidoyer contre l'enquête Keable

par Alain Duhamel

OTTAWA — Après avoir soutenu la position défendue par les avocats du commissaire Jean Keable et du ministre de la Justice du Québec, le procureur de la province de l'Ontario a conclu en demandant à la Cour suprême du Canada de rejeter l'appel.

Ce revirement inattendu est survenu à la suite de plusieurs interventions des juges sur un

aspect constitutionnel de la cause, c'est-à-dire, le droit d'un ministre fédéral de soustraire à l'examen d'une enquête provinciale certains documents, notamment en invoquant le secret d'état au nom de la sécurité nationale, en vertu de l'article 41 de la Loi de la Cour fédérale.

L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ne contestent pas la validité constitutionnelle de cet article de la loi. En toute

logique, selon l'opinion émise par des juges, ces provinces devraient conclure au rejet de l'appel interjeté par la Commission d'enquête sur des opérations en territoire québécois.

Me J.D. Watt, de l'Ontario, a donc modifié les conclusions de son mémoire, tandis que Me Hazen Strange, du Nouveau-Brunswick, a préféré ne pas s'engager dans un débat de cette nature en retirant

les parties de son mémoire sur cette question.

Les interventions des juges ont cependant laissé planer une certaine confusion sur la nature et les effets des gestes posés par le commissaire Jean Keable au cours de son enquête. Les avocats du commissaire espèrent dissiper cette confusion lorsqu'ils exerceront leurs droits de réplique.

Toutes les provinces ont

émis l'opinion que le mandat de la Commission d'enquête demeurerait valide puisqu'il se situait nettement dans la juridiction de la province sur l'administration de la justice. La Commission peut donc enquêter sur le fonctionnement interne d'une institution fédérale comme la GRC, pourvu que cette démarche ait pour seul but de dépister et découvrir des actes illégaux.

C'est précisément pour ce motif que le commissaire Jean Keable réclamait une série de documents sur les opérations du service de sécurité de la GRC. Les avocats du solliciteur général ont toujours soutenu que le commissaire utilisait ce prétexte pour se livrer à une enquête systématique sur le fonctionnement interne de la GRC.

"Si le solliciteur général ou tout autre agent fédéral pouvait empêcher le procureur général d'une province d'obtenir tous les renseignements nécessaires (sur des actes illégaux), cela signifierait alors que les

policiers de la GRC sont effectivement au-dessus de la loi", a affirmé le procureur de la Colombie-Britannique, Me Louis Lindholm.

Les prétentions des provinces sur leur droit d'instituer une commission d'enquête lorsque des policiers de la GRC commettent des actes illégaux n'ont pas soulevé l'adhésion enthousiaste du juge Wishart Spence. "Je ne vois pas en quoi cela a trait à l'administration de la justice dans la province", a dit le magistrat, ajoutant que, dans l'hypothèse où "il est notoire que les politiques de la GRC conduisent à des actes illégaux, la seule position que la province peut prendre consiste à instituer des poursuites".

Les provinces soutiennent que la sécurité nationale ne peut être de la juridiction exclusive du gouvernement fédéral puisque tous les crimes prévus contre elle se trouvent définis dans le code criminel, administré par les provinces. "Nationale signifie nationale"

a commenté le juge Ronald Martland lequel, en l'absence du juge en chef, M. Bora Laskin, préside le banc de huit magistrats.

Les provinces estiment qu'un ministre fédéral ou un fonctionnaire ne peut invoquer une immunité quelconque devant un tribunal ou une commission provinciale d'enquête, lorsque celle-ci administre un mandat pour l'administration de la justice dans la province. Tout au plus, peut-il invoquer le secret d'état en certaines circonstances.

Selon le procureur de la Colombie-Britannique, le recours au secret d'état, par un affidavit rédigé selon l'article 41 de la Loi de la Cour fédérale, ne prive pas le commissaire de contester ce recours devant les tribunaux afin de vérifier dans quelle mesure les motifs du ministre sont conformes aux dispositions de la loi.

Les juges se sont demandés plusieurs fois quelles recommandations une commission

d'enquête pouvait faire dans un domaine où l'autorité qui l'a créée ne peut légiférer! Même en matière de sécurité nationale, selon le procureur général de la province de l'Alberta, Me Ross Paisley, une commission d'enquête pourrait s'intéresser à l'accessibilité du procureur général de la province aux renseignements du service de sécurité pour les fins de la prévention et du déstabilisation du crime.

De plus, selon le procureur de la Saskatchewan, Me S. Kujawa, rien n'empêche une commission provinciale de faire des recommandations qui pourraient intéresser le gouvernement fédéral "dans des domaines où les politiques de la GRC ont un effet direct sur l'administration de la justice". Il ne faut pas exclure, non plus selon Me Kujawa, certaines règles de bon sens et de bonne volonté.

"Ne venez pas plaider de telles choses ici", lui a répondu un juge de la Cour suprême du Canada.

Les buts de l'enquête sont "illégaux", plaide le fédéral

OTTAWA (par Alain Duhamel) — Les buts recherchés par l'enquête du commissaire Jean Keable sur des opérations policières en territoire québécois demeurent illégaux, selon Me Michel Robert, avocat du solliciteur général du Canada.

Examinant un à un tous les aspects du mandat du commissaire et des assignations qu'il avait fait tenir au solliciteur général du Canada et aux membres de la GRC, Me Michel Robert a conclu que le véritable objet de l'enquête n'était autre chose que le fonctionnement interne du service de sécurité de la GRC.

Selon le procureur du solliciteur général du Canada, qui a commencé hier en Cour suprême du Canada sa plaidoirie contre l'appel du commissaire Jean Keable, il importe de distinguer entre une enquête sur des actes criminels et une enquête sur la criminalité en général.

"Puisqu'il s'agit, non pas d'une enquête sur le phénomène de la criminalité en général, mais d'actes spécifiques, il s'agit d'une procédure de nature criminelle qui tombe sous l'autorité du Parlement du Canada", a dit Me Robert.

Bien que le code criminel soit administré par les provin-

ces, dans le cadre de leur juridiction en matière d'administration de la justice, il est défini par le Parlement du Canada. Pour instituer une enquête sur des actes criminels spécifiques, la province devrait donc recourir aux procédures régulières devant les tribunaux (pré-enquête, enquête préliminaire et procès) et non utiliser une loi provinciale sur les commissions d'enquête.

Dans le cas de l'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, le gouvernement québécois a défini le mandat dans le cadre de la Loi sur les commissions d'enquête pour enquêter sur des actes criminels spécifiques lesquels, soutient le procureur du solliciteur général, constituent un prétexte pour s'immiscer dans le fonctionnement d'une institution fédérale hors de la portée constitutionnelle de la province.

"Les arrêtés ministériels permettent au commissaire-enquêteur de faire enquête sur tous les faits antérieurs ou postérieurs pouvant se rapporter à la perquisition à l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) et sur le comportement de toutes les personnes liées à ces faits. On peut soutenir que tous les agissements des policiers fédéraux sont plus ou moins reliés à des faits pou-

vant se rapporter (et non se rapportant à...) à la perquisition, ce qui autorise une enquête sur le comportement de tous les membres de la GRC", peut-on lire dans le mémoire.

"De plus, l'examen du comportement des policiers n'est pas limité aux aspects criminels de ce comportement. Cela inclut tous les aspects, y compris le comportement civil, disciplinaire, etc., surtout lorsqu'on veut déterminer les responsabilités exactes des corps policiers (plutôt que des individus) qui y ont participé..."

Dans son intervention, Me Michel Robert a particulièrement souligné l'ampleur que les textes des assignations et du mandat donnent à l'enquête. "Il s'agit non seulement des opérations policières illégaux, mais de toutes les opérations policières. Nous sommes bien loin de l'administration de la justice dans la province".

Il a insisté particulièrement sur la partie du mandat où il est demandé au commissaire d'examiner des comportements répréhensibles et de faire des recommandations, afin que les actes illégaux et répréhensibles ne se reproduisent plus dans la province.

Quant à la GRC, les recommandations du commissaire n'auront aucun effet puisque la province n'a aucune autorité sur le corps de police fédéral. "De plus, (le mandat) autorise une enquête sur des actes répréhensibles, c'est-à-dire immoraux, illicites, contraires aux règlements internes de la GRC et qui ne sont pas nécessairement illégaux. Si la province a le droit d'enquêter sur des actes criminels elle n'a pas pour autant le droit d'enquêter sur la moralité des membres de la GRC".

Selon les règles de la procédure en évocation, le magistrat doit tenir pour avérés les faits allégués dans la requête tels qu'ils sont présentés. Pour contourner cette obligation, il aurait fallu que les procureurs s'y opposent ne se contentent pas d'affirmer que des allégations pouvaient être fausses, fantaisistes ou fondées sur des opinions plutôt que sur des faits, mais qu'ils contre-interrogent des personnes liées à la requête en évocation. Me Robert a noté que les procureurs de la Commission d'enquête n'avaient pas utilisé cette procédure et, de ce fait, n'avaient pas incité le magistrat à déroger à la règle.

En Cour supérieure et en Cour d'appel, les magistrats n'ont pas lu les transcriptions sténographiques des audiences du commissaire. Ces transcriptions se trouvent maintenant à la Cour suprême et, selon les procureurs du commissaire et du ministre de la justice du Québec, elles démontreraient que certaines allégations ne reposent pas sur les faits. Ces transcriptions font partie du dossier au soutien de la requête. Elles s'y trouvent, selon Me Michel Robert, parce qu'elles serviront au moment de l'examen de la preuve elle-même, si la Cour suprême du Canada conclut dans le même sens que la Cour d'appel du Québec et autorise l'émission d'un bref d'évocation.

CARON LIBRAIRE
LA OÙ ON TROUVE TOUS LES OUVRAGES DES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
La librairie à fréquenter
251 Ste-Catherine E.

S.I.A.F. ANTIQUITÉS
importation d'antiquités françaises
Meubles rustiques anciens importés de France, meubles, bibelots, bronzes, cuivres, table de ferme, tableau, etc.
354 rue de l'inspecteur
Montréal
866-0572
ouvert toutes les semaines
Jeu. ven. de 10h à 21h
Sam. de 10h à 17h

— OUEST —
354
S I A F
— EST —

Ariens
DÉNEIGE, BÈCHE, TOND, LABOURÉ, FAUCHE, PULVÉRISE, HERSE, RACLE, ETC, ETC, ETC.

Le tracteur **ARIENS** sait travailler fort tout en n'exigeant de vous qu'un minimum d'effort. Ce modèle 16 c.v. prouve l'excellence de l'ingénierie ARIENS. Transmission de puissance directe — par arbre et non par courroie — et levage hydraulique des nombreux appareils adaptables. Embrayage hydrostatique commandé par un seul levier à portée de la main. Construction robuste en acier soudé.

Tracteurs de jardin: modèles de 10, 12, 14, 16 et 18 c.v.

GRATIS*
PLATEFORME TONDEUSE DE 42" VALEUR DE \$509.95

OFFRE SPÉCIALE
*SUR TRACTEUR
Plateforme tondeuse 42" gratuite à l'achat d'un tracteur ARIENS de 10, 12, 14, 16 et 18 c.v.

Pour communiquer avec le détaillant autorisé **ARIENS**, veuillez consulter les Pages Jaunes.

Ariens
POUR QUATRE BELLES SAISONS
J.L. MORIN EQUIPEMENT (QUEBEC) LTÉE
2075, Brandy, 270 ave. Ste-Foy, Québec du Parc Industriel, G1N 4C7, Longueuil, Montréal, J4H 3V6

Sinclair Stevens retire ses propos

OTTAWA (PC) — Le critique conservateur en matière de finances, M. Sinclair Stevens, a fait amende honorable, hier aux Communes, et a retiré ses propos, suivant lesquels des députés libéraux, dont deux ou trois ministres, auraient spéculé sur le dollar.

M. Stevens a déclaré qu'il s'est rendu compte que ses propos, rapportés par les médias vendredi dernier, ont pu être interprétés comme une allégation, que, a-t-il dit, "je ne peux pas soutenir présentement".

Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, qui avait demandé mardi à M. Stevens de retirer ou de préciser ses allégations, s'est dit satisfait de cette "rétractation" qu'il a en outre qualifiée "d'habile performance".

Dans sa mise au point aux Communes, M. Stevens a expliqué qu'il avait indiqué, au cours d'une entrevue avec la Presse Canadienne, jeudi dernier, qu'il avait appris, des milieux bancaires, que neuf députés libéraux, dont deux ou

trois ministres, auraient tenté de profiter de la chute du dollar canadien sur le marché des changes, mais qu'il avait choisi de ne pas soulever la question aux Communes, faute de preuves.

M. Stevens a par ailleurs rappelé qu'il avait soulevé cette question avec le reporter en soulignant qu'aux Communes, le premier ministre Trudeau avait déjà évoqué la possibilité que des députés de l'Opposition tentent de spéculer sur le dollar.

Il a de plus rappelé qu'en novembre dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner, avait laissé entendre aux Communes que des députés de l'opposition conservatrice se livraient à la spéculation sur le dollar canadien.

Invité à préciser le sens de sa déclaration de novembre, le ministre Horner a déclaré hier à la presse qu'il en était venu à la conclusion que les conservateurs agissaient de manière à précipiter la chute du dollar canadien pour en tirer profit.

La différence entre mes déclarations et celles de M. Stevens, c'est que lui a impliqué des membres du conseil des ministres, a dit M. Horner.

Le président de la Chambre des communes, M. James Jerome, a pour sa part statué que l'incident était clos, après que M. Stevens se fut excusé de l'embarras qu'il aurait pu causer à quiconque en Chambre.

Au Québec, faut se tenir... en santé

NOUS PRÉSENTONS LA COLLECTION COMPLÈTE DES VINGT ESTAMPES ORIGINALES DE JEAN-PAUL LEMIEUX LA PETITE POULE D'EAU
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188

NOUS ACCEPTONS CHARGE ET MASTER CHARGE

atelier

Vancouver. Edmonton. Calgary. Winnipeg.

Cet été, Air Canada offre le service le plus fréquent et le plus rapide vers l'Ouest canadien.

Vancouver Jusqu'à cinq vols tous les jours. Le seul vol sans escale Montréal-Vancouver, départ à 10heures05, arrivée à 12heures15. Un service exclusif par gros porteur L-1011, matin et soir, au départ de Montréal ou via Toronto.

Calgary Jusqu'à cinq vols tous les jours. Seul Air Canada offre des vols directs le matin et le soir. Le vol de 8heures est par gros porteur L-1011.

Edmonton Jusqu'à trois vols quotidiens. Seul Air Canada offre des services directs d'une seule escale, le matin et le soir. Le vol de 9heures est par gros porteur L-1011.

Winnipeg Cinq vols directs quotidiens. Seul Air Canada offre des vols sans escale tous les jours. De plus, seul Air Canada offre des services directs matin et soir.

Pour plus de détails, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada, au 931-4411.

On y va en grand!

AIR CANADA



Doyens

Grâce au travail inlassable des bénévoles, le centre hospitalier Jacques-Viger possède maintenant une boutique de cadeaux, inaugurée hier. A cette occasion, l'artiste-peintre Ubald Leblanc, résident du centre voisin, Saint-Charles-Borromée, a exposé ses œuvres et l'on a souligné le 65e anniversaire de mariage des deux doyens de la résidence Jacques-Viger (anciennement l'hôpital de la Miséricorde). Il s'agit de

Reina et Louis-Joseph Cardin, âgés respectivement de 88 et 90 ans, sur notre photo. L'installation de la Boutique Soleil a requis 90 jours de travail de la part des bénévoles. L'équipe en compte 80 présentement, mais il en faudrait au moins 150 pour répondre aux besoins des 214 résidents de Jacques-Viger, a souligné la directrice des bénévoles, Mme Marie Serralheiro. (Photo Jacques Grenier)

Les employeurs seront tenus d'embaucher des handicapés

QUÉBEC — Le projet de loi no 9 révisé, assurant l'exercice des droits des handicapés, a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure. Cette législation que l'on prévoit adopter d'ici la fin du mois de juin a pour effet de modifier une série de lois existantes et de créer un Office des personnes handicapées.

handicapés, désormais inclus et reconnus dans la Charte des droits et libertés de la personne. "L'objectif étant la reconnaissance des droits et libertés reconnus à toutes les personnes, a souligné le ministre Lazure, il m'est apparu préférable d'inclure les droits des handicapés dans les lois existantes. Une définition de la personne handicapée a donc été insérée dans la loi et ses droits sont maintenant inclus dans la Charte des droits et libertés de la personne."

Les mesures coercitives obligent les employeurs de 50 salariés et plus à engager un certain nombre de personnes handicapées, ou à ne pas congédier un salarié qui devient handicapé, seront remplacées par l'obligation pour ces em-

ployeurs de faire approuver par l'Office ou son délégué un plan d'embauche des personnes handicapées. Le syndicat de l'entreprise participera à l'élaboration de ce plan, et cette disposition s'appliquera également au gouvernement. Rappelons que lorsqu'elle occupe un emploi, la personne handicapée pourra se servir de la Charte des droits et libertés des personnes pour contrer toute discrimination à son égard, pour tout motif que ce soit.

La CSN accuse Québec de parti pris défavorable

par Louis-Gilles Francoeur

La Fédération de la métallurgie (CSN) a accusé hier le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, d'utiliser "deux poids, deux mesures" dans l'application de la loi anti-scabs.

En effet, la métallurgie CSN a demandé l'intervention d'un enquêteur chargé, d'après la loi, de constater la présence de "scabs" dans au moins trois conflits affectant des membres de cette fédération et qui traînent en longueur.

Cette fédération de la CSN demande l'intervention du ministre dans le conflit d'Uniroyal, qui dure depuis septembre 1974, dans le conflit d'Octo-Nordic en cours depuis le 3 avril, aux Camions Incendie de Pierreville, un conflit datant du 19 mai 1976, et à la Société Asbestos Limitée, en grève depuis le 17 avril.

Les métallos de la CSN ont dit que le ministre agissait très rapidement lorsque les employeurs demandent l'application de la loi 45, comme ce fut le cas au Centre éducatif et culturel, où la grève en cours depuis 21 mois a pris fin

par la détermination des conditions de travail conformément aux dispositions de la loi.

Les dirigeants de cette fédération ont toutefois admis que le gouvernement avait dépêché un enquêteur à l'entreprise des Camions à incendie de Pierreville; il remettra son rapport dans une dizaine de jours.

Les représentants syndicaux ont précisé en outre que cinq des sept conflits en cours dans leur secteur étaient trüffés de scabs. Toutefois, dans certains de ces conflits, ils considèrent comme "scabs" les cadres affectés par les employeurs au travail de production, ce que la loi n'interdit pas.

Tel est notamment le cas de la mine d'amianté Carey, où les cadres effectuent du travail habituellement réservé aux salariés. Dans cette mine, les travailleurs essaient de rejoindre les conditions de travail négociées ailleurs dans leur région.

À la Société Asbestos Limitée, les 152 travailleurs veulent essentiellement obtenir une formule d'indexation déjà en vigueur ailleurs. À la Leco,

à Montréal, les 65 syndiqués se battent pour améliorer les normes de sécurité et de santé concernant l'utilisation de produits toxiques sur les lieux de travail. La direction leur refuse en outre deux pauses de quinze minutes et une période de repas de 40 minutes, dans une journée de travail de 12 heures.

À la Canadian Vickers, où les négociations ont repris hier après-midi, les syndiqués cherchent à récupérer ce qu'ils ont perdu à cause des lois fédérales anti-inflation. Actuellement, le syndicat CSN de la Vickers, qui est appuyé par les autres syndicats CSN et FTQ de la même entreprise, fait face à des poursuites civiles pour pertes de production.

À Pierreville, outre le rapport de l'enquêteur chargé de constater la présence de scabs, la CSN demande l'application d'une autre disposition de la Loi 45, qui permettrait au gouvernement de nommer un arbitre chargé de déterminer le contenu de la première convention collective. Cette demande serait restée sans réponse.

Terrebonne

Sept projets retenus

par Jean-Claude Leblond

Le Comité organisateur du Symposium de sculpture de Terrebonne a fait connaître les noms des sculpteurs dont les maquettes ont été retenues sur un total de 85 projets. Il s'agit de André Geoffroy, Jacques Huet, Richard Klode, Robert Nepveu, Gilles Payette, Denis Poirier et Robert Saucier.

Le choix des maquettes a été effectué par un vote populaire durant deux semaines d'exposition après qu'un avisur technique et un jury eurent réduit de 85 à 65, puis de 65 à 25 le nombre de pièces soumises au public. La population de Terrebonne qui comprend 12.000 personnes dans un bassin régional de 30.000 environ a participé par presque 6.000 votes à ce scrutin.

"On a fait appel aussi à la participation des enfants, dit André Dupras, membre du comité. Après tout, ce sont eux qui devront vivre le plus longtemps avec les sculptures." La maquette qui a suscité le plus d'intérêt est un projet de fontaine par Gilles Payette, avec quelque 60% des votes.

Les tendances exprimées à travers ces œuvres s'avèrent conservatrices, ce qui est courant dans un symposium, dit Guy Robert, coordonnateur du symposium. Si les pièces ne révolutionnent pas l'esthétique de la sculpture contemporaine, il reste que l'événement suscite beaucoup d'intérêt dans la population et remplit un rôle certain de sensibilisation à l'art et à l'environnement."

Parmi les sculpteurs dont les projets ont été retenus, signalons une grande pièce de

Jacques Huet, une oeuvre qui renoue avec le grand stable de Calder de l'île Notre-Dame. Vient ensuite Denis Poirier qui associe à une proue stylisée de navire, une antenne "éolienne". André Geoffroy vient avec un monument, double masse organique reposant sur un même socle et inséré dans une place aménagée, sorte de lieu de réflexion. Robert Nepveu présente une structure lyrique, une ossature de monstre à inventer. Pour sa part, Richard Klode élabore dans sa dialectique une progression spatiale axée sur la notion récurrente du cercle et du carré. Enfin, Robert Saucier accentue les points de tension avec ses séries de blocs de ciment reliés par des câbles.

Le Symposium de Terrebonne se tiendra du 23 juin au 30 juillet dans l'île des Moulins de Terrebonne.

Dans les écoles de la CECM

Un rallye historique de la Saint-Jean

par Nathalie Petrowski

A chaque nouvelle convocation de presse du comité organisateur de la Fête nationale, le lieu de rendez-vous change systématiquement et devient de plus en plus pittoresque. Cette fois-ci, c'est au Château Dufresne, non loin du stade olympique, dans un décor presque médiéval qui concorde tout à fait avec l'esprit de la fête, que l'on annonçait les différentes activités culturelles et commémoratives qui se dérouleront au cours des 23 et 24 juin.

Marcel Goethals, directeur des activités culturelles et commémoratives, annonça l'intention de miser sur le rap-

Une industrie doit répondre à l'accusation d'avoir pollué

par Bernard Morrier

Dans un jugement qu'il vient de rendre à Valleyfield, le juge Pierre Brassard, de la Cour provinciale, a décidé que les Industries PPG Canada Limitée devraient répondre, devant la Cour des sessions, d'une accusation ayant trait à la Loi de la qualité de l'environnement.

L'entreprise en question est notamment accusée d'avoir illégalement rejeté, le 12 mai 1977, dans le cours d'eau récepteur, en provenance des sources reliées à l'exploitation de son usine de chlore et de soude caustique, à Beauharnois, une importante quantité de chlore dépassant le total autorisé par la loi.

Cependant, avant de répondre à l'accusation et avec le consentement du procureur du ministère de la Justice, qui a porté l'affaire devant les tribunaux, le procureur de la compagnie avait présenté une motion proposant un plaidoyer spécial "d'autrefois acquit", recours assez inusité devant les tribunaux.

Le procureur de la compagnie basait cette requête sur le fait qu'une accusation semblable, portée contre la même entreprise, ait été retirée par la poursuite, libérant ainsi l'accusée, même après que celle-ci eut accusé un plaidoyer de non-culpabilité.

Ce qui avait porté le tribunal à se demander pourquoi la compagnie n'avait pas plutôt fait une motion pour casser l'acte d'accusation avant d'enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité. Mais le magistrat avait tôt fait de reconnaître que la Loi des poursuites sommaires permet qu'un accusé puisse faire la preuve de toute exception, exemption, restriction, excuse ou limitation.

Mais il semble, dans la présente affaire, que l'accusée ne se soit pas procuré un certificat du juge de paix ou du greffier, attestant le rejet de la plainte ou la déclaration de culpabilité. Toutefois, le juge constate que le procès-verbal, de l'audience du 13 février 1978, certifié conforme par le greffier, n'atteste aucunement du rejet de la plainte ou de la déclaration de culpabilité. Ce document, au contraire, mentionne que la compagnie a été libérée. Ce qui, aux yeux du juge, constitue une faille importante dans le plaidoyer de la compagnie.

Le juge Brassard ne peut donc dans les circonstances accepter que le retrait accordé par le premier tribunal puisse équivaloir à un acquittement, ni reconnaître que le plaidoyer "d'autrefois acquit" ait réussi à prouver que la compagnie ait été mise en péril pour sa défense, lors de l'audition du 13 février 1978.

Par ailleurs, considérant

que le représentant du Procureur général avait parfaitement le droit de retirer son accusation, avec l'accord du tribunal, le juge Brassard croit que cette adjudication sur la

motion pour retrait n'équivaut pas à un acquittement. Voilà pourquoi, il rejette le plaidoyer "autrefois acquit" et la motion pour le renvoi de la plainte, tout en sommant les

Industries PPG, division Stanchem, de retourner en Cour des sessions pour être formellement accusés d'accro à la Loi de la qualité de l'environnement.

Le syndic du Barreau n'a pas entravé le cours de la justice

Le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour criminelle, a décidé hier que le syndic du Barreau, Me Claude Boisvert, n'a pas à être accusé d'entrave à la justice, tout simplement parce qu'il a agi à bon droit et sans malice, dans une affaire impliquant Me Auguste Choquette et le comité de discipline du Barreau.

Plus tôt hier matin, le juge Jacques Dugas avait reporté au 1er juin une requête en mandamus de Me Choquette voulant forcer le juge Mayrand à rendre sa décision dans cette affaire, tout en autorisant le juge en chef à la faire d'ici là, s'il le jugeait à propos.

On sait que Me Choquette voulait faire inculper Me Boisvert, parce que celui-ci n'avait pas fait assigner certains témoins qu'il voulait faire entendre devant le comité de discipline du Barreau.

En rendant sa décision hier après-midi, le juge Mayrand a déclaré que si quelqu'un pouvait être accusé d'entrave à la justice, ce n'était certainement pas Me Boisvert mais bien "un avocat auquel je pense intérieurement et qui, a ces derniers mois, multiplié les procédures futures, dilatoires, comportant même dans certains cas, des insinuations s'apparentant à libelle".

Auparavant, qualifiant d'irréaliste et de farfelue la liste des témoins que Me Choquette voulait amener devant le Barreau, le juge Mayrand avait déclaré que celle-ci comportait les noms de plusieurs hommes politiques et de plusieurs juges et

que leurs témoignages possibles n'avaient pas été considérés comme pertinents, d'où leur non-convocation devant le Barreau.

Cette liste comprenait notamment les noms de M. Jacques Parizeau, de Mes Jérôme Choquette et Fernand Lalonde, deux ex-ministres, de l'ex-directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, des juges Marc Cordeau et Jacques Duros, ainsi que plusieurs avocats ou fonctionnaires reliés de façon proche ou lointaine avec la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Disant voir une certaine concordance dans les gestes posés par Me Choquette devant le Barreau, en juillet dernier, et ses récentes requêtes aux tribunaux, le juge Mayrand a émis l'opinion que l'avocat en faisait une question de vie ou de mort juridique. "Il est évident, a ajouté le magistrat, que Me Choquette va encore tenter de nouvelles procédures pour se déprendre de la situation dans laquelle il s'est mis."

Le juge en chef faisait allusion à un téléphone de Me Choquette à un officier de la police de la CUM, au soir du 15 novembre 1976, dans lequel l'avocat aurait fait certaines déclarations, que le juge Mayrand a qualifiées de disgracieuses, sinon d'ordures, à l'endroit de juges, d'avocats et d'hommes politiques connus.

Me Choquette n'était pas présent au moment où le juge a rendu sa décision concernant Me Boisvert.

Peines sévères pour les évadées de Tanguay

Le juge André Chaloux a imposé hier une peine de huit ans de prison à une jeune fille de 22 ans, Pierrette Desrosiers, qui avait tenté de prendre la fuite de la prison Tanguay, le 7 mai dernier, en compagnie de six autres détenues, après avoir blessé quatre surveillantes à coups de bâton.

La prévenue, qui n'avait cependant pas réussi dans sa tentative, a été condamnée à deux ans de prison pour des vols à main armée commis chez les dépanneurs et pour possession d'une arme à feu.

Rappelons que deux des trois évadées sont toujours au large et que la prévenue Desrosiers, ainsi que trois autres de ses consœurs, n'avaient pu mener à bien leur projet d'évasion.

D'autre part, Claudine Boucher, également âgée de 22 ans et à qui il ne restait que deux jours à purger pour une peine antérieure, s'est fait imposer une peine additionnelle de deux ans de prison, pour sa participation à la tentative d'évasion du 7 mai, qui avait entraîné des dommages de \$600.

De son côté, Louise Dunbury, âgée de 29 ans, a été condamnée à deux années d'incarcération devant s'ajouter à la peine qu'elle purgeait déjà, tandis que Laurette Garneau, âgée de 27 ans, qui avait effectivement pris la clé des champs pour cependant revenir dès le lendemain, s'en est tirée avec une sentence de 10 mois, consécutive aux trois ans qu'elle purgeait déjà pour un vol avec violence.

Pour leur part, deux autres accusées dans cette affaire d'évasion, Myrtho Jodoin et Madeleine Desrosiers, respectivement âgées de 21 et 25 ans, devront subir leur procès le

premier juin prochain, alors que Sylvie Bouchard et Francine Loiseau font toujours l'objet d'intenses recherches de la part des policiers.

On se rappellera que l'évasion était survenue au moment où le personnel de la prison s'affairait à donner des soins à Louise Dunbury, qui avait simulé un certain malaise. Profitant de la situation,

les autres prévenues s'étaient attaquées aux gardiennes Petit et Soucy, les prenant en otages et les déposant de leurs trousses de clés. Sylvie Bouchard, Francine Loiseau et Laurette Garneau avaient réussi à prendre la fuite mais les quatre autres prévenues avaient été interceptées avant d'en faire autant.

Me Louis-A. Lapointe

Un ex-directeur des services municipaux de la Ville de Montréal, Me Louis A. Lapointe, qui, jusqu'à tout récemment, occupait la présidence de la cimenterie Miron, est décédé mardi soir, à l'hôpital Notre-Dame, des suites d'une longue maladie.

Rappelons que Me Lapointe était également membre du conseil d'administration de la boutique hors taxe Sky Shop, à l'aéroport de Dorval, et qu'à ce titre, il avait été accusé de participation à une présumée affaire de patronage. Il y a quelques semaines, alors que la procédure dans cette affaire devait se poursuivre, Me Lapointe n'avait pu se présenter en cour, précisément à cause de son état de santé défaillant.

L'affaire avait cependant été reportée au 5 juin prochain, du moins en ce qui a trait au principal accusé, le sénateur Louis de Gonzague Giguère, qui devrait alors subir son procès.

Le centre montagnais de Sept-Iles en difficultés

OTTAWA (PC) — Un centre commercial bâti au coût de \$9,4 millions et administré par les Indiens montagnais, à Sept-Iles, pourrait devoir être confié à un syndicat de faillite. C'est ce qui a été annoncé récemment devant le comité des Affaires indiennes des Communes. Ce centre commercial est en difficultés financières et une banque prêteuse exige le remboursement de ses prêts, garantis par le ministère des Affaires indiennes jusqu'à concurrence d'environ \$9 millions. Un économiste du mi-

nistère, M. Robert Knox, a précisé que ces difficultés provenaient des dépenses au départ du projet, de la location de l'espace commercial ainsi que du climat économique de Sept-Iles, touchée depuis plusieurs mois par une grève de plusieurs milliers de métallos et de mineurs. Si le financement du centre pouvait être reorganisé, estime M. Knox, ces difficultés pourraient être vaincues et l'entreprise redevenir rentable d'ici quelques années.

De plus à Montréal, à l'église Notre-Dame, on procédera, au cours de la messe, à la distribution de 5000 petits pains en hommage aux fondateurs et aux pionniers et pionnières du Québec. S'ajoute à ceci, une sonnerie de cloches et de sirènes de bateaux qui retentiront toutes en même temps à travers la province, le 24 juin, à 10 h.

Pour ce qui a trait aux feux de la Saint-Jean, M. Goethals a déclaré que des feux, et non des bûchers qui appellent un certain barbarisme de mauvais augure, seront allumés un peu partout à travers le Québec dans la nuit du 23 juin. A Montréal, on ne sait pas encore où l'allumage aura lieu mais ce secret sera dévoilé au cours des jours à venir. Cette

année, la population sera fortement incitée à pavaiser avec le drapeau fleurdelisé; on demande à la population de se procurer de grands drapeaux qui exprimeront la fierté et le respect national, et redonneront au drapeau toute sa valeur symbolique.

C'est finalement le côté culturel et artistique, qui au travers des préoccupations patriotiques et nationalistes, a été laissé pour compte. Un projet de quinze danses culturelles et artisanales dans les divers centres culturels de la province a été abandonné à la dernière minute, faute de temps, et pour le moment, on n'annonce donc aucune manifestation artistique à Montréal pour la Saint-Jean.

Les techniciens en radiologie veulent garder leur autonomie

par Marie Laurier

Lorsqu'un patient se présente au département de radiologie, il est pris en main par un technicien en radiologie du début jusqu'à la fin de son examen, dans 80% à 90% des cas.

S'appuyant donc sur cette situation et la logique même, les techniciens en radiologie ne voient aucun avantage à ce que la loi les oblige à exercer leur métier sous surveillance du médecin, du vétérinaire ou du dentiste. Et à cet effet, ils réclament à l'Office des professions que ces termes soient biffés des textes ou que, le cas échéant, la loi s'applique intégralement, puisque tel n'est pas le cas présentement. C'est donc leur autonomie de prati-

que qui est en jeu.

D'ailleurs, soulignait hier le président de l'Ordre des techniciens en radiologie, M. Jean-Claude Lafamme, il n'y a qu'à revoir la recommandation du rapport Castonguay voulant qu'aucune profession ne soit assujettie à une autre. Ce rappel est inscrit dans un mémoire soumis cette semaine par l'ordre à l'Office des professions, et dans lequel on fait une description détaillée du travail des techniciens. On met aussi en lumière la tradition voulant que ce travail s'est toujours effectué sans problème et sans confrontation d'importance avec les autres professionnels de la santé. L'expression "sous surveillance médicale" vient donc semer la confusion dans le mi-

lieu et peut-être bien lancer un débat inutile, puisque les techniciens risquent de perdre l'autonomie dont ils ont toujours bénéficié.

Les 2.700 spécialistes en technique radiologique, profession exercée en grande majorité par des femmes, dans une proportion de 80 à 90%, font un travail très précis et bien encadré, qui n'a jamais donné lieu à de fortes contestations.

Or en 1972, lors de sa deuxième lecture, le projet de loi sur les techniciens en radiologie stipulait que ceux-ci ne pouvaient exercer leur profession que sur "ordonnance" du médecin, du vétérinaire ou du dentiste. À la suite des pressions de la Fédération des médecins spécialistes, une condition supplémentaire d'exercice apparaissait en douce en

se lecture, l'année suivante, au moment de la création de l'Office des professions; le technicien en radiologie devait exercer sous surveillance du médecin, du vétérinaire ou du dentiste. Entre "ordonnance et surveillance", il y a tout un monde que les techniciens n'entendent pas accepter sans faire les pressions voulues pour rétablir l'équilibre. Ils estiment que cette obligation de surveillance les brimera dans leur travail, et surtout ils soulignent que, dans les faits, cette surveillance n'est pas exercée.

L'Ordre des techniciens en radiologie du Québec est l'une des 12 corporations à champ exclusif parmi les 21 corporations professionnelles de la santé et parmi ces dernières, elle est la seule, sauf erreur, à être assujettie à cette surveil-

lance.

D'après la loi des techniciens en radiologie, travailler sous ordonnance médicale implique déjà un certain contrôle à distance des actes à exécuter, tout en laissant une latitude sur la façon d'exécuter ces mêmes actes. Mais le législateur a cru bon d'ajouter à l'ordonnance la condition de surveillance. Cette notion, souligne-t-on dans le mémoire, suppose évidemment une présence physique et une participation à l'acte de technique radiologique. Et cela présente de nombreux désavantages pour le public.

Parmi ces désavantages, on fait remarquer qu'il y aurait une perte de temps exagérée pour les médecins, qui devraient surveiller les actes radiologiques de 2.700 techniciens et il s'ensuivrait une disponibilité considérablement diminuée pour la pratique des

actes médicaux.

"Nous avons été patients, constatant hier M. Jean-Claude Lafamme devant les journalistes. Nous espérons toujours que l'Office des professions se rendrait à l'évidence de nos capacités et qu'il nous reconstruirait l'autonomie de poser des actes de technique radiologique qui nous reviennent de droit de par notre formation, et cela dans l'intérêt du public." Cette formation est dispensée dans quatre cégeps,

ceux de Rimouski, Sainte-Foy, Ahuntsic et Dawson.

En dépit d'une démarche auprès de l'Office des professions par l'Ordre des techniciens pour faire corriger la loi ou la faire appliquer, l'organisme n'a pas cru bon de consulter les intéressés pour la préparation des normes de délivrance et de détention des permis habilitant à faire de la radiologie, remarque aussi le président. Tolérants et patients, certes, les techniciens

l'ont été, mais désormais ils s'emploieront avec plus de rigueur à faire respecter la loi et les règlements.

Ce sujet sera vraisemblablement abordé au cours du congrès de l'Ordre des techniciens en radiologie qui se déroule à Québec jusqu'à samedi. Les dirigeants de l'Office des professions seront présents aux délibérations et nul doute qu'ils seront appelés à justifier leur point de vue dans ce dossier.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

9 1/2%

Taux sujet à confirmation

DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS

Minimum \$500.00
Intérêts payés annuellement

APPELEZ-NOUS

1221

Québec, 850 Place d'Youville - 692
Montréal, 225 rue St-Jacques - 288
Trois-Rivières, 225 des Forges - 376
Ottawa, 260 St-Patrick - 238

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

Des Chiliens font la grève de la faim contre Pinochet

Depuis lundi, à Santiago du Chili, 83 personnes font la grève de la faim dans le but d'obtenir du gouvernement du général Pinochet des informations "sérieuses" au sujet des victimes de la répression.

Les groupes d'exilés chiliens soutiennent, sur la foi de rapports établis par des groupes inter-Églises, qu'au moins 2500 personnes sont "disparues" depuis le coup d'Etat de 1973 au Chili. L'an dernier, en juillet, une première grève de la faim, à Santiago, avait eu pour but de forcer le général Pinochet à donner ces informations, jugées par la suite "insatisfaisantes" par des porte-parole américains.

Hier, à Montréal, à Québec, à Vancouver et à Winnipeg, commençaient des grèves de la faim en guise de solidarité

envers ces Chiliens qui, suivant un communiqué, ne se laissent plus intimider par la police secrète du régime dictatorial.

En la salle Saint-Vallier de la paroisse Saint-Edouard, à Montréal, un premier groupe de Chiliens a décidé de faire la grève de la faim qui, espèrent-ils, pourra constituer un apport positif aux Chiliens toujours dans l'attente de leurs "disparus".

L'Association des Chiliens de Montréal et le Bureau des prisonniers politiques du Chili ne veulent pas que restent impunis les auteurs du "génocide" et souhaitent la solidarité internationale envers ces Chiliens qui bravent le carcan d'un régime militaire, qui prend réunifier les Chiliens tout en passant l'éponge sur les dé-

lits très graves commis par ses militaires ou ses policiers.

En 1977, les 32 grévistes avaient choisi le siège de la CEPAL (Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine) pour ce geste de protestation. Depuis le 22 mai, les 83 grévistes de Santiago occupent trois églises et le siège de l'Unicef.

À Montréal, le conseil central de la CSN (Confédération des syndicats nationaux) par son secrétaire Serge Demers, a exprimé hier soir son appui aux grévistes et dénoncé "l'attitude de la dictature chilienne face aux prisonniers politiques". M. Demers réclame, au nom de son groupe, la libération immédiate de tous les prisonniers politiques chiliens.

Anjou QUÉBEC

Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Maison fondée en 1953

"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"

UN DÉLICE PRINTEMPS...
"NOS ASPERGES BLANCHES FRAÎCHES DU QUÉBEC"

"BOEUF, CANADA CATÉGORIE A. RUBAN ROUGE"
Rôti Parisien • Steak B.B.Q.
Brochettes de boeuf • Fondue Bourguignonne

"AGNEAU FRAIS DE L'OUEST CANADIEN"
Côtes d'agneau l'ars et filet B.B.Q.
Gigot à la broche • Merguez

"VEAU EXTRA"
Rôti de veau • Escalopes
Côtes de veau

"POULETS • LAPINS • CAILLES"
"CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE"
Pour pique-nique

"CHOIX DE PLATS CUISINES MAISON"
produits d'importation.
Fromages choisis, pain français

807 est, rue Laurier (métro station Laurier) 272-4065/86

TdH: \$4 par jour, \$10 pour la saison

Le prix d'entrée à Terre des hommes cette année sera de \$4 par adulte (19 ans et plus) pour une journée et il en coûtera \$10 pour un billet de saison.

Ce droit d'entrée donne accès à tous les pavillons de Terre des hommes ainsi qu'à La Ronde (entrée seulement). La Ville de Montréal offre également des visas "jeunesse" pour les jeunes de 8 à 18 ans, pour qui un billet de saison coûte \$6 et un visa d'entrée pour une journée, \$2.

En revanche, tous les contribuables de la Ville de Montréal qui paient une taxe d'eau ont jusqu'au 15 juin pour faire la demande d'un visa de saison gratuit. Et si ces contribuables montréalais le désirent, ils peuvent obtenir, en plus, un visa de saison pour leur conjoint au prix de \$4; ils ont droit enfin à deux visas "jeunesse" à \$2 chacun.

Si l'on n'est pas muni de visa d'entrée, il faut payer 50 cents pour pénétrer à La

Ronde, les enfants de moins de huit ans y ayant accès gratuitement.

Voilà les mesures qu'a prises la Ville de Montréal pour empêcher que les contribuables de Montréal n'aient à payer de leurs deniers publics pour "amuser" ceux des villes voisines et les touristes. D'autre part, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) conteste pareille mesure depuis le mois de décembre dernier. Le parti d'opposition estime en effet que, l'accès à Terre des hommes n'étant pas gratuit pour tous les citoyens de la Ville de Montréal, on pratique une discrimination douteuse entre les personnes aisées et celles qui sont démunies.

Ainsi, maints Montréalais qui vivent en chambre et dont les revenus sont restreints à ceux de l'assistance sociale doivent payer le plein tarif pour aller se balader sur les terrains de l'Expo 67.

DISQUES CLASSIQUES



SPECIAL

629

chacun

<ul style="list-style-type: none"> □ S-37524 - Les contemporains de Monteverdi - Early music consort of London/Munrow □ S-37450 - VIVALDI - Les 4 saisons. □ S-37438 - DEBUSSY - La mer - orch. Berlin/Karajan □ S-37290 - BRAHMS - Pièces pour piano op. 117-118-119. □ S-37269 - MOZART - Concerto pour flûte en sol Debost-Orch. de Paris/Barenboim □ S-37180 - CHOPIN - Concerto no 2 pour piano Ohlson, piano - Orch. Radio Polonaise - Maksymuk. □ S37145 - LISZT - Concertos pour piano nos 1 et 2 - Ohlson, piano - Orch. Radio Polonaise - Maksy iuk □ S-36860 - PAGANINI - 24 caprices op. 1 □ S-36842 - MOZART - Requiem en ré - Choeurs J. Aildis - Or. ch. chambre anglaise - Barenboim □ S-36814 - MOZART - Symphonie no 40 - Concerto pour piano no 21 - Orch. chambre anglaise - Barenboim □ S-36775 - BEETHOVEN - Messe en Do - Choeurs et orchestre New Philharmonia - Giulini. □ S-36770 - MOZART - Symphonies nos 35 et 36 - Orch. Berlin/Karajan □ S-36714 - SATIE - Musique pour piano - vol. 4 - Ciccolini □ S-36584 - RAVEL - Le Boléro - Orch. de Paris - Munch □ S-37125 - LISZT - Liebestraume - Valse Mephisto no 1 - Ohlson, piano. □ S-37116 - BEETHOVEN - Symphonie no 7 - Orch. Londres/Prévin □ S-37901 - La musique PRAETORIUS - Early Music Consort of London/Munrow □ S-37064 - DEBUSSY - La musique pour orchestre - Album no 1 - Orch. Radio Française-Martignon □ S-37063 - 4 concertos pour trompette par Vivaldi-Telemann-Mozart et Hummel - M. André/Orch. Berlin-Karajan. □ S-37063 - VIVALDI - Les 4 Saisons - Perلمان - Orch. de Londres. □ S-36990 - TCHAIKOVSKY - Casse-Noisette - Orch. de Londres - Prévin. □ S-36920 - BRUCH - Concertos pour violons 1 et 2 - Menuhin - Orch. de Londres-Bout. 	<ul style="list-style-type: none"> □ S-36324 - HANDEL - Le Messie (extraits) Gedda - Schwarzkopf. □ S-36315 - MOZART - La flûte magique (extraits) Gedda - Schwarzkopf. □ S-36247 - MOZART - Sérénade pour 13 instruments à vent - London Wind Quintet/Klemperer. □ S-36231 - MOZART - Concertos pour violons nos. 1 et 2 - Menuhin - Bach Festival Orch. □ S-36086 - OFFENBACH - Galeté Parisienne - Hollywood Symp. Orch./Slatki. □ S-36082 - Le concerto de Varsovie - Hollywood Bowl Orch. - Pennario. □ S-36050 - Duos à la guitare espagnole - L. Almeida - M. Ruderman. □ S-36531 - GRIEG - Peer Gynt - Orch. Halle Barbirolli □ S-36462 - SCHUBERT - Lieder - Ludwig □ S-36459 - SATIE - Musique pour piano - vol. 2 - Ciccolini □ S-36350 - BACH - 4 Sonates pour flûte - E. Schaffer □ S-36346 - HAYDN - Symphonies nos. 104 et 88 - Orch. New Philharmonia/Klemperer. □ S-36342 - SCHUBERT - Récital - D. Fischer - Dieckau - G. Moore. □ S-36341 - Schubert - La truite et autres chants - Fischer - Dieckau. □ S-36496 - RODRIGO - Concerto pour guitare - Diaz - Orch. National Espagnol - DeBurgos □ S-36031 - BEETHOVEN - Concerto pour piano no. 5 - Gililei - Orch. de Cleveland - S. Bell. □ S-36020 - Christopher Parkening - Récital de guitare classique. □ S-36924 - ST-BAENS - Symphonie no. 3 - M. Durutte, orgue. □ S-36916 - BIZET - Carmen (extraits) - M. Callas. □ S-36746 - MOZART - Concertos pour violon nos. 3 et 5 - Menuhin, Bath. Festival Orch. □ S-36726 - CHOPIN - Valse - Maizczynski, piano. □ S-36711 - BEETHOVEN - Symphonie no. 61 - Klemperer. □ S-36647 - VILLA-LOBOS - Bachianas Brasileiras nos. 2, 5, 6, et 9. □ S-36353 - BRAHMS - Double concerto - Oistrakh - Fournier.
---	--

COMMANDES POSTALES

Dans la province de Québec, S.V.P. ajouter les frais postaux suivants:

1 microsilillon: .65	4 microsilillons: 1.10
2 microsilillons: .80	5 microsilillons: 1.20
3 microsilillons: .90	

S.V.P. ajoutez 15¢ sur commande jusqu'à 10.00 et 25¢ sur commande de 10.00 à 50.00 pour assurance postale. Plus taxe 8% au Québec.

CONSULTATION PUBLIQUE

PRÉSIDENCE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le mandat du président de l'Université du Québec vient à échéance le 15 septembre 1978.


Le Conseil des ministres, auquel il appartient de nommer le président de l'Université du Québec (Loi de l'Université du Québec, 1968, c. 86, article 13), devra donc, dans un avenir prochain, désigner la personne qui occupera cette fonction pendant cinq ans, à partir du 15 septembre 1978.

Le ministre de l'Éducation, chargé de l'application de la Loi de l'Université du Québec, désire, avant de conseiller le gouvernement en cette matière, consulter tous les intéressés.

M. Jacques-Yvan Morin invite tous les groupes et tous les individus désireux de faire connaître leur opinion à lui en faire part par écrit avant le 15 juin 1978

M. Morin sera heureux de prendre connaissance de toute suggestion, commentaire ou recommandation susceptible d'éclairer le gouvernement dans ses décisions. L'adresse de M. Morin est la suivante:

M. Jacques-Yvan Morin
Ministre de l'Éducation
Édifice "G", 15e étage
1035, rue de la Chevrotière
UQ-Consultation
QUÉBEC G1R 5A5



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est, Ste-Catherine / Berri — 849-6201

L'observatoire de Lac-Mégantic est maintenant accessible aux amateurs

par Gilles Provost

L'observatoire astronomique de Québec, avec son télescope ultra-moderne de 60 pouces d'ouverture (un million de fois plus sensible que l'oeil humain) est maintenant accessible au public à tous les après-midi jusqu'au coucher du soleil.

L'amateur pourra même jeter un regard dans l'oculaire de ce puissant télescope et observer les galaxies les plus lointaines, aussi bien que la surface de la lune, sous la direction d'un astronome qualifié, le samedi soir, à partir de la semaine prochaine. Ces sessions publiques d'observation se tiendront du coucher du soleil jusqu'à minuit, et cela jusqu'à la fête du Travail.

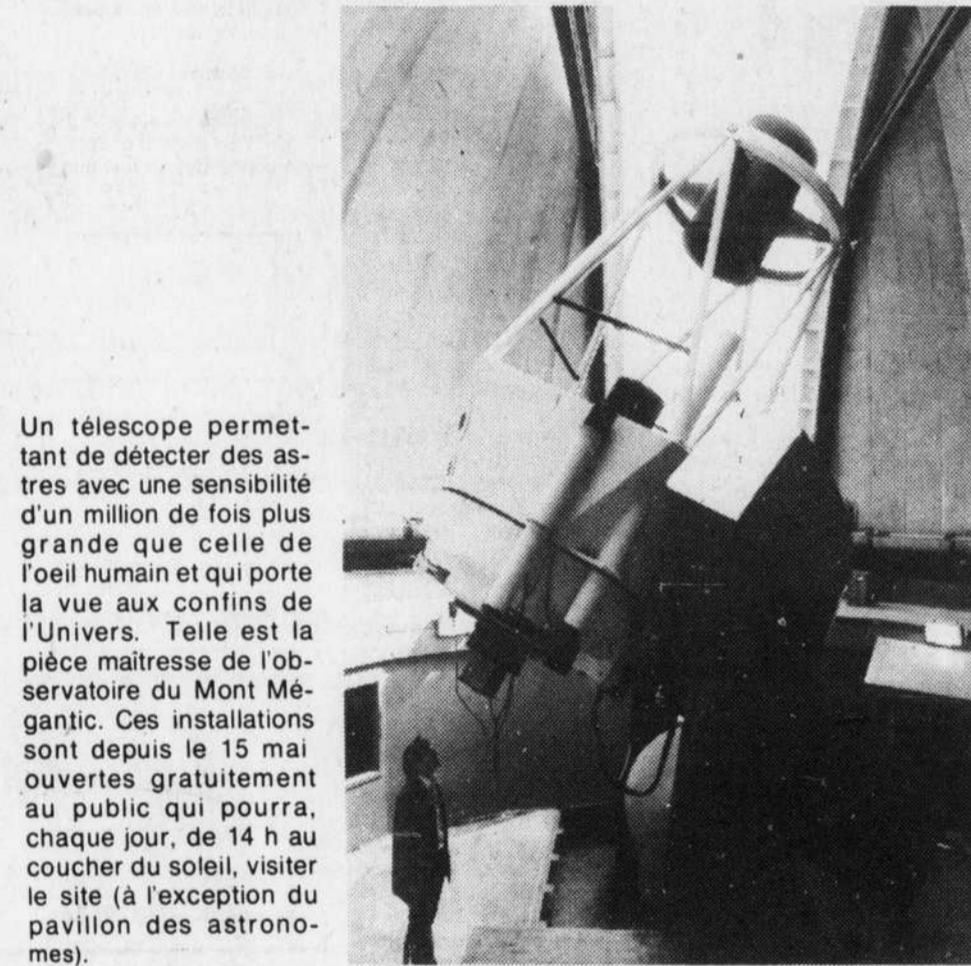
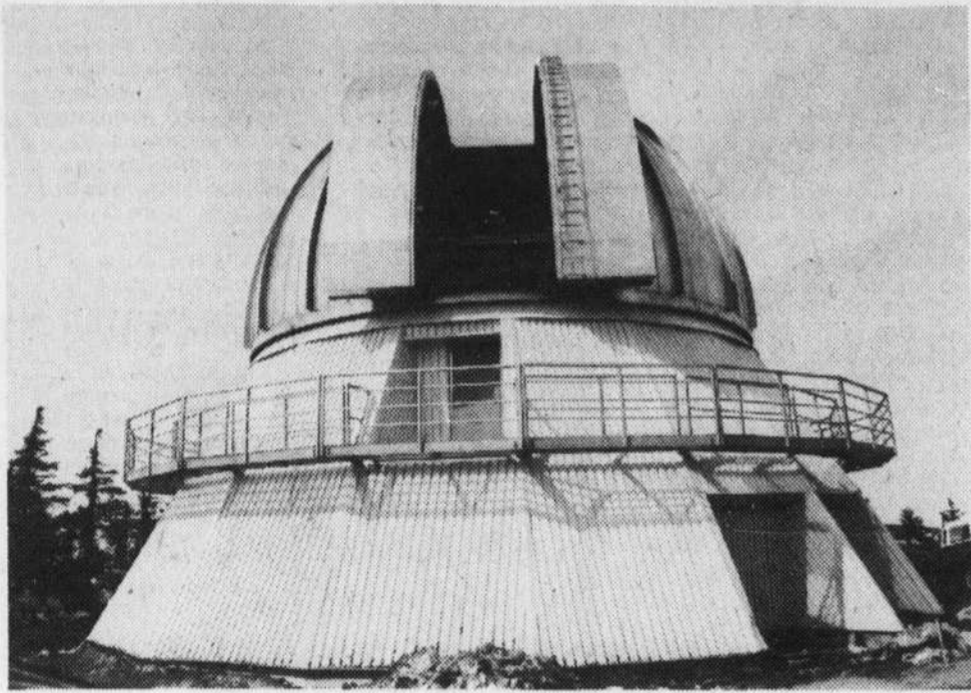
Selon le directeur de l'Observatoire, M. René Racine, ce magnifique télescope qui devrait être un des meilleurs au monde est à peu près terminé depuis le 6 mai et on l'a utilisé dès le 27 avril pour observer une première étoile. "Ce fut un moment historique", dit-il.

L'achèvement de la construction de l'observatoire de \$4 millions a été célébré dans l'intimité, samedi soir, lors d'une réception qui réunissait toutes les personnes associées directement à la conception de cette installation qui permettra aux chercheurs québécois de rivaliser avec leurs collègues du monde entier. L'inauguration officielle, en présence des grands astronomes du monde entier, ne se fera toutefois que l'automne prochain, a précisé M. Racine.

Pour le moment, il n'est pas encore possible d'effectuer des travaux scientifiques sur cet instrument parce que les équipements électroniques d'appoint et d'analyse ne sont pas tous en place, précise M. Racine. En effet, même s'il est très impressionnant de mettre l'oeil à l'oculaire d'un tel appareil, les travaux "sérieux" se font plutôt à distance avec des appareils d'enregistrement et d'analyse compliqués.

Les principaux appareils à installer au cours des prochains jours incluent une caméra de télévision spéciale avec un tube amplificateur de lumière pour guider et pointer l'instrument. Cet appareil plus sensible que l'oeil humain permettra de diriger le télescope depuis la salle de commande.

En effet, le télescope lui-même reste toujours à la température extérieure puisque la coupole de 42 pieds de diamètre



Un télescope permettant de détecter des astres avec une sensibilité d'un million de fois plus grande que celle de l'oeil humain et qui porte la vue aux confins de l'Univers. Telle est la pièce maîtresse de l'observatoire du Mont Mégantic. Ces installations sont depuis le 15 mai ouvertes gratuitement au public qui pourra, chaque jour, de 14 h au coucher du soleil, visiter le site (à l'exception du pavillon des astronomes).

Il est nécessairement ouverte pendant les observations et on imagine mal les chercheurs géloissant à 32 degrés sous zéro en hiver pour mener des travaux scientifiques.

Les premiers travaux scientifiques se feront à la fin de juin, a expliqué M. Racine, et consisteront surtout en des sessions de photographie des principales caractéristiques du ciel pour les architectes et pour les besoins de l'enseignement.

Outre la caméra spéciale nécessaire à de tels travaux, on installera bientôt un spectro-

graphe pour mesurer l'abondance des divers éléments présents dans les étoiles, un photomètre électrique pour évaluer la couleur et la brillance des objets célestes, un polarimètre pour mesurer la polarisation des ondes lumineuses et mesurer les champs magnétiques, etc. Tous ces appareils devraient être en place d'ici deux ou trois semaines, précise M. Racine.

Jusqu'à la fin de juin, on est donc en période de rodage et d'ajustement pour évaluer avec précision les caractéristiques exactes de l'instrument. Cela ne change rien pour le public puisque tous les éléments spectaculaires et visitables sont déjà terminés, précise M. Racine.

L'observatoire est situé au sommet du mont Mégantic, environ 70 milles à l'est de Sherbrooke, légèrement au nord du petit village de Notre-Dame-des-Bois, à proximité de la frontière du Maine. Ce n'est pas par plaisir qu'on l'a situé aussi loin de la métropole puisqu'il était particulièrement important d'être aussi à l'abri que possible des interférences lumineuses provenant des grands centres urbains.

Le mont Mégantic, haut de 3650 pieds, s'élève au milieu d'une grande plaine forestière, ce qui devrait donc limiter au minimum les turbulences atmosphériques qui viennent perturber la netteté des images.

Contrairement aux lunettes astronomiques où l'amplification optique est réalisée à l'aide de lentilles, les télescopes utilisent plutôt des miroirs. En général, les gros instruments n'ont pas un grossissement supérieur à celui des appareils modestes mais leur grossissement leur permet de capter une plus grande quantité de lumière et, donc, de rendre possible l'observation de sources lumineuses extrêmement faibles. De plus, les progrès de l'électronique moderne permettent encore d'augmenter considérablement la sensibilité de ces instruments en éliminant artificiellement l'effet des interférences lumineuses et des perturbations atmosphériques.

Plus un télescope est grand et plus les surfaces des miroirs doivent être usinées avec précision. De plus, les contraintes mécaniques deviennent énormes si on veut éviter toute déformation des surfaces qui restent toujours un peu élastiques. Le coût d'un instrument de ce genre augmente donc beaucoup plus vite que son diamètre.

De plus, il devient extrêmement difficile de pointer avec précision des télescopes de grande taille et de les mouvoir en douceur pour suivre le déplacement apparent des étoiles à mesure que la terre tourne, sans pour autant causer la moindre vibration qui viendrait brouiller l'image.

Il suffit d'avoir tenté d'observer un objet très éloigné avec des jumelles pour percevoir la difficulté de maintenir une stabilité suffisante pour "suivre" sans heurt une étoile ou une galaxie distante de milliers d'années-lumière.

Mais dans un tel cas on ignore si les deux transporteurs exigeraient une sorte de subvention du ministère pour l'achat des appareils étant donné l'épargne réalisée par le Trésor public en ne modifiant pas ou presque pas les aéroports existants.

Quoiqu'il en soit les gens de l'Est du Québec et des Maritimes en général se plaignent de plus en plus fort des mauvais services aériens dans cette région et les transporteurs sont encore beaucoup trop à la merci des mauvaises conditions de navigation dans ces régions plus souvent frappées d'intempéries et de brouillard qu'ailleurs.

Pour l'instant, selon un porte-parole du cabinet du ministre fédéral, M. Ott Lang, il ne semble pas que le ministère ait l'intention de voter des crédits pour la piste de Gaspé et il est encore moins question d'y construire un nouvel aéroport. Pour ce qui est des aides à la navigation il se peut qu'on apporte des améliorations de même qu'aux Iles-de-la-Madeleine. Il semble que c'est dans l'appareil plutôt qu'on cherche une solution, surtout dans ce Dash 7, construit à même les derniers publics et qui ne fait pas fureur, loin de là, sur le marché tant national qu'international.

affaires sociales

La santé, luxe ou besoin?

Le colloque annuel de l'Association des conseils de médecins et dentistes du Québec aura lieu le samedi, 27 mai, à l'hôtel Bonaventure sous le thème "La santé: un besoin ou un luxe?" Les conférenciers sont: les docteurs Augustin Roy, de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, Pierre-Yves Lamarche, de l'Ordre des dentistes du Québec, M. Marcel Pepin, de la Confédération mondiale du travail, les docteurs Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, et Denis Lazure, ministre des Affaires sociales. M. Léon Dion, politologue de l'Université Laval, présentera l'allocution finale de cette rencontre. Tous les médecins et dentistes des établissements de santé sont cordialement invités à participer à ce colloque.

Secrétaires médicales — La Société des secrétaires médicales du Québec, organisme à but non lucratif, tiendra sa journée d'étude annuelle le samedi, 10 juin, à l'hôtel Le Quatre-Saisons. Pour plus de renseignements, communiquer avec Nicole Crête, à 878-4441, poste 233.

Infirmières auxiliaires — La Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec tiendra son congrès annuel à Sherbrooke, les 14 et 15 juin sous le thème "Compétence et discipline". Le Dr Denis Lazure, ministre des

Affaires sociales prononcera une allocution sous le titre "L'infirmière auxiliaire dans l'équipe soignante".

Infirmières du Canada — L'assemblée annuelle et le congrès 1978 de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada débuteront le 25 juin, à l'hôtel Royal York de Toronto. Des conférenciers exploreront le thème: "La pratique infirmière et l'éthique professionnelle". Environ 2,000 infirmières venant de tout le Canada, participeront aux délibérations qui se succéderont durant les trois jours de cette rencontre. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada est une fédération de dix associations infirmières provinciales et d'une association territoriale qui regroupent plus de 122,000 infirmières autorisées.

Médecine préventive — L'Association des marchands des Galeries 2001 organise encore cette année un programme de médecine préventive qui a lieu jusqu'au 27 mai au niveau Maisonneuve des Galeries 2001. Une foule de kiosques y sont aménagés où le public trouvera durant les heures d'ouverture des magasins, une documentation abondante, des réponses à ses questions et l'occasion de se livrer à des tests à caractère médical. Les organismes participants comptent la RAMQ, la Société canadienne du cancer, les Alcools anonymes, etc.

Ottawa annonce la création d'un bureau national du 3e âge

Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé mardi la création d'un Bureau du 3e âge. Il servira à améliorer les communications entre le ministère, les personnes âgées et les organismes qui oeuvrent en leur faveur à travers le Canada.

Le ministre a rendu cette initiative publique au cours d'une allocution qu'elle prononçait à la troisième conférence annuelle de la Canadian Pensioners Concerned, à Halifax.

Ce Bureau du 3e âge deviendra en quelque sorte le nerf central permettant au minis-

tère de la Santé et du bien-être social d'identifier les problèmes concernant le vieillissement, les citoyens âgés, et de prévoir des solutions.

En servant de voie de communication entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les organisations pour personnes âgées, le Bureau deviendra le point de contact tout désigné pour les particuliers ou organismes représentant les personnes âgées.

Plusieurs organismes avaient déjà recommandé qu'un tel bureau soit mis sur pied, notamment le Conseil du travail du Canada, la Fédération

nationale des retraités et citoyens âgés, de même que la Canadian Pensioners Concerned Inc. Plusieurs conseils consultatifs ou commissions des provinces canadiennes avaient également exprimé le désir de voir se constituer un tel point de liaison au niveau national.

Mme Bégin a exprimé l'espoir que soit utilisée au maximum à travers le pays cette nouvelle filière sur le troisième âge. Toutes les personnes et organismes intéressés seront prévenus dès que le nouveau bureau sera officiellement ouvert l'automne prochain.

210 projets d'emplois d'été dans le domaine de la santé

Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé mardi qu'elle avait approuvé, dans le cadre du programme d'emploi d'été pour étudiants dans le domaine de la santé, 210 projets pour lesquels le gouvernement fédéral versera \$913,053 en subventions à des associations de santé ou groupes bénévoles oeuvrant dans ce secteur.

Ces projets permettront à 433 étudiants canadiens d'obtenir un emploi cet été. Sur le total, 60 des projets accordés l'ont été au Québec, et 28 s'adressent à des institutions de santé, des hôpitaux, des centres sociaux ou para-médicaux situés dans la région de Montréal et des environs. Le montant total des subventions ac-

cordées au Québec s'élève à \$276,566.

Les institutions qui ont vu leurs projets acceptés devaient naturellement soumettre une demande à cet effet au ministère fédéral. En tout, 563 demandes de projets ont été acheminées au ministère de Santé nationale et du Bien-être social; 37% ont donc été agréées.

Dans un communiqué en provenance du ministère, on souligne que les subventions ont été réparties en fonction de la population et des conditions régionales d'emploi d'été pour les étudiants. On précise en outre que plusieurs projets "valables" ont dû être mis de côté en raison du manque de fonds.

Les étudiants qui bénéficie-

ront de ces projets devront au préalable avoir rempli une demande d'emploi d'été dans un centre de main-d'oeuvre. Quant aux institutions québécoises désireuses de savoir si leur projet a reçu un accueil favorable, elles n'ont qu'à se renseigner auprès du bureau de Montréal, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Par ailleurs, c'est hier que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) a inauguré les centres de main-d'oeuvre du Canada pour étudiants (CMCE), situés dans la région du Montréal métropolitain. La cérémonie d'inauguration était placée sous l'égide de la Chambre de commerce du district de Montréal, du Montreal Board of Trade et de la CEIC.

Pour l'Est du Québec

Le Dash 7 est-il la solution?

par Guy Deshaies

Bien que sa mise en marché au Canada ait été étonnamment timide le DASH 7, avion à décollage et atterrissage courts, construit par la compagnie d'Etat de Havilland du Canada et qui est le plus gros ADAC civil au monde avec 50 passagers, pourrait être une solution pour les régions de l'Est du Québec et des Maritimes.

Jeudi dernier des experts du ministère fédéral des Trans-

ports accompagnés notamment par des représentants de Québecair et d'Eastern Provincial Airways ont fait le voyage Mont-Joli-Gaspé-Iles-de-la-Madeleine et Chandler à bord d'un Dash 7 revenant d'une tournée de promotion en Europe.

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre dans cette région est celui de Gaspé où l'aéroport est construit entre les montagnes. Présentement la piste n'a pas la longueur suffisante pour accueillir des ap-

pareils beaucoup plus lourds que le F-27 bien que le bi-réacteur Fokker F-28 pourrait s'y poser sans aucun problème. Mais, pour accommoder les réacteurs, il faudrait pratiquement, à Gaspé, déménager l'aéroport. Or de tels coûts ne sont pas justifiés par le nombre actuels des usagers. Mais présentement ces usagers doivent payer des tarifs supérieurs au mille à cause des restrictions imposées même au F-27 sur sa charge maximale au décollage.

Il ne peut être rempli au maximum de ses 42 sièges.

Aux Iles-de-la-Madeleine c'est le même problème en plus d'avoir des aides à la navigation qui sont totalement déficientes. Sans en faire un aéroport de catégorie 3 ou même 2, un bon système ILS dans les deux sens de la piste pourrait assurer une ponctualité très convenable des envolées. Ici encore, sans qu'il ne soit nécessaire d'allonger la piste, le Dash 7 pourrait être une solution. Les compagnies qui travaillent dans cette région notamment Québecair et Eastern Provincial doivent d'abord savoir si elles peuvent organiser un réseau et des horaires qui justifieraient l'emploi rentable de l'appareil dont la vitesse de croisière est de 450 kilomètres à l'heure et dont la charge au décollage compte tenu de la courte distance de piste utilisée est surprenante.

Mais dans un tel cas on ignore si les deux transporteurs exigeraient une sorte de subvention du ministère pour l'achat des appareils étant donné l'épargne réalisée par le Trésor public en ne modifiant pas ou presque pas les aéroports existants.

Quoiqu'il en soit les gens de l'Est du Québec et des Maritimes en général se plaignent de plus en plus fort des mauvais services aériens dans cette région et les transporteurs sont encore beaucoup trop à la merci des mauvaises conditions de navigation dans ces régions plus souvent frappées d'intempéries et de brouillard qu'ailleurs.

Pour l'instant, selon un porte-parole du cabinet du ministre fédéral, M. Ott Lang, il ne semble pas que le ministère ait l'intention de voter des crédits pour la piste de Gaspé et il est encore moins question d'y construire un nouvel aéroport. Pour ce qui est des aides à la navigation il se peut qu'on apporte des améliorations de même qu'aux Iles-de-la-Madeleine. Il semble que c'est dans l'appareil plutôt qu'on cherche une solution, surtout dans ce Dash 7, construit à même les derniers publics et qui ne fait pas fureur, loin de là, sur le marché tant national qu'international.

La loi créant la Société de l'amiante est adoptée

QUÉBEC (PC) — Le projet de loi 70 créant la Société nationale de l'amiante a finalement franchi mardi l'étape finale du processus parlementaire.

Tous les 58 députés ministériels ont voté en faveur de son adoption en troisième lecture tandis que 26 libéraux en plus des députés indépendants, MM. Camil Samson et William Shaw, se sont prononcés contre cette mesure destinée à faire entrer le Québec dans "le club de l'amiante".

Les péquistes ont réservé une ovation au ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, qui a piloté le projet de loi contre vents et marées depuis sa déposition à l'Assemblée nationale, en décembre.

Le gouvernement avait dû imposer la clôture des débats en commission parlementaire, au début du mois, en raison d'un filibuster de l'opposition. Il ne reste plus maintenant qu'au lieutenant-gouverneur, M. Jean-Pierre Côté, à accorder la sanction royale au projet de loi.

D'autre part, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, doit entreprendre les négociations avec General Dynamics, de St. Louis, au Missouri, en vue de l'achat de gré à gré de la Société Asbestos Ltée. Si une entente n'interve-

nait pas de cette façon, le gouvernement devrait alors recourir à l'expropriation de la compagnie.

La Société nationale de l'amiante dispose d'un capital-actions de \$250 millions pour mener à bien son entreprise.

Tout le long du débat, libé-

raux et unionistes ont répété plusieurs fois que le gouvernement n'a pas besoin d'acheter ou de nationaliser une firme privée pour transformer une plus grande partie des fibres d'amiante au Québec, objectif auquel ils ont d'ailleurs souscrit.

Cuivre: recherches franco-québécoises

PARIS (AFP) — Le groupe de coopération économique franco-québécois s'est réuni mardi à Paris sous la présidence conjointe de M. Guy Carron de la Charrière, directeur adjoint de la direction des relations économiques extérieures (DREE) pour la France, et de M. Richard Pouliot, sous-ministre adjoint des Affaires intergouvernementales pour le Québec.

Cette instance bilatérale a pour objet de resserrer les liens économiques entre la France et le Québec. Sa dernière réunion s'était tenue en octobre dernier à Québec.

La réunion avait pour but de préparer la rencontre entre les premiers ministres français et

québécois, prévue pour l'automne prochain et annoncée lors de la visite en France, à la fin octobre dernier, de M. René Lévesque.

Les vingt participants à cette réunion — quatorze dans la délégation française (ministères de l'Économie, de l'Industrie, de l'Agriculture et des Affaires étrangères) et six du côté québécois — ont passé en revue les quinze points de l'ordre du jour.

Les projets de coopération industrielle entre la France et le Québec portent notamment sur le cuivre: le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) français a un programme d'exploitation de cinq années.

À NE PAS MANQUER !

"MONEX '78"

EXPOSITION - VENTE ET ENCAN

de grand intérêt: Monnaies - timbres

oeuvres d'art — objets anciens

Les 26, 27 et 28 MAI

Ven. et sam. de 10h à 21h

Dimanche de 10h à 18h

Plusieurs marchands du Canada et des États-Unis y présentent des monnaies — timbres — médailles — papier-monnaie — oeuvres d'art — objets anciens — bijoux de successions et pièces de collection. Venez admirer — acheter — vendre ou échanger.

TROIS JOURS D'INTÉRESSANTES ENCHÈRES

ENTRÉE ET STATIONNEMENT GRATUITS

5500, RUE PARÉ (À l'ouest du boul. Décarie)

Renseignements:

téléphoner: 482-3801, 737-5343

UNE AIDE PRÉCIEUSE DE MAPPINS

Nous réalisons que vos bijoux précieux ont plus qu'une valeur sentimentale et les experts chez Mappins sont des professionnels qualifiés pour vous indiquer exactement leur valeur que vous désirez connaître.

Qu'il s'agisse d'une bague élégante ou d'une collection de bijoux de famille, Mappins pourra confidentiellement et avec précision, vous informer de leur valeur de remplacement.

N'hésitez pas à rendre visite à votre magasin Mappins le plus proche et laissez-nous vous donner les meilleures réponses à vos questions.

Mappins

La bijouterie par excellence

1,000 ouest rue Ste-Catherine - Place Vertu

Argentine

Lutte dans l'ombre contre la guérilla

BUENOS AIRES (Reuter) — Le calme règne dans les rues de Buenos Aires qui se prépare à accueillir des milliers de visiteurs venus du monde entier assister aux matchs de la coupe du monde de football. La guérilla continue, mais secrètement. Les guérilleros sont isolés, en fuite, incapables de lancer des attaques d'envergure. Le gouvernement militaire s'efforce lui-même de limiter l'étendue de la répression, indique-t-on de source informée.

Le ministre de l'Intérieur, le général Albano Harguindeguy, reconnaissait récemment en public que certains agents de la sécurité avaient commis des "bavures". Avenu mais aussi avertissement, semble-t-il, adressé aux policiers qui commettraient des excès dans l'exercice de leurs fonctions. Les membres des services de renseignements de l'armée, dit-on de source informée, suivent depuis quelque temps des cycles de conférences, données par des officiers supérieurs, sur le thème: l'image de l'Argentine à l'étranger et son importance dans les relations internationales. La violence politique avait atteint son apogée sous la présidence de María Estella Peron, renversée par un coup d'Etat militaire en mars 1976. Les Montoneros, mouvement politique d'extrême-gauche se réclamant du péronisme, assassinaient, commettaient des enlèvements, attaquaient avec des mortiers les locaux de l'armée et de la police, dans le but d'abattre le régime.

En représailles, se créa l'Alliance anti-communiste argentine (AAA), à l'instigation d'éléments conservateurs du mouvement péroniste. Elle constitua des escadrons de la mort, comprenant des policiers et des militaires, et entreprit de liquider systématiquement tous les guérilleros, ou tenus pour tels.

Après la prise du pouvoir, le gouvernement militaire se trouva en lutte ouverte avec un mouvement de guérilla bien organisé combattu par des groupes de renseignements en tous genres.

Le nouveau gouvernement purgea ces groupes de leurs éléments d'extrême-droite. Certains furent emprisonnés, bien que cela n'ait jamais été officiellement admis, d'autres s'exilèrent.

Le nombre de personnes tuées ou emprisonnées pendant cette guerre n'est pas connu. Même le gouvernement n'en sait rien, estiment les défenseurs argentins des droits de l'homme.

En décembre dernier, cédant aux pressions nationales et internationales, le gouvernement militaire publiait une liste de 3.000 personnes détenues sans jugement, en vertu de l'état de siège.

Bien que favorablement reçue, cette décision n'explique pas la disparition de nombreuses autres personnes, estime l'assemblée permanente des droits de l'homme en Argentine, qui bénéficie du soutien de l'Eglise et de certains hommes politiques. Des 3.000

noms publiés, une centaine seulement figuraient sur la liste de l'assemblée, a déclaré un porte-parole.

L'Assemblée pense que de nombreux disparus sont détenus secrètement par les forces de sécurité. Leurs noms ne sauraient donc apparaître sur les listes du gouvernement.

Les autorités militaires répondent que de nombreux disparus sont en fait des guérilleros passés dans la clandestinité ou qui ont fui à l'étranger sans prévenir leurs familles.

Pour le gouvernement, ce sont les guérilleros qui portent atteinte aux droits de l'homme et non les autorités qui, publiquement, les défendent.

Le gouvernement reconnaît toutefois que, pour des raisons de sécurité, certaines libertés civiles sont pour le moment restreintes.



Le général Jorge Videla

Colombie

Une élection qui ne soulève qu'indifférence

Le 4 juin ont lieu les élections présidentielles en Colombie, cet important pays, trop souvent méconnu, de 1.138.914 km² et 26 millions d'habitants, le plus peuplé de l'Amérique du sud après le Brésil. La population active adulte constituée, en 1973, 43% du total, ce qui donnerait aujourd'hui, en supposant que la relation se soit maintenue constante, 11.180.000 personnes.

Le nombre d'électeurs inscrits lors des élections législatives du 26 janvier dernier, ne dépassait que de peu la population active: il y avait environ 12.300.000 inscrits. Les résultats ont été, ou plutôt ont été confirmés, mais cela d'une façon catégorique, le manque total d'intérêt des Colombiens pour la politique électorale. En voici le résumé, les voix étant regroupées dans chaque parti selon la position prise par les candidats à la députation en faveur des deux candidats à la Présidence existant dans chacun des partis:

- Libéraux
 - Pour Julio César Turbay Ayala 602.946
 - Pour Carlos Lleras Restrepo (ancien président) 314.849
 - Total 917.795
- Conservateurs
 - "Lauréatistes" 300.685
 - "Ospinistas" 295.565
 - Total 596.250

La situation demeure très complexe. Turbay Ayala, qualifié par son adversaire libéral comme "entouré de politiques corrompus", est le candidat du gouvernement, du Président Alfonso Lopez Michelsen. Toutes les voix de Lleras Restrepo se rallieront-elles à lui? D'autre part, son nom même et son origine libanaise (on l'appelle "le Turc") réveillent le fâcheux souvenir de l'élection de 1946, quand un autre Turbay empêcha l'accession à la Présidence du dirigeant populaire Jorge Eliecer Gaitan dont l'assassinat, deux ans plus tard, précipita la vie publique colombienne dans l'ornière dont jusqu'à présent elle n'a pu sortir.

La désignation de Belisario Betancour, pour le parti conservateur, est le résultat d'un compromis. Cet ancien "lauréatiste" (position hybride de nationalisme hispanique et de de Gustave Rojas Pinilla en 1953-57, affiche à présent des conceptions de christianisme social et a reçu l'appui de la fille du général, Maria Eugenia Rojas Correa de Moreno Diaz. Mais peut-on dire encore que Maria Eugenia est l'héritière politique de son père dont la plupart des Colombiens estiment qu'il avait obtenu, en 1966, une majorité dont seule la fraude le dépourvau au profit de Lleras Restrepo? Le mouvement du général Rojas Pinilla, l'ANAPO (Alliance nationale populaire), ne compte plus: il a volé en éclats, l'un de ces derniers s'étant même allié à la fraction de la gauche électorale qui conduisit le parti communiste. Ni ce groupe, ni le P.C., ni le (ou les) candidats des autres versions de gauche n'ont acquis une importance réelle.

Toutes ces considérations laissent de côté l'affaire centrale. Il y a eu largement plus de 80% d'abstentions aux législatives. Ce sera la même chose aux présidentielles. Le futur président recevra l'adhésion de tout au plus 10% des inscrits, et souvent une adhésion résignée. Peu importent les hommes: ce qui est totalement discriminé, c'est le système. L'immense majorité des Colombiens est convaincue que ses gouvernements emploient le pouvoir pour arrondir leurs énormes propriétés foncières et leurs comptes dans les banques suisses, font de la contrebande, du trafic de drogues, etc. Un journal conservateur de Bogota a publié que quatre des nouveaux députés avaient été élus grâce

Les blindés ne sont jamais loin des stades

PARIS (AFP) — La politique et la commercialisation sont les deux grands maux du sport. On ne cesse de le rappeler à l'approche d'une grande manifestation sportive, telle que le championnat du monde de football en Argentine.

Le phénomène est universel. C'est la conséquence directe de l'impact sur l'opinion publique que lui a donné la modernisation des moyens d'information, l'électronique et la télévision. Les spectacles préférés sont bien entendu les Jeux Olympiques, et le championnat du monde de football qui, de par leur audience dans le monde, sont des occasions rêvées de forum politique ou de manifestations de tout genre.

Les gouvernements ont mis une cinquantaine d'années à se rendre compte que le prestige de leurs athlètes rejaillit inévitablement sur eux. Hitler fut un précurseur en faisant des Jeux de Berlin en 1936 une vaste démonstration de la puissance nazie. Aucune des manifestations de quelque rayonnement international n'échappe aujourd'hui, comme les récents championnats du monde de boxe amateur à Belgrade ou l'Ouganda et la Libye se sont retirés parce qu'Israël y participait.

Le championnat du monde de football qui va s'ouvrir dans quelques jours en Argentine a été l'occasion de manifestations nombreuses qui réprovoquent le régime du général Videla. Aucune des équipes ne manquera certes à l'appel, mais on ne peut s'empêcher de craindre l'événement inattendu qui viendrait troubler le déroulement de la compétition et qui serait garanti d'un retentissement mondial.

Qui aurait prévu en 1968 qu'après leur victoire dans le 200 mètres des Jeux de Mexico, les deux Noirs américains Tommie Smith et John Carlos, sur le podium, allaient lever le poing ganté du "pouvoir noir"? L'image est restée comme un symbole des Jeux de 68. Qui aurait osé penser qu'un commando de Palestiniens allait à l'aube s'introduire au village olympique de Munich et prendre des athlètes israéliens en otages, et que le tout se terminerait en tuerie?

C'est depuis partout, à l'occasion d'une manifestation sportive internationale d'envergure, la psychose de l'attente. Aucun rassemblement de sportifs ne s'est maintenu sans déplacement de forces de sécurité. Les soldats casqués et armés jusque dans les enceintes sportives font partie du décor. Les blindés ne sont jamais très loin des stades.

L'intervention soviétique en Hongrie en 56 ne pouvait pas

ne pas avoir de conséquences sur les Jeux de Melbourne. On se souvient de la férocité de la finale de water polo entre Soviétiques et Hongrois. La victoire de la Tchécoslovaquie sur l'URSS en finale du championnat du monde de hockey sur glace après une partie d'une violence inouïe fut accueillie comme une revanche de l'écrasement de l'insurrection tchécoslovaque en 1968.

Toute manifestation sportive a tendance à prendre une teinte politique. C'est le refus de l'URSS de rencontrer en football le Chili du général Pinochet sur le stade qui, quelques semaines auparavant, avait servi de camp de concentration. Il faut également rappeler les troubles entre le Honduras et le Salvador, suivis d'un match de football entre les équipes des deux pays dont l'issue fut interprétée comme un règlement des problèmes frontaliers qui les opposaient depuis des années.

Le comité international olympique ne connaît-il pas les mêmes problèmes que l'ONU? Le monde du sport est le fidèle reflet du monde poli-

tique et l'entrée sur un stade où toute contradiction aurait été aplani, comme l'avaient pensé les Grecs lors des Jeux olympiques antiques et que l'aurait rêvé Pierre de Coubertin, le renouveau des Jeux modernes, n'existe plus.

Quelques rares fois, les événements leur ont donné raison. Le sport a pu être aussi un facteur de rapprochement entre les peuples. N'est-ce pas grâce au ping pong que les Etats-Unis renouèrent leurs relations avec la Chine? Et grâce au basketball que l'on a pu croire dernièrement à un dégel des relations américano-cubaines?

Mais ces exemples sont de loin inférieurs en nombre. On se souvient plus facilement des autres, plus fréquents. Il n'a été, ces derniers mois, question que de sécurité au Mondial d'Argentine, et même les Soviétiques s'en soucient en prévision des Jeux de 80 à Moscou.

C'est un signe de la profondeur du mal avec lequel le sport doit vivre ou mourir. Il ne peut pas guérir.

La junte avertit les journalistes

BUENOS AIRES (AFP) — Le ministre de l'Intérieur argentin, le général Albano Harguindeguy, a mis hier en garde les agences de presse contre toute complicité volontaire ou involontaire avec la subversion.

Le ministre avait convoqué tous les directeurs des agences de presse internationale ou nationale avec certains de leurs collaborateurs dans son bureau de la Maison rose.

Cette réunion a deux objectifs, a dit le ministre: 1) demander aux journalistes "la plus grande objectivité dans le traitement de toute information concernant tout événement qui pourrait se produire pendant le déroulement de la coupe du monde de football"; 2) leur lire un document qui, a-t-il dit, a été trouvé il y a deux ou trois mois au sein d'un groupe Montonero. Ce document est un résumé des instructions générales données par ces guérilleros "en matière de propagande". Les différents moyens de distribuer des tracts ou reprendre des ru-

meurs sont indiqués. Le document précise ensuite comment transmettre ses textes aux agences d'informations internationales ou nationales re-présentées à Buenos-Aires. Le ministre les a cités toutes, dans l'ordre: EFE, ANSA, DPA, AFP, Interpress, Latin, Noticias Argentinas, Reuter, AP, Saporiti, Tass et UPI. Dans chaque cas, un ou plusieurs collaborateurs de ces agences sont nommés comme "contact", ainsi que les numéros de téléphone de ses agences.

"Le fait que ces agences ou leurs collaborateurs soient nommés dans ce document ne signifie pas pour nous qu'ils soient complices de la subversion", a déclaré le général Albano Harguindeguy. "Je ne préjuge pas, a-t-il ajouté, mais je vous mets en garde afin que vous ne soyez pas les véhicules inconscients de la propagande subversive. Le comportement des journalistes sera pour le gouvernement le meilleur élément d'appréciation pour l'avenir".

Répondant au ministre, un journaliste a fait remarquer que "Les noms des agences et de ses collaborateurs ainsi que les numéros de téléphone peuvent être trouvés dans n'importe quel annuaire des postes ou des agences de publicité".

As'entraider on se fait du bien.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHME, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés

Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.

6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, Bélair & associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"

Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte .04c. Une des plus pratiques!

VENTE-LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.

7035 av. du Parc, MtL
270-1141

Stationnement
Ouvert samedi de 9h à 12h

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion

Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randail, tél.: 484-5941

Le 9 juin, Journée nationale du français

... je le parle par

Pérou: retour au calme

LIMA (AFP) — Le calme est revenu hier au Pérou, mais le bilan des incidents qui ont bouleversé le pays pendant neuf jours est lourd: vingt-quatre morts, plus d'une centaine de blessés, un millier de détenus et des millions de dégâts, indiquent-on hier à Lima. Aucun incident n'est venu troubler le couvre-feu, décrété lundi soir notamment à Lima et dans toute la région de la capitale péruvienne. Les quelques passants, munis de laissez-passer ont dû se soumettre tous les cinquante mètres environ à de rigoureux contrôles. Les rues et les avenues de la capitale ont été dégagées mais il reste encore des pierres, des troncs d'arbres et divers matériaux qui témoignent de la gravité des troubles des derniers jours. Devant les banques et les immeubles où se sont produits des pillages, stationnent toujours des véhicules blindés transformés en squelettes de béton noirci à la suite d'incendies. Bien qu'il n'y ait plus aucun signe de tension, de petits blindés et des soldats continuèrent de patrouiller Lima hier matin.

Plaisirs de la Table

Restaurant *Au Quinquet*

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE "CHEZ NOUS"

Lun. au Ven. de 11 à 23h30
Sam.: de 5 à 23h30 - Fermé le dimanche

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Metcalch 272 4211

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réservations: (819) 843-6521

Au Vieux Montréal Restaurant Français

Ouvert — 7 jours — table d'hôte menu homme d'affaires à partir de \$4.25

Arrangements pour groupes jusqu'à 70 personnes

361 est. rue St-Paul, MtL. 861-5337

SYMPOSIUM

...incomparable...comme la Grèce

Spécialité Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant

Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: \$5.95 et \$6.95
de 18.00 à 20.00 sauf le samedi

5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547

EN BAS: la pittoresque pêcherie grecque
11.30 - 15.00 et 18.00 - minute

LE SABAYON

LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ
À LA GRECQUE

Célébrez le dîner grec: agneau tourne-broche

Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux: Assiette Athénienne, Mousaka, Filet Mignon, Scampi, Steak au Poivre Flambé, Shish Kebab. Vous savourerez le café Sabayon flambé.

666 ouest, rue Sherbrooke (coin Université) Pour réservations: 288-0373 ou 288-3872

Ouvert 11 a.m. à 3 a.m. Déjeuners hommes d'affaires. Hors-d'œuvre gratuits pendant "heure joyeuse"

ST-SAUVEUR & VIEUX MONTRÉAL

gibby's

GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

La rédaction d'un droit de la mer n'a avancé qu'à petits pas à Genève

GENÈVE — La septième session de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer, qui avait commencé le 28 mars, à Genève, a été suspendue vendredi 19 mai. Les représentants des cent dix pays participants ont décidé, par cinquante et une voix contre quarante-six, douze abstentions et un bulletin nul, de se retrouver du 21 août au 15 septembre prochains. Contrairement aux sessions précédentes, la réunion de Genève n'a pas abouti à une révision du "texte de négociations composite officieux" (R.N.C.O.), dont le dernier a été publié le 19 juillet 1977, quatre jours après la fin de la sixième session à New-York. L'opinion de la majorité des Etats représentés à Genève est en effet que la convention — si elle voit le jour — doit être un tout, et que le T.N.C.O. constitue un tout lui aussi qu'on ne peut modifier ni amender morceau par morceau, chaque modification pouvant être un élément d'échange dans le marchandage global qu'est en fait la conférence.

Les travaux de Genève ont finalement conduit à la rédaction de rapports qui pourront servir de base aux discussions ultérieures.

Dans plusieurs domaines, quelques progrès sensibles ont été réalisés.

Pour l'exploitation des modules polymétalliques des grands fonds marins, il semble que le principe de l'exploitation parallèle (1) soit désormais accepté en échange de promesses importantes sur le transfert des technologies. De même, le principe de la subordination du rythme d'exploitation des nodules à la progression de la consommation mon-

par
YVONNE REBEYROL
envoyée spéciale du Monde

diale des nickels, semble acquis grâce à un accord passé entre les Etats-Unis et le Canada, respectivement premier consommateur et principal producteur de ce métal.

L'Irlande a proposé que la limite extérieure du plateau continental soit fonction de l'épaisseur des sédiments ou soit fixée à 60 milles à partir du "pied de la pente continentale". Cela permettrait à plusieurs Etats, Grande-Bretagne, Argentine, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Irlande notamment, de devenir propriétaires des ressources minérales des fonds marins s'étendant bien au-delà des 200 milles communément acceptés comme limite des zones économiques exclusives. La proposition irlandaise a soulevé une vive opposition du groupe des cinquante-trois pays sans littoral ou géographiquement défavorisés (2) et du bloc socialiste, Chine non comprise.

De même, la possibilité pour les pays sans littoral ou géographiquement défavorisés d'avoir accès aux ressources vivantes de leurs voisins mieux pourvus n'a pas suscité un enthousiasme général. En premier lieu, le groupe des "77" (3) veut absolument refuser cette possibilité aux Etats industriels qui font partie des "53" étant donné que, selon lui, ces pays ont les moyens d'acheter des licences de pêche ou d'importer du poisson. Ensuite, certains des "77" n'entendent pas donner à

leurs voisins une part de leurs richesses en ressources vivantes, même s'il ne s'agit que de l'exploitation des surplus. Toutefois, il semble que l'idée d'une conciliation obligatoire en cas de différends sur la pêche entre l'Etat côtier et un pays tiers fasse doucement son chemin. L'application de la solution proposée par les conciliateurs ne serait pas obligatoire certes, mais la possibilité donnée à une telle solution conférerait à celle-ci un poids moral indéniable.

Parmi les problèmes qui n'ont pas été abordés figure notamment la désignation des Etats ou groupes qui seront admis à signer l'éventuelle convention. L'Europe des Neuf voudrait se faire admettre comme partie à la convention pour la pêche, par exemple. Quant à l'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine), les Etats arabes ont demandé qu'elle puisse signer et souscrire la convention, ce qui a évidemment soulevé l'opposition d'Israël.

Après la catastrophe de l'Amoco-Cadiz, la France était en position psychologique favorable pour faire modifier les articles du T.N.C.O. relatifs à la pollution. Le rapport présenté par M. Alexander Yankov, représentant de la Bulgarie et président de la troisième commission, n'a certes pas été substitué au T.N.C.O., mais, selon la délégation française, il est satisfaisant, car il permet, en dépit de quelques dé-

saccords, d'espérer un consensus sur des points importants.

Le droit d'intervention de l'Etat côtier serait élargi: un Etat côtier pourrait intervenir en cas d'incident ou d'avarie menant vraisemblablement à un accident qui entraînerait un risque de pollution du littoral, des eaux territoriales ou de la zone des eaux territoriales ou de la zone économique exclusive, cette intervention pouvant avoir lieu même en haute mer et l'Etat côtier ayant le droit de "faire appliquer" les mesures propres à prévenir le risque de pollution. Cette proposition donnerait donc le droit à l'Etat côtier de prendre le navire dangereux en remorque ou d'en assurer la manœuvre, même en cas de refus du commandant.

En outre, le rapport officieux de M. Yankov donnerait à un Etat côtier, ayant souscrit avec d'autres pays des accords bilatéraux ou régionaux, le droit d'inspecter des navires passant dans ses eaux territoriales ou dans sa zone économique et se dirigeant vers des ports ou des eaux intérieures lui appartenant ou appartenant à ces pays. Le T.N.C.O. donnait déjà, à tout Etat côtier, le droit de vérifier que la conception, la construction, l'équipage et l'équipement du navire se dirigeant vers l'un de ses ports ou vers ses eaux intérieures étaient conformes à sa réglementation propre.

La position française défendue par M. Guy de Lacharrière a reçu deux appuis de poids. Les Etats-Unis et le Canada sont participants en effet de ces délégations de pouvoir partant du principe qu'un accord conclu entre plusieurs pays de la même région du globe est international par définition... On pourrait donc raisonnablement espérer que ces nouvelles dispositions fassent bientôt partie du droit coutumier, qui, pour les zones économiques exclusives entre autres, a déjà bouleversé le droit maritime traditionnel

sans attendre qu'il y ait une convention formelle.

Les huit semaines de la réunion de Genève n'ont donc pas été stériles. Des petits pas ont fait avancer vers la solution de divers problèmes. Cela ne veut pas dire bien sûr que la prochaine réunion de New-York, ni même une prochaine session qui pourrait se tenir l'année prochaine au plus tard, aboutira à la rédaction d'une convention globale. Certains participants à la conférence se demandent si une convention est réellement indispensable, étant donné les changements profonds du droit simplement coutumier qui ont déjà bouleversé le droit de la mer. Après tout, disent-ils, une déclaration solennelle et des réunions périodiques d'ajustement éviteraient que certains pays refusent de signer une "mauvaise" convention et faciliteraient l'évolution et l'adaptation nécessaires sans provoquer de blocages gênants.

Mais d'autres participants sont plus "optimistes". Pour eux, il y aura une convention — à une date indéterminée: de nombreux pays comprendraient mal, en effet, que leurs délégués aient passé tant de temps et dépensé autant d'argent pour des modifications du seul droit coutumier.

- (1) Toute demande de concession par un groupe industriel national ou privé supposerait un partage: la moitié de la concession demandée serait attribuée au demandeur, l'autre moitié étant réservée pour l'"entreprise", émanation opérationnelle de l'autorité internationale propriétaire du patrimoine commun de l'humanité. L'entreprise exploiterait elle-même ou ferait exploiter sa part après avoir choisi cette dernière.
- (2) Cinquante-trois pays sans littoral et Etats géographiquement défavorisés ont formé un groupe suffisamment nombreux pour constituer une minorité de blocage, les décisions prises — rarement — par vote demandant la majorité des deux tiers.
- (3) Les pays en voie de développement que l'on continue à appeler les "77" bien qu'ils soient actuellement plus de 110.

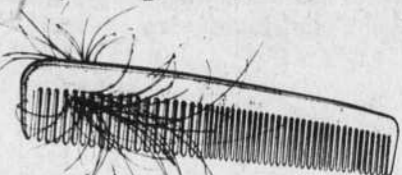
L'AUBERGE DES GOUVERNEURS vous offre Le Manoir Richelieu à partir de \$17.75* (vacances incluses)



\$17.75 par personne, par jour, pour une chambre en occupation double
RÉSERVEZ SANS FRAIS: 1-800-463-2820

Manoir Richelieu
Le Manoir Richelieu est administré par l'Auberge des Gouverneurs pour le compte du Gouvernement du Québec.

ENFIN AU QUÉBEC les nouvelles techniques contre la CALVITIE



avant de perdre tous vos cheveux... réagissez!!!

Cheveux gras, picotements, pellicules, sont des signes précurseurs de la calvitie... Réagissez pendant qu'il est encore temps! Notre devoir primordial est de sauver les cheveux qui restent. Pour cela les cabinets NORGIL disposent de techniques les plus modernes de traitements capillaires et d'une gamme de produits adaptés. Dans nos cabinets la calvitie est réellement prise au sérieux.

SI VOS CHEVEUX SONT DÉJÀ TOMBÉS... RÉAGISSEZ DOUBLEMENT!!! Il n'est pas trop tard il existe aujourd'hui

9 nouvelles techniques contre la calvitie

- LA PROTHÈSE ADHÉSIVE classique et peu coûteuse.
- LA PROTHÈSE MOBILE pour femmes, hommes, enfants.
- LA PROTHÈSE FIXE permet le sport et la douche.
- LA PROTHÈSE ÉVOLUTIVE réadaptation progressive à une coiffure normale.
- LE VOLUMATEUR CAPILLAIRE FIXE épaissit les chevelures clairsemées.



- LA PROTHÈSE CHIRURGICALE SANS FIL fixation définitive
- GREFFE DE CHEVEUX VIVANTS (les greffons, lambeaux, lisérés)
- DÉTENSURATION (l'élimination de la tonsure)
- LIFTGOLF (pour les tempes dégarnies). Informations et préparation du cuir chevelu

FRANCE:
PARIS: 12, rue de la Harpe - Tél. 01 47 53 11 11
ANGERS: 10, rue de la Harpe - Tél. 02 41 23 43 47
BOULOGNE: 1, rue de la Harpe - Tél. 03 20 23 23 48
BRUXELLES: 10, rue de la Harpe - Tél. 02 22 23 23 48
CHARENTAIS: 10, rue de la Harpe - Tél. 05 46 23 23 48
CLERMONT-FERRAND: 10, rue de la Harpe - Tél. 03 73 23 23 48
LILLE: 10, rue de la Harpe - Tél. 03 20 23 23 48

Canada
MONTREAL: 279 ouest, Sherbrooke - suite 407, Tél. (514) 843-4461

NAME _____ TEL _____
ADRESSE _____

Brochure et consultation gratuites sans obligation.

FRANCE:
PARIS: 12, rue de la Harpe - Tél. 01 47 53 11 11
ANGERS: 10, rue de la Harpe - Tél. 02 41 23 43 47
BOULOGNE: 1, rue de la Harpe - Tél. 03 20 23 23 48
BRUXELLES: 10, rue de la Harpe - Tél. 02 22 23 23 48
CHARENTAIS: 10, rue de la Harpe - Tél. 05 46 23 23 48
CLERMONT-FERRAND: 10, rue de la Harpe - Tél. 03 73 23 23 48
LILLE: 10, rue de la Harpe - Tél. 03 20 23 23 48

Canada
MONTREAL: 279 ouest, Sherbrooke - suite 407, Tél. (514) 843-4461

NAME _____ TEL _____
ADRESSE _____

Brochure et consultation gratuites sans obligation.

Jusqu'à 9 juin, les Québécois d'ici et d'ailleurs peuvent acheter des obligations d'épargne. C'est plein de bon sens quand on veut épargner. Encaissables en tout temps avec un intérêt de 9% on ne peut pas demander mieux comme investissement. Et, avec l'intérêt composé, ça rapporte drôlement, surtout si on les laisse fructifier jusqu'à l'échéance en juin 1988.

En plus, les obligations d'épargne du Québec c'est pour les gens de chez nous. On les trouve dans toutes les caisses populaires, les banques, les fiduciaires et chez les courtiers en valeurs mobilières, et ça, partout au Québec. Et tout le monde pourra en profiter.

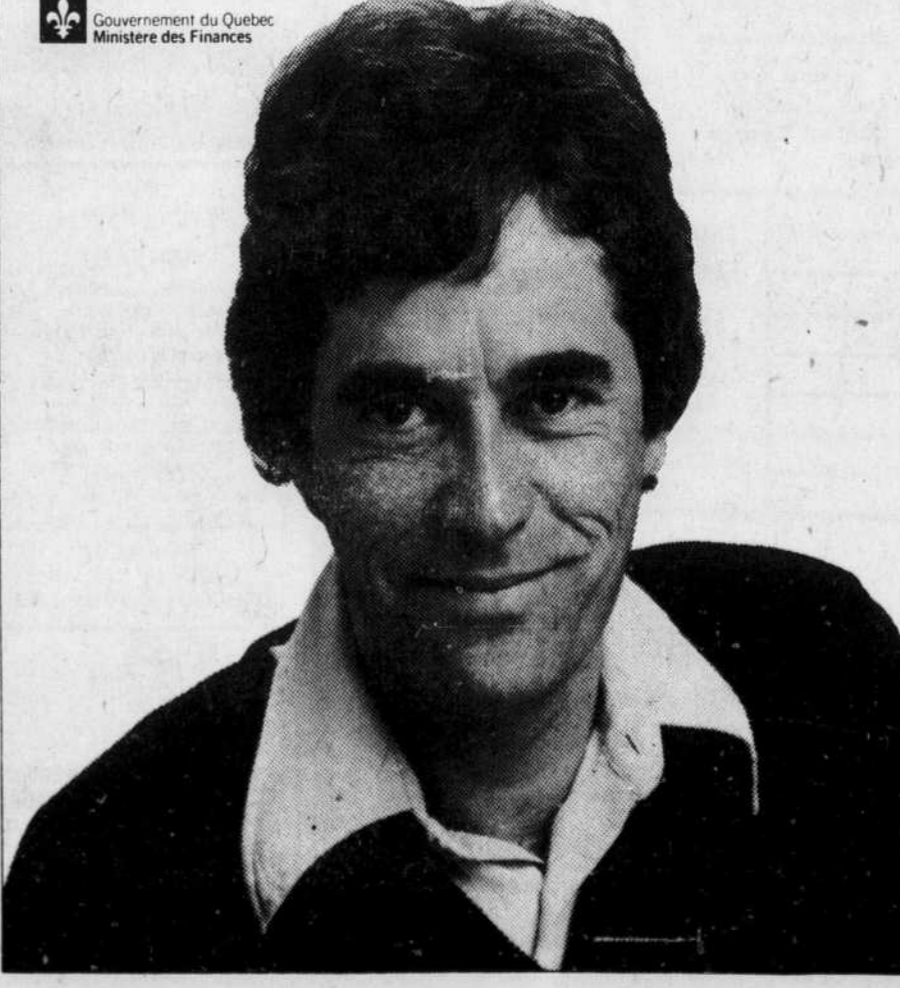
La limite est de \$10 000 par acheteur et elles sont disponibles en coupures de \$100, \$300, \$500, \$1 000 et \$5 000.

Montant investi	1979	1981	1983	1988
\$100	109.00	129.50	153.86	236.74
\$500	545.00	647.51	769.31	1183.68
\$1000	1090.00	1295.03	1538.62	2367.36

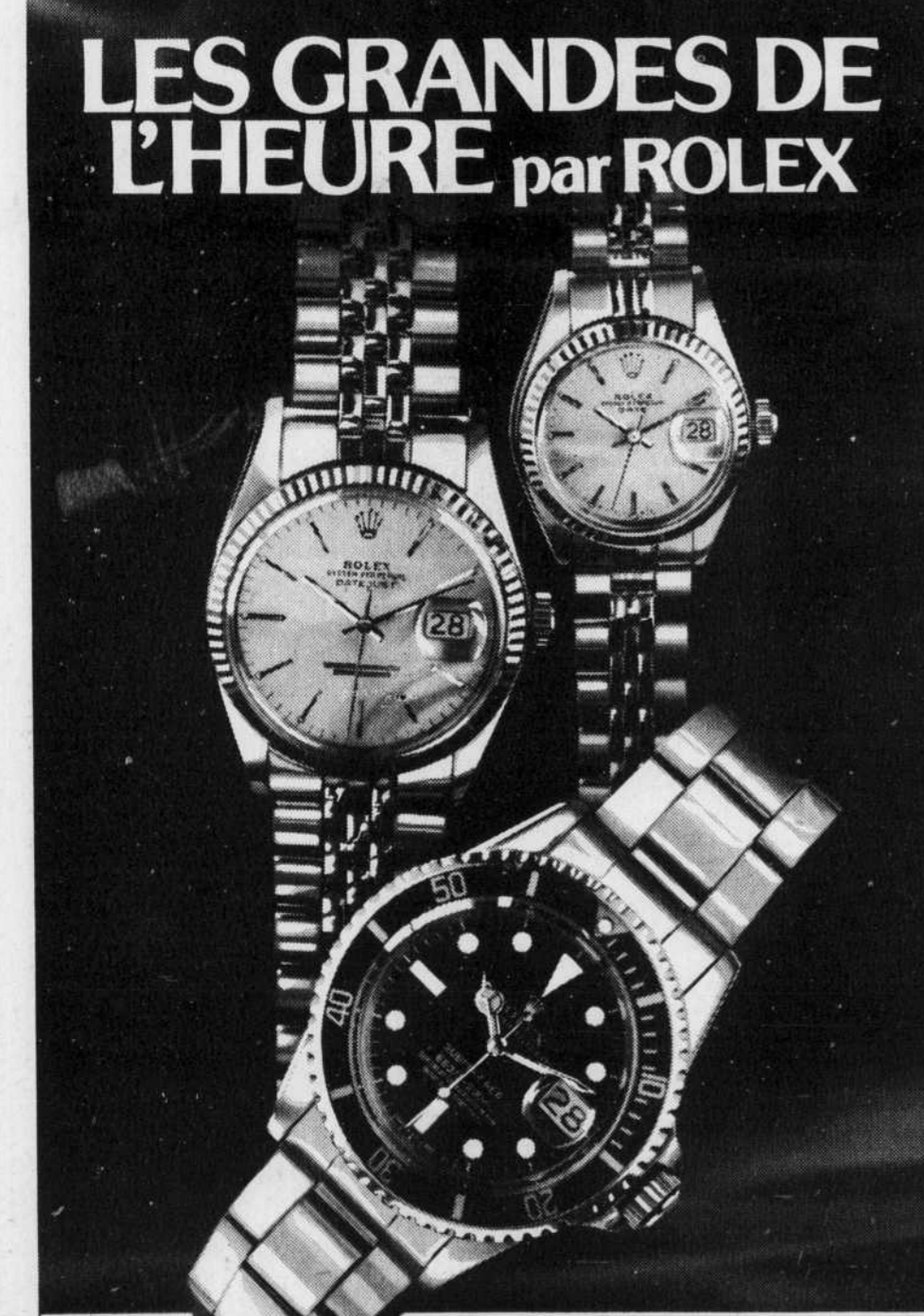
C'est bien simple, moi je fais comme tout le monde... j'en achète des aujourd'hui, c'est sûr!

Offerte avec l'intérêt composé seulement.

Les obligations d'épargne du Québec... Moi, j'en achète, c'est sûr!



Gouvernement du Québec
Ministère des Finances



LES GRANDES DE L'HEURE par ROLEX

sont chez BIRKS

Si vous songez à faire l'acquisition d'une Rolex Oyster Perpetual, venez la choisir avec l'aide d'un maître-horloger de Birks.

Nous illustrons ici trois de ces grandes vedettes de Rolex. Chacune est munie du célèbre boîtier monobloc Oyster et du remontoir spécial Twinlock.

Chacune possède les trois caractéristiques du tonnerre des Rolex, soit la précision suisse, la robustesse et un style classique.

A gauche: le chronomètre Datejust. Boîtier en acier inoxydable avec bracelet assorti aux maillons du centre en or jaune 14ct. Lynette cannelée et remontoir sont en or jaune 14ct. \$1435.

A droite: la Lady Date. Boîtier en acier inoxydable et bracelet assorti aux maillons du centre en or jaune 14ct. Lunette cannelée et remontoir sont également en or jaune 14ct. \$1250.

En bas: le chronomètre Submariner avec calendrier. Boîtier en acier inoxydable et bracelet à fermoir assorti. Résiste à la pression, jusqu'à 660 pieds. \$850.

BIRKS JOAILLIERS

La liaison NAP-Brigades confirmée

ROME (AFP) — Les Brigades rouges ont recueilli l'héritage romain des Noyaux armés prolétaires (NAP), estimant-on dans les milieux policiers enquêtant depuis 48 heures sur le matériel découvert à Ostie, près de Rome, dans le quatrième "repaire" des Brigades rouges investi par la police en quelques jours.

Plus que d'un repaire servant de base opérationnelle aux terroristes, il s'agit plutôt d'un énorme entrepôt, inutilisé sans doute depuis quelques mois mais dont les policiers viennent tout juste de finir l'inventaire: une mitrailleuse Lewis, deux fusils-mitrailleurs, une mitrailleuse américaine, cinq fusils de chasse, deux carabines 22, six pistolets de divers calibres, des silencieux, trente kilogrammes d'explosifs, plusieurs centaines de mètres de mèche, une dizaine de milliers de cartouches.

Outre le matériel de "guerre", les enquêteurs ont également saisi une automobile volée déjà maquillée, de nombreuses plaques d'immatriculation en plastique, du matériel de thermofusion pour en faire de nouvelles, des timbres et cachets de diverses préfectures italiennes, un agrandisseur photographique, deux photocopieuses, un terminal de télécopieur, deux puissants émetteurs-récepteurs radio et deux walkie-talkies.

Quant au quintal de matériel de propagande retrouvé dans des sacs en plastique, il confirme la liaison BR-NAP que les autorités soupçonnaient depuis longtemps. On y découvre entre autres des tracts revendiquant des attentats des deux organisations mais rien de récent ni en rapport avec l'enlèvement de M. Moro. Ce que la presse qualifie d'"archives historiques" des NAP semble plus riche de renseignements. Il s'agit de listes d'objectifs avec les noms, adresses, téléphones, habitudes, des personnes, fonctionnaires, policiers, ou hommes politiques, à frapper.

La presse laisse entendre que la police est arrivée à ce repaire à l'issue des interrogatoires auxquels ont été soumises les personnes arrêtées à la suite de la découverte de l'imprimerie des BR, vendredi dernier.

La façon dont le dépôt d'Ostie a changé de mains n'est pas révélée mais l'hypothèse d'une cooptation d'anciens NAP par les BR est retenue. L'opération aurait eu lieu après les coups successifs portés aux NAP l'an passé. L'élimination des NAP en tant qu'organisation opérationnelle à Rome remonte au 1er juillet 1977 quand la police a abattu à Rome son dernier chef connu, Antonio Lo Muscio. Le même jour, deux "lieutenants" de Lo Muscio, Maria Pia Vianale et Franca Salerno tombaient également aux mains de la police. Depuis, les NAP ne se sont plus manifestés à Rome.

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

9 1/2%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 • Ottawa (613) 232-5309
• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon
• Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDE EN 1880



Les parachutistes français qui ratissent la brousse aux alentours de Kolwezi ont trouvé mardi ce charnier qui contenait dix-huit cadavres d'Européens massacrés croit-on par les rebelles du Shaba lors de leur retraite, après l'intervention aéroportée franco-belge. (Photolaser AP)

L'Ouest doit accroître ses budgets de défense (Mondale)

NATIONS UNIES (d'après Reuter et AFP) — Un accroissement sans précédent des possibilités militaires des communistes en Europe a été constaté et les alliés occidentaux devront accroître leurs budgets de défense, estiment les États-Unis.

Prenant la parole hier lors du débat de l'Assemblée générale de l'ONU sur le désarmement, le vice-président américain, M. Walter Mondale, a dit que l'Occident devra accroître ses budgets militaires modérément. "Non de gaieté de cœur, mais par nécessité".

"La prudence politique impose à chaque nation, si elle veut assurer sa sécurité, d'être à la fois suffisamment préparée militairement et de faire parallèlement des efforts en faveur du contrôle des armements". A court terme, a-t-il souligné, "on ne peut réduire à aucun pays de réduire ses défenses en dessous du niveau des menaces auxquelles il est confronté".

Mais, "si à long terme, a

ajouté M. Mondale, il n'y a pas de contrôle international des armements, l'entassement des armes les unes sur les autres réduira la sécurité de tous".

Le fait que la session spéciale de l'Assemblée générale sur le désarmement sera suivie la semaine prochaine du sommet de l'OTAN à Washington "illustre la résolution des États-Unis à prendre toutes les mesures qui lui seront possibles vers un contrôle plus étendu des armements et d'assurer en même temps ses besoins essentiels de sécurité", a poursuivi M. Mondale.

A cet égard, le vice-président des États-Unis a souligné que "nous et nos alliés de l'OTAN sommes forts et le resteront pour assurer la défense de nos populations". Mais, a-t-il poursuivi, "nous nous trouvons devant un renforcement militaire continu et d'une ampleur sans précédent en Europe: le Pacte de Varsovie s'est acquis un avantage en blindés dans une proportion de presque trois à un".

"Le missile nucléaire (soviétique) SS-20 actuellement mis en place contre l'Europe occidentale représente une dimension nouvelle dans la puissance de destruction et un accroissement substantiel de la menace nucléaire de l'Union soviétique", a-t-il ajouté.

M. Mondale, évoquant à nouveau le prochain sommet de l'OTAN à Washington, a alors annoncé que les pays de l'Alliance atlantique, "face à l'accroissement continu des forces du Pacte de Varsovie", vont procéder à un accroissement "modéré" de leurs budgets de défense.

Le vice-président a proposé par ailleurs que le programme d'action pour le désarmement que l'Assemblée générale se propose d'adopter comprenne les huit points suivants:

1 — Réduction du nombre des armes stratégiques nucléaires et imposition de restrictions qualitatives de plus en plus sévères sur leur développement ultérieur. Une nouvelle fois, à cette occasion, M. Mondale a mis l'accent sur la situation nouvelle créée par le déploiement des missiles SS-20: ils ne sont pas braqués sur les États-Unis, a dit le vice-président, mais ils peuvent atteindre des objectifs non seulement en Europe occidentale mais en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. "Ce déploiement est entièrement contraire à ce que cette session extraordinaire voudrait réaliser", a affirmé M. Mondale;

2 — Cessation des expéri-

mentations d'engins nucléaires;

3 — Concertation internationale pour veiller à ce qu'aucune nouvelle puissance nucléaire n'apparaisse au cours de la prochaine décennie et au-delà;

4 — recherche d'accords internationaux pour l'interdiction des armes de destruction massive autres que nucléaires (chimiques et bactériologiques);

5 — Enrayer et réduire le taux de production en hausse constante des armes conventionnelles;

6 — Extension et renforcement des accords régionaux de contrôle des armements. A cet égard, a indiqué M. Mondale, les États-Unis sont disposés à fournir des spécialistes capables de faire fonctionner "les yeux et les oreilles de la paix", c'est-à-dire les stations de repérage et de détection ainsi que les photographies aériennes;

7 — Développement des expertises et des institutions nécessaires pour le contrôle des armements: les États-Unis proposent la création d'une "force des Nations unies de réserve pour le maintien de la paix";

8 — Dégagement de nouvelles ressources pour le développement économique et social grâce à des accords de contrôle des armements.

Enfin, les États-Unis proposent une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement en 1981 pour l'examen des progrès qui auront été accomplis.

Carter veut aider certains rebelles angolais et érythréens

WASHINGTON (AFP) — L'administration Carter souhaiterait venir en aide, au moins par l'intermédiaire d'un pays tiers, aux mouvements érythréens et angolais qui font actuellement face à des forces soutenues par des éléments soviéto-cubains, indiquait-on de source sûre hier à Washington.

La CIA et le conseil national de sécurité ont tenté depuis deux mois d'obtenir à cet effet — mais semble-t-il en vain — l'aval nécessaire du congrès. Le pays tiers par lequel pourrait transiter du matériel militaire américain destiné au Front de libération de l'Erythrée et au mouvement angolais dirigé par Jonas Savimbi (UNITA) serait l'Arabie saoudite qui a déjà fourni une assistance financière à ces organisations, précise-t-on de même source.

Selon les estimations divulguées à Washington, 17.000 Cubains et 1.500 Soviétiques seraient actuellement déployés en Éthiopie et plus de 20.000 Cubains épauleraient le gouvernement de Luanda mis en place après la victoire du MPLA dans ce pays.

Le président Carter a regretté la semaine dernière d'avoir "les mains liées" par tout un faisceau de dispositions légales — une trentaine — qui limite, depuis la fin de la guerre du Vietnam et l'engagement clandestin américain en Angola, l'initiative du chef de l'exécutif. La Maison-Blanche, en collaboration avec les dirigeants du Congrès, a commencé à passer en revue ces restrictions au pouvoir du président, mais aucune révision éventuelle ne pourra être adoptée cette année.

Les États-Unis, expliquent-on à Washington, chercheraient à soutenir le Front de libération de l'Erythrée et l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) afin de "clouer" en Éthiopie et en Angola les unités soviéto-cubaines qui y sont déjà engagées dans l'espoir

qu'elles ne puissent pas être prochainement déployées dans le conflit rhodésien.

Le sénateur démocrate Dick Clark (Iowa) a précisément accusé mardi l'administration Carter de chercher "à engager à nouveau les États-Unis dans la guerre civile angolaise".

En 1975, les États-Unis ont fourni par le canal de la C.I.A. des fonds et de l'équipement militaire aux deux mouvements angolais en lutte contre le MPLA de M. Agostinho

Neto, le FNLA de Holden Roberto et l'UNITA de Jonas Savimbi. L'UNITA continue à lutter dans le sud-est de l'Angola avec environ 20.000 hommes.

Le New York Times rapporte par ailleurs que plusieurs membres du conseil de sécurité et de la CIA ont évoqué avec des sénateurs la possibilité de faire parvenir de l'aide à M. Savimbi par l'intermédiaire de la France.

Ce regain d'activisme des

États-Unis en Afrique, prôné essentiellement par M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale, est loin de faire l'unanimité au sein de l'administration américaine. Le département d'État prêche apparemment une attitude plus prudente. M. Andrew Young, représentant permanent américain près l'ONU, est quant à lui opposé à toute intervention américaine sur le continent noir.

Brouille entre Cubains, Yéménites et Éthiopiens?

NAIROBI (Reuter) — Les ambassadeurs de Cuba et du Yémen du Sud, en Éthiopie ont quitté ce pays, le gouvernement militaire éthiopien s'opposant à un plan, favorisé par Cuba, pour la formation d'un parti politique, déclarent des diplomates à Addis-Abeba.

Leur départ remonte à une dizaine de jours, précise-t-on de même source sans pouvoir confirmer que les ambassadeurs aient, comme l'a affirmé le journal ouest-allemand Die Welt, été expulsés parce que les alliés communistes de l'Éthiopie voulaient substituer un gouvernement civil marxiste au conseil militaire au pouvoir dans ce pays.

Une personnalité politique éthiopienne de gauche, M. Negede Gobeze, qui vivait en exil à Paris, s'est rendu récemment à Addis-Abeba, mais elle a quitté la capitale éthiopienne en même temps que les ambassadeurs de Cuba et du Yémen du Sud, ajoute-t-on.

Selon Die Welt, le président Mengistu Haile Mariam a expulsé les deux diplomates en

découvrant qu'ils avaient été mêlés au retour clandestin de M. Negede en Éthiopie.

N. Negede s'était exilé à Paris lors d'une épurative administrative l'été dernier.

On n'a pu expliquer pourquoi M. Negede était retourné en Éthiopie. Mais on pense que sa visite s'inscrivait peut-être dans le cadre d'un plan, favorisé par les Soviétiques et les Cubains, pour promouvoir la formation d'un parti ou-

vrier, et aussi dans le cadre de nouveaux efforts pour négocier la cessation de la rébellion sécessionniste en Érythrée.

Les troupes cubaines ont aidé à chasser des forces d'invasion somaliennes du désert d'Ogaden au mois de mars dernier, mais, on affirme de même source que colonel Mengistu n'a pas réussi à obtenir l'appui soviéto-cubain pour une éventuelle campagne militaire d'envergure en Érythrée.

InterVilles
VANCOUVER \$209.

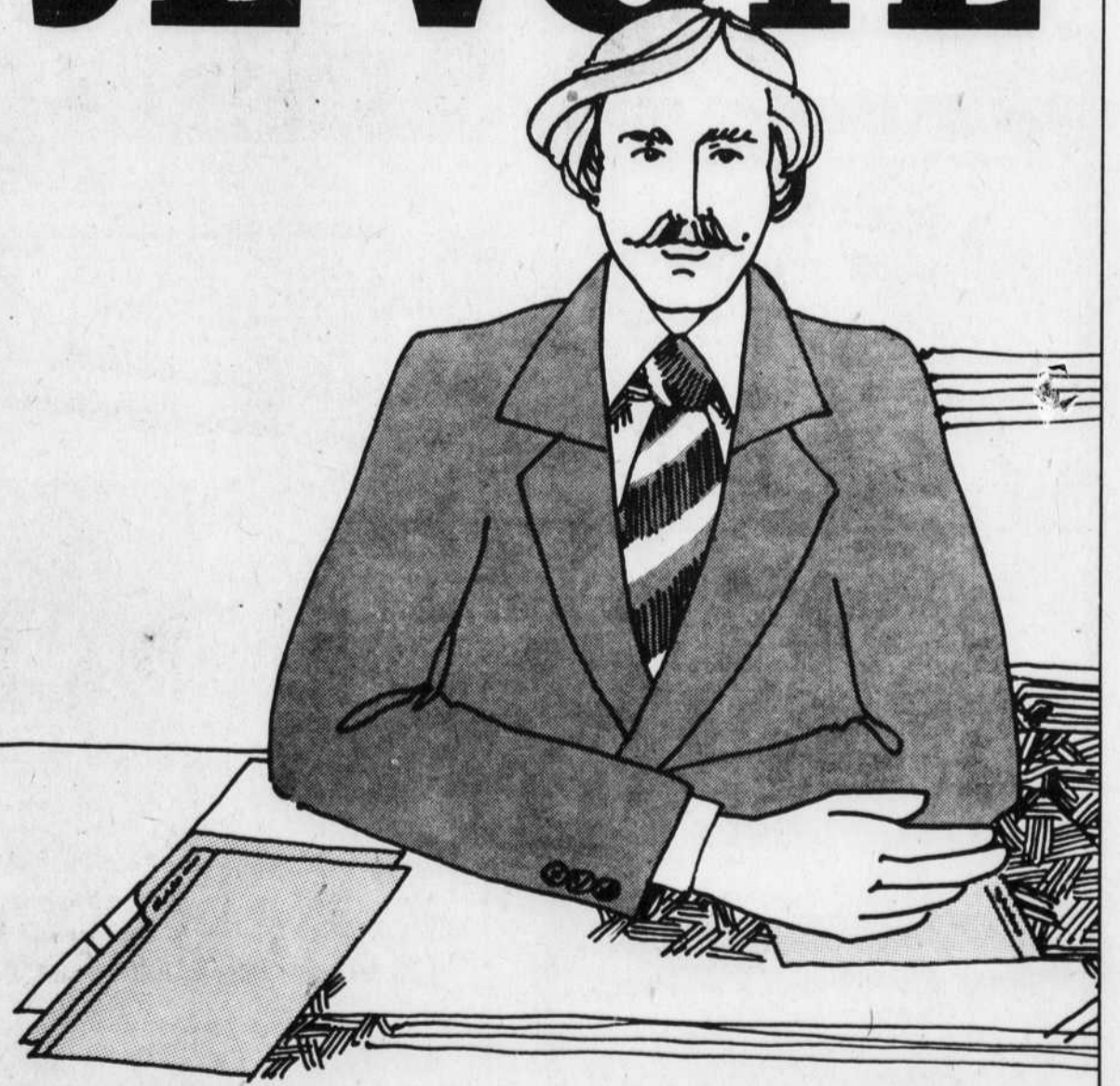
Nos vols ABC partent le samedi soir à dater du 24 juin pour une ou deux semaines.

Reservez au moins 45 jours à l'avance. Places selon disponibilité. Réservez dès aujourd'hui auprès de votre agent. Il connaît nos conditions.

Voyagez Sunflight

Avions de Québec opérés par Suncoast. Lire avec l'approbation de la Commission canadienne de Transports selon la réglementation des vols ABC. Dépot non remboursable de \$25 requis. Taxe de transport du Canada en plus. Détenteur d'un permis du Québec.

Le 28 mai JE VOTE



ELECTIONS D'USAGERS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
28 MAI 1978

POUR RENSEIGNEMENTS:
735-6171.

Venez voter et élire des représentants pour siéger au conseil d'administration de votre: Centre Hospitalier, Centre de Services Sociaux, Centre d'Accueil ou C.L.S.C.

Pour informations, s'adresser à la réception, à l'accueil ou au bureau du Directeur général de votre centre.

Pour voter il faut être majeur et avoir reçu des services d'un établissement depuis moins de 2 ans.

Ministère des Affaires sociales et le
Conseil Régional de la Santé
et des Services Sociaux
de votre région

DISCO CLUB CHEZ JACQUELINE & GÉRALD
5018A, boul. Décarie
Du mercredi au dimanche 21 h 30
Nouvelle formule de rencontre et divertissements
L'endroit par excellence où les dames libérées invitent les hommes à danser
Communication entre gens libérés
Couples ou personnes seules

Enregistré en direct

RAOUL DUGUAY

RAOÛL DUGUAY

Bombardoboutt - Le reel de St-Armand - Écho - Allo, Le chemin - Le temps - Kado - l' - Les saisons - Genèse - Aill Touttt - Le Voyage - Steinkerke Notre pays - La Bitt à Tibi

Capitol

VIVANT AVEC YVILLMOND

CAPITOL SWBC 70.057
Album 2 disques

PRIX SUGG.: \$10.98

\$7.98

EN SPÉCIAL :

Le magasin ouvre à 11h tous les jours

L'alternatif

1587, RUE SAINT-DENIS (PRÈS DE MAISONNEUVE)
MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY

TÉL.: 845-8887

chronique des ondes

"Too much is too much"

par Gilles Constantineau

Il ne s'agissait pas de refaire ce qui avait été dix ou vingt fois refait au cours des saisons antérieures, et d'annoncer officiellement une programmation estivale que tout le monde (ou presque) connaissait déjà. L'infatigable directeur du service de presse et de publicité de Télé-Métropole, Pierre Rock, ayant fait cette mise en garde à la cantonade, avait invité hier midi les représentants de la chronique montréalaise à s'entretenir selon leur bon gré, de façon détendue, avec les porte-parole de la maison qu'il avait réunis dans un restaurant cossu.

Mais le principal porte-parole, savoir: l'homme au cigare éternel, Robert L'Herbier, vice-président à la programmation et à son insu grand relationniste, se trouvait comme toujours sur les lieux, et comme toujours c'est sur lui qu'on converge à peu près toutes les questions; à l'improviste souvent, du genre auquel il excelle à répondre, de façon également imprévue. Pour exemple: on lui demande pourquoi, pour la saison d'été, Télé-Métropole se résout à n'ouvrir ses antennes qu'à 10 h du matin (personne ne s'en plaint, mais quand même). Robert L'Herbier éclate, joyeusement:

"C'est bon la télé, mais... too much is too much! D'abord les enfants, en été, se lèvent tous un peu plus tard. Et s'ils sont éveillés, qu'ils sortent dehors!" On aurait cru rêver. On aurait cru entendre un ministériel des Affaires sociales commenter les effets désavantageux de la télé sur l'état de santé des jeunes. Robert L'Herbier tire simplement une bouffée de son havane, et répond à une autre question. On relève le fait que la série ancestrale intitulée *Auto-patrouille* est remise à l'affiche tous les jours.

Et que de plus on l'affiche à deux reprises en une même soirée, celle du jeudi: à 22 h et à 23 h 25. La question n'est pas sérieuse, chacun soupçonne facilement qu'il s'agit d'une erreur de transcription dans la grille sommaire remise aux journalistes. M. L'Herbier le confirme en annonçant que l'un des deux épisodes du jeudi avait été supprimé. Il avait été question, quelques minutes plus tôt, du poste de directeur des programmes, que Télé-Métropole n'a pas

réussi à combler depuis plusieurs mois. Chaque journaliste a naturellement proposé son voisin comme postulant. Quelqu'un passe la remarque: "Vous avez vraiment besoin d'un directeur de programmation." Robert L'Herbier éclate de rire. Autre question, qui concerne cette fois l'émission qui mettra à l'affiche, tous les lundis, à 19 h, sous le titre *Patrick et Renée*, le très célèbre Willie Lamothe.

On veut savoir la différence entre le "country" et le "western". Différence indiquée par la réclame déjà donnée à l'émission, mais non définie — et pour cause. La définition, personne ne semble capable de la fournir. M. L'Herbier répondra par une question: "La différence entre une viole et un violon, la connaissez-vous?" On prétendra que le "country" se veut, pour les mots et pour la musique, plus "moderne", plus "actuel", plus prosaïque que l'autre genre.

Il sera aussi question de cotes maximales. Robert L'Herbier estime que pour Télé-Métropole, *Dominique* l'a atteinte, cette cote, avec ses deux millions quelque de téléspectateurs. Il confirme la grande règle d'écoute que la télé nord-américaine est contrainte de suivre depuis ses débuts: à savoir qu'une émission nouvelle ne fait jamais naître un auditoire nouveau.

C'est-à-dire que la clientèle télé, dans un territoire donné, est extraordinairement stable, pour l'ensemble. Et là où s'offre un choix entre plusieurs programmes, ce n'est pas chez les non-auditeurs que la nouvelle émission devra se tailler sa hausse d'écoute, mais chez les clients des réseaux concurrents. Règle fondamentale, respectée par tous les directeurs de programmation compétents, et qui explique qu'à certaines heures, par exemple, Radio-Canada et Télé-Métropole se rendent l'hommage, réciproquement, de n'inscrire à leur horaire que des fadeurs, quand la concurrence est manifestement insurmontable.

Règle fondamentale, encore une fois, mais qu'on ne semble pas connaître, à y bien penser, du côté de Radio-Québec. Et qui permet de se convaincre que jamais, au grand jamais, même en se réformant d'un bout à l'autre (ce qu'il ne semble pas envisager de faire), l'ORTQ ne parviendra, fût-ce au prix d'efforts désespérés, à sortir de la cote zéro.

Avant que ne se termine la saison du hockey, qu'il me soit permis de commettre un sacrilège, et d'affirmer de façon absolue que tous les "reporters" et "commentateurs" et "intervieweurs" attachés de

près ou de loin à la *Soirée du hockey* révèlent, à la faveur des derniers matches, les couleurs qui sont vraiment leurs. Celles de petits robots capables tout au plus de décrire mochement un match qui se déroule, et animés tous d'un seul et même sentiment, de trahison à l'égard d'une autorité secrète.

Cette autorité se constituant, comme chacun le sait, des bonzes de la Ligue nationale, représentés au niveau de la télévision par les porte-parole de l'agence McLaren. Ou alors qu'on m'explique:

— Comment le narrateur René Lecavaller, dont il n'est pas question de contester la compétence ni l'expérience à d'autres niveaux, trouve moyen de tout ramener à "du jeu viril", comme si toute cette cochonnerie de violence des dernières joutes pouvait avoir un commun dénominateur euphémique ou se résoudre dans le non-commentaire, que le joueur se fasse plaquer comme le permettent (?) les règlements, ou qu'il soit la cible d'une tentative manifeste de décapitation.

— Comment le même narrateur n'arrive pas, pour décrire à cinq reprises le fait que l'on marque un but, à dire autre chose que: "Et c'est le but!"

— Comment il se fait qu'au lendemain de la conférence où Scotty Bowman dénonce le comportement des arbitres, preuves documentaires à l'appui, le speaker du service des sports qui relate la nouvelle ne trouve pas d'autre commentaire à passer que celui-ci: "Bowman aura des difficultés avec les représentants de la Ligue."

— Que personne n'ose jamais mettre en cause la compétence d'un arbitre ni l'attitude des manitous de la même Ligue à cet égard, alors même que l'image, flagrante, EXIGE cette mise en question, peu importe qu'est ou n'est pas favorisé.

C'est de ces mêmes fouts commentateurs, en fait, qu'on attend vainement, depuis des années, ce que j'appellerai du "jeu viril" sur le plan de l'information professionnelle. Peine perdue: jamais un tribunaire de cet appareil bancal qu'est *La soirée du hockey* à Radio-Canada n'oserait se mettre à dos la Ligue, les joueurs et les annonceurs, et risquer d'être écarté du paysage.

Le sport à Radio-Canada, ce n'est pas de l'information. Ce n'est rien de plus, parfois, que de la narration de bas régime. Et de l'interview de même acabit, où la connerie n'a d'égal que la violence inutile des matches.

C'est un régime répugnant, que celui de cette incapacité d'information dans laquelle semble devoir se confire, tous les ans, ces vassaux du sport commercial que sont les "annonceurs sportifs" de la Société: monumentale supercherie dont les effets d'avisement, sur le plan social, sont incommensurables, sans doute; et dont l'ultime victime, comme toujours, est le petit corniaud de téléspectateur, à qui cette turpitude est imposée sans qu'il puisse élever la voix.

théâtre

"Sainte Carmen", une version améliorée

par Adrien Gruslin

Quelques années après avoir claqué la porte familiale pour se lancer dans la chanson western sur la Main, Carmen, la fille de Marie-Louise et Léopold, revient d'un stage de perfectionnement. Six mois passés aux États, à Nashville plus précisément, "à perfectionner tes yoodle" avait dit Maurice La Plastre, le patron

du Rodéo et roitelet de la Main. Six mois pendant lesquels Carmen a découvert autre chose qu'une technique de "yoodle".

Je ne reviendrai pas sur la thématique de *Sainte-Carmen de la Main*, je l'avais formulée lors de son éphémère création de l'été soixante-seize. Rappelons simplement le triple niveau de lecture de l'oeuvre: anecdoti-

que (la Main); réalité de l'artiste ensuite (concurrence, avoir des choses à dire, etc.); et finalement aventure nationale (Main = Québec, Carmen = mission salvatrice...). Tout cela est bel et bien présent dans la tragédie organisée par Michel Tremblay.

Comparativement à soixante-seize, le metteur en scène André Brassard a considérablement resserré la production. Evidemment, passer de la salle Maisonneuve à celle du TNM constitue déjà une obligatoire refonte du spectacle, et ce, dans le sens d'un resserrement. Avec l'actuelle présentation, le rythme se trouve accéléré, l'intensité accrue, le spectacle amélioré.

La disposition des lieux scéniques orchestrée par le metteur en scène reste fondamentalement semblable à celle conçue il y a deux ans. Au centre, trône la loge de Carmen; de chaque côté: à l'arrière, les sorties; à l'avant des façades, la Main, le trottoir sur lequel se tient le chœur, réparti également à droite et à gauche. Tout est compact, fermé. En 1976, tout était ouvert, dispersé. Visuellement, le tableau est incomparable. Guy Neveu, le décorateur, a véritablement dessiné la Main avec ses néons, ses lumières clinquantes, ses affiches, ses vitrines grasses et sales. L'ambiance est très efficace. Dès l'entrée des spectateurs, la Main s'offre à eux.

Toute l'évolution du chœur est réglée de main de maître par Brassard. Dirigé par Roast Beef (Louise Saint-Pierre) et Sandra (Gilbert Lepage), il présente un jeu extrêmement bien rodé. Il est particulièrement percutant à l'ouverture, à l'annonce grandiose propre à la tragédie: "A matin, le soleil s'est levé sur la Main".

Le spectacle est grandement amélioré mais la tragédie de Michel Tremblay, malgré ses qualités, conserve ses moments plus faibles. C'est le cas des monologues, ceux de Glo-



Michèle Rossignol (Carmen) et Carmen Tremblay (Gloria) dans une production améliorée de "Sainte Carmen de la Main".

ria, de Tooth Pick et aussi de Carmen elle-même. Lors de ces passages, tout devient trop appuyé, redondant et on se prend à écouter moins.

La distribution réunie au TNM reste pratiquement la même que celle de soixante-seize. Hors quelques membres du chœur dont Gilbert Lepage en Sandra, seul Pierre Dufresne est un nouveau-venu. Il remplace le regretté Denis Drouin dans le rôle de Maurice. Physiquement de par sa stature, le comédien campe moins bien que son prédécesseur le roitelet sans envergure de la Main. Il y met le ton, mais le public peut n'y croire qu'à demi.

On ne peut s'empêcher de souligner à nouveau, l'excellente composition d'Amulette Garneau. Son *Bec-de-Lièvre* est un modèle d'effacement et de présence sur scène. Sa lecture des Évangiles, même si elle m'a personnellement moins frappé qu'il y a deux ans, reste prenante. Enfin, la Carmen de Michelle Rossignol a troqué son costume blanc de chanteuse western (mais davantage de sainte et martyr) pour un habit jaune or, couleur du soleil, de ce soleil du début, mais aussi des dernières paroles: "La Main mérite de vivre, mais faut l'aider à s'en rendre compte." Quant au jeu de la comédienne, il est sûr et convainquant. Tout cela pour une production améliorée d'une tragédie habile malgré certaines faiblesses. (Au TNM jusqu'au 17 juin).

J'EN VEUX!
de Serge Mercier
3 au 28 Mai

Le Patriote en haut
1474 est Ste-Catherine
Réservations: 523-1131 / 521-6666

Madame de Mada
LES CRITIQUES SONT UNANIMES:
"L'un des plus beaux spectacles de la saison".

de Yukio Mishima
version française:
André-Pierre de Mandiargues
mise en scène: Daniel Roussel
décor/costumes: François Barbeau
éclairages: Jean-Claude Leblanc

Louise Marleau
Françoise Faucher
Catherine Bégin
Elizabeth LeSueur
Andrée St-Laurent
Sylvie Heppel

27 avril au 27 mai

ASOUS
THÉÂTRE DE QUAT SOUS
100 EST
AVENUE DES PINS
GUICHET
845-7277

VERSION FRANÇAISE
WOODY ALLEN
"ANNIE HALL"
7.30 - 9.30
(DES DEMAIN À LAVAL)

ODEON 2-LAVAL
CENTRE 2000 - HYPERMARCHÉ
BOUL. ST-MARTIN - MAROIS 687-5207
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

GLASS 1
35 MILTON / 842-6053
LUN - VEN 7:15 - 9:30
Un meurtre nous une amie mystérieuse

GLASS 2
35 MILTON / 842-6053
7:15 - 9:30
LE MEILLEUR FILM DETIÈRE SCOLA

L'AMÉRICAIN
version originale sous-titrée français
DENIS HOPPER BRUNO GANZ

cria cuervos
REGARDS D'UNE ENFANCE
Cristina Sarri
Suzanne Clément
et Ana Torroja

Pique-nique à Hanging Rock
Linéa
722-0302
3180 RUE BELANGER

le conventum présente:
LE MAI THÉÂTRAL
25 mai:
Les Enfants du Paradis:
"Le voyage immobile"
21:00 h
Prix d'entrée: \$3.00
1237 angulnet reservations 204-9052

En exclusivité
la Salle Bonaventure est fière de vous présenter

ROGER DOUCET
"La voix des Canadiens"

Si le dynamisme et l'enthousiasme régnent au Forum alors que retentissent les premières notes de notre hymne national, il en sera tout aussi ému d'entendre la voix chaleureuse et vibrante de Roger Doucet à la magnifique Salle Bonaventure du Reine Elizabeth.

L'homme aux cheveux d'argent et à la voix d'or, celui que l'on surnomme "M. O. Canada", un Montréalais qui a débuté tout jeune comme choriste et qui est maintenant devenu notre chanteur numéro 1 des événements sportifs mondiaux, vous fera revivre des moments inoubliables en interprétant vos mélodies préférées. Deux spectacles par soir, à 21h.30 et 23h.30 (sauf le dimanche). Cocktails, dîner et pour agrémenter la soirée, la musique de l'orchestre de Nick Martin et du trio Paul Notar. Du lundi au jeudi, les frais de spectacle sont de \$5.00, le vendredi et le samedi, \$6.50. Pour réserver, composez: 861-3511

Le Reine Elizabeth
Un hôtel du CN administré par Hilton Canada.

LES SPECTACLES À L'OUTREMONT
Jeudi 25 mai à 8h00 et 10h30
Levon Helm and The RCO All-Stars
Billets: \$5.50 et \$6.50

Ven.-sam. 26-27 mai à 10h00
Slick and the Outlags
Billets: \$5.00

Vendredi 9 juin à 8h30
Peter Hammill
Billets: \$5.50 et \$6.50

Les billets sont en vente au CINÉMA, À CIEL-MP (Longueuil), À LA TABAGIE VARIÉTÉS (Centre Laval) et chez DISCOMANIE (382 ouest Ste-Catherine).

OUTREMONT
1248 ouest, Bernard
277-4145 et 277-2001

Pierre Calvé présente
JULIE AREL
Merc. jeu. et dim. à 21 h.
Vend. et sam. 21 h. et 23 h. 30

Julie Arel sera à l'affiche du 24 mai 1978 au 18 juin 1978 et clôturera ainsi la saison 1977-78 de la "Boîte à Chansons".

HÔTEL
MERIDIEN
COMPLEXE DESJARDINS
Basileia 2

la boîte à chansons
Rés.: 285-1450

Giancarlo Gianni Mariangela Melato
Un film de Lina Wertmuller
Vers un destin insolite
sur les flots bleus de l'été
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
7.20 - 9.30

Un spectacle inoubliable de marionnettes pour adultes
Le Songe
d'August Strindberg

Du 24 mai au 3 juin
à 20h.30 au CENTAUR I
453 St-François-Xavier
Vieux-Montréal, station Place d'Armes
288-1229
\$5.50-\$6.50 Étudiants: \$3.50

RISING SUN
JAZZ REVENU SUKKA
JAZZ
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
CELEBRITY JAZZ CLUB
Dir. René Dourbois

Le Casino
316 ouest Ste-Catherine
Metro Place des Arts
INF: 866-8228

CKOI-FM présente
le super groupe québécois
OCTOBRE
CE SOIR
jusqu'à dim. 28 mai
9h30, 11h30
(Ven., sam.: 1h30)

deux soirs seulement
PAT METHENY GROUP
"la révélation de cette année dans le jazz."
lundi 29 et mardi 30 mai

le célèbre batteur
BUDDY RICH
avec un orchestre de 15 musiciens
(billets pour ce spectacle seulement en vente chez A & A, l'Alternatif et Discomanie)
du jeudi 1er au samedi 3 juin

Steve Kuhn Quartet
lundi 5 et mardi 6 juin

Gilles Valiquette
du mercredi 7 juin au dimanche 11 juin

Marie-Claire Séguin
merc. 14 au dim. 18 juin

DOLLAR BRAND
pianiste
Sud-Africain
DU 23 AU 28 MAI

du 30 mai au 4 juin
DOWNCHILD BLUES BAND

du 6 au 11 juin
JOHN HAMMOND

du 13 au 18 juin
HORACE SILVER

du 20 au 25 juin
ESTHER PHILLIPS

du 27 juin au 2 juillet
BLUES REVUE
avec
EDDIE "CLEARHEAD" WINSON
et
JAY McSHANN
Heures d'ouverture
8 P.M. À 3 P.M.
DATES À RETENIR 21, 22, 23 JUILLET 1978
Premier grand Festival de Jazz à la Salle Wrentham
30 St-François-Xavier - 8 grande Concertation

SOLEIL LEVANT
288 ouest, Ste-Catherine - 861-0057
Metro Place des Arts (sortie Jeanne-Mance)

Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement \$2.00 après 6.00 p.m. Place des Arts

L'AMOUR IMPOSSIBLE ET CONDAMNÉ D'UN FRANÇAIS ET D'UNE JEUNE JUIVE
TRINTIGNANT SCHNEIDER
le nouveau film de
GRANIER DEFFRE
1.15 - 3.15 - 5.20
SALLE 1 7.25 - 9.25

2 Grands Prix au festival de Cannes 1977
J.A. MARTIN
photographe
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin
(Grand Prix Oecuménique)
Monique Mercure
(Grand Prix d'Interprétation Féminine)
SALLE 2 Des DEMAIN!

PARCE QUE LE TRAVAIL C'EST LE DÉBUT DE LA REPRESSION. LE MARIAGE LE DÉBUT DE L'ESCLAVAGE DOMESTIQUE.
JULIETTE ERRE... AU FIL DU TEMPS.
Agnès Chateau
Juliette et l'air du temps
un film de René Gilson
SALLE 3 12.05 - 1.55 - 3.50 - 5.45 - 7.40 - 9.35

Après *Cousin Cousine*
le nouveau film de
JEAN-CHARLES TACCHIELLA
Le PAYS BLEU
Mettant en vedette BRIGITTE FOSSEY
SALLE 4 12.10 - 2.05 - 4.00 - 5.55 - 7.50 - 9.45

CHARLOTTE RAMPLING
PHILIPPE NOIRET
PETER USTINOV
AGOSTINA BELLI
FRED ASTAIRE
Un Taxi Mauve
un film d'YVES BOISSSET
12.30 - 2.35 - 4.45 - 6.55 - 9.05
st-denis 3
1500 RUE ST-DENIS 845-3222

Bowman mérite \$200,000 par saison

— Don Cherry

par Gilles St-Jean

La guerre est commencée et pour vrai entre Scotty Bowman et Don Cherry.

«Bowman est un instructeur de hockey complet, a déclaré Cherry hier après-midi de son bureau de Boston. Je l'admire énormément: il ne se contente pas de diriger ses joueurs et la machine du Canadien, mais encore il se permet d'intimider les arbitres en leur criant des grossièretés entre les périodes. Il mérite au moins \$200,000 par saison, à cause de ce talent-là.»

Bowman, pour sa part, ne semble pas porter dans son cœur les affirmations de certains Bruins de Boston, délégués de leur délégué de 4-1 mardi soir au Forum. Brad Park, entre autres, a même crié au truquage, alléguant que Bowman aurait menacé l'arbitre en chef Scotty Morrison de toutes sortes de calamités. «Nous n'avons pu bénéficier d'aucun avantage numérique pendant ce match, a affirmé Park. C'est probablement à cause des menaces de Bowman.»

Informé de ces accusations, l'intimé n'a guère pris de temps à rétorquer: «Park est un gros bébé gâté, un millionnaire du hockey». Je ne crois pas qu'un homme, si frustré soit-il, puisse se permettre de salir ainsi des gens.

Newell — l'arbitre officiant — mardi — a bien travaillé, tellement bien que j'aurais eu quelques reproches à lui faire... Mais quand on gagne, on oublie les moments désagréables.

«Park, de toute façon, a perdu toute l'estime que je lui ai déjà portée. Il a tenté de décapiter Steve Shutt avec son bâton. Il s'agit d'un geste antisportif, inexcusable chez un bon joueur comme lui.»

Bowman fait référence au début de la troisième période — qu'il a fait visionner aux journalistes hier matin pour démontrer ses dires: Park sort de sa zone avec le disque; Shutt fonce sur lui et le lui ravit. Fâché noir (?), Park viole et atteint Shutt au casque avec son bâton... cela semblait intentionnel.

Et le Maître de se lancer dans une diatribe contre la violence, «arme de prédilection de certains instructeurs de hockey qui ressemblent de plus en plus à des matchmakers de boxe». «Cela a assez duré, commente-t-il. Si la coupe Stanley doit nous coûter des morts, je n'en veux pas. Mes hommes non plus, je pense.»

(Spéculation: un bain de sang autour de la victoire du Canadien, ce soir...)

Gilles Lupien, demeuré sur le banc, mardi, témoin impuis-

sant des tumultueux dé mêlés de Mario Tremblay et John Wensink — adversaire d'un match de boxe nul dimanche — affirme que son travail ne lui a jamais paru si pénible que lors des moments de violence de ce match.

«J'ai niaisé Wensink, rien de plus. Je n'étais pas vraiment en colère contre lui, mais je vous assure qu'il était mieux de ne pas venir me trouver au banc — où Scotty Bowman l'a collé d'une claque sur l'épaule.»

«Je jouais pas; j'étais froid. Je sais très bien qu'en troisième période, dans des conditions comme celles-là, Scotty n'allait pas m'expédier dans la mêlée. C'était difficile; je pensais que j'allais ronger le bout du banc, tellement j'étais nerveux.»

«Loop» ajoute: «J'ai connu une certaine frustration d'être demeuré au banc. Cependant, les gens m'ont fait très plaisir quand ils ont commencé à scander mon nom quand ça chauffait. Cela m'a rassuré sur mon utilité dans cette équipe; par ailleurs, je sais, parce que plusieurs de mes coéquipiers (Guy Lafleur, récemment, dans un journal du matin) ne cessent de vanter mon travail, que l'on a besoin de mes services ici.»

Toute équipe bien équilibrée a besoin de gros joueurs; pas autant, c'est sûr, que de bons marqueurs, mais au

moins de quelques uns. Comme qui dirait Chartraw, Bouchard et moi, on sait qu'on est rassurants pour les autres.

«Cela ne m'empêche pas de vouloir avant tout jouer au hockey, mais je fais ce que mes patrons jugent le plus utile à l'équipe.»

Lupien subit actuellement une grande pression; «c'est plus difficile pour un réserviste, on dirait. Hier matin, je ne me suis pas endormi avant six heures, six heures et demie. C'est dur, probablement moins que pour un instructeur, mais c'est dur; tiens, poursuivit-il, Piton (Claude Ruel) m'a raconté qu'il ne s'est pas endormi avant sept heures, lui. C'est pas étonnant que ces gars-là développent des ulcères...»

Bowman, pour sa part, semblait très calme, hier matin, à la suite de l'exercice facultatif des siens. Un calme qui annonce la tempête?...

DROIT AU BUT — Cherry raconte qu'à son dernier passage aux douanes américaines (mardi soir), les préposés lui ont remis un livre de prix afin d'excuser le comportement de leurs collègues canadiens — l'incident de lundi. Le livre s'intitule «Quotable Quotes» («Citations citables»). Cherry, un homme au langage on ne peut plus coloré, ne précise pas s'il est cité dans cet ouvrage... Yvan Cournoyer, con-

sulté par le confrère Michel Lajeunesse, de la Presse canadienne, prédit que les Bruins seront «dégoutants» ce soir devant leurs partisans: le «Cap» les prévient: «On est tanné de se faire taper dessus...» Gilles Lupien et Cherry, sans même se consulter, affirment le contraire: «Ils ont le dos au mur et savent que la première punition peut entraîner le premier but; et ce premier but peut signifier la victoire», déclare Lupien... Grand philanthrope et ami des animaux (il ne «jure» (...)) que par son chien, Blue) Don Cherry a versé une larme sur les arbitres: «Ils me font de la peine à force de se ridiculiser», déclare-t-il... Cherry estime que Gerry Cheevers mérite le titre de joueur le plus utile à son équipe durant les éliminatoires; entièrement d'accord... Cheevers, paraît-il, est tout à fait remis de ses émotions de mardi et jouera ce soir... Même s'il est aussi en grande forme, Pierre Larouche pourrait «remporter» la coupe Stanley comme spectateur; du moins, Scotty Bowman n'a-t-il fourni aucune précision sur ces changements hier matin... Cheevers, paraît-il, chante très bien «Hymne national» O Canada en français; il l'accompagne Roger Doucet d'une voix passablement marquée par la cigarette, mais on comprend où il veut en venir...

Plusieurs candidats à la succession de Shero

PHILADELPHIE (d'après AP) — En annonçant sa démission du poste d'instructeur des Flyers de Philadelphie, lundi, Fred Shero a désigné à ses ex-patrons quel-

ques hommes qu'il aimerait voir lui succéder. Mais la succession apparaît aussi nébuleuse que l'avenir même du philosophe-instructeur. On sait cependant, d'après

ses «instructions», que Terry Crisp, Pat Quinn et Bob McCammon sont des «successeurs» possibles. — Quinn est décrit comme intelligent, communicateur et à l'aise avec les joueurs. Il est venu aux Flyers après sa retraite du jeu avec les Flames d'Atlanta. Il a remplacé Barry Ashbee, décédé l'an dernier de leucémie, et a rapidement mérité la considération de tous et chacun pour avoir amélioré la défensive des Flyers.

— À l'instar de Quinn, Crisp est aimé des joueurs et de l'organisation en général. A sa première saison à l'instruction, il a gagné le respect de ses camarades pour son sens de l'innovation et son acuité intellectuelle.

— McCammon, pour sa part, a bien dirigé à sa première année le club-école des Flyers dans la Ligue américaine, le menant au trophée Calder. Il jouit d'un grand respect parmi ses troupiers, qu'il mène à la baguette et avec vigueur. Il joue pour gagner, dit-on de lui.

— Bobby Kromm, instructeur de l'année dans la LNH après avoir ramené ses Red Wings de Detroit à 37 points de Jan dernier est aussi sur les rangs.



Fred Shero a remis sa démission comme entraîneur des Flyers de Philadelphie jeudi dernier et il songerait à prendre un congé sabbatique d'un an. (Laserphoto AP)

Denny n'affronte que 28 Expos et les Cards gagnent, 2-0

ST. LOUIS (Le Devoir) — Faisant face à seulement 28 frappeurs, soit un de plus que le minimum possible, John Denny n'a accordé que deux coups sûrs aux Expos de Montréal, hier soir, et les Cardinals de St. Louis ont mis fin à une série de 11 revers de suite en battant la formation montréalaise, 2-0.

«La qualité des tirs de Denny était suffisante pour qu'il lance une partie sans point ni coup sûr», a déclaré après la rencontre le receveur

des Cardinals, Ted Simmons. «Dès le début de la rencontre, j'ai vu que ses lancers seraient difficiles à frapper», a-t-il dit.

En fait, Denny a lancé les cinq premières manches sans accorder un seul coup sûr. Andrew Dawson obtenant un simple à droite comme premier frappeur de la sixième reprise. Dawson a ensuite été retiré lorsque le frappeur suivant, Larry Parrish, frappa dans un double-jeu. Le seul autre coup sûr des joueurs de Dick Williams a été réussi par

Gary Carter, auteur d'un simple au champ intérieur, après deux retraits en septième reprise. Tony Perez, le frappeur suivant, a ensuite été retiré aux mains du voltigeur de centre Jerry Mumphy.

Les deux seuls autres joueurs des Expos à avoir atteint le premier sac sont Ellis Valentine, à la deuxième reprise, et Dave Cash, deux manches plus tard. Valentine, qui avait été atteint d'un tir de Denny, a été éliminé lorsque Warren Cromartie a frappé dans un double-jeu, et Cash, qui venait de recevoir un but sur balles, a facilement été retiré en tentant de voler le deuxième sac. Ainsi, aucun joueur des Expos n'a atteint le deuxième but contre Denny, détenteur d'un dossier de quatre gains et deux revers jusqu'ici cette année.

Maitrisant parfaitement ses balles à effets et, surtout, se gardant bien d'offrir des lancers hauts aux frappeurs des Expos, Denny n'a mis que 107

minutes à disposer des Montréalais. Seulement cinq des 84 tirs qu'il a effectués ont été frappés au champ extérieur, 18 retraits ayant d'autre part été effectués à la suite de roulants à l'avant-champ.

A ce dernier chapitre, Denny c'est également distingué, puisqu'il a lui-même bien capté six roulants, qui, à cause des deux double-jeux, ont résulté en huit retraits.

Hal Dues et Dan Schatzeder, les deux lanceurs des Expos ont pour leur part été à la hauteur de la situation face à Denny, puisqu'ils n'ont permis que cinq coups sûrs aux Cardinals.

Néanmoins de la regrettable erreur de Larry Parrish, à la troisième reprise, les Cardinals n'auraient d'ailleurs pas inscrit un seul des deux points qu'ils ont alors marqués aux dépens de Dues, dont le fiche est maintenant de deux défaites, contre les Cardinals et en saison.

Mike Phillips a entrepris

cette 3e manche en frappant un double le long de la ligne du premier but et il a filé au troisième sac lorsque Valentine a effectué un mauvais tir vers Chris Speier au deuxième. Sur un jeu semblable en cinquième manche, Valentine s'est retiré en retirant au deuxième but Jim Dwyer, qui tentait d'étrier un simple en un double.

L'erreur de Valentine sur le coup de Phillips ne s'est cependant pas avérée coûteuse, puisque ce dernier a été retiré entre le marbre et le troisième but après que Gary Templeton eut frappé un roulant vers Tony Perez. Le lanceur Denny ayant été auparavant retiré sur trois prises, Phillips a constitué le deuxième retrait et Templeton s'est rendu au deuxième sac pendant que son coéquipier se faisait retirer entre le marbre et le troisième but.

Après avoir atteint Dwyer d'un de ses nombreux lancers, Dues semblait s'être tiré

d'embarras lorsque Ken Reitz frappa un faible roulant que même un collégien aurait capté. Mais Parrish, après un lent départ vers la balle, n'a même pas touché à celle-ci. La seule difficulté que représentait ce coup fut la course vers la balle en direction du monticule, mais Parrish a tout de même été complètement déjoué.

Il n'en fallait pas plus pour que le receveur Simmons, excellent frappeur s'il en est un, frappe ensuite un simple bon pour les deux seuls points du match. «Avec un compte d'aucune balle, deux prises contre moi, on peut dire que Dues a effectué un bon lancer lorsque j'ai frappé ce simple au champ centre», a laissé entendre Simmons. «En fait, c'était un bon lancer... mais pour le frappeur, puisque le tir était en plein centre du marbre.»

Dues a mis fin à cette troisième reprise en forçant Dene lorg à frapper un roulant vers Dave Cash, et, après avoir

bien lancé les quatrième et cinquième reprises, il a été remplacé par Dan Schatzeder, un gaucher qui, comme Dues, a 23 ans.

Schatzeder a impressionné en ne permettant pas à un seul frappeur des Cards d'atteindre le premier sac au cours des 6e, 7e et 8e manches. Il faut dire qu'il a été aidé par l'attrapé spectaculaire de Cromartie en sixième reprise. Volant au moins un double à Keith Hernandez, «Cro» a réalisé l'un des plus beaux jeux défensifs jamais réussis par un voltigeur des Expos, en captant en pleine course, et le dos au marbre, la balle frappée par dessus sa tête à quelques pieds de la clôture.

Le gérant des Expos, Dick Williams était hier très optimiste quant à la tenue de son personnel de lanceurs dans les semaines à venir. Dues et Schatzeder ne lui ont sûrement pas fait changer d'idée. Mais ses joueurs n'ayant

compté que 22 fois au cours des dix dernières parties, Williams peut-être optimiste en pensant à son offensive...?

Scoreboard for Montreal vs St-Louis 2, including player statistics for both teams.

baseball

Ligue Nationale - Mardi: Montreal 4, St-Louis 1; New York 7, Pittsburgh 3; Atlanta 6, Cincinnati 4; San Diego 3, Los Angeles 2; San Francisco 3, Houston 2; Philadelphia à Chicago, remis.

Ligue Américaine - Mardi: Toronto 2, Boston 1; Baltimore 2, Detroit 0; New York 10, Cleveland 1; Minnesota 5, Texas 2; Seattle 4-3, Kansas City 3-5; Milwaukee 3, Oakland 2; Californie 5, Chicago 4.

Aujourd'hui: Montreal, Grimsley (6-2) à St-Louis, Urrea (2-5), 13 h 30; Philadelphia, Kaat (1-0) ou Carlton (4-4) à Chicago, Roberts (1-0), ou Lamp (1-4), 14 h 30; Houston, Richard (4-3) à San Francisco, Hallico (0-0), 16 h 04; New York, Swan (1-2) à Pittsburgh, Blyleven (3-4), 19 h 35.

Aujourd'hui: Texas, Jenkins (4-2) à Minnesota, Thormodsgard (1-6), 14 h 15; Kansas City, Spittorf (4-4) à Seattle, Abbott (1-2), 16 h 35; Boston, Eckersley (3-1) à Toronto, Underwood (1-4), 19 h 30; Detroit, Morris (0-0) à Baltimore, McGregor (3-3), 19 h 30; Cleveland, Waits (3-3) ou Wise (2-7) à New York, Beattie (2-0), 20 h; Chicago, Stone (2-2) ou Barrios (1-5) à Californie, Tanana (7-1), 22 h 30.

Les meneurs (Parties d'hiver non comprises): Burroughs, Atl., 125 44 352; Monday, LA, 121 42 347; Baker, LA, 129 43 333; Griffey, Cin., 175 58 331; Smith, LA, 149 49 329; Puhl, Hou., 144 47 326; Buckner, Chi., 102 33 324; Foster, Cin., 172 55 320; Concepcion, Cin., 148 47 318; Clark, SF, 146 56 315.

Les meneurs (Parties d'hiver non comprises): Carew, Min., 158 63 399; Jackson, Cle., 87 32 368; Rice, Bos., 173 62 358; Piniella, NY, 98 33 337; Sundberg, Tex., 129 43 333.

Points produits: Monday, Los Angeles, 33; Foster, Cincinnati, 31; Morgan, Cincinnati, 31. Circuits: Monday, Los Angeles, 11; Kingman, Chicago, 9. Lanceurs (5 décisions): Bonham, Cincinnati, 5-0, 1.000, 2.58; Rau, Los Angeles, 5-0, 1.000, 2.74; Blue, San Francisco, 6-1, .857, 2.86.

Points produits: Rice, Boston, 43; Zisk, Texas, 31. Circuits: Rice, Boston, 14; Thompson, Detroit, 11; Baylor, Californie, 11. Lanceurs (5 décisions): Guidry, New York, 6-0, 1.000, 1.73; Tanana, Californie, 7-1, .875, 2.80.

LIGUE NATIONALE - Section Est: CHICAGO 20 17 .541; PHILADELPHIE 19 17 .528; MONTREAL 20 20 .500; PITTSBURGH 18 21 .462; NEW YORK 19 23 .452; ST-LOUIS 15 26 .366.

LIGUE AMERICAINE - Section Est: BOSTON 27 15 .643; DETROIT 24 14 .632; NEW YORK 24 14 .632; MILWAUKEE 19 19 .500; CLEVELAND 18 20 .474; BALTIMORE 18 22 .450; TORONTO 15 25 .375. Section Ouest: OAKLAND 24 16 .600; CALIFORNIE 22 16 .579; KANSAS CITY 20 19 .513; TEXAS 19 19 .500; MINNESOTA 17 24 .415; SEATTLE 18 28 .364; CHICAGO 12 24 .333.

Singleton surprend au vélodrome de Londres

LONDRES (Reuter) — Causant une forte surprise, le Canadien Gordon Singleton, de Niagara Falls, en Ontario, a gagné, hier soir, au Vélodrome de Horne Hill, à Londres, l'épreuve de vitesse du Grand Prix de cette ville anglaise.

Singleton a littéralement explosé dès le départ, et il a terminé premier lors de la finale à trois cyclistes. Le Canadien a enregistré, lors de cette finale, le temps le plus rapide de la soirée, 12,8 secondes, sur 200 mètres.

Sa victoire a été méritée aux dépens du champion des Pays-Bas, Lauw Veldt, et aux dépens du champion de la Grand-Bretagne, Trevor Gadd.

DENVER — Les Rockies du Colorado ont annoncé que l'ailier gauche Bob Neely retournera aux Maple Leafs de Toronto et l'ailier droit Fred Ahern aux Barons de Cleveland à la suite de transactions strictement d'ordre monétaire. Neely a joué seulement 22 parties avec les Rockies avant d'être cédé aux Firebirds de Philadelphie et Ahern a fini la saison avec cinq buts

et 13 passes en 38 parties.

CINCINNATI — Le vice-président des Stingers de Cincinnati, Bill Dewitt, a révélé que la campagne de vente de billets de saison, lancée pour assurer la survie du club, était loin de donner les résultats escomptés. Il a précisé que seulement 3.800 billets avaient trouvé preneurs alors qu'il en faudrait au moins 5.000 pour que le club puisse envisager la poursuite de ses activités dans l'Association mondiale de hockey.

OAKLAND — Le propriétaire des Athletics d'Oakland, Charles Finley, semble avoir été pris par surprise par la démission du gérant de son équipe, Bobby Winckles. Il a exprimé l'avis que Winckles avait profité de ce que les Athletics occupent le premier rang de la division ouest de la Ligue américaine, pour quitter son poste avec une fiche victorieuse. Jack McKeon, qui a retrouvé le poste cédé à Winckles le 10 juin dernier, est devenu ainsi le quinzième gérant des Athletics en 18 ans.

TORONTO — Huit golfeurs amateurs, dont Marlene Streit, de Stouffville, Ontario, ont été invités à participer au tournoi de la LPGA, doté d'une bourse de \$100.000, qui aura lieu au St. George's Golf and Country Club de Toronto du 1er au 4 juin. Les autres invitées sont Judy Ellis, de Waterloo, Ontario, Cheryl McConnell, d'Harrow, Ontario, Pam Johns et Sue Wickware, de Toronto, Cheryl French, de Camrose, Alberta, Michèle Guilbeault, de Montréal et Paula Phillips, de Vancouver.

INDIANAPOLIS — La seule femme qualifiée pour la prochaine édition des 500 miles d'Indianapolis, Janet Guthrie, a exprimé sa pleine confiance dans sa voiture et dans son équipe de mécaniciens. Janet Guthrie, qui s'est qualifiée à la vitesse de 190,325 milles à l'heure, partira, dimanche, à l'extérieur de la cinquième ligne, à côté de Mario Andretti qui doit sa qualification à Mike Hays.

Bien qu'elle ne veuille pas l'admettre, cette course sera cruciale pour son avenir, après avoir raté la qualification en 1967 et avoir terminée au 2e rang en 1977. Un abandon ou un trop mauvais classement pourrait en effet lui causer quelques problèmes dans ses recherches de commanditaires.

TORONTO — Le directeur-gérant de l'équipe nationale de poids et halteres qui participera aux Jeux du Commonwealth, Jack Gilchrist, a dévoilé les noms des représentants canadiens. A la tête de cette équipe on trouve le vétéran Russ Prior, de Kingston, qui participera aux épreuves des 110 kilos avec Wayne Smith, de Halifax. Font également partie du

groupe le super-lourd Marc Cardinal, d'Ottawa, Bob Santavy, de Sarnia, Ontario, chez les 100 kilos; Terry Hadlow, d'Ottawa, chez les 90 kilos; David Robitaille, d'Elliot Lake, Ontario, et Kaname Niimura, de Montréal, chez les 75 kilos; Gary Bratty, de Stoney Creek, Ontario, et Eric Rogers, d'Edmonton, chez les 67 1-2 kilos ainsi que Michael Mercier, de Montréal, chez les 60 kilos.

Les remplaçants éventuels sont Darrell Schultz, d'Edmonton, un 75 kilos, et Robin Paquette, de Montréal, un 82 1-2 kilos. TORONTO — Les officiels de la Ligue canadienne de football, réunis à Toronto, suspendront leurs travaux samedi pour rendre hommage à un des leurs, T. H. «Hap» Shoul-dice. Au cours des 50 dernières années, Shoul-dice a arbitré

neuf matches de la coupe Grey et 10 championnats canadiens de hockey. Il avait cessé d'officier sur le terrain en 1956 et avait été nommé directeur des officiels de la ligue en 1972, après avoir été le superviseur des officiels de la Conférence de l'Est du football canadien.

KINGSTON, Ontario — Le Dr William Marshall, neurologue de l'Hôpital général de Kingston, a indiqué que le jeune skieur de 21 ans, Scott Finlay, grièvement blessé lors des championnats canadiens de ski alpin, le 24 février dernier, n'avait toujours pas retrouvé l'usage de la parole pas plus que celui de ses membres. Le Dr Marshall a ajouté que les progrès de Finlay étaient extrêmement lents malgré les soins qui lui avaient été prodigués depuis son arrivée à Kingston.

hockey

Ligue Nationale - Finale 4-de-7 Mardi: Montreal 4, Boston 1. Ce soir: Montreal à Boston. Samedi: Boston à Montreal, si nécessaire.

Les pointeurs: Lafleur, Mtl., 10 11 21; Park, Bos., 8 11 19; McNab, Bos., 8 11 19; Robinson, Mtl., 4 15 19; Shutt, Mtl., 8 8 16; Schmutz, Bos., 7 9 16.

Ligue Nationale - Finale 4-de-7: MONTREAL 5 3 2 14 12 6; BOSTON 5 2 3 12 14 4.

REGINA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé, Mme Iona Campagnolo, a confirmé les positions prédominantes du président Doug Fischer et de l'avocat torontois Alan Eagleson à la tête de Hockey-Canada, lors du banquet annuel de l'Association canadienne de hockey amateur. Le ministre a ajouté que Hockey-Canada recevra un demi-million de dollars cette année et l'an prochain, pour bâtir l'équipe olympique du Canada, et une subvention de \$42.000 pour envoyer une équipe junior aux championnats du monde, en Suède. Cette décision a été très mal accueillie par les délégués de l'Association, qui avaient demandé plus tôt que Hockey-Canada se contente de gérer le hockey professionnel. Lors de la dernière journée de la réunion annuelle de l'Association, il a été beaucoup question de rencontres inter-

Alan Eagleson restera le principal négociateur sur la scène internationale

nationales. Le nouveau directeur administratif de l'association, M. David Branch, a indiqué que les changements proposés de la Tchecoslovaquie et l'Union soviétique ont décidé d'envoyer au Canada des équipes d'été midget l'an prochain. L'Autriche, la Pologne et le Japon ont manifesté l'intention d'envoyer des équipes au Canada au cours de la saison 1978-79, tandis que la Pologne, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et la Yougoslavie ont manifesté le désir de recevoir des équipes canadiennes. L'Association se dit par ailleurs prête à coopérer avec la Fédération internationale de hockey sur glace FIHG et autres organisations pour uniformiser les règlements. Le directeur administratif sortant, M. Gordon Jukes avait déclaré lors de la séance plénière de l'assemblée annuelle que la FIHG doit tenir

un congrès cet été en Italie et qu'elle profiterait de l'occasion pour étudier en profondeur les changements proposés le mois dernier à Prague parallèlement aux championnats du monde. «En ce moment, des différences subsistent dans la réglementation de la CAHA et celle de la Ligue nationale, a indiqué Jukes. Les différences sont encore plus grandes entre les règlements de l'Association mondiale, ceux de la FIHG, ceux des collègues américains et ceux de l'Association de hockey amateur des Etats-Unis», a-t-il ajouté en citant comme exemple les règles qui régissent le déblaiement interdit. Jukes a ajouté que la LNH avait accepté de procéder à des ajustements et a prévenu les délégués de la CAHA que leurs organisations seraient appelées à approuver des

amendements lors de l'assemblée de 1979. La CAHA a en outre adopté hier une résolution rendant obligatoire le port du protecteur facial dans le hockey mineur. Ces mesures n'auront pas à être approuvées dès la saison prochaine par la Canadian Standards Association, mais ce sera vraisemblablement le cas pour la saison suivante. Enfin, les directeurs des quatre divisions de l'Association ont été reconduits dans leur fonction. Del Wilson, de Regina, continuera de diriger le conseil du hockey junior majeur et Ed O'Dougherty, d'Arvida, celui du hockey junior. Aimé Allaire, de Winnipeg, continuera de s'occuper du hockey senior-intermédiaire et Brian Wakelin, de Harbour Grace, Terre-Neuve, du hockey mineur.

Toronto

Chute des cours

La Bourse de Toronto a enregistré sa plus forte baisse depuis le début de l'année à l'issue d'un marché animé où 4,02 millions d'actions ont changé de mains.

La retraite sur tous les fronts s'explique, selon les analystes, par les prises de profits des investisseurs, à la suite des hausses records des derniers jours.

Parmi les autres industrielles, Dome Petroleum baisse de 1-3 à 860-58, la Banque royale de 1-8 à 31-12, Texaco de 1 à 38-12, la Banque de Commerce-Britannique de 1 à 33 et la Banque de Nouvelle-Ecosse de 7-8 à 21-78.

National Sea Products A monte de 1 à 825, Bell de 1-8 à 57-38, Simpsons de 1-8 à 5-38, Power Corp. A de 5-8 à 16-14 et Great West Steel de 27 cent à 32-35.

Dans le secteur minier, Campbell Red Lake descend de 1-2 à 337-1-2, Convent Exploration de 3-8 à 5-78, Gibraltar Mines de 1-4 à 5-78, Denison Mines progresse de 7-8 à 69-7/8 et Lacana Mining de 3-7-8.

Enfin parmi les pétroles, Bonanza tombe de 1 à 33-3-4, Canadian Superior Oil de 3-4 à 5-3-4 et Sibens Oil de 5-8 à 27-12, Numco Oil grimpé de 1-1-2 à 33-3-4 et Canadian Reserve de 1-2 à 8-1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies under the heading 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE'. Columns include company names and their respective prices.

Montréal

Faible activité

Une baisse générale des cours a été constatée à la Bourse de Montréal hier au terme d'une séance modérée où 573,000 actions ont été brassées.

L'indice composé recule de 1,64 à 191,22, les industrielles de 1,21 à 182,40, les services publics de 0,18 à 173,03, les bancaires de 7,81 à 273,01 et les papiers de 1,22 à 115,65.

Les pertes l'emportent sur les gains par 87 à 58 et 28 actions sont stables.

Inco A pris la tête des industrielles, en baisse de 1-4 à 220-1-2 après un brassage de 39,487 actions. Basic Resources International, titre minier vedette, est inchangé à 55-1-2 dans un volume de 20,310 papiers échangés.

Shell recule de 1-4 à 114 et Imperial Oil A de 3-8 à 19-1-4. Total monte de 3-8 à 12-3-4 et Texaco de 1-4 à 23-7-8.

Head Stenhouse baisse de 3-8 à 810, la Banque de Nouvelle-Ecosse de 1-2 à 24, la Banque de Montréal de 3-4 à 20-3-8, Moore de 1-4 à 36-3-8, Alcan de 3-8 à 32-1-8, la Banque canadienne nationale de 1-2 à 16-1-8 et Seagram de 1-4 à 28-1-2. Unigro grimpé de cinq cents à 82-10 et Bell de 1-8 à 57-1-4.

Dans la spéculation, Dumagami Mines tombe de cinq cents à \$1,90 et 14,100 actions changent de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies under the heading 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' for Montreal.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices and performance metrics.

ASSUREURS-VIE

Table of life insurance company performance metrics, including names like GenBaker, G.D.S.I.R., and G.M.C.

Gilbert J. Mullie CLU

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de l'Association Provinciale des Assureurs-vie du Québec ont été élus, Gilbert J. Mullie CLU de St-Lambert, président; J. Pat LaPlante CLU de Brossard, président sortant; Jean-Claude Larocque CLU de Laval, vice-président; Joël Bossé CLU de Rouyn, secrétaire-trésorier; et les autres membres du conseil d'administration: Gilles D. Boucher de Shawinigan; Jean-Jacques Chartrand CLU de Laval; Jean-Claude Goulet CLU de Montréal; Richard E. Lemieux CLU de Sherbrooke; et Jacques A. Thivierge CLU de Ste-Foy.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

M. Marcel Sicard, ing., du Groupe SNC a été élu président de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, lors de l'assemblée générale de l'Association. M. Jean-L. Roquet, ing., de Lemieux, Morin, Bourdages, Doucet, Simard & Associés, et Jean-Marie Lagacé, ing., de Lagacé, Robitaille, Lefrançois ont été respectivement élus vice-président et trésorier. Le Conseil d'administration de l'AICQ pour l'exercice 1978-79 est composé également à titre d'administrateurs, de M. Jean-Paul Dick, ing., de Rousseau, Sauvé, Warren, inc., président sortant, et de M. Clément Bessette, ing., de Bessette, Crevier, Parent, Tanquay & Associés, de Bernard Malcheols, ing., de Laval, inc., de Jean-Jacques René, ing., de la Société d'ingénierie Cartier Ltée, de Gérard Ruel, ing., de Hamel, Ruel & Associés.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

l'actualité économique

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC'.

ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC

Grâce à l'acquisition de la compagnie M. Loeb

Provigo a doublé tous ses résultats financiers

par Laurent Pepin

Grâce à l'acquisition de M. Loeb, Limited, le 30 juillet dernier, la société de distribution alimentaire Provigo Inc vient de connaître la meilleure année de son histoire. Au cours de l'exercice financier terminé le 28 janvier 1978, Provigo a en effet réalisé un chiffre de ventes de \$1.2 milliard, comparativement au demi-million de dollars de l'année précédente.

De plus, le rapport annuel de la compagnie présenté aux actionnaires à Montréal, hier, révèle que le bénéfice net d'exploitation a atteint le cap des huit millions de dollars, ou \$2.10 par action ordinaire, comparativement à \$4.5 millions, ou \$1.20 l'action, l'année précédente.

Ce pas de géant effectué par Provigo au cours de la dernière année a permis à cette compagnie de réaliser un des objectifs qu'elle s'était fixés pour 1981, soit celui de décentraliser les activités de la firme à l'extérieur du Québec. L'achat de 80% des actions ordinaires de M. Loeb, Limited, il y a près de dix mois a en effet permis à Provigo d'atteindre une dimension nationale et même nord-américaine, 42% de ses ventes étant désormais consolidées au Québec et dans les Provinces maritimes, 26% en Ontario, 15% dans l'Ouest canadien et 17% aux États-Unis.

Cette diversification géographique de Provigo lui permettra donc d'avoir accès à de nouveaux marchés financiers canadiens d'autant plus facilement, que l'on a toujours reproché à cette compagnie la centralisation québécoise de ses opérations.

En plus de Loeb, Provigo a acquis au cours du dernier exercice neuf supermarchés Dionne dans la région de Montréal et sept marchés d'alimentation de la Compagnie de la Baie d'Hudson situés sur la Côte Nord du Québec.

"Ces développements et cette expansion géographique sont d'autant plus remarquables", a déclaré M. Antoine Turmel, président du conseil d'administration et chef de la direction, "qu'ils ont été réalisés au cours d'une année où la situation économique et le climat social étaient des plus incertains, tant au Canada qu'au Québec".

M. Turmel a déploré qu'en plus d'avoir fait face à une reprise de l'inflation, particulièrement élevée dans le domaine alimentaire, à des frais d'exploitation toujours croissant et à un taux de chômage alarmant, l'entreprise privée ait dû composer avec des coûts et des contraintes supplémentaires imposés par les gouvernements. D'après le président du conseil d'administration de Provigo, il n'est donc pas surprenant que dans un climat aussi incertain, les compagnies restreignent leurs investissements et les consommateurs, leurs dépenses.

"Les gouvernements auraient avantage

à proposer et à adapter des mesures fiscales propres à motiver les individus et les compagnies à augmenter leurs dépenses et leurs investissements afin de relancer l'économie", a-t-il dit. M. Turmel est aussi d'avis que les gouvernements devraient s'efforcer de réduire la bureaucratie et de comprimer les dépenses publiques de façon à "faire bénéficier tous et chacun d'une plus grande part des fruits de leur travail".

Le rapport financier remis hier aux actionnaires révèle par ailleurs les faits suivants:

● Comparés avec l'exercice 1977, les résultats de Provigo Inc, excluant ceux de M. Loeb, Limited, et avant les coûts nets de financement du placement dans les actions de Loeb, démontrent des augmentations de 17.1% au niveau des ventes et de 30.5% du bénéfice net d'exploitation. Cela est d'autant plus remarquable que de 1976 à 1977, le bénéfice net d'exploitation de Provigo était passé de \$5.5 à \$4.5 millions.

● Le dividende trimestriel a été majoré à compter de juillet 1977 à 11.5 cents, soit, sur une base annuelle, à 46 cents par action, ce qui représente le maximum per-

mis par la loi anti-inflation.

● Au 28 janvier 1978, le fonds de roulement s'élevait à \$32.8 millions, soit une augmentation de \$24.4 millions. Le rapport de l'actif à court terme sur le passif à court terme à la fin de l'exercice était de 1.2 à 1.0. L'avoir des actionnaires était de \$61.9 millions (sur un actif de \$272.7 millions) et la valeur aux livres par action ordinaire s'établissait à \$9.85.

Par ailleurs, l'acquisition de Loeb, actionnaire majoritaire de Horne & Pitfield Foods Limited et de National Drug and Chemical, par Provigo, a permis à cette dernière compagnie de faire passer son nombre total d'employés de 3,056 à 7,574. Le réseau de distribution de Provigo comprend depuis juillet 46 centres de distribution, 79 entrepôts libre-service et agences, 1,620 clients affiliés et 256 magasins d'accommodation sous concession. Quant aux magasins corporatifs, ils sont composés de 72 supermarchés et pharmacies conventionnelles et de 24 magasins d'escompte. Dans tous les cas, ces données sont au moins le double de ce qu'elles étaient en 1977.

Créée en 1969 à la suite du regroupement des entreprises Couvrette & Provost Ltée, Denault Limitée et Lamontagne Limitée, Provigo Inc, dont la Caisse de dépôt et placement du Québec détient 22.6% des actions, poursuit donc l'ascension amorcée en 1970, alors que les dividendes par action ordinaire étaient passés de 14 cents en 1969 à 16 cents...

...et vise les \$2 milliards de ventes en 78

Après avoir acquis, en 1977, M. Loeb, Limited, une compagnie dont le chiffre d'affaires était le double du sien, Provigo Inc tentera de "digérer" du mieux possible cette transaction au cours de la prochaine année. En effet, le président du conseil d'administration et chef de direction de Provigo, M. Antoine Turmel, a laissé entendre hier qu'au cours des prochains mois, des efforts seraient faits du côté de la "coordination des diverses entreprises" et de la "consolidation des positions de Provigo et Loeb".

Ainsi, M. Turmel a laissé entendre que les ventes de Provigo devraient atteindre

le plateau des \$2 milliards au cours du prochain exercice financier, ce qui ferait officiellement de cette firme la troisième plus importante compagnie de distribution alimentaire au Canada, derrière les groupes Weston et Dominion, mais devant Steinberg.

Au cours de la prochaine année, Provigo Inc prévoit ouvrir trois nouveaux supermarchés conventionnels à grande surface, soit un Jato dans la région de Québec et deux Provigain dans la région de Montréal. De plus, la compagnie compte utiliser une grande partie du budget d'immobilisation pour la création de 45 nou-

veaux Provi-Soir, ce qui portera leur nombre à 115 à la fin de l'exercice 1979.

Provigo Inc et ses filiales prévoient donc effectuer des dépenses en immobilisation pour une valeur de \$13.7 millions lors de l'exercice en cours, comparativement au \$14.4 millions pour le précédent.

D'autre part, Steinberg Inc. a vu son chiffre d'affaires et ses bénéfices nets s'accroître de 7.05% et de 3.76% respectivement, au cours de la période de 36 semaines se terminant le 8 avril 1978.

M. Melvyn A. Dobrin, président de Steinberg, a en effet annoncé aux action-

naires que les ventes consolidées de la compagnie et de ses filiales ont totalisé \$1.3 milliard, ce qui représente une augmentation par rapport au \$1.2 milliard de ventes durant la période correspondante du dernier exercice. Avec une déduction d'impôt fédéral sur la valeur des stocks de \$1.4 million, les bénéfices nets ont connu une augmentation, passant à \$14.3 millions ou \$2.03 par action ordinaire de classe "A", par rapport à \$13.7 millions, ou \$1.95 par action lors de l'exercice précédent. Quant aux bénéfices par dollar de vente, ils ont baissé, passant de \$1.13 à \$1.10.

Le Groupe SNC acquiert une firme US et augmente ses gains

Le Groupe SNC a annoncé hier la fusion de Singmaster and Breyer, de New York, et de SNC Corp. qui gère les intérêts du groupe canadien aux États-Unis.

M. Camille Dagenais, président-directeur général de SNC, a expliqué que cette fusion donnerait à la société une base d'exploitation dans le nord-est des États-Unis.

Cette fusion constitue pour le groupe SNC la deuxième étape de sa pénétration du marché américain. L'année dernière, le groupe canadien a acquis des intérêts dans la société Hensley-Schmidt de Chattanooga, au Tennessee, et

une co-entreprise a résulté de l'association, The Hensley-Schmidt/SNC Company. Cette société a son siège social à Atlanta, en Georgie.

"Pour le groupe SNC, cette fusion nous donne l'occasion d'acquiescer une base d'exploitation dans les États du Nord-Est et nous permet également d'entretenir des liens avec une entreprise américaine bien connue et située dans l'une des régions les plus industrialisées du continent. Singmaster and Breyer conservera sa raison sociale et son actuelle direction, le président du conseil demeure Donald Whitlock, le président et chef de la direc-

tion, Vincent J. Romano relevant d'Alex Taylor, vice-président — E.U. du groupe SNC.

Il y a près de cinquante ans que cette entreprise offre ses services aux États-Unis et elle possède un très grand renom en qualité de bureau d'ingénieur surtout dans le domaine des industries métallurgiques et chimiques. Le groupe SNC est l'une des plus grandes entreprises au Canada à offrir des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction tant au pays qu'à l'étranger.

D'autre part, pour le premier semestre se terminant le

31 mars 1978, les ventes du groupe SNC se sont élevées à \$21,468,000, soit une augmentation de 19% par rapport à \$18,039,000 pour la même période l'année dernière.

Les revenus nets du premier trimestre se chiffrent à \$868,000 par rapport à \$699,000 l'année dernière, soit une augmentation de 24%. Le revenu net par action ordinaire s'éleva à \$0.29 alors qu'il était de \$0.24 à la fin de mars 1977.

Selon M. Camille A. Dagenais, "les améliorations par rapport à l'année dernière sont le reflet de l'influence graduelle des travaux entrepris à l'étranger. Une grande

part de nos revenus continue de provenir de projets exécutés outremer."

M. Dagenais a remarqué que de bons progrès ont été réalisés malgré le changement de priorité d'investissement de certains clients qui ont entraîné des coupures à deux de nos plus grands projets, et malgré la faible reprise des investissements dans la plupart des secteurs de l'économie canadienne.

Il a mentionné deux projets qui ont été entrepris au cours de la période, mentionnons la conception d'une usine d'alu-

mines de 800,000 tonnes métriques qui sera construite et exploitée par l'Alcan en Irlande, la phase I de l'agrandissement d'une raffinerie de cuivre au Pérou et un contrat de trois ans en consultation sur l'énergie pour le gouvernement du Népal. Il a reconnu que plusieurs projets de moyenne envergure dans l'industrie canadienne des produits chimiques, pétrochimiques, et du pétrole étaient très encourageants. Entre autres, l'étude d'un projet de pipeline Q et M qui amènera le gaz naturel de l'Ouest canadien au Québec

et dans les provinces maritimes. M. Dagenais était très optimiste pour ce qui est de l'avenir prochain. "La valeur amoindrie du dollar nous donne à l'étranger un avantage concurrentiel dont nous escomptons constater les effets vers la fin de l'année. A notre avis, les tendances du premier trimestre continueront de se manifester au second, pour nous valoir un revenu net majoré. Cette tendance à la hausse devrait se manifester jusqu'à la fin de 1978."

La Banque de Nouvelle-Écosse augmente son dividende trimestriel à 24 cents

La Banque de Nouvelle-Écosse a annoncé qu'à la fin du semestre terminé le 30 avril 1978, le solde des revenus, après provision pour impôts sur le revenu, s'élevait à \$69.0 millions, en hausse de \$6.9 millions (11.2%) comparé à celui de la période correspondante de 1977. Le bénéfice

par action pour le semestre s'établissait à \$1.67, contre \$1.50 l'année précédente. Cette année, le taux réel d'imposition de la banque est de 38.5%, ce qui représente une baisse substantielle par rapport au taux du premier semestre de 1977; cette baisse est attribuable à l'incidence

grandissante sur le bénéfice de l'achat de placements exempts d'impôt, tels que des actions privilégiées et des débetures.

Au 30 avril, l'actif global atteignait \$24.0 milliards, en hausse de 18.4% sur le chiffre comparatif de l'exercice précédent. La banque a noté, cependant, que cette augmentation était due en grande partie au déclin du dollar canadien, ainsi que, l'indique le taux d'accroissement de base de l'actif, de 15% seulement, taux inférieur à celui des derniers exercices.

Commentant ces résultats, M. C.E. Ritchie, président du conseil et président de la banque, a affirmé que la marge d'intérêt relative aux opérations en dollars canadiens,

pour le semestre, dépassait quelque peu celle qui avait été enregistrée en 1977, mais que, par contre, la marge concernant les opérations en devises avait subi cette année une réduction considérable, ce qui a provoqué un rétrécissement de la marge générale d'intérêt.

M. Ritchie a également fait les observations suivantes: "Le poste 'autres revenus d'exploitation' s'est accru de 3.2% par rapport à l'exercice précédent, reflétant la pression constante de la concurrence nationale et internationale.

INGÉNIEURS

CLAUDE GALIPEAU & ASSOCIÉS

Ingénieurs-Consells

11905 E. Notre-Dame Pointe-aux-Trembles

Mon. Qué. — H1B 2Y4 Tél.: 645-9277

- Plans, devis et surveillance.
- Mécanique/électricité de bâtiments.
- Éclairage de rue.
- Génie industriel.
- Machinerie et équipement.
- Études énergétiques
- Programme d'entretien préventif.
- Expertises légales.

SCHARRY · QUIMET · GELINAS · FAVREAU

INGÉNIEURS · CONSEILS

PLANS-DEVIS-SURVEILLANCE-GÉRANCE

EXPERTISES

- * CLIMATISATION
- * ÉLECTRICITÉ
- * PLOMBERIE
- * CHAUFFAGE

pour **ÉTUDES LÉGALES** et **COMPAGNIES D'ASSURANCES**

3400 ouest, Jean-Talon — Montréal — 342-4042

TRUDEAU GASCON LALANCETTE + ASSOCIÉS

INGÉNIEURS-CONSEILS

861-9431

PLACE DU CANADA, SUITE 2220

MONTRÉAL, H3B 2N2 TÉLÉX NO: 05-24768

LAVALIN

Études socio-économiques et de factibilité

Ingénierie

de l'infrastructure publique et industrielle

Approvisionnement et Gérance de Projets

1330 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3A 2R5

TÉL: (514) 288-1740 CABLE: LAVALIN TÉLÉX: LAVALIN MTL 055-61250

NOMINATION



A.E. Barron

Monsieur Alex E. Barron, de Toronto, a été élu président du conseil d'administration de Dometar Inc. lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est déroulée à Montréal le 27 avril dernier.

Monsieur Barron est président du conseil de la société Canadian Tire Corporation Limited ainsi que président des sociétés Canadian General Investments Limited et Third Canadian General Investment Trust Limited. Il occupe le poste de vice-président administratif de la société Argus Corporation Limited et siège au conseil de plusieurs autres sociétés, notamment Canada Trust, Massey-Ferguson Limited, Supermarchés Dominion Limited et Standard Broadcasting Corporation Limited. Monsieur Barron est membre du conseil de la société Dometar depuis 1971.

home oil

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de quarante-cinq cents (45¢) en dollar canadien par action sera versé le 1er juillet 1978 sur les actions en circulation de classe A et de classe B du capital-actions de Home Oil Company Limited, aux détenteurs d'actions de classe A et de classe B inscrits à la fermeture des bureaux le 6 juin 1978.

Par ordre du conseil d'administration.

Le Secrétaire,
C.B. Clark
Calgary, Alberta
Le 16 mai 1978

CARLING O'KEEFE LIMITÉE

Déclaration de dividendes

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants qui seront payés le 1er juillet 1978 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 9 juin 1978:

1. Un dividende trimestriel de 55 cents par action sur les actions privilégiées de série A en circulation, à dividende cumulatif de \$2.20 d'une valeur nominale de \$50, l'action, comprises dans le capital de la Compagnie.
2. Un dividende trimestriel de 66¢ cents par action sur les actions privilégiées de série B en circulation, à dividende cumulatif de \$2.65 d'une valeur nominale de \$50, l'action, comprises dans le capital de la Compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration

PETER JOHN YOUNG
Vice-président juridique et secrétaire.

Le 16 mai 1978.

Offre de droits



BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

Offre de 4,355,000 actions additionnelles

Prix de souscription: \$24.00 l'action

La Banque Canadienne Impériale de Commerce a offert, aux actionnaires immatriculés à la clôture des affaires le 12 mars 1978, le droit de souscrire des actions additionnelles du capital social de la Banque sur la base d'une action additionnelle pour chaque huit actions détenues. Les droits *expireront* à la clôture des affaires le 19 juin 1978.

Recommandation

En raison des excellents résultats obtenus par la Banque au cours des dernières années, de l'accroissement du revenu par action au premier trimestre de l'exercice 1978 et des perspectives favorables quant à la croissance de la Banque au Canada et à l'étranger, nous recommandons l'achat d'actions de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, aussi bien par l'exercice des droits de souscription que directement.

Dominion Securities Limitée		
Richardson Securities of Canada	Wood Gundy Limitée	A. E. Ames & Cie Limitée
Pitfield Mackay Ross Limitée	Greenshields Incorporée	Burns Fry Limitée
McLeod Young Weir Limitée	Merrill Lynch, Royal Securities Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limited	Midland Doherty Limitée	Bell, Gouinlock & Compagnie, Limitée
Lévesque, Beaubien Inc.	Mead & Cie Limitée	Odium Brown & T. B. Read Ltd.
Pemberton Securities Limited	Davidson Partners Limited	McLean, McCarthy & Company Limited
R. A. Daly & Compagnie Limitée	John Graham & Company Limited	Equitable Securities Limited
Casgrain & Compagnie Limitée	F. H. Deacon, Hodgson Inc.	Burgess Graham Securities Limited
A. E. Osler, Wills, Bickle Limited	Houston Willoughby Limited	Scotia Bond Company Limited
René T. Leclerc Incorporée	Molson, Rousseau & Cie Limitée	Brault, Guy, O'Brien Inc.
Bache Halsey Stuart Canada Ltée	Kernaghan & Company Limited	Canavest House Limited
Research Securities of Canada Ltd.	Andras, Bartlett, Cayley Ltd.	Brawley Cathers Limited
Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée	Grenier, Ruel & Cie Inc.	MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.
Moss, Lawson & Co. Limited	Yorkton Securities Inc.	Tassé & Associés Limitée

Le Groupe de courtiers commanditaires ci-dessus a formé un Groupe de courtiers facilitateurs, incluant toutes les maisons membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des bourses de Montréal, Toronto, Winnipeg, Alberta, Vancouver et Londres, dans le but de faciliter l'exercice des droits. Ces groupes seront rémunérés en fonction des actions émises par la Banque Canadienne Impériale de Commerce résultant de l'exercice des droits.

Pour obtenir les détails complets, l'on doit consulter l'offre officielle de la Banque à ses actionnaires datée du 16 mai 1978. De plus, une circulaire d'information a été préparée décrivant l'offre et commentant la situation actuelle de la Banque. Des copies de la circulaire d'information et de l'offre officielle ainsi que d'autres renseignements concernant l'offre peuvent être obtenus auprès des courtiers ci-dessus.

mai 1978

Voir autres Carrières et Professions, en page 19

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

VENTE INDUSTRIELLE

Avons besoin d'un vendeur d'expérience afin de prendre en charge un territoire à Montréal. Le candidat choisi sera agressif et responsable — une connaissance de l'industrie de la construction serait un atout important — salaire de base et commission — \$16,000. et plus — excellents bénéfices marginaux — plan de carrière — véhicule fourni — dépenses remboursées.

Communiquez avec Daniel Marchand au:
(514) 621-6450 (frais virés acceptés)
jeudi, 25 mai, entre 5 h. p.m. à 9 h. p.m.

ou écrire à:

DOSSIER 3025
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Le C.L.S.C. de Grande-Vallée

est à la recherche d'un

Médecin Omnipraticien

Sommaire de la tâche:

— Consultation, urgence
— Travail sur différents programmes de types curatifs et préventifs (soins à domicile, santé scolaire, périnatalité etc.)

Le mode de rémunération est le salariat tel que défini par l'entente entre la F.M.O.Q. et le Ministère des Affaires Sociales.

Le candidat devra accepter de faire partie de la rotation pour les heures de garde.

Les candidats doivent faire parvenir leur demande au plus tard le mercredi 31 mai 1978.

Directeur Général
C.L.S.C. de Grande-Vallée
C.P. 190
Grande-Vallée
Comté de Gaspé, P.Q.
G0E 1K0

CHEF DE GROUPE, ADMINISTRATION

Si vous désirez oeuvrer au sein d'une des agences de publicité les plus importantes... Si vous possédez une solide expérience en publicité de produits de consommation courante... Si vous avez déjà travaillé pour des clients nationaux... Si vous acceptez de participer à l'administration de l'agence... Si vous êtes prêt à bénéficier d'un plan de rémunération très avantageux... Vous êtes notre homme.

Si cette offre vous intéresse, écrivez à :

DOSSIER 3026
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Directeur de production

Le titulaire sera de calibre supérieur, dynamique, capable de prendre des décisions, planifier et faire des soumissions ainsi que des achats de machinerie.

Il devra posséder également une très bonne connaissance des arts graphiques. Être diplômé des arts graphiques sera un atout mais ne s'avère pas nécessaire.

Le titulaire devra également faire preuve de bonnes qualités humaines pour diriger des employés.

Lieu de travail: Rive sud de Montréal.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Dossier 3024
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

INTER CAN LEASING LIMITED LOCATION LIMITEE

GÉRANT GÉNÉRAL

OPÉRATION DE LOCATION DORVAL, QUÉBEC

Sera responsable de la gérance complète de nos opérations de location. Nous désirons un candidat avec expérience, capable de diriger les ventes et les affaires journalières. Salaire à discuter.

Si vous désirez de plus amples renseignements S.V.P. contactez Jean-Luc Caron directement sans frais à 1-800-267-7164.

Envoyez résumé à:

M. Gilles Lefebvre
Président
Inter Can Location Ltée
Alexandria, Ontario
K0C 1A0

Corporation Professionnelle des Hygiénistes Dentaires du Québec

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Fonction:

— Assister le Président de la C.P.H.D.Q. dans l'administration des affaires du Bureau et dans l'application des décisions du Bureau.

Qualification:

— Minimum de quinze (15) années de scolarité.
— Expérience pertinente dans des fonctions à caractère administratif.
— ou formation jugée équivalente.
— Excellente connaissance du français écrit et parlé.

Salaire:

— Selon l'expérience et la compétence.

Lieu de travail:

Montréal.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 juin 1978 au:

Secrétaire de la C.P.H.D.Q.
5757, avenue Decelles
Pièce 233
Montréal, P.Q.
H3S 2C3

CARRIÈRE DANS L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE AVEC L'UNIQUE

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

LA CARRIÈRE:

Desservir une clientèle de professionnels, de cadres et d'hommes d'affaires dans les secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance générale.

OBJECTIFS:

Progresser et se développer avec une équipe jeune et dynamique afin de devenir un professionnel de l'assurance.

QUALIFICATIONS:

— Détenir un diplôme universitaire ou être sur le point de terminer un baccalauréat spécialisé.
— Aimer le public, esprit d'initiative et d'indépendance.
— Désir d'oeuvrer avec une équipe dynamique.

Communiquez avec les personnes suivantes:

Montréal Robert Parthenais: 514-382-2854
Québec Raoul Garneau: 418-683-1531
Sherbrooke Gervais Morier: 819-565-7771
Trois-Rivières Claude Montigny: 819-376-4112

MÉCANICIEN EN INSTRUMENTATION

Honeywell, un nom reconnu dans le domaine des systèmes d'automatisation et de régularisation, a présentement un poste permanent ouvert pour la région de Noranda. Le titulaire devra posséder une connaissance de base en électronique ainsi qu'une bonne expérience en instrumentation pneumatique et électrique (minimum trois ans). La connaissance de l'anglais est un atout.

Vous vous joindrez à une équipe technique d'une compagnie où l'innovation, la technologie moderne et l'excellence en ingénierie sont surpassées. Vous aurez droit à un excellent salaire, à une gamme complète d'avantages sociaux. Des équipements de vérification et outils sont fournis.

Pour une attention immédiate, faites parvenir votre curriculum vitae à:

P.R. Veillette
Honeywell LIMITÉE
6277, rue St-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9
(514) 484-3051, poste 203



Offre d'emploi

ACHETEUR

Responsable des achats à la Ville de Port Cartier
Volume d'achat: Environ 1 million par année

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

Sous la supervision du trésorier, est responsable de l'approvisionnement des biens non durables, de l'acquisition des immobilisations et de la location du matériel requis par les différents services de la Ville de Port Cartier.

À cette fin:

Élabore, implante et gère une politique d'achat ainsi que les procédures afférentes.

Collabore avec les chefs de service à l'établissement des besoins.

Planifie, coordonne et contrôle les activités reliées à l'approvisionnement (rédaction de devis, appel d'offres, négociation de contrats) à l'entreposage (inventaire, mouvement de marchandises et vérification des marchandises) et à la distribution aux différents services.

Établit et administre les contrôles budgétaires requis.

Supervise le personnel affecté à cette équipe.

EXIGENCES REQUISES:

D.E.C. en techniques administratives avec un minimum de trois années d'expérience pertinente ou expérience équivalente.

SALAIRE:

Entre 19,000 et 23,000 dollars.

Des formules d'inscription peuvent être obtenues au bureau du greffier (téléphone 418-766-2343) et devront parvenir au plus tard le 7 juin 1978, à l'adresse suivante:

Vilmond Couture,
Ville de Port Cartier,
40, avenue Parent, Port Cartier
Réf: offre d'emploi - acheteur

Hydro-Québec

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

AGENT DE COMMUNICATION

CONCOURS: 78-0233-05-J-1

Fonctions:

— Conseiller les gestionnaires dans l'élaboration, l'application et l'évaluation d'une stratégie d'information et de communication dans le cadre des projets qui lui sont confiés.

— Concevoir et mettre en oeuvre des programmes d'information et de communication à l'intention des différentes unités administratives de l'entreprise.

— Concevoir et participer à la réalisation des moyens d'information et de communication requis par les projets qui lui sont assignés.

— Organiser et animer des rencontres d'information.

— Recueillir et analyser les impacts des actions d'information interne sur les groupes d'employés.

Exigences:

— Formation universitaire en Communications ou Relations humaines.

— Expérience reconnue dans le domaine de la conception et de la réalisation de programmes d'information au sein d'une entreprise.

— Excellente maîtrise du français écrit et parlé.

— Aptitudes à la création de nouvelles méthodes d'information.

INGÉNIEUR

CONCOURS: 78-0235-05-J-1

Fonction:

— Responsable des études théoriques et économiques en vue d'améliorer le rendement, l'exploitation et les méthodes d'entretien des appareillages de liaisons multivoies, de multiplex et d'alimentation.

Exigences:

— Être diplômé en génie électrique, option télécommunication ou électronique.

— Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

— Avoir une bonne expérience et une formation théorique dans le domaine des télécommunications, de préférence en liaisons micro-ondes.

Lieu de travail: Montréal.

INGÉNIEUR

CONCOURS: 78-0234-05-J-1

Fonctions:

Dans le cadre des responsabilités fonctionnelles de division Ondes porteuses et Réseaux mobiles quant à l'appareillage fonctionnant à 1 GHz et moins:

— Conduit des études visant l'amélioration de circuits et dispositifs de télécommunications, du rendement et des méthodes de vérification des appareils et sur la compatibilité électromagnétique des installations de radiocommunications.

— Est responsable des systèmes et installations servant à la diffusion de signaux radiophoniques et télévisuels de même que des systèmes de radiocommunications servant à la navigation aérienne.

N.B.: Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur numéro d'assurance sociale ainsi que le numéro du concours avant le 10 juin 1978.

— Effectue des analyses statistiques en rapport avec l'exploitation des divers appareils dont la division a la charge.

Exigences:

— Détenir un diplôme en génie avec spécialisation télécommunications ou en électronique.

— Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

— Posséder une bonne connaissance pratique et théorique dans le domaine des télécommunications, de préférence dans les systèmes de radiocommunications.

— Être prêt à se déplacer occasionnellement à l'intérieur et à l'extérieur de la province.

Lieu de travail: Montréal.

TECHNICIEN EN PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

CONCOURS: 78-0078-02-J-1

Le poste:

Le travail se situe au niveau de la conception et de l'implantation des méthodes de planification, de programmation et de coordination pour l'ingénierie des projets.

Le titulaire coordonne la préparation et la révision des échéanciers des projets; analyse le volume de travail élaboré les programmes-directeur annuels et partiels ainsi que les besoins en ressources. De plus, il contrôle l'avancement des activités, analyse et suggère les solutions possibles.

Le candidat:

Il est diplômé d'un CEGEP dans une discipline pertinente. Il possède bien les outils modernes de gestion tels que: méthodes de cheminement critique (CPM), nivellement des ressources et réseau de présence. De plus, il détient des notions dans l'utilisation de l'ordinateur.

Lieu de travail: Montréal.

TECHNICIEN EN ESTIMATION

CONCOURS: 78-077-02-J-1

Le poste:

Le travail se situe au niveau de l'implantation d'un système d'information et de techniques qui permettent la production d'estimations réalistes pour l'ingénierie des projets de lignes de transport d'énergie.

Le titulaire analyse et évalue les méthodes et les techniques d'estimation en vigueur; collabore à un contrôle dynamique des coûts; codifie les coûts estimatifs et établit des normes d'estimation, participe à la standardisation des coûts des projets de lignes de transport; crée une banque de données et de statistiques et s'assure qu'elles sont continuellement à jour.

Le candidat:

Il est diplômé d'un CEGEP dans une discipline technique pertinente. Il possède des notions dans l'utilisation de l'ordinateur ainsi qu'une bonne connaissance des outils modernes de gestion et d'estimation.

Lieu de travail: Montréal.



Collège de Chicoutimi

du Collège Régional
du Saguenay-Lac-St-Jean

PROFESSEURS

DÉPARTEMENTS

Tech. inhalothérapie et anesthésie

Tech. de réadaptation

Tech. infirmières

Mathématiques

Physique et géologie

Tech. de génie civil

Électrotechnique

Géographie

Psychologie

Sciences politiques

Sociologie

Tech. administratives

Informatique

Arts plastiques

(histoire de l'Art)

Langue et littérature

STATUT

temps complet (1)

temps partiel (1)

remplaçant (1)

temps complet (4)

temps partiel (1)

temps complet (3)

remplaçant (1)

temps partiel (1)

temps complet (1)

temps complet (1)

(général)

remplaçant (3)

(2 en Architecture

et 1 en tech. génie civil)

temps complet (3)

chargé de cours (1)

temps partiel (1)

temps partiel (1)

temps partiel (1)

temps partiel (1)

temps partiel (1)

temps partiel (1)

temps partiel (1)

Faire parvenir votre curriculum vitae avant vendredi le 2 juin 1978 à:

CONCOURS: (indiquer la discipline)
Direction du personnel
Collège de Chicoutimi
534 est, Jacques-Cartier,
Chicoutimi



Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Public Service
Canada

PSYCHOLOGUE

Traitement: \$19 288 — \$24 411 (en révision)

No de référence: 78-78-PSTP-OC-PSC-08-1 (110)

Commission de la fonction publique du Canada
Centre de psychologie du personnel, Ottawa (Ontario)

Fonctions

Le titulaire doit planifier et exécuter des programmes de développement et de validation de tests incluant analyses de tâches, élaboration des spécifications des tests, rédaction d'item, analyses d'item et études de validité, liés au processus de recrutement et de sélection dans la Fonction publique du Canada.

Conditions de candidature

Les candidats doivent posséder une maîtrise en psychologie, de préférence en psychologie industrielle. Ils doivent aussi avoir de bonnes connaissances des statistiques (descriptives, inférentielles et multivariées) de la psychométrie, des schémas expérimentaux ainsi que des documents relatifs au personnel, à la sélection et à la dotation. Une expérience pratique en développement de tests serait un atout précieux. La connaissance du français est indispensable.

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Michel Matte

Programme des professions scientifiques, libérales et techniques, Commission de la fonction publique du Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Date limite: le 15 juin 1978

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Québec revisera sous peu la loi sur les coopératives d'épargne

Rouleau plaide en faveur de l'engagement social des Caisses

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Le mouvement Desjardins doit travailler à ce que les biens soient mieux répartis à long terme entre l'ensemble de la collectivité québécoise et il doit se préoccuper des problèmes économiques et sociaux de la société québécoise, en particulier du problème du logement.

Ce sont là deux conclusions tirées par le président de la fédération de Québec des caisses

populaires au terme du 13^{ème} congrès provincial achevé hier midi à Québec. Alfred Rouleau a souligné que les gérants et les commissions de crédit des caisses pop savent que les familles aux revenus faibles et moyens ont des difficultés pour se loger correctement au Québec et qu'ils doivent exercer leurs responsabilités d'hommes et de citoyens pour solutionner ce problème.

Par ailleurs, M. Rouleau a annoncé aux 1,200 délégués

des caisses populaires que le gouvernement avait accepté de réviser rapidement certains articles de la loi sur les caisses populaires. Jusqu'ici, on s'attendait à ce que l'ensemble de la loi soit seulement révisé à l'automne 78 ou au printemps 79, en même temps que le code civil. Dans un télégramme adressé à M. Rouleau, Mme Lise Payette, ministre des coopératives, consommateurs et institutions financières a annoncé que ces

amendements seraient déposés incessamment à l'assemblée nationale. Le ministre a aussi assuré le mouvement Desjardins que le gouvernement était prêt à mettre des moyens pour développer le mouvement coopératif et en particulier les caisses d'épargne et de crédit.

Dans un discours enflammé, Alfred Rouleau a exhorté les membres du mouvement Desjardins de promouvoir le système coopératif à travers des

activités économiques et de se solidariser des autres secteurs coopératifs. "Les dirigeants, les employés et les cadres doivent montrer une compréhension intelligente de ce qui se passe autour de nous," a notamment dit le chef du mouvement Desjardins. Entre le système capitaliste et le système totalitaire, la coopération représente une alternative pour la société, alternative dont Alfred Rouleau a évoqué le caractère révolutionnaire dans les premières années du mouvement Desjardins. Rappelant la récente déclaration du conseil des évêques, M. Rouleau a stigmatisé les inégalités entre unions régionales, entre caisses populaires et surtout entre différents secteurs coopératifs. Il a aussi souhaité que les coopérants puissants comme le mouvement Desjardins ou la coopérative Fédérée puissent aider les jeunes secteurs coopératifs, motivés pour défricher, et bâtir de nouvelles entreprises." Les coopératives de consommation pourraient ramasser une partie de nos sociétés", a lancé le président de la fédération.

En fait, toute l'animation créée par la préparation des congrès régionaux et du congrès provincial sur le développement coopératif dans le Québec contemporain a déjà produit des effets dans certaines caisses et certaines unions régionales. "Un des objectifs du congrès 1977-78 était de faire évoluer les mentalités et les esprits", a dit Alfred Rouleau qui prévoit que les idées d'intercoopération feront leur chemin.

Dans l'union régionale de Trois-Rivières par exemple, habitation, consommation et surtout implication dans le milieu ont été particulièrement relancés par le congrès régional de novembre dernier. "Depuis deux mois, a démarré une coopérative d'habitation dans laquelle trois caisses sont impliquées" dit M. Henri-Paul Trudel, directeur général de l'union. "Les caisses ont embauché un animateur qui va à la recherche des futures coopérants intéressés par cette rénovation" souligne M. Trudel.

"Par ailleurs, une quinzaine de caisses sur 26 se sont engagées à promouvoir le futur Cooprix. Non seulement elles acceptent de financer le Cooprix et de prêter aux membres pour les parts sociales de \$100, mais elles se sont engagées, sans enthousiasme il est vrai, à aider au recrutement des consommateurs", dit M. Trudel pour qui ce troisième point est de loin le plus important car il est toujours facile à une caisse de prêter mais difficile de s'impliquer humainement.

Enfin, l'union régionale de Trois-Rivières vit un après-congrès tonique, où les idées passent en actions. Bientôt, les responsables de l'union vont recueillir toutes les initiatives prises par les caisses depuis le congrès. "Chaque caisse a du faire un effort pour aider des projets qui satisfont les besoins, du milieu, que ce soit pour l'âge d'or ou pour les handicapés" précise M. Trudel. L'union régionale de Trois-Rivières a justement confié à une équipe la responsabilité de la participation, c'est à dire de la démocratie dans les caisses. Parlant de l'effort sur la formation des dirigeants des caisses, Henri-Paul Trudel se demande si le mouvement Desjardins n'est pas en train de vivre un retour aux sources. "A long terme, la survie du mouvement Desjardins passe par là, par cette alternative sociale qu'offre la coopération. Ce ne sont pas les taux d'intérêt qui vont nous sauver", souligne M. Trudel. Suggérant des cours de coopération au Cegep, le directeur général souhaite que le ministère de l'éducation reconnaisse la coopération comme un élément important de la société québécoise.

Dans d'autres unions régionales, d'autres secteurs sont en vedette, en complément des secteurs habitation et consommation, qui intéressent

l'ensemble du mouvement, semble-t-il. Le congrès régional de l'union de Chicoutimi a relancé le financement des chantiers forestiers coopératifs, dont cinq sont financés pour environ \$500,000. De plus, une action commune des secteurs coopératifs a pu lancer un cours de perfectionnement pour les travailleurs forestiers depuis janvier dernier. L'union recommence aussi à financer l'agriculture, précise M. Jean-Eudes Bergeron, directeur général de l'UR de Chicoutimi, qui cherche à collaborer plus étroitement avec les Ateliers agroforestiers.

Le Saguenay-Lac Saint-Jean est un haut lieu de l'intercoopération au Québec puisque depuis cinq ans 165 coopératives sont réunies en un conseil d'intercoopération qui se préoccupe en ce moment d'aider les Cooprix, les camionneurs artisans, la coopérative funéraire qui vient de se former à Chicoutimi et de mieux informer la population. Deux coopératives d'habitation "Groupe de Ressources Techniques" ont été fondées dans la région et deux autres sont en projet à Roberval et Jonquières.

Fortement impliquée dans le financement maritime, l'union régionale de Gaspésie favorise le regroupement des coopératives de consommation existant dans les quatre secteurs gaspésiens et aux Îles de la Madeleine M. Raymond Audet, directeur régional, a par ailleurs reçu le mandat du congrès régional de bâtir une "table intercoopérative" où l'on retrouverait toutes les coopératives de Gaspésie. Parmi elles, une coopérative d'alimentation qui vient de naître à Ste-Anne des Monts avec l'aide de la caisse populaire.

Ces quelques exemples, montrent que, lentement progresse une certaine implication des caisses pop envers la réalité québécoise et envers l'idéal coopératif. Le mouvement Desjardins est né pour aider les plus défavorisés de la société et Alfred Rouleau a demandé aux 17,000 dirigeants du mouvement s'il fallait attendre qu'il y ait de la violence pour que le mouvement se préoccupe de régler les problèmes des citoyens les moins bien lotis.

D'ici un mois, la synthèse du travail en tables rondes sera terminée et les dirigeants du mouvement connaîtront mieux les désirs de la base sur les implications dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la forêt, de l'habitation, de la transformation industrielle et de la distribution alimentaire. Ce sont les douze congrès régionaux tenus à l'automne qui ont surtout fait la richesse et la particularité de la consultation 77-78.

Il n'est pas sûr que le bilan 78 soit aussi positif que celui du précédent congrès, celui de 1973. Alfred Rouleau a souligné lors de son allocution finale que la formule de minitables rondes introduite en 1973 avait amené un bilan très positif et que cette année encore, l'intensité de la participation depuis l'automne alimenterait les prochaines assemblées des caisses, des unions et de la fédération.

La concertation de 1978 pourrait amener plusieurs décisions importantes, notamment dans le domaine agricole. Avec la réforme du crédit agricole projetée par le gouvernement, les caisses populaires seront de plus en plus

solicitées pour des prêts allant jusqu'à \$250,000 et même 450,000. Aussi s'apprête-t-on à créer une nouvelle institution soit provinciale, soit régionalisée, pour alimenter ces prêts aux agriculteurs. De plus, toutes les institutions du mouvement et même la pratique financière des caisses sont peu ou prou influencées par les travaux menés pendant les trois jours du congrès provincial, même si la multiplicité des lieux de décisions rend toute prévision difficile.

Faut-il ou non que le mouvement Desjardins tienne des congrès, dont le coût est très élevé? Remettre en question la tenue des congrès pour un mouvement de 3,5 millions de

membres n'est pas superflu. Comme les caisses s'adaptent à la technologie bancaire la plus moderne et jouent avec l'informatique, la démocratie coopérative peut sans doute prendre d'autres voies que le congrès traditionnel. La forme de cette démocratie des années 80 reste à inventer. Et l'école de coopération qu'est l'engagement dans le mouvement Desjardins reste à perfectionner pour que réellement les sommes d'énergie et de savoir mobilisées par la consultation de milliers de personnes aient un effet quotidien sur les décisions prises par les gérants et les administrateurs des caisses et des unions.

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 18

Directeur général Équipements lourds

Environ \$45,000 plus boni

Notre client est une des grandes entreprises québécoises dont le succès est fondé sur une technologie avancée et une stratégie commerciale dynamique. Le directeur général recherché sera responsable d'une division importante fabriquant et distribuant des équipements lourds, en Amérique du Nord et dans plus de 60 pays, et dont les ventes excèdent \$15 millions.

Relevant du président, vous dirigerez l'ensemble des opérations de l'entreprise afin d'en accroître la rentabilité et la position concurrentielle sur le marché. Vous élaborerez la stratégie générale de croissance, particulièrement en ce qui a trait à la fabrication, à la diversification des produits et au marketing.

Votre carrière, jusqu'ici, reflète un sens poussé des affaires et des talents supérieurs en administration générale. Vous désirez relever de nouveaux défis afin de mettre en valeur votre habileté à planifier et diriger une organisation où vous serez responsable des profits et des pertes. Vous êtes bilingue et votre expérience acquise en milieu industriel d'équipements lourds, serait particulièrement pertinente à ce poste d'importance stratégique.

Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Guy N. Djandji, vous référant au dossier 1098.

Rourke, Bourbonnais & Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Montreal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

GÉRANT POUR LA VILLE DE BEACONSFIELD, QUÉBEC

Cette municipalité bien établie de la région de Montréal, possédant tous les services, est en grande partie résidentielle et compte une population de 22,000 habitants. La municipalité requiert les services d'un gérant se rapportant directement au Conseil. Afin de remplir ce poste d'officier administratif en chef, le candidat doit avoir une expérience reconnue comme administrateur, de préférence dans le domaine des affaires municipales, et il doit également être parfaitement bilingue.

Les candidatures seront considérées strictement confidentielles et devront être envoyées à:

MacGillivray & Associés, Conseillers en administration, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec, H3B 3T9

LA COMMISSION SCOLAIRE DE VICTORIAVILLE

OFFRE D'EMPLOI NO 78-10

PRINCIPAL-ADJOINT POUR L'ÉCOLE INSTITUTIONNELLE LE MANÈGE-PIE X

CLIENTÈLE: Environ 610 élèves de niveau maternelle et primaire.

CRITÈRES:

- 1.- Avoir un minimum de 16 années de scolarité.
- 2.- Avoir un permis d'enseignement décerné par le M.E.Q.
- 3.- Avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement (au moins trois (3) années au primaire).
- 4.- Aptitudes pour les relations humaines.
- 5.- Aptitudes pour l'administration et l'organisation scolaire.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 juin 1978 à:

Denis Luneau, Directeur Général, Commission scolaire de Victoriaville, 42, rue Monfette, Victoriaville G6P 1K3

DIRECTEUR/TRICE DU CONTENTIEUX

Rôle du titulaire: Fournit les services juridiques nécessaires pour l'application des divers mandats confiés à l'Office de la construction du Québec.

Responsabilités: Sous l'autorité du Directeur Général adjoint — administration Planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de son service en matière de ressources humaines, financières et matérielles. Agit comme personne ressource et conseille la direction générale sur toute interprétation ou avis juridique. Informe les divisions-programmes et opérations sur toute décision judiciaire ayant des implications sur l'administration des mandats confiés à l'Office. Peut confier à des avocats correspondants l'exécution des services juridiques autorisés par l'Office.

Qualifications: Membre en règle du Barreau du Québec. Possède un minimum de 10 ans d'expérience tant au niveau de la pratique du droit qu'au niveau de l'administration des services juridiques. Une connaissance de la législation relative à l'industrie de la construction serait un atout.

Rémunération: Aux environs de \$33,000

Les candidats (es) intéressés(es) feront parvenir leur curriculum vitae au:

Service du Personnel, Office de la construction du Québec 3530, rue Jean Talon ouest, Montréal, Québec H3R 2G3

Office de la construction du Québec

OCCQ

OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR GÉNÉRAL

LA COMMISSION SCOLAIRE LA NEIGETTE COMTE DE RIMOUSKI

La commission scolaire La Neigette qui dispense l'enseignement de niveau élémentaire à une clientèle de plus de 5,000 élèves, recherche un Directeur général.

ATTRIBUTIONS: L'emploi de Directeur général d'une commission scolaire comporte la responsabilité totale de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation de l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme) pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activités suivants: l'enseignement, la vie étudiante, le personnel les finances, l'équipement, l'informatique, le secrétariat général, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ: Les qualifications minimales requises pour l'emploi de Directeur général sont les suivantes:

- a) Diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle.
- b) Dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre.
- c) Une habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes.

TRAITEMENT ANNUEL: Selon la politique administrative et salariale du personnel hors-cadre.

Les personnes qui désirent offrir leurs services doivent présenter leur curriculum vitae complet avant le 9 juin 1978 à l'adresse suivante:

Comité de sélection a/s Monsieur Emmanuel Roy, Président, commission scolaire La Neigette Case postale 11 Saint-Fabien (Rimouski).

Q L'eau potable c'est important

AGTE

FLORIDE

CONDOMINIUM FORT LAUDERDALE / POMPANO

\$34,000.00 à \$37,000.00

Complexe de 2 étages, 2 chambres à coucher, 2 chambres de bains. Centre récréatif, piscine, tennis, etc. 15 minutes de l'océan, 15 minutes du Pompano Fashion Square. Occupation immédiate. Construit et vendu par Jean-Louis Lacerle, constructeur canadiens-français, établi en Floride depuis 1960.

Tél. 656-6846 entre 17 et 22h. Le Soir Fort Lauderdale/Pompano: 305-781-6110 / 305-771-1572

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

CERTIFICATS

9 1/2%

3 ANS placement et intérêts garantis
4-5 ANS aucuns frais

Un dépôt minimum de \$500., placé durant 4 ans avec l'intérêt versé annuellement, vous rapportera **\$190.00** en intérêts.

Intérêt composé: 9 1/4% Un dépôt minimum de \$500., placé durant 4 ans à intérêt composé annuellement, vous rapportera **\$212.25** en intérêts à échéance.

*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Épargne.

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, av. McGill College, Montréal, tel. 878-3351
401, boul. Labelle, Place Rosemere, tel. 621-0715
6633, rue Sherbrooke est, Montréal, tel. 253-1720

DEMAIN CHEZ OGILVY

Rencontrez Alice Brunel-Roche, auteur de "La Haine entre les dents" de midi à 13 h. 30 à notre Coin du livre

LA HAINE ENTRE LES DENTS

Alice Brunel-Roche

Poétesse québécoise dont la réputation n'est plus à faire, Alice Brunel-Roche vous présentera son premier roman. C'est le récit, sous la forme d'un journal, d'une jeune femme très pauvre de Hochelaga. Née avec le siècle, encore adolescente, elle décide de faire sa médecine. À l'époque et dans son milieu, c'est impensable, mais elle y parvient. Histoire captivante et réaliste, elle n'en cède en rien, pour autant, à la poésie. Venez rencontrer Alice Brunel-Roche qui se fera un plaisir de signer votre exemplaire. **\$8.95**

au coin du livre, rez-de-chaussée 1307 ouest Ste-Catherine

OGILVY

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots... Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes... S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

Chaque parution coûte \$5.40 le pouce... Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 21

APPARTEMENTS À LOUER

GRANDS 1 1/2 DE LUXE PENSION COMPLÈTE

- Salle de repos, Salle d'exercices, Piscine intérieure chauffée, Salle à manger, Système intercom, Garage intérieur chauffé, Câble de T.V. disponible, A proximité de l'Hôpital Bellechasse, Salons communautaires avec T.V. couteurs, 2 ascenseurs, Sauna, Tapis et draperies, Cuisinières et réfrigérateur, Construction insonorisée, Entièrement à l'épreuve du feu, Chauffage à l'électricité

RÉSIDENCE DU JARDIN BOTANIQUE INC 5930 Boulevard Pie IX MONTRÉAL

NE SIGNEZ PAS AVANT D'AVOIR VU! PLAZA OASIS Plaza Oasis et ses aubaines, située à proximité du centre Vertu. Luxueux et grands appartements...

APPARTEMENTS À LOUER

DUVERNAY

VAL-DES-ARBRES 3 1/2 et 4 1/2 neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.

HAUT DE DUPLEX

4 1/2 Via rue Victoria, St-Lambert. \$205-\$220-\$230-\$245. 671-1235

APPARTEMENTS À LOUER

4780 Jean Brillant, coin Victoria, proche université de Montréal, immeuble moderne...

ST-URBAIN

près Sherbrooke ouest, alcôve 1 1/2, 2 1/2 et 3 1/2 à louer, ascenseur, piscine intérieure, sauna, buanderie...

N.D.G. près Côte-St-Luc

2 1/2 et 3 1/2 à louer, ascenseur, buanderie, meublé ou non, avec ou sans tapis, commun, près des transports en commun...

LONGUEUIL

5 1/2 haut de duplex avec foyer, chauffé, eau chaude, taxes payées, stationnement privé...

JARDINS St-Lambert

de luxe, 3 1/2, 4 1/2, 2 piscines, tennis, sauna, ascenseurs, utilités gratuites, taxe d'eau payée...

AHUNTSIC

2 1/2 luxueux, chauffé, meublé, bar, foyer, après 4 hrs. Tél.: 384-3124

APPARTEMENTS À LOUER

Emménagez à LaCité... et commencez une nouvelle vie. Vous pouvez louer un studio ou un logis comprenant jusqu'à quatre chambres à coucher...

350 ouest, rue Prince Arthur (à l'angle de l'avenue du Parc) A proximité du métro Place des Arts. 845-4173

APPARTEMENTS À LOUER

Bachelors, 1 1/2, meublé, électricité et taxes payées, de \$135 à \$175. Via rue Victoria, St-Lambert. 671-1235

Côte-des-Neiges

3955 St-Kevin, nouveau 1 1/2, 3 1/2, garage, chauffé, électricité payée, ascenseur, équipé, meublé et non-meublé...

ST-LAMBERT

Préville, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, pour 1er juillet, dans immeuble récent, insonorisé, avec piscine, réfrigérateur et cuisinière fournis...

ÉDOUARD-MONTPÉTI

devant l'université, impeccables, 3 1/2 \$210, 4 1/2 \$265, 5 1/2 \$380-9008 - 737-2519

APPARTEMENTS À LOUER

Outremont, grand 4 1/2, 6e étage, vue sur la montagne, 2 pas d'université de Montréal, appareils ménagers, garage...

ST-Lambert

3 1/2, 4 1/2, modernes, moquette, piscine, sauna, cuisinière et réfrigérateur, \$215 et \$245 taxes incluses...

ÉDOUARD-MONTPÉTI

2541, 3 1/2, rénové, chauffé, eau chaude, \$245-521-0163

JARDINS St-Lambert

de luxe, 3 1/2, 4 1/2, 2 piscines, tennis, sauna, ascenseurs, utilités gratuites, taxe d'eau payée...

AHUNTSIC

grand 4 1/2, très propre, semi-sous-sol, cour gazonnée, 1 minute du métro Sauvé...

CÔTE-DES-NEIGES

haut duplex, 6 1/2 eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, près autobus, libre 1er juillet...

BEAU

4 1/2, idéal pour jeune couple, près de Wilderton, chauffé, équipé, 737-2112

4 1/2 de luxe

sauna, piscine, etc. Tous services inclus, jardin de Coulange. Tél.: 683-7753

APPARTEMENTS À PARTAGER

Côte-des-Neiges, 1 gradué universitaire, (H.E.C.) à un grand 1 1/2 moderne et meublé...

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

APPARTEMENT à louer à Paris aussi chambre d'enfant. Champs Élysées 15 juin au 15 juillet...

ANIMAUX À VENDRE

AUBERGE DES FAVORIS DE L'HOMME

Ne le faites pas tout simplement garder, mais pour le même prix, offrez des vacances à votre favori...

CHALET À VENDRE

Chalet-maison, 5 pièces, chauffage électrique foyer en pierres des champs. Magog. Après 6 hrs. Tél.: 819-843-5629

CANTONS DE L'EST

lac Brompton, 20 milles de Sherbrooke, chalet 50 x 32, hiversé, chauffage électrique, foyer, 3 chambres à coucher...

CHALET hiver été

au bord du lac Memphrémagog et à quelques minutes du Mont Orford...

Vendée, chemin privé pour lac Cameron

3 chambres à coucher, été hiver, garage, grand terrain. Tél.: 1-348-0519

Lac l'Achigan

bord de l'eau, belle plage sable naturel, chalet hiver-été, garage, prix à discuter...

CHALET À LOUER

LAC PIERRE, 55 milles de Montréal, 9 chambres à coucher avec lavabo, plage superbe...

SAINT-AGATHE

Vacances-repos, luxueux bavarois, flanc de montagne, cheminée pierres, toit cathédrale...

Laurentide

Lac Notre-Dame, 50 milles de Montréal, bord de l'eau, isolé, tranquille, pittoresque...

Ste-Agathe

4 chambres tout équipé, foyer, disponibilité bord du lac, piscine, grand terrain...

Lac St-Joseph

près de Québec, plage privée, 4 chambres à coucher, 1.700 (famille), 875-3390...

Ste-Agathe Sud

au sommet du Domaine Chantecclair, chalet suisse, 3 chambres à coucher...

Lac Noir

St-Jean-de-Matha, grand chalet bord du lac, grand terrain, foyer, soirs: 672-3761

CHAMBRES À LOUER

Avenue Esplanade, 4407 face au Mont-Royal. Grandes chambres, tout compris. Tél.: 844-5077

COMMERCE À VENDRE

DEPANNEUR, VARIÉTÉ, chiffre d'affaires \$132.000, par année, foyer \$500, par mois...

CONDOMINIUM À VENDRE

St-Adèle, particulier, bord du lac Rond, maison en copropriété, 3 chambres, tapis, décoré...

DEMANDES D'EMPLOI

Graphisme, design pour l'impression de vos affiches, T-shirt, et autres. Demandez: Mario Beaudet, designer. 484-1864

DÉMÉNAGEMENTS

PETITS déménagements de 1 1/2 à 4 1/2, estimation gratuite, assurance. Mtl, Rive Sud. Demandez: Jean-Paul 670-7729

APRÈS DÉMÉNAGEMENT

A bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite. 761-3431

DIVERS

VOUS PERDEZ DES APPELS IMPORTANT PHONATIC Répondeurs automatiques Sanyo et Doro.

CANOTS, VOILIERS, CAMPING

Bas prix! 336-4797 1000 Guoin O.

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest, ébéniste, spécialiste en finition et restauration de meubles de style, antiques et modernes...

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusiers armoires, coffre-fort neuf et usagé...

ÉQUITATIONS

Manège St-Marc, Camps d'équitations, été 78. Le reste quelques places pour les camps du mois d'août...

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Monsieur Baignoire SOLUTION PERMANENTE POUR QUOI RÉMPLACER VOTRE BAIGNOIRE?

MENUISERIE générale

plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041

ENTREPRENEUR plâtrier

prendrait réparations de plâtre, ciment, stucco, gyproc, rénovation salle de jeu...

FERMES À VENDRE

FRELIGHSBURG DUNHAM Fermes et fermettes de toutes grandes régions du MONT-PINACLE...

Fermette pièces sur pièces

excellent état, chauffage électrique et bois, vue sur fleuve et St-Jean-Port-Joli...

Ferme de 200 arpents

dont 150 boisés, maison 8 pièces, grange, grand lac artificiel, ensemencé truffes...

LIVRES

40.000 livres à liquider. Niveau universitaire, tous sujets, AV. 1800, 19e siècle surtout...

LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC EST Bord de feu, 4 1/2, à l'épreuve du feu, chauffé, eau chaude, T.V. câblé...

LOGEMENTS DEMANDÉ

Personne sérieuse cherche grand 3 1/2, propre, paisible, semi-meublé, très ensoleillé...

MAISONS À LOUER

QUÉBEC, meublé, cottage 10 pièces, foyer, garage, terrain boisé. Prés écoles, meublé avec oeuvres des meilleurs designers...

Occasion unique d'obtenir une franchise

Pas de compétition. Disponible maintenant dans la plupart des villes du Québec. Trés bon revenu sur investissement de \$25.000...

LONGUEUIL

A louer 4 1/2, 5 1/2 près de CTCUM. 1971 St-Georges. Robert Vian 651-5300

2061, Nicolet, 3 pièces

logis refait au complet. 3 étages. Vacant. Références. \$110. 523-9805

OFFRES D'EMPLOIS

RÉCEPTIONNISTE Centre-ville Un important cabinet de Comptables Agréés recherche une réceptionniste d'expérience.

Ce/cette dernier/ère partagera l'opération d'une console SG-1

de 13 lignes avec une autre personne et participera à certaines tâches administratives.

Le/la candidat/e idéal/e a une personnalité agréable

de belles manières et quelques années d'expérience dans l'opération d'un système téléphonique d'importance.

L'atmosphère de travail est plaisante et les conditions de travail sont très intéressantes.

Pour un rendez-vous communiquer avec Mme Thérèse Fournier au 281-1135.

MALLETTE, GIROUARD, LETENDRE LTÉE

Conseillers en administration Case Postale 211 1 Complexe Desjardins Montréal, Québec H5B 1B3

SECRÉTAIRE BILINGUE

pour une association professionnelle centre-ville (métro Peel) Excellente connaissance du français écrit. Capable rédiger, corriger et occasionnellement traduire...

Mme Guéreau 288-4277 de 9 hrs à 16:30

LOGEMENTS À LOUER

Côte-des-Neiges, bas duplex, 7 1/2 chauffé, 2 1/2 salles de bain, luxueusement décoré...

PIERREFONDS

est, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, taxes payées, proximité train, autobus...

LASALLE

rue des Oblats, près du Pont Mercier, 5 1/2 non chauffé, \$280.00 par mois avec garage chauffé...

4 1/2 ou 3 1/2 à Longueuil

libre immédiatement, chauffés, 1 mois gratuit, \$195 par mois...

St-Léonard

20 minutes métro Viau. 3 1/2 chauffé, juillet, \$170. endroit tranquille, idéal couple sérieux...

St-Léonard

4 1/2 et 5 1/2 dans luxueux duplex chauffé, garage disponible. Tél.: 486-7011

Laval

Ste-Rose, grand 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, tout confort, domaine champs Fleury, disponible immédiatement...

Près de l'université de Montréal

endroit paisible haut de duplex, 5 1/2 chauffé, frais peint, libre eau chaude, laveuse-sécheuse, cuisinière, réfrigérateur...

Ville St-Laurent

à louer, 4 1/2, 5 1/2, arret d'autobus, devant la porte. Poêle, réfrigérateur, chauffé, toutes taxes payées...

ST-DENIS

près métro Beaubien, 3 1/2, 1er plancher, chauffé, éclairé, eau chaude fournie. Tél.: 272-4650

OUTREMONT

rez-de-chaussée, 5 1/2, pièces studio au sous-sol. Salle de bain, planchers, murs, rénovés...

ST-DENIS

près métro Beaubien, 3 1/2, 1er plancher, chauffé, éclairé, eau chaude fournie. Tél.: 272-4650

MAISONS À LOUER

QUÉBEC, meublé, cottage 10 pièces, foyer, garage, terrain boisé. Prés écoles, meublé avec oeuvres des meilleurs designers...

OFFRES D'EMPLOIS

PHARMACIEN PHARMACIENNE Désirons Pharmacien ou Pharmacienne diplômé(e), bonnes conditions de travail et bon salaire.

COMMIS COMPTABILITÉ

Compagnie recherche commis, département comptabilité, dactylo, connaissance de l'anglais, 2 ans d'expérience...

COMPTABLE

Bilingue avec expérience dans la gestion d'immeubles. Appelez: 735-0314

DELEGUES

Informateurs auprès de la femme avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans. Travail de jour de 9 hrs à 4 hrs...

PETITE école privée

niveau élémentaire recherche professeur, bilingue avec expérience 1er et 2ème cycle de l'élémentaire...

STENO-DACTYLO

bilingue, pour travail général de bureau, 3 jours par semaine. Sherbrooke ouest et Caven-dish...

PETITE école privée

niveau élémentaire recherche professeur, bilingue avec expérience 1er et 2ème cycle de l'élémentaire...

COUPLE demandé pour travail à temps partiel

2 soirs par semaine. Tél.: 678-8166

POSTES ouverts à temps partiel

pour gens sérieux et ambassadeurs dans le domaine des relations publiques. Tél.: 334-7348

Vendeur(euse) demandé(e) pour emploi de fin de semaine

dans un magasin de meubles. Expérience dans la vente en général. de préférence 20 ans et plus. 6320 St-Hubert

Assistante(e) dentaire

chez un chirurgien. Centre-ville, avec ou sans expérience. Ecrire C.P. 117 Brossard, dossier C-168

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Abaissement 10 1/4%, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Grille de mots croisés avec numéros 1 à 12.

Horizontalement

- 1-De l'Equateur. 2-Propre aux muscles. 3-Partie tombante et flottante d'un vêtement... 12-Expri-me ce qu'une personne a cessé d'être...

Verticalement

- 1-Preneur à emphytose. 2-Voie publique entre l'eau et les maisons... 3-Lichen filamenteux...

Solution d'hier

Grille de mots croisés avec numéros 1 à 12 et lettres correspondantes.

Sauf dans le secteur ouest de Montréal

Le prix des maisons remonte lentement

Selon la Chambre d'immeuble de Montréal, le marché immobilier du Montréal métropolitain a continué de s'affermir au cours du trimestre se terminant le 30 avril 1978. Les statistiques publiées hier par la Chambre d'immeuble indiquent que le prix moyen d'un immeuble résidentiel vendu par le truchement du Service d'inscription multiples (MLS) au cours de février, mars et avril, a augmenté de 3,8% soit de \$35,753 en 1977 à \$37,108 en 1978.

par rapport à \$43,945 il y a un an. Laval accuse une augmentation de 2%, de \$36,470 en 1977 à \$37,182 durant la même période en 1978. Montréal Est comprenant Montréal Nord, St-Léonard, Anjou, et Pointe-aux-Trembles accuse un déclin de 1,1% de \$39,580 en 1977 à \$39,142 en 1978. La Rive nord signale une augmentation de 0,1% de \$36,253 en 1977 à \$36,284 en 1978 tandis que la Rive sud accuse une augmentation de

3,8% de \$35,758 en 1977 à \$37,108 en 1978. Selon le président de la Chambre d'immeuble de Montréal, le prix moyen des immeubles dans les régions de l'Ouest de Montréal et le Lakeshore commence à regagner le terrain perdu depuis le début de 1977. Il a souligné que le prix des propriétés résidentielles continueront d'augmenter en raison de la pénurie actuelle de construction nouvelle et de l'augmentation des coûts de la main-d'oeuvre,

d'entretien et autres frais. M. Guesnel ajoute que l'accroissement actuel des prix des propriétés ne saurait se réaliser au même rythme que la baisse enregistrée dès le début de 1977. La Chambre rapporte que les disponibilités de fonds hypothécaires à la fin d'avril varient, les institutions prêteuses les qualifiant d'adéquats à abondants. Les taux varient de 10 1/2% à 11 1/2% selon le genre de propriété, la durée de l'hypothèque, la mise de fonds ini-

ciales et la situation financière de l'emprunteur. La Banque de la Colombie-Britannique a annoncé hier que le solde de ses revenus avant impôts a atteint \$4.4 millions au cours des six premiers mois de l'année, soit une augmentation de 20,9%. Par rapport au premier semestre de l'année précédente. Après impôts, le solde se situe à \$2,5 millions, une amélioration de 19,5%. L'actif de la banque a augmenté de plus de 34% pour atteindre \$1,38 milliard comparativement à \$1,02 l'année précédente. Comme le nombre d'actions en circulation a augmenté de 22% au cours des six premiers mois de l'année, le profit par action est tombé de \$2,14 à \$2,03. L'émission d'actions de la Banque a surtout servi jusqu'à maintenant à ouvrir des succursales dans l'Ouest du pays. Au cours des six prochains mois, la banque planifie l'ouverture de cinq autres succursales, trois en Colombie-Britannique et deux en Alberta.

Les Etats-Unis ont vendu 300,000 onces d'or à \$180

WASHINGTON (AFP) — La trésorerie américaine a adjugé mardi soir 300,000 onces d'or, soit la totalité de ce qu'elle mettait sur le marché, à des prix allant de 180.01 à 182.35 dollars l'once, pour un cours moyen de 180.38 dollars l'once. Cette vente, la première depuis 1976, a rapporté \$4.1 millions de dollars à la trésorerie qui avait reçu un total de 212 soumissions portant sur 1,364,400 onces. Ces soumissions s'échelonnaient de 120 à 182.35 dollars l'once. Le gouvernement américain avait annoncé en avril dernier sa décision de vendre de l'or pour contribuer à réduire le déficit de la balance des paiements des Etats Unis. Il avait précisé qu'au cours des six prochains mois il offrirait 300,000 onces de métal précieux à des enchères se déroulant le troisième mardi de chaque mois. Le montant offert serait révisé ensuite, avait-il précisé. Dans les milieux économiques, on considère que ces ventes ont une valeur symbolique dans la mesure où d'une part elles ne rapportent que des sommes limitées au trésor et où elles n'entament guère les réserves de Frot Knox qui s'élevaient à 277 millions d'onces. La décision américaine a néanmoins contribué au raffermissement du dollar au cours des six dernières semaines.

La vente de la trésorerie s'est effectuée à des niveaux nettement supérieurs à ceux enregistrés au début du mois lors des enchères mensuelles effectuées par le Fonds monétaire international, note-on dans les milieux spécialisés. Celles-ci, le 3 mai, s'étaient effectuées à un prix moyen de 170.40 dollars l'once. Depuis cependant, le cours du métal précieux sur le marché mondial a nettement progressé, en partie en raison des événements du Shaba, ajoute-t-on dans ces milieux. Mercredi à Londres en effet, l'or était coté 180.50 dollars l'once, son niveau le plus élevé depuis le début de l'année.

Baisse des revenus de Logistec

Logistec a continué d'enregistrer des pertes au premier trimestre de 1978, soit \$210,000 contre \$277,000 au premier trimestre de 1977. Non seulement les revenus ont diminué par rapport au même trimestre de l'année précédente (\$5.2 millions contre \$5.6 millions) mais le fonds de roulement est maintenant de \$2,193,504 contre \$2,539,616

à la fin de l'année 1977. Cependant la compagnie annonce que l'entrepôt frigorifique est maintenant en opération et qu'il a reçu ses premières cargaisons. Elle se déclare confiante en l'avenir, tout particulièrement dans la division arimage, après la signature d'un contrat de 3 ans entre l'association internationale des débardeurs et l'association

des employeurs maritimes pour les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Le nombre des actions en circulation ayant diminué de 25%, la perte nette par action reste de 14 cents comme au premier trimestre de 1977. On remarque que la perte d'opération a été fortement réduite par la compression des frais d'opération.

Hausse des profits de Gen. Electric

NEW YORK (AFP) — La société General Electric, premier producteur américain d'équipement électrique et électronique, a annoncé hier des bénéfices de 247,8 millions de dollars au premier trimes-

tre 1978 contre 215,4 millions pendant la période correspondante de l'an dernier. Le chiffre d'affaires de General Electric a atteint 4,44 milliards de dollars contre 4,06 milliards. General Electric,

dont le siège est à Fairfield (Connecticut), a une production très diversifiée qui va de l'équipement pour centrales nucléaires jusqu'au matériel médical, en passant par les moteurs d'avions.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte \$3.00, maximum \$5 mois
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de verser la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, on page 20

PERSONNEL
ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieux. Dépliant gratuit.
Tel. 282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. le vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
Trust Royal Courtier
OUTREMONT: Chemin côte Ste-Catherine. Luxueux cottage (1974) idéal pour professionnel, 12 pièces, entrée préparée pour bureau, grand terrain paysagé facile d'accès. R. Thibaudesau 274-9491, 342-4233.
NOUVEAU ROSEMONT: Duplex semi-détaché, construction 1967, 2 grands 5 pièces, plus bachelors, garage, jardin. M.L.S. **HUGUETTE QUÉRETTE** 354-0360, 376-8715.
CANDIAC: Parc Laurier, split-level, 4 chambres à coucher, foyer dans salle familiale, piscine, garage, impeccable. M.L.S. **Germaine Brière** 672-0235, 465-1784.
ROSEMONT: Bungalow de prestige en pierres de tailles. Architecture originale, 11 pièces, 2 foyers, 5 chambres à coucher, 4 salles de bain, belles pièces spacieuses et bien éclairées. Garage 2 pièces. **HUGUETTE QUÉRETTE** 354-0360, 376-8715.
BROSSARD: Maison pour exécutif dans le populaire secteur de Asterville, 4 chambres à coucher au rez-de-chaussée, cuisine en pin nouveau, foyer au salon, garage. **Betty Bosch** 651-4900, 679-4332.
ST-LAMBERT: Superbe cottage situé dans croissance, 10 pièces, piscine creusée, B.B.O. Aucune offre raisonnable refusée. **Janine Béard** 651-4900, 659-3291.
LONGUEUIL: "Domaine Bellevue". Bungalow situé sur rue tranquille, salle de jeu, 2 salles de bain, très propre. Beau terrain et bon prix. **Carol Wilson** 651-4900, 677-7255.

PROPRIÉTÉ À VENDRE
Pourquoi un condominium?
Pour avoir une maison à vous sans avoir à vous en occuper. Le meilleur achat en ville! Unique dans Ville Mont-Royal, il en reste un à vendre. 97% du complexe a été acheté à date.
2 chambres spacieuses (2 salles de bain)
1243 pi. ca., pour \$42,500. seulement
Garage chauffé, appareils de cuisine et d'éclairage compris.
Un espace généreux à prix abordable.
Comprend:
• Chambre principale 18'1/2 x 11'1/2
• V.I.V.O. 18' x 18'1/2 approx.
• 2 ascenseurs • Piscine • Sauna • Gymnase
• Situé ave. Glenarry, tout près du boul. Métropolitain
Sur rendez-vous seulement
Appelez M. Samuels
SOIRS & FINS DE SEMAINE 487-4427
337-4244 26-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
A.E. LE PAGE
IMMOBILIERS WESTMOUNT REALTIES COURTIER
MAGNIFIQUES PROPRIÉTÉS SUR LE BORD DE L'EAU!
BAIE D'URFE: Cottage d'un plan exceptionnel offrant une vue magnifique du Lac St. Louis, de tous les coins de la maison. Prés de tous les services. 145 pieds du bord de l'eau avec mur en ciment et quai pour bateau. \$135,000.
HUDSON: Grand long, bungalow en "L" avec toit cathédrale et magnifique foyer, 5 chambres à coucher, piscine entourée d'un magnifique patio en pierre et tuiles. B.B.O. Conifères stratégiquement placés. Vue magnifique du coucher de soleil sur le lac. Agencement de bois naturel se prête bien à des meubles canadiens. Cottage d'invités avec foyer, cuisine et salle de bain. \$97,500.
OKA: 12000 pieds carrés de terrain magnifique boisé, privé, jardin. **Mme Pierre Brady** 694-1440, Charbonneau 697-4460
ABERCORN: Maison de ferme avec vue sur les montagnes, étangs, nécessitant quelques rénovations. Grange, 3 acres, revenu possible (gravier). \$32,000. **Winifred Chaplin, F.R.I.** Sans frais 1-800-363-1235; soirs: 538-2206.
KNOWLTON: Bolton Glen. Maison moderne en pierres sur 12 1/2 acres de terrain avec ruisseau. Belle vue sur les montagnes et la forêt. 3 chambres, 5 minutes des pentes de ski. \$41,000. **Sue Andrews, Sans frais.** 1-800-363-1235; soirs: 243-5956.
TRÈS PRIVÉ. Vous cherchez la paix et la tranquillité? Nouvelle maison de campagne très spacieuse de 3 chambres à coucher, construction de qualité. Ajoutez votre touche personnelle avec les détails de la finition et relaxez sur un domaine de 3 acres. **Madeline Darrah, Sans frais.** 1-800-363-1235; soirs: 538-2805.
RICHMOND: 3 grandes chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, terrain attrayant et privé de 6 acres, à côté d'une jolie rivière. Plusieurs annexes. Valeur sûre de \$30,000. **Karen Ingmundson** 619-828-2162.
SUTTON: Vieille mais chaleureuse maison de 1840 en briques, sur la rue Principale, avec le charme traditionnel des temps passés. Présentement 2 appartements. Possibilité pour espace commercial. **Winifred Chaplin, F.R.I.** Sans frais. 1-800-363-1235; soirs: 538-2206.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
RICHELIEU
Cottage style anglais, 6 pièces, 2 salles de bain, avec terrain paysagé, près école, église et parc, prix demandé \$48,000, pas d'agent. Tél.: 688-1233, le jour.
27-5-78
PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
Laprairie, 16 logements chauffage électrique, revenu \$40,620. Bâti en 1978 + 31-32. Immeuble La Québécoise, Jean Guy Turgeon 323-8863, 324-9855. 26-5-78
MONTREAL 59 beaux appartements, 3 1/2, avec tous services, incluant ascenseur, chauffage central, près parc Lafontaine. Excellenteaubaine, comptant \$40,000. 253-9300. 8-6-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE
ESTÉREL
Magnifique et unique en architecture maison canadienne meublée avec antiquités. 5 chambres à coucher, 140 pi. au bord de l'eau, 64,000 pi. de terrain boisé et paysagé. Condition impeccable. Pas d'agent.
342-0394
après 6 hres 27-5-78
BAIE St-Paul, maison canadienne, pièces sur pièces, avec vue sur le fleuve. Réparations pour habitation d'hiver. Prix \$20,000. Pour information 418-633-0678. Appelez entre 5 hres et 7 hres p.m. 26-5-78
Cantons de l'Est, Lac Selby, 2 cottages à vendre, face à un lac, 5 1/2 pièces, foyers, bateaux. Très confortable, \$28,000, et \$25,000, aussi maisons de ferme et parcelles de terrains. Immeubles Dwyer Freilshburg Courtier Freilshburg. Tél.: 1-298-5341. 27-5-78
Cantons de l'Est, près de Danville, loin du bruit, maison de campagne, 130 ans, partiellement rénovée, 8 pièces, chauffage air chaud, habitée à l'année longue. Boisées anciennes, cuisine refaite dans le style, terrain 525 x 585, érablières, prix \$32,000. Sans intermédiaire. Tél.: 819-839-2829 après 4 hrs et fin de semaine. 1-6-78
PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE
Eastman, grange aménagée, vue panoramique, système de chauffage, isolation, grande piscine, étang, 5 acres, idéal pour résidence, studio, atelier peinture, céramiste. \$29,500. Conditions faciles. 1-514-297-3163. 29-5-78
A VENDRE OU A LOUER, maison de campagne centenaire avec remise et grand terrain, région St-Césaire à 45 minutes du centre-ville. 733-4924. 29-5-78
Maison de bois rond, 5 chambres à coucher, 4 acres, très privé, lac très propre, meublée, garage, 2 vérandas (moustiquaires) route pavée, 35 mille au nord de Montebello, tél.: 697-8441, 819-525-7283. 29-5-78

TERRAINS À VENDRE
BORD DU RICHELIEU CARIGNAN
Grand terrain 200 x 200, \$16,000 entre 15 et 17 hres. Tél.: 861-7427.
30-5-78

QUÉBEC STE-FOY
A vendre sans intermédiaire, libre immédiatement bungalow, excellent état, 7 pièces, 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain et grande salle familiale et chambre au sous-sol. Terrain 7,750 pi. carrés, boisé paysagé, cascade, humidificateur, broyeur, hypothèque transférable 7%. Près écoles centres d'achats \$61,000.00.
418-683-2844 4-6-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE
Trust Royal Courtier
LAURENTIDES
PRESQU'ÎLE, STE-AGATHE: Propriété 5 chambres, 2 foyers, 3 salles de bain, piscine, 190' bord de l'eau, terrain 1 acre, propriété parti du pays. Très vendeur. **Ben Benoit, 435-3443, 1-819-327-2215 (rés.)**
PIEDMONT: Magnifique cottage, splendide vue sur golf, 4 chambres, 2 cheminées. \$99,000. **Ben Benoit 435-3443, 1-819-327-2215 (rés.)**
ST-ADOLPHE D'HOWARD: Vieille canadienne, avec 5 bachelors 1 & 2 chambres, foyer pierres, 100' bord lac St-Joseph, très bon revenu. \$125,000. **Ben Benoit, 435-3443, 1-819-327-2215 (rés.)** 26-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-BASILE: Impeccable bungalow. Sous-sol fini. Foyer, Garage double. Piscine chauffée. Demandez **Colette G. Laverdière, 653-8659, 653-7841.**
ST-BRUNO: Immense bungalow, 4 chambres, salle à dîner, Garage double. Plus de 10,000 pi. ca. de terrain. Demandez **Colette G. Laverdière, 653-8659, 653-7841.**
ST-BRUNO: Magnifique cottage canadien. Salle à dîner. Foyer central. Isolation supérieure. Beau terrain boisé. Demandez **Colette G. Laverdière, 653-8659, 653-7841.**
ST-MATHIEU DE BELOEIL: 20 minutes de Montréal, 25,000 pi. ca. de terrain, 4 chambres. Sous-sol semi-fini. Poêle Franklin. Garage. Demandez **Colette G. Laverdière, 653-8659, 653-7841.**
ST-JULIE: Impeccable bungalow. Cuisine-dînette très éclairée. Grand terrain clôturé. Patio. Demandez **Colette G. Laverdière, 653-8659, 653-7841.**
TRUST NATIONAL COURTIER 26-5-78

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES
Cherchez maison meublée, à louer du 15 juillet au 30 septembre. Indication: 3 chambres, 1 piscine, Montréal ou les environs. Contactez 747-9915 entre 9 hrs et 6 hrs du lundi au vendredi. 27-5-78
PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES À VENDRE
ST-LÉONARD: bâtisse industrielle, const. 1973. Tout brique. Terrain 87,120 pi. ca. Edifice: 40,850 p.c. Revenu annuel: \$80,403.53. Prix demandé: \$800,000. **Denyse Dubois 625-6977.** IMMEUBLES SUPERIEURS. 26-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-LÉONARD: bâtisse industrielle, const. 1973. Tout brique. Terrain 87,120 pi. ca. Edifice: 40,850 p.c. Revenu annuel: \$80,403.53. Prix demandé: \$800,000. **Denyse Dubois 625-6977.** IMMEUBLES SUPERIEURS. 26-5-78
PROPRIÉTÉS À VENDRE
Lac Labelle, maison style Canadien, 30 ans, 8 pièces meublées, chauffage central, vue panoramique sur le lac, grand terrain. Tél.: 1-819-686-5020. 26-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
BOISE, accessibilité à l'année; avec ruisseau, électricité, située à 20 milles de Bathurst, N.B. - 25 arpents, prix: \$6,500. Pour plus de renseignements, contactez M. Bourque à (506) 344-2274. 27-5-78
EASTMAN, terrain boisé, accessible à l'année, paysage de montagne près des grands centres culturels et sportifs. Droit à une plage coin de 2 chemins, 15,600 pi. carré, entre 5 et 6 hres. 256-4226. 5-6-78
TERRES À VENDRE
MONT-ORFORD: vue panoramique, ruisseaux, boisés, près ski, lacs, 3 à 8 pi. carré. Tél.: frais virés 1-514-297-3163. 29-5-78
VOYAGES
CROISIÈRE à la voile: départ du Lac Champlain pour se rendre à Cape Cod. 23 juin au 14 juillet, 4 places encore disponibles. 687-4870. Demandez: Michel. 29-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
VIEUX LAPRAIRIE, maison briques Circa 1890, toit mansardes, 3 étages, magasin et rez-de-chaussée, 2 logements, au dessus, revenu \$700. par mois. Possibilité octroi-prêt. \$24,000. Pour amélioration secteur historique. Prix: \$43,500. 659-0734. Pas d'agent, libre immédiatement. 1-6-78
OUTREMONT, 401 Stuart cottage, 11 pièces, \$82,500. 274-5983. 27-5-78
ST-HUBERT: cottage luxueux, 2 foyers naturels, sous-sol fini, beau terrain. Contactez Marie-Paule Paradis 651-1000, 670-5790. MONTREAL TRUST COURTIERS. 26-5-78
ST-LAMBERT: résidence de prestige, 4 grandes chambres. Foyer. Garage. Emplacement de choix. Roger Ménard 672-7925, 670-1002. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER. 26-5-78
OUTREMONT: détaché, 5 chambres, bureau avec entrée privée, salle de jeux avec foyer, piscine, \$135,000. Louise Lacas 735-6381, 487-5842. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER. 26-5-78
SNOWDON: cottage S/D 7 pièces, près Chemin Reine-Marie, beau grand jardin. \$42,500. J. Laplante 672-1576, Louise Lacas 487-5842, 735-6381. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIERS. 26-5-78
NDG: cottage 6 pièces, nouveau sur le marché, foyer naturel, garage, \$37,000. J. Laplante 672-1576, L. Lacas 487-5842 / 735-6381. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIERS. 26-5-78
Nouveau-Rosemont, Triplex "75" luxueux, électricité, sous-sol fini, bachelors, garage double. Occupation à discuter. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général Courtier. 26-5-78
Rue Dubé, Montréal-Est, cottage détaché 6 pièces grand terrain. Occupation à discuter. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général Courtier. 26-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
STE-JULIE
Prix réduit! Magnifique split, 8 pièces, garage, foyer, air climatisé, piscine, patio, etc., sur 11,000 pi. ca. de terrain boisé. M.L.S. **Paullette Richard White, 655-1375, 655-2584, (10-44-03).**
LE PERMANENT courtier 26-5-78
DU PROPRIÉTAIRE
JOLIE PROPRIÉTÉ: 8 pièces originales, fonctionnelles et plus encore. \$42,500. Faut voir après 6 p.m. Tél.: 653-7931. 29-5-78
PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-ADELE, particulier bord du lac, Rond chalet town house, 3 chambres, foyer, décoré, tapis, 2 salles de bain, idéal personne âgée, ou seule. Tél.: 679-9893. 19-6-78
Tétrauville, Duplex 2 x 5 1/2 semi-détaché 1969 électricité. Occupation Juillet 78. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général Courtier. 26-5-78
Rigaud à 5 minutes du collège Bourget, cottage, 4 chambres, 1 1/2 salle de bain, paysagé, arbres matures. Prix: \$34,000. 676-6888 ou 1-451-5815. 27-5-78
MONTREAL-NORD, duplex 2 x 5 1/2, coin Parc Sauvé, maison 31 x 40, terrain 40 x 92, grandes pièces, porte de garage automatique, salle de jeu finie avec bar et toilette. Près de polyvalente. Calixa Lavalée, \$65,000, comptant \$15,000. Tél.: 323-1416. 26-5-78
WESTMOUNT: localité centrale, résidence privée, tout équipée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bain, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini, garage pour 2 autos, grand sun deck patio, jardin paysagé, avec terrain libre à côté. Superficie totale environ 12,000 pi. ca. Le tout pour \$150,000.00. Appelez 937-1494 29-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
Montreal Trust courtier 26-5-78
STE-JULIE: AUBAINE - Jolie Canadienne, 6 pièces, 3 chambres, 1 1/2 salles de bain, abri d'auto. Réduit à \$40,000. A qui la chance? **Anna Smith, 653-2496, 653-6686.**
ST-BRUNO: Duplex, stucco & aluminium, 2-4/4 loués, grande véranda isolée 4 saisons, près de tout. **Anna Smith, 653-2496, 653-6686.**
ST-BRUNO: \$49,200. Spacieux bungalow, 46 x 29, plus garage au niveau, foyer, salle familiale. Taxes \$892. Secteur boisé, tranquille, central. **Pauline Martel, 653-2496, 653-3257.**
ST-BRUNO: \$38,500. Plus que propre! Visitez ce bungalow brique à aluminium sans entrées, "bay window", 4 chambres, salon, salle familiale. Terrain 15,000 pi. carrés. Hypothèque 7 1/4%. Taxes \$890. Appelez-moi - **Rose St-Cyr Slough 653-2496, 653-6807.**
STE-JULIE: Petit bijou. Maison brique à aluminium, 5 pièces, foyer Franklin installé au sous sol, plomberie pour future salle de bain. **Anna Smith, 653-2496, 653-6686.**
ST-BRUNO: \$41,000. Occupation immédiate. Split tout brique, 3 ou 4 chambres, salle à dîner, garage, terrain boisé. Secteur tranquille. **Pauline Martel, 653-2496, 653-3257.** Attention professionnels. Pensez dès maintenant à la fin de l'année, il me reste quelques propriétés de classe 32. **Robert Vivian, 651-5300, 670-9991.**

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-BRUNO
Superbe cottage, 8 pièces, 4 chambres, 2 1/2 salles de bain, salle familiale avec foyer, garage double, secteur de choix, décoration professionnelle. Particulier. \$75,000.00. **653-8861.** 1-6-78
ST-BRUNO
Superbe cottage, 8 pièces, 4 chambres, 2 1/2 salles de bain, salle familiale avec foyer, garage double, secteur de choix, décoration professionnelle. Particulier. \$75,000.00. **653-8861.** 1-6-78
FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE
Courtiers licenciés 731-6817 26-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
CARTIERVILLE
Ouvrert aux visiteurs
Jeudi, le 25 mai, 1978
De 7 - 8.30 P.M.
12,445 ALBERT PRÉVOST - (Au nord de tout). Gouin Ouest, ignorer l'enseigne "Déviation", continuer pour 1 coin de rue et tourner à droite). Résidence impeccable en brique et bois du Brésil, 10 pièces, 4 chambres à coucher, 3 salles de bain, sur deux étages, idéale pour petite famille avec parents, l'étage inférieur est fini avec entrée privée. Garage. Climatisée. M.L.S. \$82,000. Ouvrert aux offres. Veuillez communiquer avec M. Ernest Skuteczky, 737-5281 ou 731-6817.
FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE
Courtiers licenciés 731-6817 26-5-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE
DUVERNAY VAL DES ARBRES
Cottage extra luxueux, construction supérieure 1967, extérieur sobre, coin-rev. 93 x 100, 10 vastes pièces, intérieur tout de frêne, chêne et céramique, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, chauffage électrique radiant, ascenseurs-marchettes, foyer, garage, piscine creusée 18 x 38, clôture, foyer pierres extérieur, superbe haie cédres (300 pi.) multiples arbustes et arbres matures. Doit être vu à l'intérieur.
Prix demandé: \$155,000.
Pas d'agent, 589-3176 1-6-78
BORD DE L'EAU
(Domaine de la ferme Ste-Thérèse)
Laval
VÉRITABLE AUBAINE
Très belle résidence, 9 pièces sur terrain magnifique de 16,000 pi. ca. dont 125 pi. en façade sur la rivière, district exclusif et privé. Option d'achat pour 8,000 pi. ca. additionnels. Au prix de sacrifice de \$85,000. Hypothèque \$75,750. Comptant seulement \$9,250. Location possible, si désiré.
332-3738 - 272-6151 29-5-78

Notre service d'
ANNONCES CLASSÉES
est assuré par l'agence Valrain C.P. 117 Brossard, Québec JAZ 3J1
du lundi au vendredi de 8h 15 à 17h
286-1201
LE DEVOIR J.N.O.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 23

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de corporations (R.S.Q. 1964, C. 275) que la garantie créée par un certain acte de fiducie...

AVIS est donné que Jean-Guy Gingras, 5640 boul. St-Laurent, Côte Ste-Catherine, détenteur du permis de l'attestation no. M-50267 D-001, catégorie artisan région 10...

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 avril 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MARCHAND SPORTSWEAR LTD...

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mai 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Green's Modern Draperies Inc...

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu de l'article 1571d du Code civil de la Province de Québec et conformément à celui-ci, Monsieur Modern Knitting Mills Inc. dont le siège social est situé dans le district judiciaire de Montréal...

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (R.S.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par acte de fiducie passé devant Me Jean Mousseau, notaire, entre TRAVUX DE METAL PALLOTTA INC. - PALLOTTA METAL WORKS INC. et TRUST GENERAL DU CANADA...

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 avril 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Mirabel General Maintenance Inc. Entretien Général Mirabel Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 31ème jour de mai 1978...

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mai 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Green's Modern Draperies Inc a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 31ème jour de mai 1978...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO. 500-05-010114-781 FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE, corporation ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, au numéro 801 de la rue Sherbrooke Est.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-07791-780 MURDRIE MALONE-RIBBY requérante.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 12-077-743-783 CLAUDETTE VALLIQUETTE REQUÉRANTE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 700-12-00285-783 MARCELLE ANSLEY, épouse séparée de biens de Raymond Page, domiciliée à 83, rue Bazinet à Ste-Agathe, district de Terrebonne.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-07791-780 MURDRIE MALONE-RIBBY requérante.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-05-011561-784 LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL CREANCIERE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE JOLIETTÉ COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 705-12-00098-785 MONSIEUR ALBERT GRAVEL, résident et domicilié au 63 de la rue Michaud, à St-Gabriel de Brandon, district de Joliette.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-05-011558-786 LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL CREANCIERE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-05-010207-783 LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-05-011561-782 WILSON ADAROS, adresse inconnue

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO. 500-12-077521-783 ALPHEDA GAINE, résident et domiciliée au 999 Hôtel de Ville à Montréal, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO. 500-12-077-152-787 DAME MARIA ADRIANA VILLASECA, épouse de Wilson Adaros, mariée sous le régime légal du Chili, domiciliée et résidente au 6225, 30ème Avenue, app. 14, dans les cités et district de Montréal.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC appel d'offres PROJET: PRÉSENTOIRS À VINS DANS LES ÉPICERIES (ÉTAGÈRES MÉTALLIQUES) DOSSIER: SP-145 Des soumissions pour la fourniture de présentoirs en métal comportant une affiche lumineuse seront reçues au plus tard à 15.00 heures (heure locale) le 14 juin 1978 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE AVIS D'AUDIENCE SOYEZ AVISÉS QUE, conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à ses règlements d'application, l'Office a ordonné qu'une audience publique soit tenue à l'adresse de l'Office nationale de l'énergie, pièce 360, immeuble Trebla, 473, rue Albert, en la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, le 27e jour de juin 1978, à 9.30 heure locale, pour entendre successivement les demandes de: 1) L'Union Gas Limited en vue de l'obtention d'une licence, en vertu de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie, autorisant l'exportation par substitution d'au plus 75.000 milliers de pieds cubes de gaz naturel synthétique (G.N.S.) par jour, à la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis, au point de raccordement des réseaux de transport de la TransCanada PipeLines Limited et de la Great Lakes Gas Company sur la rivière Saint-Clair.

AVIS PUBLIC ÉLECTION HÔPITAL NOTRE-DAME En vertu de la loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux les usagers de l'Hôpital Notre-Dame auront à élire deux (2) de leurs représentants au Conseil d'administration de l'Hôpital Notre-Dame, dimanche, le 28 mai 1978, de 11.00 à 18.00 heures, au Gymnase du Pavillon Mailloux. La liste des candidats, par ordre alphabétique, est la suivante: - MONSIEUR GÉRARD BAUDRY * - MADAME HÉLÈNE BEAULIEU-DORVAL - MONSIEUR GÉRARD GIGNAC * - MONSIEUR BERNARD TRUDEAU - MONSIEUR JOVIANO VAZ Les candidats adresseront la parole aux usagers à compter de l'ouverture de l'élection, soit 11.00 heures. Nous invitons les usagers de l'Hôpital Notre-Dame, ceux qui ont reçu des services depuis deux ans, à venir voter pour élire leurs représentants au Conseil d'administration. * P.S.: Membres sortants, rééligibles. 22 mai 1978.

Collège Édouard-Montpetit 945, chemin de Chambly, Longueuil, Qué. Téléphone 679-2630 APPEL D'OFFRES FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE Avis est par la présente donné que le Collège Édouard-Montpetit recevra les soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage numéro deux (2) pour les campus ci-dessous mentionnés, à l'heure et à l'endroit conformément ci-dessous énumérés: NUMÉRO 1 NOM: CAMPUS LONGUEUIL ADRESSE: 945, Chemin Chambly VILLE: LONGUEUIL, P.Q. NUMÉRO 2 NOM: CAMPUS ST-HUBERT ADRESSE: 5555, Place de la Savane VILLE: ST-HUBERT, P.Q. CONDITIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS Seules, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont autorisées à soumissionner. Les documents complets de soumission et autres renseignements pourront être obtenus: COLLEGE EDOUARD-MONTPETIT 945, Chemin Chambly LONGUEUIL, P.Q. J4H 3M6 à compter du 25 mai 1978, entre 9 heures et 17 heures, au bureau des Achats - local A.133. Les soumissions (en deux copies), dans des enveloppes cachetées et fournies à cette fin et adressées au soumissionneur, seront reçues au 945, Chemin Chambly à Longueuil jusqu'à 11 heures le 12 juin 1978. L'ouverture se fera publiquement au bureau de l'Exécutif, local A.157, le même jour et à la même heure. Pour être considérées, les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié, fait au nom du Collège, pour un montant couvrant au moins 10% de la soumission. Le Collège Édouard-Montpetit ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes et se réserve également le privilège d'accepter toute soumission en tout ou en partie. Jacques Leblanc, Directeur des Services de l'Équipement.

Le conflit de CJMS

Les grévistes dénoncent l'association des "scabs"

par Louis Gilles Francoeur

Les grévistes de CJMS ont dénoncé hier l'association des scabs de CJMS, qui vient de présenter une requête en accréditation au Conseil canadien des relations de travail...

Les grévistes ont accusé le gouvernement fédéral d'encourager la création d'un "Commonwealth Plywood fédéral" en retardant la promulgation de sa loi C-8, adoptée il y a quelques mois...

Les dirigeants syndicaux ont toutefois précisé, à la fin de leur conférence de presse, qu'ils avaient reçu un avis du ministre fédéral du Travail...

ral du Travail, M. John Munro, les avertisant que la loi a déjà été signée par le gouverneur général en vue de sa promulgation le 1er juin...

Récemment, le ministre fédéral du Travail, M. Munro, avait dit qu'il ne croyait pas que les employés actuels de CJMS se regrouperaient en syndicat...

La requête a toutefois bel et bien été présentée au CCRT par les employés actuels de CJMS, qui se rendent au travail depuis des mois en dépit de la grève de leurs collègues...

L'adresse fournie par les signataires de la requête en accréditation est celle du bureau d'avocats Racicot et Lassonde, qui "ont tenté en vain de fonder un syndicat de scabs durant la grève du syndicat CSN à l'usine Québec Poultry de Saint-Jean-Baptiste, près de Saint-Hyacinthe"...

Le président du syndicat de boutique, M. Yvon Morrisette, aurait participé pendant deux jours à la grève, à son début.

Selon la CSN, "il appert de façon évidente que l'association des scabs de CJMS est une autre manœuvre anti-syndicale de Donat Bazinet. Elle n'est que la répétition de la tactique employée à CJRC à la mi-mars, à un passé, visant à bloquer un syndicat libre par un syndicat de boutique"...

l'employeur de présenter le conflit en cours comme un conflit entre deux groupes de travailleurs, et non comme un conflit patronal-ouvrier.

Le front commun des travailleurs de Radio-Mutuel a donc convoqué les états généraux de la radio et de la télévision une deuxième fois, afin d'examiner collectivement, à l'échelle de cette industrie, les implications de ce précédent et de l'inaction du gouvernement fédéral.

D'autre part, les grévistes de CJMS ont mentionné leur satisfaction devant la décision des compagnies Steinberg et Miracle Mart de ne plus annoncer sur les ondes de CJMS. Les grévistes ont demandé à la population de boycotter par contre Simpson's et les restaurants Macdonald, qui continuent de le faire.

L'OCQ en appelle au vérificateur général

L'Office de la construction du Québec a demandé au Vérificateur général de la province d'instituer une enquête sur les faits révélés la semaine dernière par LE DEVOIR et ce travail, précise le communiqué de l'OCQ, "comprendra également l'examen des systèmes d'enregistrement des données" dans l'ordinateur au cours des dernières années.

La semaine dernière, la direction de l'OCQ publiait une déclaration dans laquelle elle précisait que les révélations du DEVOIR couvraient une période antérieure à son mandat et que l'OCQ n'avait pas été créé "pour faire une enquête royale sur les agissements de toutes les administrations qui l'ont précédé depuis l'existence des comités conjoints de la construction en 1934"...

L'OCQ avait toutefois annoncé qu'il se consacrait à un "examen attentif" du dossier d'André Desjardins, à qui l'on a crédité 13 ans après coup des bénéfices dans le fonds de retraite des travailleurs de la construction.

ont précédé, comme le dit sa loi constitutive.

L'OCQ a justifié sa demande d'enquête au Vérificateur général en soulignant la "complexité du dossier et l'importance de préserver le caractère d'impartialité de cet examen"...

On notera que l'article 1) de la Loi 47, créant l'OCQ, précise que "les comptes de l'Office sont vérifiés par le vérificateur général une fois l'an et, en outre, chaque fois que le décret le lieutenant-gouverneur en Conseil".

Le vérificateur général de la province n'a pas effectué cette vérification en 1975, à cause de la période d'intérim entre la Commission de l'Industrie de la construction et l'OCQ. Le

rapport pour l'année 1976 a été remis mais pas celui de l'année 1977, selon les informations obtenues hier.

L'essentiel de la vérification des livres de l'OCQ a jusqu'ici été effectué, conformément à certaines dispositions de la même loi, par une firme d'experts comptables.

Le communiqué de l'OCQ précise que "Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, a été avisé mardi de la décision de faire appel à une autorité extérieure pour vérifier les faits allégués dans les médias et examiner les systèmes d'enregistrement des données des régimes d'avantages sociaux de la construction"...

M. Mireault a souligné de son côté que son organisme était prêt à "aller au bout" des pistes décelées par LE DEVOIR et que c'est en ce sens qu'il fallait interpréter sa demande d'enquête, en soulignant qu'il s'agissait là d'une tâche immense.

M. Mireault n'a pas voulu dire si des décisions avaient été prises ou le seraient dans le cas des fonctionnaires de l'OCQ, qui ont touché des bénéfices du régime de retraite des travailleurs de la construction, dont ils étaient les administrateurs. La compagnie L'Industrielle a confirmé à d'autres médias d'information les chiffres cités par LE DEVOIR, concernant les réclamations remboursées.



Moi un pollueur? JAMAIS!

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS EST donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession excédant le 16 mai 1978 à MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à LOGIX ENTERPRISES LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mai 1978 sous le numéro 2874866. Le 19 mai 1978. MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD.

AVIS EST donné PAR LES PRESENTES QUE MARIÉ-ROSE-FAILLINE PARE, domiciliée à 7452 Malcoire, dans la Ville d'Anjou, District de Montréal, à l'intention de présenter une demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Marie-Blanche-Pauline Paré en Sonia Paré. Date à Montréal, ce 17 mai 1978. (SG) TANNY, PRICE & LEGALIT PROCUREURS DU REQUÉRANT

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de AVIBEC INC., ayant sa principale place d'affaires en la ville de Mariville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juin 1977, a été enregistré à Mariville le 5 juillet 1977 sous le numéro 136345. Banque Canadienne Nationale.

AVIS EST par les présentes donné que Norma Maria Annab, célibataire, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Norma Maria Annab Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que le 31 août 1977 par lequel TISSUS FANTASIES ST-CLAIR LEE a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses dettes de livres, créances, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de MONTRÉAL le 6 septembre 1977 sous le numéro 2812730. Le 19 mai 1978. BNP CANADA INC.

AVIS EST par les présentes donné, conformément à l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession excédant le 16 mai 1978 à MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à LOGIX ENTERPRISES LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mai 1978 sous le numéro 2874866. Le 19 mai 1978. MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de AVIBEC INC., ayant sa principale place d'affaires en la ville de Mariville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juin 1977, a été enregistré à Mariville le 5 juillet 1977 sous le numéro 136345. Banque Canadienne Nationale.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné, conformément à l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession excédant le 16 mai 1978 à MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à LOGIX ENTERPRISES LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mai 1978 sous le numéro 2874866. Le 19 mai 1978. MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de AVIBEC INC., ayant sa principale place d'affaires en la ville de Mariville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juin 1977, a été enregistré à Mariville le 5 juillet 1977 sous le numéro 136345. Banque Canadienne Nationale.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné, conformément à l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession excédant le 16 mai 1978 à MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à LOGIX ENTERPRISES LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mai 1978 sous le numéro 2874866. Le 19 mai 1978. MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de AVIBEC INC., ayant sa principale place d'affaires en la ville de Mariville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juin 1977, a été enregistré à Mariville le 5 juillet 1977 sous le numéro 136345. Banque Canadienne Nationale.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné, conformément à l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession excédant le 16 mai 1978 à MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à LOGIX ENTERPRISES LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mai 1978 sous le numéro 2874866. Le 19 mai 1978. MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de AVIBEC INC., ayant sa principale place d'affaires en la ville de Mariville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juin 1977, a été enregistré à Mariville le 5 juillet 1977 sous le numéro 136345. Banque Canadienne Nationale.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné, conformément à l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession excédant le 16 mai 1978 à MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à LOGIX ENTERPRISES LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mai 1978 sous le numéro 2874866. Le 19 mai 1978. MIRABEL FACTORS CORPORATION LTD.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de AVIBEC INC., ayant sa principale place d'affaires en la ville de Mariville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juin 1977, a été enregistré à Mariville le 5 juillet 1977 sous le numéro 136345. Banque Canadienne Nationale.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

AVIS EST par les présentes donné que Michèle Abrievé, résidant et domiciliée au 2240 de la rue Ravel à Chomedey, ville de Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de Michel Gabriel.

télévision

Table of television programs including CFTM 10, CBMT 8, and CFCF 12, listing show titles and times.

cinéma

Table of cinema listings for various theaters, including showtimes and titles.

Voir autres Avis légaux, en page 22

Large section containing various legal notices, public notices, and tenders (Appels d'offres) for construction and other services.

sur scène

Section listing theatrical performances, including titles, venues, and showtimes.

Quatre signataires de la Charte 77 brutalisés

PRAGUE (AFP) — Quatre signataires de la Charte 77 ont été récemment brutalisés par des inconnus, alors qu'ils tentaient de rendre visite à l'un des porte-parole du manifeste, affirmait-on hier dans les milieux proches de la Charte.

Au début du mois de mai, Ivan Medek, un critique musical, avait été enlevé après avoir tenté de rencontrer le professeur Ladislav Hejdanek, l'un des trois porte-parole de la Charte. Il aurait été battu et abandonné dans une forêt des environs de la capitale, précision de même source.

Le 19 mai dernier, deux ouvriers d'une trentaine d'années, Jaroslav Matras et Jiri Karlik, auraient été appréhendés alors qu'ils pénétraient également dans la maison du professeur Hejdanek. Au cours de l'interrogatoire qui a suivi et qui aurait duré quatre

heures, ils auraient été brutalisés.

On déclare enfin dans les mêmes milieux que Bohumil Dolezal, critique littéraire, aurait été interpellé — toujours devant la maison du porte-parole de la Charte et interrogé pendant cinq heures. Aussitôt après avoir été relâché, il aurait été emmené dans une voiture par des inconnus jusque dans une forêt des environs de Prague, où il aurait été battu puis abandonné.

Ce serait, semble-t-il, la première fois que des signataires de la Charte sont victimes de telles brutalités.

Par ailleurs, on déclare dans les milieux proches de la Charte que Jaroslav Sabata, un autre porte-parole, dont on était sans nouvelles depuis quelques semaines, serait à son domicile à Brno (Moravie du Sud) pratiquement assigné à résidence.

Pékin accuse Hanoi de persécuter les résidents chinois au Vietnam

PEKIN (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement chinois a dénoncé hier le gouvernement de Hanoi qui "frappe d'ostracisme et persécute les résidents chinois du Vietnam et les expulse sur la Chine".

Un communiqué du bureau gouvernemental des Chinois de l'étranger déclare que plus de 70,000 Chinois ont été chassés du Vietnam depuis début avril. Il invite Hanoi à cesser cette "politique erronée", sinon il lui faudra "assumer l'entière responsabilité de toutes les conséquences qui résulteront de ces mesures intolérables".

L'exode collectif paraît ré-

sulter partiellement de l'interdiction du commerce privé dans l'ancienne Saïgon. La majorité des marchands de Cholon, quartier de l'ancienne capitale du sud, étaient Chinois.

Des Chinois résidant à Ho Chi Minh Ville (Saïgon) ont été arrêtés, blessés et tués, tandis que d'autres ont vu leurs biens arbitrairement confisqués, a ajouté le porte-parole chinois.

Celui-ci a de plus accusé des départements vietnamiens de la sécurité publique de "répandre, sur instruction, des rumeurs" d'une agression de la Chine contre le Vietnam, afin de "susciter l'hostilité" des Vietnamiens envers les Chinois.

La Chine a également accusé Hanoi d'avoir abandonné le principe, accepté en 1955, du choix volontaire de nationalité pour les résidents chinois.

Pour camoufler les faits, et se laver de toute responsabilité, le personnel de la sécurité vietnamienne a contraint des Chinois à remplir des "formulaires de rapatriement volontaire". "Ils ont alors transporté des groupes de Chinois vers des endroits préparés à la frontière et les ont refoulés sur la Chine à travers des cours d'eau frontaliers. Une quantité de faits prouvent que l'expulsion massive de Chinois vers la Chine constitue une ligne d'action délibérée et pla-

nifiée," déclare le communiqué.

Recevant des Chinois d'outre-mer de passage à Pékin à l'occasion du 1er mai dernier, le chef du bureau des affaires des Chinois d'outre-mer, M. Liao Cheng-Chih avait déjà déclaré à ce sujet: "Cette situation nous inquiète et nous en suivons de près les développements". Cette nouvelle protestation chinoise, plus éner-

gique, marque une détérioration très nette des relations sino-vietnamiennes jusqu'à présent officiellement "amicales".

Hanoi avait admis le 4 mai dernier que des Chinois avaient récemment vendu tous leurs biens et franchi la frontière. Les autorités vietnamiennes avaient alors appelé les Chinois à rester au Vietnam et dénoncé les rumeurs selon lesquelles il leur avait été demandé de quitter le pays.

On compte environ 1,2 million de Chinois au Vietnam, pour la plupart des commerçants. Cet exode fait suite à la nationalisation par les autorités vietnamiennes de tout le petit commerce et à la réunification des monnaies du nord et du sud en une monnaie unique.

Prise d'otages manquée à la Finnaire Fusillade dans le centre de Moscou

MOSCOU (Reuter) — La police soviétique a échangé des coups de feu dans le centre de Moscou avec un homme en cage qui a pris deux otages aux bureaux de la compagnie Finnaire et demandé un avion pour le transporter à l'étranger.

L'homme a tiré plusieurs coups de feu à travers les fenêtres du bureau, situé au rez-de-chaussée. Le siège a duré une heure et demie. L'homme a été arrêté et emmené par la police.

Un des otages, la secrétaire russe de la compagnie aérienne, Ludmilla Semionov, a été légèrement blessée au cours de l'affaire, qui a commencé à 12 heures 40, lorsque l'homme a fait irruption dans les bureaux. A ce moment, seule Mlle Semionov et un chauffeur de l'ambassade de Finlande s'y trouvaient.

Pendant la fusillade, la police a établi des barrages aux deux extrémités de la rue, le passage du Théâtre des arts, et des hommes en civil ont pris position derrière une fourgonnette parquée devant le bureau.

A deux ou trois reprises durant le siège, l'homme a tiré des coups de feu, quatre balles au total, de son revolver.

A un moment donné, le chauffeur d'ambassade, Serge Soupkov, a réussi à s'enfuir, déclarant à la presse qu'il

avait couru au moment où l'homme rechargeait son arme.

Quelques minutes plus tard, Mlle Semionov s'enfuyait à son tour. C'était le signal pour la police de tirer plusieurs balles de revolver à l'intérieur des bureaux et y lancer des grenades lacrymogènes.

Quelques secondes plus tard, l'homme, cheveu noir, la trentaine, apparaissait à l'entrée: un autre coup de feu retentit. On ne sait pas si l'homme a été touché, mais il s'est affaissé.

Des policiers en civil accoururent, ils s'emparèrent de lui, le poussèrent dans une Volga, et démarrent à grande vitesse.

L'incident est survenu juste en face du célèbre théâtre des Arts, fermé pour réparations.

Des journalistes arrivés ultérieurement sur les lieux se sont vus déclarer par un officier de police: "Ce n'était rien. Nous tournons un film sur la police."

Un groupe de personnes en civil ont empêché le correspondant d'une chaîne de télévision américaine de filmer.

C'est Mlle Semionov qui a donné l'alarme, en téléphonant à l'ambassade de Finlande. Deux gardes de sécurité finlandais sont arrivés à la Finnaire, et ont vu l'homme assis au bureau des billets, le revolver dirigé sur eux. Il leur a dit en russe: "Entrez". Ils ont rapidement quitté les lieux.

Dans un coup de téléphone à des correspondants étrangers, l'homme, toujours en russe, a déclaré: "Je représente l'armée de libération russe. Je veux un avion pour la Finlande. Je ne peux pas parler maintenant, parce qu'il y a une attaque."

En marge de l'incident, un homme en civil a arrêté brièvement deux journalistes étrangers, Charles Bremner de l'agence Reuter et Bernard Redmont, de la chaîne améri-

caine CBS.

Ils étaient arrivés sur les lieux quelques minutes après que l'homme se soit rendu, et M. Redmont était en train de filmer les dégâts causés par la fusillade, lorsque l'homme en civil, se disant "administrateur de la rue", a emmené les deux journalistes dans un café voisin. Il a confisqué la pellicule, disant: "Filmer dans la rue n'est pas recommandé dans une situation où il y a tellement de gens."

Autobus scolaire détourné par trois "pirates" tchèques

MUNICH (AP) — Des gardes-frontières ont intercepté trois hommes armés qui avaient détourné un car scolaire, avec 45 enfants à bord, et tentaient de passer de Tchécoslovaquie en Allemagne occidentale avec le véhicule et leurs otages.

Les gardes-frontières tchécoslovaques, appuyés par au moins une voiture blindée, ont accroché les pirates près du poste de Muehlbach, a déclaré un porte-parole du ministère de l'Intérieur bavarois.

Un des hommes armés a été tué, les deux autres blessés au cours de la fusillade, rapporte-t-on. Une fillette, qui se trouvait à bord du car détourné, a également été blessée légèrement.

Le porte-parole a déclaré que les autorités tchécoslovaques avaient informé la police bavaroise que les trois hommes s'étaient emparés du car, sous la menace de leurs armes, à un barrage près de la ville de Cheb (Eger), où ses passagers étaient en train de pique-niquer.

Ils forcèrent tout le monde à remonter dans le véhicule et obligèrent le chauffeur à mettre le cap sur la frontière.

Lorsqu'ils arrivèrent sur place, ils lancèrent un ultimatum aux gardes-frontières tchécoslovaques, les mettant en demeure de les laisser passer en Allemagne fédérale.

Les gardes encerclèrent le car, tandis qu'une voiture blindée barrait la route. Un premier ultimatum expira sans que rien ne se passe.

Les enfants, originaires d'une petite localité des environs de Prague, étaient apparemment en excursion scolaire lorsqu'ils ont été surpris par les pirates. Leur épreuve, commencée mardi, en début de soirée, a pris fin mercredi aux premières heures de la journée.

A l'aube, les gardes-frontières bavarois ont vu qu'on emmenait le car en remorque. Selon eux, 25 militaires tchécoslovaques et la voiture blindée ont pris part à l'engagement.

210 rue St-Jacques
Montréal, H2Y 1L9
845-8201
FONDÉ EN 1930

Mcneil INC.
Mantha

VOUS OFFRE

Les Obligations d'épargne du Québec

9%

d'intérêt simple ou composé

845-8201

La Flûte enchantée de CHARLES

CHAMPAGNE
Charles Heidsieck
REIMS
FRANCE
N.M. 3 027 452

BRUT BRUT

...et chaque occasion devient spéciale

Dimanche, il ya un fameux "brunch" au Café Panetière. Pourquoi on n'amènerait pas nos épouses?

Voici revenir les beaux dimanches de la rue Sherbrooke!... Tous les dimanches, au Café Panetière, "brunch" de 11 h à 15 h.

Café Panetière
LE QUATRE SAISONS
1050, rue Sherbrooke ouest
Montréal 284-1110

Vous changez de voiture?

Avec un AUDIOVOX le changement sera complet.

Ajoutez à ce nouveau tableau de bord qui vous plaît tant un des nombreux appareils audio signés **AUDIOVOX**. Ils offrent plus de caractéristiques, plus d'agrément et plus pour votre argent que les appareils ordinaires installés à l'usine.

Et leur qualité est telle qu'**AUDIOVOX** les garantit pour la durée de la voiture, tant que vous en êtes propriétaire.

Exigez de votre concessionnaire de voitures une radio, une stéréo ou une **CB AUDIOVOX**. Fabriqués pour la route, ils se devaient d'être mieux fabriqués... et mieux garantis!

AUDIOVOX

L'encastrable Audiovox DLXH: l'un des plus populaires.

- Radio AM/FM et lecteur de cartouches stéréo 8 pistes intégré
- Syntonisateur/Amplificateur ultra-puissant de 6 watts par canal, sans distorsion
- Syntonisation par 5 boutons-poussoirs
- Interrupteur régional/lointain
- Commande d'équilibre complet
- Commande de syntonisation MA/MF coulissante
- Changement de piste automatique et manuel
- De construction robuste, il a une excellente résistance aux vibrations, ce qui assure un fonctionnement sans distorsion quelles que soient la vitesse et les conditions de la route.

En commandant votre nouvelle voiture, insistez pour qu'elle soit équipée d'un AUDIOVOX.

AUDIOVOX

INSTALLÉ ET DISTRIBUÉ AU QUÉBEC PAR **andré radio**

andré radio

CENTRE DE DISTRIBUTION:
7810 Jarry E., Ville d'Anjou